

nage de la comédie italienne, et de là, un vieillard ridicule. || 2<sup>e</sup> S. f. Fille de Priam, qui, prédisant l'avenir, n'était jamais crue des Troyens.

— ÉTYM. Ital. *Cassandra*, de Κάσσανδρος, Κάσσανδρα, noms propres, de κάστος, frère, et ἄνηρ, homme.

+ 2. CASSANDRE (ka-san-dr'), s. f. Danse célèbre du temps de Ronsard.

— ÉTYM. *Cassandra*, nom de la maîtresse de Ronsard.

CASSANT, ANTE (kā-san, san-t'), adj. || 1<sup>e</sup> Sujet à se casser, à se rompre; qui se casse aisément. || Poires cassantes, à chair cassante, poires qui cassent et résistent légèrement sous la dent, par opposition aux poires dites fondantes. || Métal cassant, métal doué de la propriété opposée à celle qu'on nomme ductilité et malléabilité, et qui est ordinairement le partage de corps très-durs, etc. L'acier trempé très-dur est cassant. Laboissière ramassa les deux morceaux de nacre et les regarda un instant avec une affectation d'inquiétude : Savez-vous que vous me faites peur ? dit-il ; serais-je sans m'en douter aussi cassant que cela ? CH. DE BERNARD, *le Gendre*, § 5. || 2<sup>e</sup> Fig. Qui tranche durement, qui contredit avec roideur. C'est un homme cassant. Là, au milieu des chefs rassemblés, entouré de leurs regards inquiets et qu'il suppose désapprobateurs, il semble vouloir les repousser de son attitude sévère, et d'une voix brusque, cassante et concentrée, SÉGUR, *Hist. de Napol.* VIII, 44. || Un air, un ton cassant, sec, insolent, querelleur.

— REM. Cassant est pris dans deux sens, l'un passif, l'autre actif. Un métal cassant est un métal qui est cassé facilement, tandis qu'au figuré un homme cassant est celui qui casse en quelque façon ceux qui l'approchent.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. On sceit bien que ung voyage finy, les nouvelles bandes vont à Saint Cassant [sont licenciées], CARLOIX, IV, 49.

+ CASSARD (kā-sar), s. m. Un des noms vulgaires de la buse.

— ÉTYM. *Casser*.

CASSATION (ka-sa-tion), s. f. || 1<sup>e</sup> Terme de jurisprudence. Acte juridique par lequel on casse des jugements, des actes et des procédures. Demande, recours, pourvoi en cassation. Se pourvoir en cassation. Il y a ouverture à cassation. || Cour de cassation, le tribunal supérieur qui casse et annule en dernier ressort, pour vice de formes ou violation des lois. || 2<sup>e</sup> Droit de cassation, droit qu'eut longtemps l'ancienne Université jusque sous Louis XII, de suspendre à volonté les leçons des auditoires et les sermons des paroisses, pour faire triompher ses réclamations.

— ÉTYM. *Casser*.

CASSAVERE (ka-sa-v'), s. f. Sorte de galette préparée avec la racine râpée de manioc cuite sur des plaques chaudes; cette racine, brisée et réduite en grumeaux, est appelée farine de manioc; c'est en cet état qu'on la mange, sans en faire de pain; ces galettes sont d'un kilogramme et demi sur les marchés de Cayenne, et du double au Brésil, LEGOARANT.

4. CASSE (kā-s'), s. f. || 1<sup>e</sup> Terme d'imprimerie. Sorte de botte plate et découverte, composée de deux parties, le haut de casse et le bas de casse, et divisée en petites cases pour chaque caractère. Haut de casse, la partie supérieure, qui contient les capitales et différents autres caractères. Bas de casse, la partie qui est sous la main du compositeur, et qui contient les lettres ordinaires, dites pour cette raison, lettres du bas de casse. || 2<sup>e</sup> La partie de l'écrivain de poche où l'on met les plumes. La casse de l'écrivain est rompue.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. La casse qui soutient la lunette du miroir, *Modus*, f° LXIII. || XVI<sup>e</sup> s. Que les escus seroient nombrés et mis en des casses de bois, puis seroient emballées les dites casses et scellées, M. DU BELLAY, 459.

— ÉTYM. Le même que *casse*.

2. CASSE (ka-s'), s. f. || 1<sup>e</sup> Casse à rôt, lèche-frite. || 2<sup>e</sup> Terme de fonderie. Bassin formé vis-à-vis de l'ouverture d'un fourneau pour recevoir le métal fondu. || Poêlon de cuivre, servant dans une savonnerie pour puiser l'eau ou le savon. || Grande cuiller de fer à l'usage des verriers. || Coupelle pour affiner l'or. || Chaudière de fer ou de potin.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Olles, chauderons, casses de cuivre, DU CANGE, *cassa*. || XVI<sup>e</sup> s. Faut bouillir la cassonade en abondance d'eau, dans une poësie ou casse bien nette, sur un feu de flamme, O. DE SERRES, 852. La composition, mise dans la bassine ou casse pointue sur petit feu de charbon, y sera achevée de préparer, ID. 865.

— ÉTYM. Picard et Berry, *casse*, *casserole*; génev. *casse* ou *casse*; catal. *cassa*; espagn. *cazo*; ital.

*cassa*; pays de Coire, *caz*; bas-lat. *casa*, *casia*, *cazeola*, *catiola*; de l'anc. haut-allemand *cheszi*; anc. scandinave, *kati*, d'où l'allemand moderne *Kessel*, chaudron. Ce qui fait que *casse* 2 ne peut avoir la même étymologie que *casse* ou *casse* 1, c'est que, dans les langues congénères, le premier de ces mots prend un *z* ou deux *z*, tandis que le second prend deux *s*; d'où l'on est conduit à des radicaux différents.

3. CASSE (ka-s'), s. f. Pulpe des fruits du canefier (*cassia fistula*, L.), dont les gousses nous viennent particulièrement des Antilles, sous le nom de casse en bâtons, casse des boutiques. Casse aromatique, casse giroflée, ancien nom de la cannelle.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Qu'on ne m'apporte point de casse, Et qu'on ne courre au medecin; De vin qu'on empisse ma tasse, Qui me voudra rendre bien sain, BASSELIN, XXV. || XVI<sup>e</sup> s. Il prenoit cylsteres refriegrans ou casse mondée toute seule, PARÉ, V, 30. Casse fistulaire mondée, ID. XX, 24. Escorce de canne de casse ratissée, ID. XXIV, 44.

— ÉTYM. Provenç. et ital. *cassia*; du lat. *casia*, du grec κασία, qu'on regarde comme phénicien : *kiddah* ou *kerith*, signifiant couper ou peler dans les langues sémitiques.

4. CASSE (kā-s'), s. f. || 1<sup>e</sup> Action de casser. La caisse est mal faite, les objets sont mal emballés, il y aura de la casse. Les domestiques ont tant de gage dans cette maison, et tant de casse, ou la casse est à leur charge. Le voiturier ne répond pas de la casse. || 2<sup>e</sup> Surface mise à nu, quand on casse du fer, un métal ou tout autre corps. || 3<sup>e</sup> Peine militaire qui consiste dans la perte d'un grade. Et pour s'être mal défendu, on lui donna de la casse, Lett. cur. dans LEROUX, *Dict. comique*. || Fig. Donner de la casse, déposséder quelqu'un d'un emploi, d'un poste. || Anciennement. Lettres de casse, lettres par lesquelles le roi ordonnait de casser un officier.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Et sur le bruit qui avoit couru de la casserie generale qu'il avoit faict de ceste valletaille, CARLOIX, II, 48.

— ÉTYM. *Casser*.

+ 5. CASSE (ka-s'), s. f. Terme de commerce. Sorte de toile de coton à imprimer, qu'on tire de l'Inde, du Bengale et de Coromandel.

CASSE, ÉE (kā-sé, sée), part. passé. || 1<sup>e</sup> Mis en deux ou plusieurs fragments. Un bras cassé. Le mât cassé par la violence du vent. Cette nuit j'ai songé de poissons morts et d'œufs cassés, et j'ai appris du seigneur Anaxarque que les œufs cassés et le poisson mort signifient malencontre, MOL. *Am. magn.* I, 2. || Fig. et familièrement. Avoir le nez cassé, échouer dans une affaire. || 2<sup>e</sup> Annulé. Un arrêt cassé par la cour supérieure. || 3<sup>e</sup> Renvoyé de son emploi, de son grade. Un sergent cassé par ses supérieurs. || 4<sup>e</sup> Affaibli par l'âge. Tout cassé que je suis, je cours toute la ville, CORN. *Cid*, III, 5. Ulysse entre sous la figure d'un mendiant et d'un vieillard fort cassé, FÉN. XXI, 458. Le pape [Jules II], cassé de vieillesse, était sous les armes, VOLT. *Mœurs*, 413. Ton noir Domingue est bien cassé; Marie est infirme, BERN. DE ST-P. *Paul et Virg.* À l'instant même je vis paraître un homme cassé de vieillesse, CHATEAUBR. *Mart.* 374. || 5<sup>e</sup> Voix cassée, voix usée qui se fait à peine entendre. Ce Paris, à la voix cassée, Bourdonne encor trop près de moi, V. HUGO, *F. d'aut.* XXXV, 3. || 6<sup>e</sup> Terme de marine. Vaisseau cassé, vaisseau dont les extrémités sont abasées et sont parfois le milieu relevé. || 7<sup>e</sup> Substantivement. Sucre au cassé, sucre cuit de manière qu'une goutte projetée dans l'eau froide s'y fige et en sort cassante. || Proverbe. Il en payera les pots cassés, il subira les mauvaises conséquences de l'affaire.

+ CASSE-AIGUILLE (kā-sé-gui-l', ll mouillées; prononcez ui comme dans huile), s. m. Ouvrier employé dans les salines. || Au plur. Des casse-aiguille ou casse-aiguilles.

— ÉTYM. *Casser*, *aiguille*.

CASSEAU (ka-sô), s. m. || 1<sup>e</sup> Terme d'imprimerie. Moitié de casse à compartiments plus grands et servant de réserve pour différents caractères. || 2<sup>e</sup> Petit étui de fuseau à dentelle. || 3<sup>e</sup> S. m. plur. Terme de vétérinaire. Cylindre de bois résistant, divisé, selon son axe, en deux moitiés exactement semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale pour y placer des substances caustiques. Les casseaux sont employés aussi pour la castration des animaux.

— ÉTYM. *Casse*.

+ CASSE-BOUTEILLE (kā-sé-bou-tè-l', ll mouillées), s. m. Terme de physique. Récipient de cristal, portant une lame de verre qui se brise par le poids de l'air, quand on fait le vide dans la machine

pneumatique. || Au plur. Des casse-bouteille ou casse-bouteilles.

+ CASSE-BRAS (kā-se-brâ), s. m. Revers, embarras soudain. Terme populaire. || Au plur. Des casse-bras.

— ÉTYM. *Casser*, *bras*.

CASSE-COU (kā-se-cou), s. m. || 1<sup>e</sup> Endroit où l'on court grand risque de tomber. C'est un casse-cou que cet escalier. || 2<sup>e</sup> Au jeu de colin-maillard, casse-cou se dit pour avertir celui qui a le bandeau qu'il va se heurter contre quelque objet. || 3<sup>e</sup> Espèce d'échelle qui n'est soutenue que par une queue. || 4<sup>e</sup> Terme de manège et de maquignon. Homme employé à monter les chevaux jeunes ou vicieux. || Homme qui monte à cheval avec plus de hardiesse que d'habileté. || Fig. et familièrement, personnage peu important, qui est chargé de quelque négociation hasardeuse, et, dans un autre sens, homme qui se lance avec hardiesse, mais qui n'a ni soin ni prévoyance. C'est un casse-cou. || Au plur. Des casse-cou ou casse-cous.

— ÉTYM. *Casser*, *cou*.

+ CASSE-CROÛTE (kā-se-krou-t'), s. m. Instrument qui sert à broyer la croûte pour les vieillards qui n'ont pas de dents. || Au plur. Des casse-croûtes ou casse-croûtes.

+ CASSE-CUL (kā-se-ku), s. m. || 1<sup>e</sup> Sorte de jeu d'enfants. || 2<sup>e</sup> Chute qu'on fait en tombant sur le derrière. Il s'est donné un casse-cul sur la glace. || Au plur. Des casse-cul ou casse-culs.

— ÉTYM. *Casser*, *cul*.

+ CASSE-FIL (kā-se-fil), s. m. Instrument propre à apprécier la ténacité des fils écrus. || Au plur. Des casse-fil ou casse-fils.

— ÉTYM. *Casser*, *fil*.

+ CASSE-LUNETTE (kā-se-lu-nè-t'), s. m. Terme de botanique. Centaurée-bluet, euphrase officinale, plantes auxquelles on attribue des vertus pour les maladies des yeux. || Au plur. Des casse-lunette ou casse-lunettes.

— ÉTYM. *Casser*, *lunettes*.

+ CASSEMENT (kā-se-man), s. m. || 1<sup>e</sup> Action de casser. || 2<sup>e</sup> Fig. Cassement de tête, sorte de fatigue intellectuelle causée par le travail ou les affaires, ou par un grand bruit. || 3<sup>e</sup> Terme de jardinage. Rupture complète du rameau lorsqu'il est à l'état ligneux, pratique analogue au pincement, mais qui en diffère par l'époque, le pincement se faisant quand le rameau est herbacé.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Et nous ferons soulooyer et contenter vous et ceux de vostre compagnie du jour de vostre partement jusques à votre cassement, CODEFROY, *Annotations sur l'Hist. de Charles VI*, p. 777, dans LACURNE. Telle chose sera souffrante d'effacer la faute du cassement de nostre vœu, LOUIS XI, *Nouv. XXX*.

— ÉTYM. *Casser*.

+ CASSE-MOTTE (kā-se-mo-t'), s. m. Instrument pour briser les mottes de terre. || Nom du motteux, oiseau. || Au plur. Des casse-motte ou casse-mottes. || On dit aussi brise-motte.

+ CASSE-MUSEAU, s. m. || 1<sup>e</sup> Terme populaire. Coup sur le visage. || 2<sup>e</sup> Terme de cuisine. Espèce de pâtisserie. || Au plur. Des casse-museau ou casse-museaux.

— ÉTYM. *Casser*, *museau*.

CASSE-NOISETTE (kā-se-noi-zè-t'), s. m. Petit instrument avec lequel on casse des noisettes ou des noix. On dit aussi un casse-noix. || Familièrement. Figure, menton de casse-noisette, en casse-noisette, menton qui se relève et se porte vers le nez. || Au plur. Des casse-noisette ou casse-noisettes.

— ÉTYM. *Casser*, *noisette*.

CASSE-NOIX (kā-se-noi), s. m. || 1<sup>e</sup> Synonyme de casse-noisette; c'est le même instrument, mais un peu plus grand. || 2<sup>e</sup> Oiseau qui vit de noix, de graines et aussi d'insectes (*nucifrage tacheté*). || Au plur. Des casse-noix.

— ÉTYM. *Casser*, *noix*.

+ CASSENOLE (kā-se-no-l'), s. f. Nom vulgaire de la galle de chêne dans les contrées méditerranéennes de la France. || Quelques dictionnaires font ce mot du masculin.

+ CASSE-NOYAUX (kā-se-noi-ic), s. m. Nom d'un oiseau, le gros-bec commun. || Au plur. Des casse-noyaux.

— ÉTYM. *Casser*, *noyau*.

+ CASSE-PIERRE (kā-se-piè-r'), s. m. Outil du tailleur de pierre. || Nom de plantes, la pariétaire, la saxifrage, la criste marine. || Au plur. Des casse-pierre ou casse-pierres.

— ÉTYM. *Casser*, *pierre*

**+ CASSE-POITRINE** (kà-se-poi-tri-n'), s. m. Nom qu'on donne populairement à de l'eau-de-vie rendue plus brûlante par l'addition de substances âcres.

— **ÉTYM.** *Casser, poitrine.*

**+ CASSE-POT** (kà-se-po), s. m. Nom vulgaire d'un arbre du Pérou (*cestreum vénéneux*), dont le bois éclate en brûlant et brise les poteries qu'on expose à sa flamme. || *Au plur.* Des casse-pot ou casse-pots.

— **ÉTYM.** *Casser, pot.*

**CASSER** (kà-sé), v. a. || 1<sup>e</sup> Faire, d'un objet qui est frappé, deux ou plusieurs fragments. Casser du sucre. Casser du bois. Casser des œufs pour la cuisine. Une poutre cassa les jambes à l'athlète, *LA FONT. Fabl.* I, 14. Pourvu que le nourrisson ne se casse ni bras ni jambe, *J. J. ROUSS. Em.* I. || Casser la tête à quelqu'un d'un coup de fusil, de pistolet, le tuer d'une balle dans la tête. Que d'une force sans seconde La mort sait ses traits élancer Et qu'un peu de plomb peut casser La plus belle tête du monde, voit. dans *RICHELET*. Songez que les boulets ne vous respectent guère, Et qu'un plomb, dans un tube entassé par des sots, Peut casser d'un seul coup la tête d'un héros, *VOLT. Ep. LII, Au roi de Prusse.* || Se casser la tête, se faire une fracture au crâne; et par exagération, se faire une blessure à la tête. || Fig. Se casser la tête, s'appliquer avec une grande contention d'esprit. Je le ferai avec toute la diligence possible sans pourtant me casser la tête, *Boss. Lett. quiét.* 227. Il se casse la tête d'application, *SÉV. 367.* || Se casser la tête, se désespérer. Elle se cassait la tête contre les murs, *SÉV. 409.* || Fig. Casser la tête, importuner par un grand bruit, par des propos. Le père Payen, à qui l'on casse la tête, *SÉV. 446.* On dit aussi d'un vin capiteux, qu'il casse la tête. || Casser les os à quelqu'un, le battre. Et le moi que voici, chargé de lassitude, A trouvé l'autre moi, frais, gaillard et dispos, Et n'ayant d'autre inquiétude Que de battre et casser les os, *MOL. Amphit.* II, 4. || Se casser le cou, faire une chute dans laquelle on se tue ou se blesse grièvement. || Fig. Se casser le cou, ruiner ses affaires, sa fortune. On dit de même, casser le cou à quelqu'un. || Par exagération. Se casser le nez, faire une chute sur la face, et plus souvent, se frapper le nez contre un obstacle qu'on ne voit pas ou auquel on ne fait pas attention. Je me suis cassé le nez contre un arbre. || Fig. Se casser le nez à la porte de quelqu'un, ne pas le trouver chez lui. || Se casser le nez, échouer dans un projet, une entreprise. Que je traite avec vous des choses où Aristote, Platon, St Thomas et St Bonaventure se sont cassé le nez, *VOLT. Lett. d'Argenson,* 14 déc. 1770. || Comme les coups qu'on se donne sur le nez sont rarement dangereux et toujours ridicules, l'expression *casser le nez* est toujours prise en moquerie, en dérision, à la différence de *casser la tête*. || Fig. Casser les vitres, ne garder aucun ménagement. || Fig. Cela me casse bras et jambes, cela paralyse tous mes moyens d'action ou bien me stupéfie d'étonnement. Ce n'est pas moi qui ai trouvé le secret de faire traîner deux mois cette opération, presque terminée en huit jours, quand le roi et l'état-major me vinrent casser les bras, *P. L. COUR. Lett.* I, 448. La peur casse les jambes à l'homme; pourquoi ne briserait-elle pas bien les ailes à l'oiseau? *CHATEAUB. Amér.* 24. || Casser la croute, casser une croute, manger un morceau. Cassez la croute avec nous. || Fig. N'en casser que d'une dent, n'en pas tailler, s'en passer. Faites moins la sucrée et changez de langage; Ou vous n'en casserez, ma foi, que d'une dent, *CORN. Le Menteur,* IV, 9. || Populairement et fig. Je t'en casse, c'est-à-dire ce n'est pas pour toi, tu n'en auras pas. || Fig. et bassement, on dit qu'une femme a cassé ses œufs, quand elle a accouché ayant terme par quelque chute ou accident. || 2<sup>e</sup> Terme de droit. Annuler. Casser une condamnation, des jugements. Casser un testament. Casser un mariage.... Non, je m'y veux tenir; Quelque sensible tort qu'un tel arrêt me fasse, Je me garderai bien de vouloir qu'on le casse, *MOL. Mis.* V, 4. [Ils] m'ont tout le pouvoir de casser l'alliance, *MOL. Sgan.* 24. Il fit casser son mariage avec Anne, *Boss. Var.* 7. Après la grâce obtenue, nous cassons un acte si solennel, *ID. Pén.* 4. J'empêchai qu'on ne cassât cette adoption qui rend aujourd'hui le jeune César si audacieux, *VERTOT. Rev. rom.* XIV, p. 317. || 3<sup>e</sup> Désigner. Causer un magistrat. L'empereur cassa le centurion. Casser un officier, c'est le chasser du service; casser un sous-officier, c'est le priver de son grade. On le menace tous les jours d'être cassé, *SÉV. 324.* Le czar défendit aux officiers sous peine d'être cassés, et aux soldats sous peine de mort, de s'escarter pour piller, *VOLT. Charles XII,* 4. || Cas-

ser aux gages, ôter un emploi rétribué; et figurent, retirer sa confiance à un inférieur. || 4<sup>e</sup> Affaiblir, débilitier. Des corps que les fatigues ont cassés. Des rôles fatigants ont cassé la voix de ce chanteur. || 5<sup>e</sup> Terme de marine. Casser l'erre, arrêter par degrés une embarcation. || 6<sup>e</sup> V. n. Être cassé. Le verre casse aisément. La corde cassa. Le bois ne casse jamais sans avertir, à moins que la pièce ne soit fort petite ou fort sèche, *BUFFON. Exp. sur les végét.* 4<sup>e</sup> mém. || 7<sup>e</sup> Se casser, v. rés. Être mis en morceaux. Le pot se cassa en tombant. S'il se casse quelque chose, je m'en prendrai à vous, et je le rabattrai sur vos gages, *MOL. l'Avare,* III, 4. || Devenir débile, perdre sa force. Il commence à se casser. C'est un homme qui se casse. La voix de ce chanteur s'est cassée promptement. || Proverbe. Qui casse les verres les paye, c'est-à-dire l'auteur d'un dommage doit le réparer. || Si c'est du grès, on vous en casse, se dit à quelqu'un pour exprimer qu'on refuse de faire ce qu'il désire.

— **SYN.** *CASSER, ROMPRE, BRISER.* Ces trois mots expriment que, dans un objet, la continuité est détruite. Ils diffèrent en ce que casser, c'est la détruire en un coup, en une fois; rompre, c'est la détruire avec un effort, avec le temps; briser, c'est mettre en pièces. Un coup de barre cassa l'essieu; un coup de feu le brisa; une charge trop pesante le rompit. Il faut ajouter que l'étymologie de casser est complexe, venant à la fois de *cassus*, vain, vide, nul, et de *quassare*, briser; de ce côté casser n'a plus de synonymie avec rompre: on casse un contrat, un testament, un officier, mais on ne les rompt pas; on rompt une alliance, mais on ne la casse pas.

— **HIST.** XI<sup>e</sup> s. Quassét son haume, si l'ont navré au chef, *Ch. de Rol.* CLII. || XII<sup>e</sup> s. De tous royaumes devez estre cassé [déchus], *Roncisv.* 19. L'haume [il] lui froisse, li os lui sont quassé, *ib.* 104. || XIII<sup>e</sup> s. Li rois quasse la cire, s'a au brief esgardé, *Berte,* LXVII. Sans defense la porte quassent, Quassé l'ont; outre s'en passent, *la Rose,* 12575. Bien seroit sa jangle [caquet] quassée, *ib.* 7432. [Tibullus] Por cui mort [pour la mort de qui] ge bri-sai mes flèches, Cassai mes ars [arcs]... *ib.* 10544. Par ceus iert li chastiau cassés, Se chascun i met bien s'entente, *ib.* 10770. Mostrant raisons et semblances de dreit por cel dit casser et varier, *Ass. de Jér.* 118. Tuit sunt un, sachés à delivre, Et vie d'oume [homme] et oez [œufs] quassez, *RUTEB.* 131. Et li rois cassa l'establissement, et commenda que tot viegne en partie, *Liv. de just.* 10. || XIV<sup>e</sup> s. Et certes se ne me cassez Ces trois.... [ne me privez de ces trois], *MACHAULT*, p. 4. || XV<sup>e</sup> s. Et se mettoient au retour, petit à petit, ceux qui estoient cassés de leurs gages et tous hodés de la guerre, *FROISS.* III, III, 88. De balader j'ay beau loisir, Autres deduis me sont cassez, *CH. D'ORL. Ball.* 40. Tellement qulement Me faut le temps passer, Quant ne puis nullement Ma fortune casser, *ID. Rond.* 51. Casser un privilège, *COMM.* II, 4. || XVI<sup>e</sup> s. Et qui s'applicque à tel trafficque, Le plaisir casse, *J. MAROT*, V, 216. Car la fortune est pour un verre prise, Qui tant plus luit, plus tost se casse et brise, *MAROT*, I, 329. Ouidà, dit-il, messieurs, je le ferai, mais que j'aie disné; et cassoit [bâfrait] toujours, *B. DESPER. Contes*, CV. La nufième legion s'estant mutinée, il la cassa avec ignominie, *MONT.* III, 168. Il cassa la compagnie de 300 satellites, que Romulus avoit toujours eut autour de sa personne, *AMYOT. Numa*, 12. L'edict par lequel il cassoit et annulloit toutes debtes, *IB. Solon*, 25. Revoquer et casser une ordonnance, *ID. Péricl.* 71. Quand j'ai veu qu'ils me cassoient [mes chevaux de chasse], je les ai cassez, et puis l'age en cassoit sa part, *D'AUB. Fœn.* I, 5. Lui casser la teste d'un coup de pistolet, *ID. Vie*, XIX. La sentence fut moderée à estre dégradé des armes et cassé, *IB. LXXXIII.* Puis l'accident passé, ils sont cassés de leurs gages, *PARÉ.* XXIV, 12. Vingt hommes d'armes des pluslestes de la compagnie de M. le mareschal de Saint-André se cassèrent [se démirent], et vindrent trouver M. de Vieilleville, *CARLOIX*, VI, 13. D'une voix cassée et enrouée, *MONT.* II, 20. On rencontre la substance de l'os dure, qui sonne cassé, *PARÉ*, XI, 24. Ô prompts desirs d'esperance cassez, Ô douce erreur, ô pas en vain trassez, *RONS.* 91.

— **ÉTYM.** Provenç. *cassar, caissar, cachar, quassar*; catal. *cassar*; espagn. *casar*; ital. *cassare*; du latin *quassare*, secouer, ébranler, fréquentatif de *quatere*. Il y a aussi le latin *cassus*, vide, nul, dont la forme et le sens se sont confondus avec *quassus*, *quassare*.

**CASSEROLE** (ka-se-ro-l', et non ka-stro-l'), mauvaise prononciation répandue dans le peuple), s. f.

|| 1<sup>e</sup> Ustensile de cuisine en métal, à queue, à fond plat et à parois droites et cylindriques. Casserole de cuivre bien étamée. || 2<sup>e</sup> Fig. et familièrement. Passer à la casserole, subir un traitement antivénérien. Il fut clair qu'on ne m'avait pas soupçonné d'aller y faire [à Montpellier] un tour de casserole, *J. J. ROUSSEAU. Conf.* VI. || 3<sup>e</sup> Grosse montre.

— **ÉTYM.** Diminutif de *casse* 2. *Casse* répondant à l'italien *cazza*, l'italien *casserola* contredirait cette dérivation; mais *casserola* n'est pas un mot ancien dans cette langue, et il est sans doute emprunté du français.

**+ CASSEROLEE** (ka-se-ro-lée), s. f. Contenu d'une casserole.

— **ÉTYM.** *Casserole.*

**+ CASSERON** (ka-se-ro-n), s. m. Un des noms du calmar.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Dea, fault il que vous autres parliez aussi de la guerre, qui ressemblez proprement aux casserons : car vous avez bien un cousteau, mais vous n'avez point de cœur, *AMYOT. Thém.* 21.

— **ÉTYM.** Forme dérivée de *casse* 1, caisse, à cause qu'il contient une liqueur noire.

**+ CASSETEE** (ka-se-tée), s. f. Le contenu d'une cassette, d'une casse.

**CASSE-TÈTE** (ka-se-té-té), s. m. || 1<sup>e</sup> Massue de guerre de certains peuples sauvages. Une troupe d'habitants des montagnes bleues qui descendaient armés de casse-tête, *VOLT. Jenni*, 7. Ton casse-tête est orné de dents de crocodiles, *CHATEAUB. Natc.* IX, 303. || 2<sup>e</sup> Petit bâton très-court, plombé à une de ses extrémités et qui, étant flexible, peut casser la tête ou donner quelque coup dangereux. || 3<sup>e</sup> Fig. et familièrement, vin qui porte à la tête. || 4<sup>e</sup> Travail, calcul, jeu qui, exigeant une grande attention, fatigue la tête. La progression en nombres impairs dans laquelle tombent les corps graves, et autres casse-tête, *VOLT. Lett. vers*, 53. || Casse-tête chinois, sorte de jeu où, avec de petites pièces en bois égales et diversement colorées, il faut former des dessins ou compartiments agréables à l'œil. || Fig. Travail mécanique et fatigant, et qui ne produit rien de vraiment beau. Il [un pareil résultat] aboutit à tourner dans un cercle invariable, et il finirait par transformer l'art [dramatique] en une sorte de casse-tête chinois, *F. WEY. Préface de Stella.* || 5<sup>e</sup> Bruit continu et fatigant. || 6<sup>e</sup> Terme de marine. Grand filet étendu pour garantir les hommes de la chute de ce qui pourrait tomber des mâts. || *Au plur.* Des casse-tête ou casse-têtes.

**CASSETIN** (ka-se-tin), s. m. Terme d'imprimerie. Compartiment d'une casse d'imprimerie. Chaque lettre a son cassetin. || Réservoir dans un fourneau, pour recevoir le métal qui entre en fusion.

— **ÉTYM.** *Casse* 1.

**CASSETTE** (ka-sé-té), s. f. || 1<sup>e</sup> Petit coffre destiné à serrer des bijoux, de l'argent. Et dans quoi est-ce que cet argent était? Dans une cassette, *MOL. l'Av.* V, 8. || 2<sup>e</sup> Absolument, la caisse particulière d'un prince. Il n'y a rien pour lui sur la cassette [il n'y a pas de pension], *LA BRUY. XIII. Bardes que la cassette inspire, Traitez mon sujet, il plaira, BÉRANG. Nabuchod.* || Biens de la cassette, les domaines de la couronne. || 3<sup>e</sup> Petit coffre à compartiments à l'usage des tailleurs.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Le jus sera mis dans le poëlon ou cassette, et sur icelui le sucre pulvérisé, *O. DE SERRES*, 857.

— **ÉTYM.** Diminutif de *casse* ou *caisse*; provenç. *cassetta*; catal. *capseta*; ital. *cassetta*.

**CASSEUR, EUSE** (ka-seur, seù-z'), s. m. et f. Celui, celle qui casse beaucoup par maladresse. || Fig. Un grand casseur de raquettes, un homme vigoureux. || Un casseur d'assiettes, un tapageur, un querelleur.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Il frappoit comme un casseur d'acier [et non d'assiettes, qui est ce qui se dit aujourd'hui], *DESPER. Contes*, X.

— **ÉTYM.** *Casser.*

**+ CASSE-VESSIE** (ka-se-vè-sie), s. m. Terme de physique. Récipient ouvert à l'une de ses extrémités, fermé à l'autre par un morceau de vessie mouillée, et servant à faire des expériences sur la pression atmosphérique. || *Au plur.* Des casse-vessie ou casse-vessies.

**+ CASSICAN** (ca-ssi-kan), s. m. Nom d'un oiseau omnivore des terres australes.

**+ CASSIDOINE** (ka-ssi-doi-n'), s. f. Sorte de pierre précieuse dont les anciens se servaient pour faire des vases.

**+ CASSIE** (ka-sie), s. f. Terme de botanique. Graines de cassie, graines de *l'acacia farnesiana*, qui sont employées dans la parfumerie.

1. **CASSIER** (kā-siē), s. m. Céneficier; arbre qui porte la casse.

— ÉTYM. *Casse* 3.

† 2. **CASSIER** (kā-siē), s. m. Térme de typographie. Armoire où l'on range des casses.

— ÉTYM. *Cassé* 1.

† **CASSIN** (ka-sin), s. f. Partie du métier à étoffes de soie. || Térme de teinturier. Séau pour la sole.

1. **CASSINE** (kā-si-n'), s. f. || 1<sup>e</sup> Térme de guerre. Petite maison détachée au milieu des champs, où l'on peut s'abriter; se retrancher. || 2<sup>e</sup> Petite maison de plaisir hors de la ville. M. de Villars l'est allé recevoir dans sa cassine, sén. 307. || 3<sup>e</sup> Familièrement, maisonnette de chétive apparence, et aussi, maison mal tenue. Comment peut-il demeurer dans une pareille cassine?

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. Ceste faute advint pour sauver une cassine étant au seigneur Jean Jacques Trivulce, M. du BELAY, 5. Ils n'avoient point de terres ny de seigneuries, méthairies, clézeries, borderies; cassines, ny bastides, dont ils se peussent, à la françoise, qualifier ou anoblir, CARL. II, 17. Et là trouvai les plus beaux lieux du monde, belles galeries, belles prairies, force yignes, et une infinité de cassines à la mode italique, par les champs pleins de délices, RAB. Pant. ii, 32. J'ai là-bas une petite cassine au bout de vostre grande près qui est sur la rivière, *Moyen de parvenir*, dans LACURNE. Ma pauvre cassine, RÉMY BELLEAU, Berger: t. I, p. 70, dans LACURNE. Plus ne blanchissent de bruines, Ny paresseux en leurs cassines. Plus ne chomment les laboureurs, ID. ib. p. 407. Allez, et n'ayez peur que les dents assassines Des vieux loups affamés n'abordent vos cassines, ID. dans LE ROUX; *Dict. comique*.

— ÉTYM. Bas-lat. *cassina*, chaumière, domaine de campagne, dans les lois des Lombards; du bas-latin *cassa*, qui s'est dit pour *casa*, maison (voy. CASE). L'italien n'a pas *cassina*; il a *casino*, à peu près de même sens que cassine, et *cascina*; fromagerie, qui est un autre mot.

† 2. **CASSINE** (kā-si-n'), s. f. Térme de botanique. Nom de la viorne luisante, qu'on emploie en Amérique, en guise de thé. On boit dans de grandes calebasses une préparation de cassine, CHATEAUB. Amér. 44. Mila ne voulait pas qu'on se donnât le temps de servir la cassine au religieux, ID. Natc. III, 3.

† **CASSINOÏDE** (kā-si-no-i-d'), s. f. Térme de géométrie. Courbe que Cassini voulait substituer à l'ellipse de Kepler dans l'explication des mouvements planétaires.

— ÉTYM. *Cassini*, célèbre astronome du temps de Louis XIV.

† **CASSION** (kā-si-on), s. m. Nom par lequel Faraday, physicien anglais, désigne tout élément d'un corps composé, qui est susceptible de se rendre au pôle positif d'une pile.

**CASSIOPEE** (kā-si-o-pē), s. f. Térme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— ÉTYM. *Kassiopeia*, personnage mythologique, femme de Céphée; roi des Ethiopiens, et mère d'Andromède.

† **CASSIQUE** (kā-si-k'), s. m. Nom d'un oiseau d'Amérique (*orobius citrinus*).

1. **CASSIS** (kā-si; quelques-uns prononcent l's, kā-si-s': ce qui est moins bien), s. m. || 1<sup>e</sup> Groseillier à fruits en grappes, noirs et aromatiques. || Le fruit lui-même. || 2<sup>e</sup> Sorte de ratafia fait avec le fruit du cassis. Un verre de cassis. || On écrit aussi cassis.

— ÉTYM. Mot entré tardivement; ce semble, dans la langue; on ne le trouve ni dans les anciens Dictionnaires de l'Académie ni dans Furetière ni dans Richelet; l'origine en est inconnue.

† 2. **CASSIS** (kā-si), s. m. Térme de ponts et chaussées. Nom d'une rigole pratiquée en travers de la route, et ordinairement au bas d'une pente, pour l'écoulement des eaux. || Petit fossé ou moellon pour conduire les eaux d'égout ou de source.

† **CASSITERIDE** (kā-si-te-ri-d'), s. m. Nom d'un groupe de corps analogues à l'étain.

— ÉTYM. *Kassiteros*, étain.

**CASSEOLETTE** (ka-so-lé-t'), s. f. || 1<sup>e</sup> Réchaud de métal où l'on fait brûler des parfums. || L'odeur même de la cassolette. || 2<sup>e</sup> Pot antiphrase, pot de chambre rempli d'ordures... Mais, pour vous régaler; Du souci qui pour elle ici vous inquiète, Elle vous fait présent de cette cassolette.—Fi! cela sent mauvais; et je suis tout gâté, MOL. L'ÉTOUR. iii, 12. || Quelle cassolette! Voilà une terrible cassolette! se dit en parlant d'une mauvaise odeur. || Autrefois, tomberou de gadouard qui, vidant les lieux, infestait les rues par où il passait. || 3<sup>e</sup> Térme d'architecture. Vase de sculpture, qui paraît jeter des

flammes ou de la fumée. On dit plus souvent pot-à-feu.

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. Puis commença àasperger l'eau qu'elle tutoit en la cassolite, D. Flores de Grece, f° xcii, dans LACURNE. Maintes sortes d'eaux distillées qu'elle mit dans une cassolite, ib.

— ÉTYM. Diminutif de *cassolle*; espagn. *cuzoleta*.

† **CASSOLLE** (ka-so-l'), s. f. Réchaud pour chauffer la colle dans les papeteries.

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. Battez-les, puis les mettez dedans une cassolle sur le feu, PARÉ, xxv, 44.

— ÉTYM. Diminutif de *casse*; poëlon (voy. CASSE 2); espagn. *cuzuela*. Pâré emploie aussi *cassolle* dans le sens de botte; alors il vient de *cassé*, caisse.

1. **CASSON** (ka-son), s. m. Pain informe de sucre fin. Sucre en cassons.

— ÉTYM. *Casson* pour *caisson* (voy. ce mot): sucre ainsi appelé à cause des caisses où on le met.

† 2. **CASSON** (kā-son), s. m. Se dit des noyaux de cacao brisés. || Rognure de glaces. || Fragment de verre cassé.

— ÉTYM. *Casser*.

† 3. **CASSON** (kā-son), s. m. Voy. CALCIN.

**CASSONADE** (ka-so-na-d'), et non castonade, prononciation condamnée par l'étyologie et par le bon usage; mais qui est encore celle de beaucoup de gens, et que Ménage notait, de son temps, comme aussi reçue que l'autre); s. f. Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. Des sucres, cassonades, miels, o. DE SERRES, 842. Pour la confiture liquide; la cassonade est meilleure que le sucre fin, id. 851. Des cassonades, cette distinction sera faite, que de préférer la blanche à la noire, ib. 852.

— ÉTYM. *Casson* 1.

† **CASSOT** (ka-so), s. m. Térme de papeterie. Caisse à compartiments pour la triage des chiffons.

— ÉTYM. *Casse* 1.

**CASSURE** (kā-su-r'), s. f. || 1<sup>e</sup> L'endroit où l'objet est cassé. La cassure de ce corps est nette. || Aspect que présente une substance quelconque qui a été cassée. Cassure vitreuse, résineuse. || 2<sup>e</sup> Fente qui se fait en travers d'une lame d'acier qu'on trempe.

— HIST. xiv<sup>e</sup> s. Mettez la penne cassée endroit la cassure, dedans la fente, Modus, f° xciv. Si vous espériez à la teste d'aucunes de ses plumes quassées, si la mouilliez tantôt de votre salive endroit la quasseure, Ménagier, iii, 2. Peu après cette cacheure, il chut au lit, dont il mourut, Lettre de rémission, dans RAYNOUARD. || xvi<sup>e</sup> s. Quand la foy est navrée, c'est comme si le boutlier d'un gendarme recevoit quelque casselife de la violence d'un coup, seulement jusqu'à estre faussé et non percé, CALVIN, Inst. 438. Fracture du crâne se fait par contusion, c'est à dire cassure ou froissure de chose contondante, PARÉ, viii, 4.

— ÉTYM. *Cassier*; provenç. *cassadura*, *cachadura*; ital. *cassatura*.

† **CASTAGNEAU** (ka-sta-gnō), s. m. Nom vulgaire d'un poisson très-commun dans toute la Méditerranée (typé du genre *chromis* de Cuvier).

† **CASTAGNETTE** (ka-sta-gnē-t'), s. f. Térme de commerce. Etoffe de soie, laine et fil.

**CASTAGNETTES** (ka-sta-gnē-t'), s. f. plur. Instrument d'origine espagnole, consistant en deux petites écailles d'ivoire ou de bois, creuses, qui, étant jointes ensemble par une petite corde et attachées aux poignets, sont battues l'une contre l'autre par un danseur avec les doigts de chaque main pour marquer ses mouvements et ses cadences. Une paire de castagnettes. Armée de castagnettes et d'effronterie, HAMILT. Gram. 9. Les Zingari allaient par troupes avec des tambours de basque et des castagnettes, VOLT. Mœurs, 104. Les castagnettes des bohémiens sont les cymbales des prêtres syriens, ID. ib. || Au singulier, la castagnette est un des deux petits morceaux de bois qui compose l'instrument.

— ÉTYM. Espagn. *castañetas*: ainsi dites de la ressemblance qu'elles leur a trouvée avec des coquilles de châtaignes (voy. CHÂTAIGNE).

† **CASTAGNEUX** (ka-sta-gnē), s. m. Sorte d'oiseau de rivière (le petit grèbe).

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. Sa grosseur est d'une petite sarcelle, de la couleur d'une châtaignette, dont il semble que la cattise pourquoys l'a nommée castagnoux est venue, BELON, Ornith. Zoucet.

† **CASTAGNOLE** (ka-sta-gnō-l'), s. f. Térme de mariné. Morceau de bois percé de deux trous et fixé sur les galères à chacune des ralingués de la tente. || Nom vulgaire d'un poisson sur les côtes de la Méditerranée.

— ÉTYM. Ital. *castagnola*, nom du poisson.

† **CASTALIDES** (ka-sta-li-d'), s. f. plur. Nom donné aux Muses à cause de la fontaine de Castalie.

† **CASTALIE** (ka-sta-lie), s. f. Nom d'une fontaine de Béotie, consacrée aux Muses. Les eaux de Castalie, la poésie.

**CASTE** (ka-st'), s. f. || 1<sup>e</sup> Chacune des tribus en lesquelles la société de l'Inde est partagée. Il y a quatre castes: les prêtres, les guerriers, les marchands et agriculteurs, les gens de condition servile, en sanscrit brahma, kshatria, vaisia, sudra. || 2<sup>e</sup> Par dénigrement, classe de la société, que l'on considère alors comme exclusive et fermée. L'esprit de caste. Il a les préjugés, les prétentions de sa caste. || 3<sup>e</sup> Familièrement. Je ne le crains pas ni lui ni toute sa caste, c'est-à-dire ni les siens, ni les gens de son bord.

— REM. Caste, qui n'est ni dans Furetière ni dans Richelet, n'est dans le Dictionnaire de l'Académie qu'à partir de l'édition de 1740.

— ÉTYM. Espagn. et portug. *casta*, caste, proprement quelque chose de non mélangé; du latin *castus*, chaste (voy. CHASTE).

**CASTEL** (ka-stèl), s. m. S'est dit pour château. C'était un petit castel blanc qui se voyait de partout, ST-SIM. 40, 214. M. de Crac, dans son petit castel, titre d'une comédie de Collin d'Harleville. || Aujourd'hui terme familier et de plaisanterie. Vers son vieux castel, Ce noble mortel Marche en brandissant Un sabre innocent, BÉRANG. Carabas. J'ai une autre nièce que Mme Denis, qui se mêle aussi de jouer quelquefois la comédie dans son castel, VOLT. Lett. Richeliu, 48 sept. 1769.

— HIST. xi<sup>e</sup> s. N'i ad castel qui devant lui remaigne, Chron. de Rol. i. Les castiaux fraiz [brisés], mainte cité brosée, Ronc. p. 33. || xii<sup>e</sup> s. Et quant il li conquist casteals e herité, Th. le mar. 54. || xiii<sup>e</sup> s. Et quant li empereurs vit que il tenoient contre lui son castiel, se il en fust dolans et courechiés, ce ne fait pas à démanider. H. DE VAL. xv. Es les vous venu au castel Dé Montoire, où il fist moult bel, Fl. et Bl. 361.. Noz l'entendons des fortresses qui ne sont pas castiaux, liquel sont apelé castel par la raison qu'il sont chief de le [la] conté, BEAUM. XIII, 49.

— ÉTYM. Autre forme de château (voy. ce mot).

† **CASTELANE** (ka-ste-la-n'), s. f. Sorte de prune verte.

† **CASTELLAN** (ka-stèl-lan), s. m. Nom donné autrefois en Pologne aux dignitaires qui venaient après les palatins.

— ÉTYM. *Castellum*, château.

† **CASTELOGNE** (ka-sté-lo-gn'), s. f. Térme de commerce. Couverture de laine pour les lits.

— ÉTYM. Dit, d'après Ménage, pour Catalogne, pays d'où venaient ces sortes de couvertures.

† **CASTICE** (ka-sti-s'), s. m. Indien né à Goa de père et de mère portugais.

— ÉTYM. Caste, dans le sens de sang non mélangé.

† **CASTILLAN**, ANE (ka-sti-lan, lla-n'; ll mouillées), adj. Qui appartient à la Castille. Langue castillane, ou, substantivement, le castillan, la langue espagnole. || S. m. Castillan, monnaie d'or valant 6 fr. 42 c.

**CASTILLE** (ka-sti-l'), ll mouillées, et non ka-sti-yé), s. f. || 1<sup>e</sup> Autrefois combat dans une lice. Il faut ranger dans cette espèce [de jeux] les joutes, les castilles, les pas d'armes, CHATEAUB. Amér. 81. || 2<sup>e</sup> Aujourd'hui, terme familier qui se dit pour querelle, démêlé de peu d'importance. Chercher castille. Ils sont toujours en castille. Le soleil, en se levant, vit notre castille, et fut témoin comme elle me jeta un pot à la tête, Francion, liv. viii, p. 286. Avecqu'e nous, si l'almanach n'e ment, Les Castillans n'autront plus de castille; Méme au printemps, on doit de leur séjour Nous envoyer avec certaine fille [la reine Marie-Thérèse] Les jeux, les ris, les grâces et l'amour, LA FONT. Poésies mêlées, XII.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Le roy s'en vint à Montferrant, E: puis fit faire une bastille. Auprès de Lormont accourut Pöti à Bourdeax faire castille, MARTIAL DE PARIS, Vigiles de Charles VII, t. II, p. 451, dans LACURNE.

Vous savez que le chevalier au dauphin et moy eusmes castille ensemble, Perceforest, t. III, f° 142, dans LACURNE. À la rescouisse des deux chevaliers fut grôsse la castille et grande, tant de l'une partie comme de l'autre, ib. t. IV, f° 82. Si vous requiérrez que vous me laissez paisible; ou, par la morbieu! je vous livrerai castille, LOUIS XI, Nouv. xxiii. Robin Paumier et icellui Thierry eurent grosse castille ensemble, du cancre, castillare. || xv<sup>e</sup> s. Je preinds noise ou castille, BALSGR. p. 757.

— ÉTYM. Espagn. *castillo*, petit château, de ca-

*stellum* (voy. CHÂTEAU); il désignait, dans les anciens tournois, des imitations de châteaux, de tours, etc. qu'on attaquait, et de là il a été conservé pour débat, querelle. Dans le XVI<sup>e</sup> siècle, on avait le verbe *se castiller* et l'adjectif *castilleux*.

CASTINE (ka-sti-n'), s. f. Pierre calcaire que l'on mélange au minerai de fer pour en faciliter la fusion. Les fourneaux y sont pour fondre la mine de fer avec l'aide d'une matière appelée castine, qui est une terre pierre, COUILLE, *Hist. du Nivernais*, dans MÉNAGE.

— ÉTYM. Allem. *Kalkstein*, pierre à chaux, de *Kalk*, tiré du latin *calx* (voy. CHAUX), et *Stein*, pierre.

4. CASTOR (ka-stor), s. m. || 1<sup>e</sup> Quadrupède mammifère de l'ordre des rongeurs, qui habite dans les lieux aquatiques, au nord de l'ancien et du nouveau continent. Le castor d'Europe se terre. Au Canada les castors construisent des digues et des habitations. Ils y construisent des travaux Qui des torrents grossis arrêtent le ravage, Et font communiquer l'un et l'autre rivage; L'édifice résiste et dure en son entier: Après un lit de bois est un lit de mortier; Chaque castor agit; commune en est la tâche; Le vieux y fait marcher le jeune sans relâche; Maint maître d'œuvre y court et tient haut le bâton; La république de Platon Ne serait rien que l'apprentie De cette famille amphibia, LA FONT. *Fabl. x, 4.* || 2<sup>e</sup> Chapeau, drap, ras de castor, chapeau, drap, ras fait de poil de castor. Chacun ordonna que je prendrais la valeur d'un chapeau de castor sur les deniers de ma recette, *Francion*, liv. vi, p. 223. || Un castor, un chapeau de poil de castor et, dans le langage familier, un chapeau quelconque, vieux, fripé, même un chapeau de femme. || Demi-castor, chapeau de poil de castor mélangé. Vous trouverez, dans les ballots de M. l'ambassadeur, un étui où il y a deux chapeaux pour vous, un castor fin et un demi-castor, RAC. *Lettres à son fils*, 22. || Fig. et familièrement. C'est un demi-castor, c'est un homme suspect.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. On mettra en l'oreille huile de castor [castoréum] ou de girofle, PARÉ, xv, 26. Prenez demie dragme de castor dissout en vin blanc, ID. XVIII, 57.

— ÉTYM. *Kάστωρ*, castor; du mot hébreu qui signifie musc; en persan moderne, *khaaz*.

† 2. CASTOR (ka-stor), s. m. Terme d'astronomie. Belle étoile double des Gémeaux. || Castor et Pollux, nom donné au feu Saint-Eime.

— ÉTYM. *Castor*, héros mythologique.

CASTOREUM (ka-sto-ré-om'), s. m. Matière animale sécrétée par les glandes placées sous la peau de l'abdomen du castor, de la femelle comme du mâle, entre l'origine de la queue et la partie postérieure des cuisses, et qui est employée en médecine comme antispasmodique.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Puis les oindrons d'huile laurin, de castoreum, et d'autres de pareil effet, PARÉ, XV, 65.

— ÉTYM. *Castor* 1.

† CASTORIN, s. m. Peaux de castorin, peaux d'un animal amphibie de l'Amérique méridionale.

CASTORINE (ka-sto-ri-n'), s. f. Étoffe de laine légère et soyeuse. Une redingote de castorine.

— ÉTYM. *Castor* 1.

CASTRAMÉTATION (ka-stra-mé-ta-sion), s. f. L'art de camper, surtout en parlant de l'antiquité. Traité de la castramétation des Romains.

— ÉTYM. *Castrametri*, camper, de *castra*, camp (voy. CHÂTEAU), et *metari*, mesurer (voy. MESURE).

CASTRAT (ka-stra; le t ne se lie pas; au pluriel l's se lie : des ka-stra-z habiles chanteurs), s. m. Homme qu'on a châtré dans l'enfance pour en faire un chanteur qui conserve une voix semblable à celle des enfants et des femmes. Voix de castrat. Y étiez-vous lorsque le castrat Cafarelli nous jetait dans le ravissement? DIDER. *S. l. caract.*

— ÉTYM. Ital. *castrato*; de *castratus*, de *castrare* (voy. CHÂTRER).

CASTRATION (kas-tra-sion), s. f. || 1<sup>e</sup> Terme de chirurgie. Opération par laquelle on châtre un homme, un animal. Les moyens de guérir la lèpre, entre lesquels on sera sans doute étonné de trouver la castration, DIDER. *Lett. s. l. chirur.* || Les chirurgiens appellent aussi castration l'ablation d'un seul des testicules affecté de tumeur: de là la distinction de la castration en complète et incomplète. || 2<sup>e</sup> Terme de botanique. Opération par laquelle on empêche une plante de produire des semences.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La voix après la castration est plus gresle, PARÉ, VI, 48.

— ÉTYM. Provenç. *castracio*; espagn. *castracion*; ital. *castrazione*; de *castrationem*, de *castrare* (voy. CHÂTRER).

CASUALITÉ (ka-zu-a-li-té), s. f. Qualité, condition de ce qui est casuel.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Roole attesté des amendes et autres casualités [profits accidentels] escheutes aux dits offices, *Nouv. coustumier génér.* t. II, p. 4429.

— ÉTYM. Bas-lat. *casualitas*, de *casualis*, casuel. † CASUARINE (ka-zu-a-ri-n'), s. f. Nom d'un arbre des Indes orientales et de la Nouvelle-Hollande dont le bois est très-dur.

CASUEL, ELLE (ka-zu-èl, è-l'), adj. || 1<sup>e</sup> Qui dépend des cas, des accidents. L'événement en est casuel, boss. *Imp. 3.* Les choses morales, si compliquées, si casuelles, si changeantes, FONTEN. *Bernoulli*. Ces jardins, ces campagnes, que vous tenez de moi, sont choses casuelles, DIDER. *Essai s. Claude et Néron*. Sans cette condition [qu'il n'y aurait pas d'impôt sur les rentes], les prêteurs n'auraient pas fait une disposition si casuelle de leurs capitaux, MIRABEAU, *Collection*, t. IV, 254. || 2<sup>e</sup> Droits casuels, profits fortuits, dans les fiefs, comme le droit d'aubaine, les lods et ventes, etc. || Parties casuelles, droits et revenus éventuels; et le bureau même où l'Etat faisait percevoir ces droits. Trésorier des parties casuelles. Charge vacante aux parties casuelles, charge qui vaquait au profit du roi. Emplois casuels, emploi révocables. Charges casuelles, charges non héréditaires. || 3<sup>e</sup> S. m. Le casuel, le gain, le revenu casuel, par opposition à gain, revenu fixe. De quelque valeur que soient les cures tant en fonds qu'en casuel, boss. *Lett. quêt. 84.*

— REM. Depuis quelque temps l'usage s'est introduit de donner à *casuel* le sens de fragile: la porcelaine est casuelle. Mais rien, ni dans l'étymologie, ni dans l'emploi ancien, ne justifie cette acceptation qui doit être évitée.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Il advient souvent, par casuelle rencontre, des accidents du tout semblables les uns aux autres, AMYOT, *Sertor. 4.* Quand ils veulent injurier quelqu'un, ils ne s'attachent point aux marques extérieures du corps, ny aux choses casuelles de la fortune, ID. *Com. il faut lire les poët. 54.* N'estant en ce mesnage, qu'accessoire ou parties casuelles, les fruits que ces arbres donnent, O. DE SERRES, 787.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *casual*; ital. *casuale*; de *casualis*, de *casus*, chute, accident, cas (voy. CAS).

CASUELLEMENT (ka-zu-è-le-man), adv. D'une manière casuelle.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Il perdit la veue, non que la fortune l'eust ainsi casuellement ultragé, ny... AMYOT, *Timol. 49.* La medecine traite casuellement et par accident, que c'est que maladie, et la musique, que c'est que faux accord, ID. *Démétr. 4.* Aussi ne sont-ce point matières qu'il ne soit pas permis d'ignorer et d'en parler casuellement et temerairement, MONT. II, 99. Tresor trouvé casuellement en lieu public appartient pour la moitié au seigneur haut justicier et pour l'autre moitié à celuy qui l'a trouvé, *Nouveau coustumier génér.* t. II, p. 4050.

— ÉTYM. *Casuelle*, et le suffixe *ment* (voy. MENT).

CASUISTE (ka-zui-st'), s. m. Théologien qui s'applique à résoudre les cas ou les difficultés de conscience par les règles de la raison et du christianisme. Si les Jésuites n'avaient que des casuistes relâchés, ils ruineriaient leur principal dessein qui est d'embrasser tout le monde, puisque ceux qui sont véritablement pieux cherchent une conduite plus sûre; mais comme il n'y en a pas beaucoup de cette sorte, ils n'ont pas besoin de beaucoup de directeurs sévères pour les conduire; ils en ont peu pour peu; au lieu que la foule des casuistes relâchés s'offre à la foule de ceux qui cherchent le relâchement, PASC. *Prov. 5.* Le christianisme est bien différent dans les livres saints et dans les casuistes, PASC. *J.-C. 43.* Le meilleur de tous les casuistes est la conscience, J. J. ROUSS. *Ém. IV.* Comme il y a un nombre infini d'actions équivoques, un casuiste peut leur donner un degré de bonté qu'elles n'ont point, en les déclarant bonnes, MONTESQ. *Lett. pers. 57.* || Par extension. L'amour a des casuistes D'avis fort différents dans sa religion; il a ses Escobars, il a ses jansénistes, CHAULIEU, *Ép. à Lafare*, 1703.

— ÉTYM. Espagn. *casuista*; ital. *casista*; de *casus*, cas de conscience (voy. CAS). Il est écrit deux fois *casuite* dans Thiers, *Superstitions*, préface, éd. de 1697. Nous voyons par la 8<sup>e</sup> réflexion critique de Boileau sur Longin que Perrault écrivait toujours *casuite*; Boileau lui reproche cette orthographe et dit qu'il faut écrire et prononcer *casuiste*.

— CASUISTIQUE (ka-zui-sti-k'), s. f. Partie de

la théologie morale qui s'occupe des cas de conscience.

— ÉTYM. Casuiste.

† CASUISTIQUER (ka-zui-sti-ké), v. n. Faire le casuiste; discuter des cas de conscience.

† CASULAIRE, adj. Régime casulaire, dit aujourd'hui cellulaire (de *casa*, case, loge).

CATACHRÈSE (ka-ta-kré-z'), s. f. || 1<sup>e</sup> Trope par lequel un mot détourné de son sens propre est accepté dans le langage commun pour signifier une autre chose qui a quelque analogie avec l'objet qu'il exprimait d'abord; par exemple, une langue, parce que la langue est le principal organe de la parole articulée; une glace, grand miroir, parce qu'elle est plane et luisante comme la glace d'un bassin; une feuille de papier, parce qu'elle est plate et mince comme une feuille d'arbre. C'est aussi par catachrèse qu'on dit: ferré d'argent; aller à cheval sur un bâton. Poussez à Marcassus, poussez à Marcellus l'anthithèse, l'hypothèse, la catachrèse, P. L. COUR. I, 420. || 2<sup>e</sup> Terme de musique. Dissonance dure et inusitée.

— ÉTYM. Καταχρησις, abus, de κατὰ, contre, et χρῆσις, usage.

CATACLYSME (ka-ta-kli-sm'), s. m. || 1<sup>e</sup> Terme didactique. Grande inondation, et, particulièrement, le déluge universel de la Bible, ou autres déluges dont parlent les géologues. || 2<sup>e</sup> Fig. Désastre, et surtout bouleversement dans un Etat, dans une société. C'est un vrai cataclysme.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Avant le general cataclysme advenu du temps de Noé, DES ACCORDS, *Bigarr. Invention des lettres*.

— ÉTYM. Καταχλυσμός, de κατὰ, sur, et χλυσμός, action de mouiller (voy. CLYSTÈRE).

† CATACLYSMIQUE (ka-ta-kli-smi-k'), adj. Terme de géologie. Qui dépend d'un cataclysme. Un transport cataclysmique de galets de granite.

— ÉTYM. Cataclysme.

† CATACLYSMOLOGIE (ka-ta-kli-smo-lo-jie), s. f. Histoire des cataclysmes.

— ÉTYM. Cataclysme, et λόγος, traité.

† CATACOI ou CATACOUA (ka-ta-kou-a), s. f. Forme populaire pour dire un catogan.

CATACOIS (ka-ta-koi), s. m. Terme de marine. Voy. CACATOIS.

CATACOMBES (ka-ta-kon-b'), s. f. pl. || 1<sup>e</sup> Lieux souterrains, près de Rome, qui étant d'anciennes carrières de pouzzolane, servirent pour la sépulture des esclaves, et où les chrétiens se cachèrent ensuite pendant les persécutions et enterrèrent aussi leurs morts. Supposons que l'un de ces hommes vénérables sortant tout à coup de ces catacombes antiques où sa cendre est confondue avec celle de tant de martyrs... MIRABEAU, *Collection*, t. V, 300. || 2<sup>e</sup> Par extension, toute espèce de vastes excavations souterraines où sont réunis des débris mortuaires. Paris est en partie bâti sur des catacombes qui furent des carrières.

— ÉTYM. Provenç. *cathacumba*; espagn. *catacumba*; ital. *catacomba*; du bas-lat. *catacumba*, dont l'origine est incertaine. On y voit d'ordinaire la préposition κατὰ, et: 1<sup>e</sup> *cymba*, bateau, parce qu'il y avait près des catacombes de Rome une station pour les bateaux; 2<sup>e</sup> *tumba*, altéré en *cumba*: le lieu aux tombes; et 3<sup>e</sup> *comba*, vallée, fosse: le lieu aux fosses. Au contraire Diez voit dans *cata* le bas-latin *catare*, voir, regarder, qui se trouve dans *catafalque*, dans *châlit* (voy. ces mots), et soit *tumba* (on trouve en effet dans des textes espagnols *cata-tumba*, et dans le dialecte milanais, *cata-tomba*), soit *comba* (voy. COMBE); de sorte que *catacombe* signifierait tombes ou fosses que l'on va voir, que l'on visite. Ce qui est le plus probable, c'est l'étymologie la plus directe, de κατὰ, en, et κύμην ou κύμης, dont le sens propre est cavité; mot composé qui, à la vérité, n'est pas dans le grec littéraire, mais qui a pu se former dans le grec non écrit.

— CATACOUA. Voy. CATACOI.

CATACOUSTIQUE (ka-ta-kou-sti-k'), s. f. Terme de physique. Partie de l'acoustique qui a pour objet les sons réfléchis ou les effets des échos. || Adj. Qui a rapport à la catacouistique.

— ÉTYM. Κατακουστικός, de κατὰ, contre, indiquant réflexion, et acoustique.

CATADIOPTRIQUE (ka-ta-di-o-ptri-k'), adj. || 1<sup>e</sup> Terme de physique. Épithète donnée à certains instruments d'optique qui réunissent les effets combinés de la réflexion et de la réfraction. || 2<sup>e</sup> S. f. Partie de l'optique qui a pour objet les effets réunis de la lumière réfléchie et réfractée.

— ÉTYM. Κατὰ, contre, indiquant réflexion, et dioptrique.

CATADOUPE (ka-ta-dou-p') ou CATADEUPE (ka-

ta-du-p'), *s. f.* Chute d'un fleuve. Vous savez que mes catadoupes ou cataractes [du Nil] font une chute merveilleuse de toutes mes eaux, FÉN. XIX, 84.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Le phystetere jetoit eau à pleins tonneaux comme si fussent les catadoupes du Nil en Ethiopie, RAB. Pant. IV, 34.

— ÉTYM. Κατάδουπα, de κατά, et δουπεῖν, faire du bruit.

**CATAFALQUE** (ka-ta-fal-k'), *s. m.* Estrade élevée, par honneur, au milieu d'une église, pour recevoir le cercueil ou la représentation d'un mort. La mort a prêté le catafalque d'un empereur romain à la dépouille d'un Tartare, CHATEAUBR. Génie, IV, II, 3.

— ÉTYM. Ital. *catafalco*; bas-lat. *catafaltus*, *catafaldus*, *cadaffale*, *cadapallus*, *cadaphallus*, *chafallus*. *Cata* est selon Du Cange le bas-latin *catus*, machine de guerre, appelée *chat* d'après l'animal; et selon Diez *catare*, voir, regarder; du reste, finalement, ces deux étymologies se confondent, vu que *catus*, chat, et *catare*, regarder, ont le même radical. Reste *falco*, qui, vu les variantes du bas-latin où le *p* se montre, ne peut être que le mot germanique *balk* (voy. BALCON). *Catafalque* est le même que *échafaud* (voy. ce mot).

† **CATAGLOTTISME** (ka-ta-glo-tti-sm'), *s. m.* Terme de littérature ancienne. Emploi de mots recherchés.

— ÉTYM. Καταγλωττισμός, de κατά, indiquant recherche, et γλῶσσα, mot, langue (voy. GLOSE).

† **CATAGMATIQUE** (ka-ta-gma-ti-k'), *adj.* Terme de chirurgie. Propre à favoriser la consolidation des fractures.

— ÉTYM. Κάταγμα, fracture, de κατάγνυμι, κατάγω, κατάστω, casser.

1. **CATAIRE** (ka-tè-r'), *s. f.* Terme de botanique. Plante labiée d'une odeur aromatique, forte, mais peu agréable, qui attire les chats (*nepeta cataria*, L.).

— ÉTYM. Bas-lat. *catus*, chat (voy. CHAT).

† 2. **CATAIRE** (ka-tè-r'), *adj.* Terme de médecine. Frémissement cataire, frémissement semblable au murmure du chat et qu'on entend, par l'auscultation, dans certaines maladies du cœur.

— ÉTYM. Bas-lat. *catus*, chat (voy. CHAT).

† **CATALAN**, ANE (ka-ta-lan, la-n'), *adj.* Qui appartient à la Catalogne. La langue catalane, ou, substantivement, le catalan, langue parlée dans la Catalogne, qui est un des idiomes romans et qui a les plus grandes affinités avec l'ancien provençal. || *S. m.* Nom d'aventuriers, la plupart catalans, qui se rendirent fameux en Asie durant le XIV<sup>e</sup> siècle.

† **CATALANE** (ka-ta-la-n'), *s. f.* Terme de métallurgie. Forge à la catalane, bras fourneau dans lequel s'opère l'affinage immédiat du minerai de fer.

— ÉTYM. *Catalan*, nom des habitants de la Catalogne.

**CAALECTES** (ka-ta-lè-kf'), *s. m. plur.* Recueil de fragments, de morceaux détachés.

— ÉTYM. *Catalecta*, de κατάλεκτα, de κατά, et λεκτός, choisi, de λέγειν, choisir, cueillir, le même que le latin *legere* (voy. LIRE).

**CAALECTIQUE** (ka-ta-lè-kti-k'), *adj.* Vers caalectique, vers grec ou latin auquel manque une syllabe.

— ÉTYM. Καταληκτικός, de κατά, dans, et ληκτός, qui finit, de λήγειν, finir, cesser.

**CAALEPSIE** (ka-ta-lè-psie), *s. f.* Terme de médecine. Maladie caractérisée par l'aptitude qu'ont les membres, et même le tronc, à conserver pendant toute la durée de l'attaque les attitudes qu'ils avaient au commencement ou celles qu'on parvient à leur faire prendre.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Et si les dites vapeurs montent jusqu'au cerveau, causent epilepsie, catalepsie, qui est quand tout le corps demeure roide et froid, et en même figure qu'il estoit auparavant que tomber en tel mal, les yeux ouverts, sans voir et sans ouyr, PARÉ, XVIII, 52.

— ÉTYM. Κατάληψις, de κατά, dans, et λῆψις, prise, de λαμβάνειν, prendre, ayant même radical que λῆμμα (voy. LEMME).

**CAALEPTIQUE** (ka-ta-lè-pti-k'), *adj.* Terme de médecine. Atteint de catalepsie; qui a rapport à la catalepsie. || *S. m. et f.* Un, une cataleptique.

— ÉTYM. Voy. CATALEPSIE.

**CATALOGUE** (ka-ta-lo-gh'), *s. m.* Liste d'inscription dans un registre. Le catalogue alphabétique, par ordre de matières, d'une bibliothèque, d'un libraire. Une nouvelle étoile qui parut de son temps [Hipparche] lui fit entreprendre un catalogue de ces astres pour mettre la postérité en état de reconnaître les changements que le spectacle du ciel pourrait éprouver, LA PLACE, Exp. v, 2. || Fig. et fami-

lièvement. Rayez cela de votre catalogue, ne croyez pas cela, ou n'y comptez pas. Inscrivez cela sur votre catalogue, apprenez cela et souvenez-vous-en. || Le catalogue de ses tribulations, la série, la kynie. || Le grand catalogue, les maris trompés. Voilà tout fait et tout formé Un époux du grand catalogue, LA FONT. Cand.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Et qui voudroit conter ceux qui sont naufrage sous ceste esperance, le catalogue en seroit grand, LANOUE, 181.

— ÉTYM. Provenç. *catalogue*; espagn. et ital. *catalogo*; de *catalogus*; de κατάλογος, de κατά, et λόγος, inscription, ordre, arrangement (voy. LOGIQUE).

† **CATALOGUÉ**, EE (ka-ta-lo-ghée, ghée), *part. passé.* Les livres catalogués par les employés de la bibliothèque.

† **CATALOGUEMENT** (ka-ta-lo-ghe-man), *s. m.* Action de cataloguer; le résultat de cette action. Le cataloguement de cette bibliothèque.

† **CATALOGUER** (ka-ta-lo-ghé), *v. a.* Incrire un livre, un article dans le catalogue. || Arranger, mettre par classes.

— ÉTYM. Catalogue.

† **CATALOGUEUR** (ka-ta-lo-gheur), *s. m.* Celui qui rédige un catalogue.

**CATALPA** (ka-tal-pa), *s. m.* Terme de botanique. Arbre d'agrément (*bignonia catalpa*, L.), originaire de la Caroline, à fleurs d'un beau blanc ponctué de rouge et disposées en corymbe à l'extrémité des rameaux. Un monticule planté d'orangers, de chênes verts et de catalpas, CHATEAUB. Génie, I, v, 40. Près du lieu où parlait le vieillard, se voyait un catalpa au tronc noueux, ID. Natchez, I, 76. || Une autre espèce dite chêne noir d'Amérique (*catalpa longissima*, Sims.) a un bois qui n'est pas attaqué par les vers, et qui est recherché aux Antilles pour la construction des vaisseaux.

† **CATALYSE** (ka-ta-li-z'), *s. f.* Terme de chimie. Phénomène qui a lieu quand un corps met en jeu, par sa seule présence et sans y participer chimiquement, certaines affinités qui, sans lui, resteraient inactives. Ainsi le platine très-divisé transforme l'alcool en acide acétique par absorption de l'oxygène atmosphérique, sans subir lui-même aucun changement.

— ÉTYM. Κατάλυσις, dissolution, de κατά, et λύσις, action de délier.

† **CATALYSER** (ka-ta-li-zé), *v. a.* Terme de chimie. Décomposer par catalyse.

— ÉTYM. Catalyse.

† **CATALYTIQUE** (ka-ta-li-ti-k'), *adj.* Terme de chimie. Qui a rapport à la catalyse.

— ÉTYM. Voy. catalyse.

† **CATALYTIQUEMENT** (ka-ta-li-ti-ke-man), *adv.* À la façon de la catalyse.

† **CATAMÉNIAL**, ALE (ka-ta-mé-ni-al, a-l'), *adj.* Terme de physiologie. Qui a rapport aux menstrues. Flux cataménial. Les phénomènes cataméniaux.

— ÉTYM. Καταμήνια, menstrues, de κατά, par, et μήν, mois (voy. MOIS).

† **CATAPAN** (ka-ta-pan), *s. m.* Officier des empereurs grecs en Italie. Les empereurs d'Orient gouvernaient la Pouille et la Calabre par un catapan, VOLT. Mœurs, 39.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Et asavoir ne je ne catepon ne li autre mi sargent, DU CANGE, *catapanus*.

— ÉTYM. Bas-lat. *catapanus*, *catepanus*, *catipanus*, du grec κατεπάνω τῶν ἀξιωμάτων, préposé aux dignités, de κατά, sur, et ἐπάνω, en haut, composé de ἐπί et ἀνω.

† **CATAPASME** (ka-ta-pa-sm'), *s. m.* Terme de médecine. Poudre dont on saupoudre une partie du corps pour remplir quelque indication.

— ÉTYM. Κατάπασμα, de κατά, et πάσσειν, saupoudrer.

† **CATAPÉTALE** (ka-ta-pé-ta-l'), *adj.* Terme de botanique. Dont les pétales sont soudés avec les étamines.

— ÉTYM. Κατά, en, et πέταλον.

† **CATAPHASE** (ka-ta-fa-z'), *s. f.* Terme de logique ancienne. Affirmation. Se disait par opposition à apophase.

— ÉTYM. Κατάφασις, de κατά, contre, et φαντά, dire (voy. FABLE).

† **CATAPHONIQUE** (ka-ta-fo-ni-k'), *s. f.* Terme didactique. Branche de la physique qui traite de la réflexion du son.

— ÉTYM. Κατάφωνη, voix.

† **CATAPHORA** (ka-ta-fo-ra), *s. m.* Terme de médecine. Assoupissement sans fièvre ni délire.

— ÉTYM. Κατάφορα, sommeil comateux; pro-

rement, action de jeter en bas, de κατά, en bas, et φέρειν, porter.

† **CATAPHRACTE** (ka-ta-fra-kt'), *s. m.* Nom d'une armure de fer qui couvrait le corps tout entier, et qui, en usage d'abord chez les Asiatiques, passa chez les Grecs et les Romains. || Nom d'un vaisseau de guerre chez les anciens, long et ponté.

— ÉTYM. Voy. CATAPHRACTÉ.

† **CATAPHRACTÉ**, EE (ka-ta-fra-kté, tée), *adj.* || 1<sup>o</sup> Terme d'art militaire ancien. Qui est muni d'une armure défensive complète. || 2<sup>o</sup> Terme de zoologie. Qui a le corps enveloppé d'une cuirasse.

— ÉTYM. Καταφράκτης, cuirasse, de κατά, à, et φράσσειν, garnir, couvrir.

† **CATAPHRYGIEN** (ka-ta-fri-jin), *s. m.* Nom d'hérétiques du XI<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne qui, rejetant les anciens prophètes, disaient que l'Esprit-Saint avait été donné non aux apôtres mais à eux.

— ÉTYM. *Cataphrygæ*, parce qu'ils avaient leur siège en Phrygie.

**CATAPLASME** (ka-ta-pla-sm'); la prononciation ca-ta-pla-me, qu'on entend quelquefois, est rejetée par l'usage), *s. m.* || 1<sup>o</sup> Topique de la consistance d'une bouillie épaisse, que l'on compose de pulpes, de poudres ou de farines cuites soit avec de l'eau pure, soit avec des décoctions de plantes, ou avec du lait. Cataplasme, Dieu sait! les gens n'ont point de honte De faire aller le mal toujours de pis en pis, LA FONT. Fabl. III, 8. || Terme d'horticulture. Préparation de bouse de vache et de terreau gras pour recouvrir les plaies des arbres, dite vulgairement onguent de saint Fiacre. || 2<sup>o</sup> Fig. Cela est un cataplasme, se dit en parlant de quelque chose qui adoucit, compense, répare. || Cataplasme de Venise, un coup sur la joue, un soufflet, dans LEROUX, Dict. comique. || Populairement. C'est un bon cataplasme pour l'estomac, se dit d'un aliment à la fois épais et doux, comme une purée, une soupe épaisse.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Ils sont faits de farine et poudre meslées et incorporées avec jus ou autre chose humide; tels emplasters doivent plutost estre appellés onguens durs ou cataplasmes qu'emplasters, PARÉ, xxv, 27. Les cataplasmes sont faits de racines, feuilles, fruits, fleurs, semences des herbes, jus d'icelles, huiles, axonges, moelles, farines, résines: desquels les uns sont cuits, les autres crus, ID. xxv, 28.

— ÉTYM. Génov. *cataplame*; picard, *catapleume*; du latin *cataplasma*, du grec κατάπλασμα, de κατά, sur, et πλάσμα, application, de πλάσσειν, appliquer, former (voy. PLASTIQUE).

† **CATAPLECTIQUE** (ka-ta-plè-kti-k'), *adj.* Qui a rapport à la cataplexie.

† **CATAPLEXIE** (ka-ta-plè-ksie), *s. f.* Terme de pathologie. Perte subite du sentiment.

— ÉTYM. Κατάπληξις, de κατά, et πλάσσειν, frapper (comp. PLAIE).

† **CATAPTOSE** (ka-ta-ptō-z'), *s. f.* Terme de médecine. Chute subite du corps, dans une attaque d'épilepsie ou d'apoplexie.

— ÉTYM. Κατάπτωσις, de κατά, et πτῶσις, chute.

† **CATAPUCE** (ka-ta-pu-s'), *s. f.* Nom vulgaire de l'euphorbe épurée.

**CATAPULTE** (ka-ta-pul-t'), *s. f.* Machine de guerre dont les anciens se servaient pour lancer des pierres ou des traits.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Il inventa art et moyen de battre et desmolir forteresses et châteaux par machines et tormens bellicques, beliers, balistes, catapultes, RAB. Pant. IV, 61.

— ÉTYM. *Catapulta*, de καταπέλτης, de κατά, contre, et πάλλειν, lancer, de même radical que le latin *pellere* (voy. POUSSER).

1. **CATARACTE** (ka-ta-ra-kt'), *s. f.* || 1<sup>o</sup> Terme d'antiquité. Sorte de herse placée aux portes des villes.

|| 2<sup>o</sup> Au plur. En style biblique, portes ou écluses qui sont supposées retenir les eaux célestes. Il ouvrit les cataractes du ciel, MASS. Pan. St Franc. || 3<sup>o</sup> Chute d'une grande rivière qui se précipite de haut. Les cataractes du Nil. Le Rhin a deux cataractes. Sur la terre, les rochers laissèrent tomber des cataractes, CHATEAUB. Génie, I, IV, 4. || Fig. Lâcher les cataractes, laisser déborder sa colère, son indignation. || 4<sup>o</sup> Appareil qui, dans les machines à vapeur à simple effet, sert à régler le mouvement. || 5<sup>o</sup> Terme hydraulique. La différence de hauteur du niveau des eaux d'amont d'un pont au niveau d'aval des eaux du même pont.

— SYN. **CATARACTE</**

cataracte, l'eau se précipite seulement d'un feu très élevé en un bas-fond.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Un jour, elevant mon luminaire, j'aperçus les cataractes du ciel ouvertes, *Roman d'Alector*, dans le *Dict. de DOCHEZ*.

— ETYM. Provenc. *cataracta*, bonde, vanne; ital. *caterata*; du latin *cataracta*, *cataractes*; du grec *καταράτης*, écluse, de *καταράσσειν*, faire irruption en bas, de *κατά*, en bas, et *ράσσειν* ou *ρήσσειν*, rompre (voy. RHAGADE, et comp. ROMPRE). Etymologiquement, la *cataracte* est l'engin qui, rompant avec force, bouscule un pertuis; on a passé sans peine du sens de cet engin à celui de chute d'eau.

2. **CATARACTE** (*ka-ta-ra-k't'*), *s. f.* Terme de chirurgie. Opacité du cristallin ou de sa membrane, ou de la couche de Morgagni, opacité qui empêche les rayons lumineux de parvenir jusqu'à la rétine, et qui cause ainsi la perte de la vue. On opère la cataracte par extraction ou par abaissement ou par broiement: on extrait la cataracte en incisant la cornée et faisant sortir le cristallin; on l'abaisse en percant le sclérotique derrière la cornée et abaissant le cristallin; on la broie en percant la cornée avec une aiguille et broyant le cristallin. On a dit aussi abattre la cataracte pour l'abaisser. L'aveugle-né à qui M. de Réaumur vient de faire abattre la cataracte, DIDER. *Lett. s. l.* aveugl.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Abattre une cataracte, PARÉ, *Introd.* 2. Cataracte ou coulisse: c'est une concretion d'humeur entre la cornée et l'humeur crystalin; quand elle couvre la prunelle ou vient à s'endurcir en l'uvée, elle est appellée maille, taye, bourgeon, ID. XV, 5.

— ETYM. Bas-lat. *cataracta*, *cataractus*, cataracte de l'œil et clôture. *Cataracte* ou *coulisse*, dit PARÉ: c'est en effet du sens de clôture, de coulisse qui ferme, que le mot *cataracte* (voy. le précédent) a passé au sens d'opacité du cristallin.

**CATARACTE**, *EE* (*ka-ta-ra-k'té*, kiée), *adj.* Terme de chirurgie. Affecté de la cataracte. Un œil cataracté. Un homme cataracté des deux yeux.

— ETYM. *Cataracte* 2.

† **CATARACTER** (*SE*) (*ka-ta-ra-k'té*), *v. résf.* Être affecté de cataracte, en parlant de l'œil. Les yeux de ce malade se sont cataractés rapidement.

**CATARRHAL, ALE** (*ka-ta-ral*, *ra-l'*), *adj.* Terme de médecine. De la nature du catarrhe. Des accidents catarrhaux.

— ETYM. *Catarrhe*.

**CATARRHE** (*ka-ta-r'*), *s. m.* Terme de médecine. Flux morbide par une membrane muqueuse. Catarrhe pulmonaire, vésical, utérin. || Dans le langage ordinaire, gros rhume.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Le mal du Roy [Charles VIII] fut un catterre ou apoplexie, COM. VIII, 20. || XVI<sup>e</sup> s. Le maudit, comme Cain filz d'Adam. Et rengelez d'ung si ruppe catterre, Que abismé soit au centre de la terre, J. MAROT, v. 64. Ceux du chasteau si lourdement tiroient, Qu'il n'estoit tour qui ne vensist par terre: Lors Genevoys, doutians que ce quaterre Tumbast sur eux, tindrent leur consistoire, ID. V, 29. Apostemes, catherres, fluxions, PARÉ, IX, 2<sup>e</sup> disc. Aucuns l'appellent descente, rhume ou catarre, parce que le nom de goutte est odieux, ID. XXI, 4.

— ETYM. Berry, *catterre*; provenc. *catar*; espagn. et ital. *catarro*; de *catarrhus*, de *κατάρροος*, de *κατά*, en bas, et *ρέω*, couler (voy. RHUME); tout le XVII<sup>e</sup> siècle a prononcé *catterre*; Chifflet en fait la remarque expresse.

**CATARRHETIQUE** (*ka-ta-rré-kti-k'*), *adj.* Terme d'ancienne médecine. Qui a la vertu de rompre, de dissoudre.

— ETYM. *Kαταρρητικός*, de *κατά*, et *ρέω*, rompre.

**CATARRHEUX, EUSE** (*ka-ta-reù*, *reù-z'*), *adj.* Terme de médecine. Sujet aux catarrhes. La mort vient de saisir le vieillard catarrheux, BOIL. *Epist. v.* La fièvre au moins catarrheux, VOLT. *Epître XXXII*. || Quelques fois employé comme catarrhal. Une épidémie catarrheuse.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Ne plus ne moins que par une toux continue il contracte en son ame une disposition ulcereuse et catarreuse, AMYOT, *Comm. refrenner la colere*, 31. Cette couleur et ce teint vous presagent quelque defluxion catarrheuse, MONT. II, 212.

— ETYM. *Catarrhe*. On disait *cattereux* au XVII<sup>e</sup> siècle. Elle n'a pas seize ans, et vous êtes fort vieux; Elle se porte bien, vous êtes cathareux, REGNARD, *Fol. amour*, II, 2.

† **CATARRHININ** (*ka-ta-rrí-nin*), *s. m.* Les ca-

tarrhinins, nom donné aux singes de l'ancien monde, à cause qu'ils ont les narines rapprochées et la cloison du nez très-mince.

— ETYM. *Kατά*, contre, et *πίν*, nez.

† **CATARTISME** (*ka-tar-ti-sm'*), *s. m.* Terme de chirurgie. Ancien synonyme de réduction, en parlant des luxations et des fractures.

— ETYM. *Kαταρτίου*, de *κατά*, et *τίτω*, disposer.

† **CATASTASE** (*ka-ta-sta-z'*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Terme de littérature ancienne. Partie d'une pièce de théâtre où le nœud de l'intrigue est dans toute sa force. || 2<sup>e</sup> Terme de médecine. Constitution de l'année par rapport aux maladies. || Peu usité.

— ETYM. *Kαταστάσις*, constitution, de *κατά*, en, et *στάσις*, action de fixer (voy. STASE).

† **CATASTATIQUE** (*ka-ta-sta-ti-k'*), *adj.* Terme de médecine. Maladies catastatiques, maladies qui règnent spécialement pendant une catastase, c'est-à-dire pendant certains états atmosphériques.

— ETYM. *Catastase*.

**CATASTROPHE** (*ka-ta-stro-f'*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Renversement, grand malheur, fin déplorable. Ce tremblement de terre fut une épouvantable catastrophe. Nous touchons à la catastrophe. La vie de Jules César se termina par une étrange catastrophe. Allons voir allumer le bûcher d'Hercule, et représenter sa catastrophe sur le mont Oeta, D'ABLANC. *Lucien*, t. II, *Amours*, dans RICHELET. || 2<sup>e</sup> Par extension, le dernier et principal événement d'une tragédie, d'un drame. Catastrophe habilement préparée. Le poème tragique vous mène par les larmes, par les sanglots, par l'incertitude, par l'espérance, par la crainte, par les surprises et par l'horreur, jusqu'à la catastrophe, LA BRUY. I.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La fin et catastrophe de la comédie approche, RAB. *Pant.* IV, 27. Tout le parcours de cette concion fut un amas bien choisi de lieux communs, la catastrophe tombant sur les decimes et franchises de l'église, etachevant par specieuses protestations, D'AUB. *Hist.* I, 107. Pour catastrophe et closture de l'enter, convient affermir, au nouveau ente, des paisseaux pour.... O. DE SERRES, 664.

— ETYM. *Kαταστροφή*, retour, tournure, issue, de *κατά*, sur, et *στροφή*, tour (voy. STROPHE).

† **CATAU** (*ka-tó*), *s. f.* Fille de ferme ou d'auberge. || Fille malpropre et de mauvaise vie.

— ETYM. Abréviation populaire de Catherine.

† **CATÉCHÈSE** (*ka-té-ché-z'*), *s. f.* Instruction orale sur les choses de l'Eglise, par demandes et par réponses. Le lait que cet auteur interprète la catéchèse [dit être la catéchèse], BOSS. *Nquv. myst.* 17. Eusèbe dit qu'Origène faisait des catéchèses, et il appelle le lieu où il faisait ses instructions, son école, FÉN. II, 130.

— ETYM. *Κατηγορίας*, instruction, de *κατά*, contre, et *γορίας*, bruit, retentissement, de *γένειν*, faire du bruit (voy. ÉCHO): mot à mot, bruit alternatif (par demandes et par réponses).

† **CATÉCHÈTE** (*ka-té-ché-t'*), *s. m.* Celui qui fait la catéchèse. || Nom, dans quelques églises des premiers temps, d'un certain ordre d'instructeurs.

† **CATÉCHÉTIQUE** (*ka-té-ché-ti-k'*), *adj.* Terme didactique. Qui a rapport à la catéchèse, et, en général, à l'enseignement oral. Ces studieux jeunes gens s'efforçaient de traduire en paroles catéchètiques les paroles brillantes, semées naguère d'une chaîne plus élevée, COURNOT, *Discours, Repue de l'instruction publique*, 22 nov. 1860.

† **CATÉCHISATION** (*ka-té-chi-za-sion*), *s. f.* Action de catéchiser.

**CATÉCHISE**, *EE* (*ka-té-chi-zé*, zée), *part. passé*. Les infidèles catéchisés par de fervents apôtres. || Familièrement. Voilà un gaillard fraîchement catéchisé, c'est-à-dire il ne sait son rôle que depuis peu, il le joue mal, on ne lui a pas assez fait la leçon. || Ah! c'est un nouveau catéchisé, il n'y a zèle que de nouveau catéchisé, c'est-à-dire cet homme, ayant changé de parti, agit sans retenue pour donner des gages.

**CATÉCHISER** (*ka-té-chi-zé*), *v. a.* || 1<sup>e</sup> Initier à la foi chrétienne. Catéchiser les infidèles, les ignorants, les enfants. Leur législateur [des évêques] fut un pauvre qui catéchisa des pauvres, VOLT. *Mœurs*, 12. || 2<sup>e</sup> Fig. Donner à quelqu'un toutes les raisons qu'on peut imaginer pour qu'il croie ou fasse quelque chose. Vous avez beau me catéchiser, je n'en croirai, je n'en ferai rien. || 3<sup>e</sup> Styler quelqu'un, lui dire d'avance ce qu'il faut qu'il fasse ou qu'il dise. On l'a catéchisé; il est impossible d'en rien tirer. Catéchisez votre homme si vous voulez qu'il réussisse dans sa mission. || 4<sup>e</sup> Familièrement, chapitrer, gronder. Il a été rudement catéchisé pour son étourderie.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Un maçon le voyant à table et

ayant bien catechisé sa mémoire pour le reconnoistre.... D'AUB. *Fœn.* III, 48.

— ETYM. Provenc. *catechizar*; espagn. *catequizar*; ital. *catechizzare*; du latin *catechizare*; de *κατηχεῖν* (voy. CATÉCHÈSE).

**CATECHISME** (*ka-té-chi-sm'*), *s. m.* || 1<sup>e</sup> Explication, par demandes et par réponses, de la croyance et des usages de la religion chrétienne. Faire le catéchisme. Aller au catéchisme. || Le livre qui contient cette explication. Enseigner, réciter le catéchisme. Savoir, dire son catéchisme. Il a déchiré son catéchisme. || Dire une chose comme son catéchisme, la dire d'une façon routinière. N'allez pas lui dire cela froidelement comme son catéchisme, J. J. ROUSS. *Em.* IV, || 2<sup>e</sup> Par extension, exposition abrégée, par demandes et réponses, ou autrement, de quelque science. Catéchisme d'économie politique. || FIG. Comptez-vous pour peu de chose que les découvertes de Newton soient devenues le catéchisme de la noblesse de Moscou? VOLT. *Dialogues*, XXIV, 7. || 3<sup>e</sup> Leçon pour mettre au fait, pour endoctriner. On lui a fait le catéchisme. C'est un catéchisme qu'il nous débite là. Il sait son catéchisme. || 4<sup>e</sup> Remontrances, Ennuyé de vos longues morales, de vos éternels catéchismes, J. J. ROUSS. *Em.* IV, || 5<sup>e</sup> Familièrement. Catéchisme poissard, recueil de propos grossiers. || Ces propos eux-mêmes qu'on débite.

— ETYM. Génev. *catéchime*; wallon, *catrusème*; du latin *catechismus*; du grec *κατηχημένος* (voy. CATÉCHÈSE).

**CATECHISTE** (*ka-té-chi-st'*), *s. m. et f.* Celui qui enseigne le catéchisme, qui fait le catéchisme aux enfants. Dona Marina était la catéchiste [des Mexicains], VOLT. *Mœurs*, 147.

— ETYM. *Catechista*, de *κατηχητής* (voy. CATÉCHÈSE).

† **CATÉCHUMÉNAT** (*ka-té-ku-mé-na*; le *t* ne se lie pas), *s. m.* Etat de catéchumène. L'église primitive voulait trouver en ses catéchumènes des hommes repentants de leurs crimes passés, et instruits des devoirs qu'ils avaient à remplir envers Dieu et leur prochain; ce fut l'origine de l'institution du catéchuménat.

— ETYM. *Catéchumène*.

**CATÉCHUMÈNE** (*ka-té-ku-mé-n'*), *s. m. et f.* Personne qu'on instruit pour la disposer au baptême. Les premiers rayons de la foi forment des catéchumènes, FLECH. *Alg.* Le corps des chrétiens se distinguait en croyants ou fidèles, et catéchumènes, CHATEAUB. *Génie*, IV, III, 2.

— ETYM. *Catechumenus*, de *κατηχούμενος*, celui qu'on instruit du catéchisme, proprement, celui qui reçoit l'enseignement donné par le catéchiste, de *κατηγορία*, instruire (voy. CATÉCHÈSE).

† **CATÉGORÉMATIQUE** (*ka-té-go-ré-ma-ti-k'*), *adj.* Qui est de la nature du catégorémat. Un père ou un frère se retirent bien plus contents lorsque l'écolier distingue entre l'infini catégorématique et l'infini syncatégorématique, BAYLE, article Zénon, rem. G. Il y a une différence essentielle entre catégorématique et syncatégorématique, VOLT. *Diq.* XXIV, 10.

† **CATÉGORÈME** (*ka-té-go-rè-m'*), *s. m.* Terme de la philosophie aristotélicienne. Qualité qui fait ranger un objet dans telle ou telle catégorie.

— ETYM. *Κατηγόρημα* (voy. CATÉGORIE).

**CATÉGORIE** (*ka-té-go-rie*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Terme de logique. Un des chefs généraux sous lesquels nous rangeons toutes nos idées. La catégorie de la substance, de l'accident, etc. Aristote établit dix catégories. Les catégories de l'école péripatéticienne sont les prédictaments des scolastiques. Les dix catégories sont la substance, la quantité, la qualité, la relation, le lieu, le temps, la situation, avoir, agir et patir, c'est-à-dire, comme le remarquent très-bien MM. de Port-Royal, qu'il [Aristote] a voulu réduire à dix classes tous les objets de nos pensées, en comprenant toutes les substances dans la première et tous les accidents dans les neuf autres, D. DE TRACY, *Logique, disc. préliminaire*. On regarde ces catégories comme une chose établie sur la raison et sur la vérité, au lieu que c'est une chose tout arbitraire et qui n'a de fondement que l'imagination d'un homme, ID. *ibidem*, p. 22, édition 1825. Aristote est le premier philosophe qui a inventé des catégories où les idées viennent se ranger de force, CHATEAUB. *Génie*, I, IV, 2. || 2<sup>e</sup> Dans le langage général, toute classe où l'on range les objets de la même nature. Établir des catégories. Il y a dans la boucherie plusieurs catégories de viandes. || 3<sup>e</sup> Par extension, nature, espèce. Ces deux choses ne sont pas de même catégorie, || FIG. Ces gens-là sont de même catégorie, c'est-à-dire ils ne valent

pas mieux les uns que les autres. || Mettre tout en même catégorie, ne tenir compte de rien. Comme vous êtes roi, vous ne considérez qui ni quoi : rois et dieux mettent, quoi qu'on leur dise. Tout en même catégorie. LA FONT. *Fabl.* v, 48.

— ÉTYM. *Categoría*, de κατηγορία, prédicament, attribution, de κατά, à, et le mot factif ἀγοεῖν, parler, de ἀγορά, place publique (voy. AGORA).

**CATÉGORIQUE** (ka-té-go-ri-k'), adj. || 1<sup>e</sup> Terme de logique. Qui se rapporte aux catégories ; qui en a la précision, la certitude. Les propositions catégoriques sont celles qui sont énoncées simplement et absolument, comme tout homme est un animal, nul homme n'est un arbre, D. DE TRACY, *Trad. de la logique de Hobbes*, part. I, ch. 3. || 2<sup>e</sup> Dans le langage général, qui est selon la raison, à propos, ou clair et précis. Une réponse catégorique. Cela n'est pas catégorique.

— ÉTYM. Κατηγορίας, de κατηγορία, catégorie.

**CATÉGORIQUEMENT** (ka-té-go-ri-ke-man), adv. D'une manière catégorique. Il a parlé catégoriquement. Répondre catégoriquement.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Je ne scaurois à vostre demande categoriquement respondre, RAB. *Pant.* III, 42.

— ÉTYM. *Catégorique*, et le suffixe *ment*.

† **CATÉGORISÉ**, ÉÉ (ka-té-go-ri-zé, zée), part. passé. Réduit en catégories. Idées catégorisées.

† **CATÉGORISER** (ka-té-go-ri-zé), v. a. Terme de logique. Classer par catégories.

— ÉTYM. *Catégorie*.

† **CATÉGORISEUR** (ka-té-go-ri-zeur), adj. Qui établit des catégories. Philosophe catégoriseur, et, substantivement, un catégoriseur.

† **CATEL** (ka-tél), s. m. Terme de droit féodal. Droit de meilleur catel, droit en vertu duquel les seigneurs, après le décès d'un vassal, prenaient à leur choix le meilleur des meubles du défunt.

— ÉTYM. Ancienne forme de *cheptel*.

† **CATELLE** (ka-tél-l'), s. f. Petite chaîne qui se donnait chez les Romains comme récompense militaire.

— ÉTYM. *Catella*, diminutif de *catena* (voy. CHAINE).

† **CATÉNATION** (ka-té-na-sion), s. f. Terme didactique. Enchaînement.

— ÉTYM. *Catena* (voy. CHAINE).

† **CATÈNE** (ka-tè-n'), s. f. Terme de philosophie sacrée. Suite de remarques sur l'Écriture sainte. On dit aussi chaînes. Les catènes ou chaînes sur les pères de l'Église.

— ÉTYM. *Catena*, chaîne (voy. ce mot).

† **CATÉNIÈRE** (ka-té-nièr'), s. f. Terme de pêche. Chaines portant plusieurs crocs et servant à retrouver des filets au fond de la mer.

— ÉTYM. *Catena*, chaîne (voy. ce mot).

**CATÉNIFÈRE** (ka-té-ni-fèr'), adj. Terme didactique. Qui porte des chaînes, des marques en forme de chaînes, de raies.

— ÉTYM. *Catena*, chaîne, et *ferre*, porter.

† **CATENULAIRE** (ka-té-nu-lèr'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui offre des séries de rugosités ou des lignes en forme de petites chaînes.

— ÉTYM. *Catenula*.

**CATÉNULE** (ka-té-nu-l'), s. f. Terme de botanique. Petite chaîne, petite raie.

— ÉTYM. *Catenula*, diminutif de *catena* (voy. CHAINE).

† **CATEROLE** (ka-te-ro-l'), s. f. Terme de chasse. Trou que la femelle du lapin creuse dans la terre, pour y faire ses petits, hors du terrier ordinaire. On trouve aussi catterole.

— ÉTYM. *Catir*, se tapir (voy. CATIR, à l'étymologie).

† **CATHARE** (ka-ta-r'), s. m. Nom d'hérétiques novateurs qui se prétendaient plus purs et plus rigides que les autres. || Nom donné aux Vaudois.

— ÉTYM. Καθαρός, pur (voy. CATHARTIQUE).

† **CATHARISTE** (ka-ta-ri-st'), s. m. Nom d'une secte de manichéens.

— ÉTYM. *Catharistæ*, de καθαρίζειν, purifier.

† **CATHARTE** (ka-tar-t'), s. m. Terme de zoologie. Nom de vautours d'Amérique qui enlèvent les charognes et les débris, et que par cette raison les habitants respectent.

— ÉTYM. Καθαρτός, nettoyeur.

† **CATHARTINE** (ka-tar-ti-n'), s. f. Substance d'une saveur acré et nauséabonde, qui se trouve dans le séné, dont elle est le principe actif.

— ÉTYM. Voy. CATHARTIQUE.

**CATHARTIQUE** (ka-tar-ti-k'), adj. Terme de pharmacie. Médicaments cathartiques, médicaments désignant tantôt des purgatifs en général, tantôt des purgatifs plus forts que les laxatifs et les minoraifs, mais moins actifs que les drastiques. || S. m. Un cathartique.

— ÉTYM. Καθαρτικός, de καθαρίζειν, nettoyer, purifier, de καθαρός, net, pur; dorien, καθαρός; du sanscrit *cudh*, purifier.

**CATHEDRA** (EX) (eks'-ka-té-dra), mots latins qui veulent dire *de la chaire* (voy. CHAIRE), et dont on se sert pour désigner les paroles dogmatiques de l'enseignement ecclésiastique ou de tout autre enseignement. Le pape parle ex cathedra lorsqu'il publie un décret comme chef de l'Église universelle.

† **CATHÉDRAL** (ka-té-drål), s. m. Chanoine d'une église cathédrale. Mot tombé en désuétude.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Où sont li cathedral chanoine, g. GUIART, t. I, p. 344. || XV<sup>e</sup> s. Pourra prendre l'estatut du cloître, Etre chanoine régulier Ou cathedral seculier, E. DESCH. *Poésies* mss. f. 508, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CATHÉDRALE.

**CATHEDRALE** (ka-té-dra-l'), adj. f. Se dit de l'église épiscopale d'un diocèse. L'église cathédrale. || Substantivement. On a chanté le *Te Deum* à la cathédrale. || Par extension. Nom donné aux grands et beaux monuments de l'architecture chrétienne. La cathédrale de Paris. Nos vieilles cathédrales. Une cathédrale gothique.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. .... Fût couronné le roi Jean de Castille ains-né fils du roi Henry, en l'église cathédrale de la cité de Burghes, FROISS. II, II, 44. Destruisez cest antipape que les Romains ont, de force et par erreur, créé et mis au siège cathedral de saint Pierre, m. liv. IV, p. 99, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *catedral*; ital. *cattedrale*; du bas-latin *cathedralis*, de *cathedra*, chaire, fonction épiscopale (voy. CHAIRE).

**CATHÉDRANT** (ka-té-dran), s. m. Celui qui préside à une thèse de théologie ou de philosophie. Terme vieilli.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. C'est aux apprentis à enquérir et à débattre, et au cathédrant de resoudre; en un cathédrant, c'est l'autorité de la volonté divine qui nous règle sans contredit et qui a son rang au dessus de ces humaines et vaines contestations, MONT. II, 23.

— ÉTYM. Bas-lat. *cathedrare*, de *cathedra*, chaire (voy. CHAIRE).

† **CATHÉDRATIQUE** (ka-té-dra-ti-k'), adj. Droit cathédratique, droit que levaient certains hauts dignitaires ecclésiastiques dans leurs visites.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Du masque de ces louables coutumes prirent leur source les décimes, les annates de la cour de Rome, les dépôts des archidiacres, les proficiats et cathédratiques que les évêques prenoient pour leur bienvenue, PASQ. *Recherches*, livre III, p. 252, dans LACURNE.

— ÉTYM. Bas-lat. *cathedraticum*, de *cathedra*, épiscopat, chaire (voy. CHAIRE).

**CATHÉRÉTIQUE** (ka-té-ré-ti-k'), adj. Terme de pharmacie. Médicaments cathétériques, caustiques faibles ou employés en petite quantité, de manière que l'effet s'en borne à produire une vive irritation et la formation d'une escharre très-superficielle. || S. m. Un cathétérique.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Faut consumer telle chair superflue par doux cathétériques, PARÉ, VIII, 21. Les uns, qui sont les faibles et débiles pyrotiques, sont appelés cathétériques, c'est à dire corrosifs, ID. XXV, 48.

— ÉTYM. Καθαριτικός, de καθαρίζειν, détruire, de κατά, et αἴρειν, prendre; de αἴρειν vient αἴρεσις, prise, choix, hérésie (voy. HERÉSIE).

† **CATHERINAIRE** (ka-te-ri-né-r'), adj. Herbe catherinaire, ancien nom du tabac.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Tesmoin m'en sera l'herbe appellée des anciens *petum*, à présent catherinaire, ou medicée, ou herbe à la rogne, PARÉ, *Préface*.

— ÉTYM. Catherine de Médicis, à qui la plante fut dédiée.

† **CATHERINETTE** (ka-te-ri-né-t'), s. f. Un des noms vulgaires de l'épurge.

† **CATHÈTE** (ka-té-t'), s. f. Terme de géométrie. Ancien synonyme de ligne perpendiculaire. || Terme de physique. Cathète d'incidence, de réflexion, rayon incident perpendiculairement, rayon réfléchi perpendiculairement.

— ÉTYM. Καθέτος, mené en bas (voy. CATHÉTOMÈTRE).

**CATHÉTER** (ka-té-tér'), s. m. Terme de chirurgie. Sonde cannelée que, dans l'opération de la vessie, on introduit par l'urètre dans la vessie, pour que la cannelure serve de guide au lithotome ou au bistouri avec lequel on incisera la prostate et le col de la vessie.

— ÉTYM. Καθέτηρ, de κατά, dans. et ημι, ιω, ιεω, faire entrer, mettre.

† **CATHÉTÉRISER** (ka-té-té-ri-zé), v. a. Introire un cathéter dans la vessie. Cathétérer un calculeux.

† **CATHÉTÉRISME** (ka-té-té-ri-sm'), s. m. Terme de chirurgie. Introduction d'une sonde dans la vessie.

— ÉTYM. Καθετηρισμός, de καθετήριος, cathéter.

† **CATHÉTOMÈTRE** (ka-té-to-mé-tr'), s. m. Terme de physique. Instrument pour mesurer de petites longueurs verticales.

— ÉTYM. Καθέτηρι, ligne perpendiculaire, de καθίημι, conduire en bas, et μέτρον, mesure.

**CATHOLICISME** (ka-to-li-si-sm'), s. m. Communauté ou religion catholique. || En un sens plus restreint et s'appliquant aux opinions catholiques d'un individu. Son catholicisme n'est pas tellement austère....

— ÉTYM. *Catholic*.

**CATHOLICITÉ** (ka-to-li-si-té), s. f. || 1<sup>e</sup> Conformité à la doctrine catholique. La catholicité d'une opinion. On doute de la catholicité de cet écrivain. || 2<sup>e</sup> L'ensemble des peuples catholiques. C'est un usage répandu dans toute la catholicité.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Il obtint un bref du pape pour pouvoir assister au prêche et participer à la cendre des reformes sans que cela pût nuire à sa catholicité, de laquelle il ne faisait pas encore profession ouverte, D'AUB. *Vie*, CLIII.

— ÉTYM. *Catholic*.

**CATHOLICON** (ka-to-li-kon), s. m. || 1<sup>e</sup> Terme de pharmacie. Électuaire de séné et de rhubarbe qu'on croyt propre à toutes sortes de maladies.

|| 2<sup>e</sup> Catholicon d'Espagne, satire contre la ligue et Philippe II, ainsi nommée parce que le roi d'Espagne y est représenté comme un charlatan qui vend du catholicon. Quoique je sentisse en moi-même beaucoup de peine à être le premier qui eût mis dans nos affaires le grain de catholicon d'Espagne [l'influence espagnole], je m'y résous par la nécessité, RETZ, II, 182. || 3<sup>e</sup> Verbiage, salmigondis. Marigny avait commencé une manière de catholicon de ce qu'il avait vu en ce pays-là [Guyenne], II, IV, 196.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Les purgations seront de catholicon, de hiera, etc. PARÉ, V, 23. On donnera le lénitif ou le catholicon double de rhubarbe, ID. XX, 44.

— ÉTYM. *Catholic*, universel; d'où *catholicon*, remède universel.

**CATHOLIQUE** (ka-to-li-k'), adj. || 1<sup>e</sup> Universel, servant à tout; en ce sens usité seulement avec les mots suivants: gnomon catholique, gnomon qui indique les heures à toute élévation du pôle. Anciennement, en chimie, fourneau catholique, fourneau pouvant servir à toute sorte d'opérations. || 2<sup>e</sup> Qui appartient à la religion romaine et n'appartient qu'à elle. La foi, la religion, l'Église catholique. Des sentiments, des opinions très-catholiques. Avec quelle incomparable netteté d'esprit leur faisait-il voir l'antiquité et la vérité de la religion catholique! BOSS. *Louis de Bourbon*. Quelle plus grande autorité que celle de l'Église catholique, qui réunit en elle-même toute l'autorité des siècles passés et les anciennes traditions du genre humain jusqu'à la première origine? ID. *Hist.* II, 13. Et que demain la France heureuse et catholique D'un roi chéri du ciel bénisse les destins, M. J. CHÉNIER, *Charles IX*, IV, 5. L'Église est une, et par son esprit d'unité catholique et universelle, elle est la mère toujours féconde de tous les particuliers qui la composent, BOSS. *Fr. Bourgoing*. || Le roi catholique, Sa Majesté Catholique, le roi d'Espagne. || Cantons catholiques, les cantons suisses qui professent le catholicisme. || Pays-bas catholiques, la Belgique, par opposition à la Hollande devenue protestante. || Fig. et familièrement. Cela n'est pas catholique, cela n'est pas conforme à la morale, au devoir, à la règle. || Substantivement, celui, celle qui professé la religion catholique. Un catholique. Une bonne catholique. Les catholiques d'Angleterre. || Fig. Catholique à gros grains, homme peu scrupuleux. || 3<sup>e</sup> S. m. Officier qui était chargé de la levée des impôts dans l'empire grec. || Primate des églises d'Asie. Le catholique d'Arménie.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Tu chez [tombe]. Si tu ne tiens foy catholique, J. DE MEUNG, Tr. 84. || XVI<sup>e</sup> s. Pourveu que comme bons catholiques vous vous soumettiez aux archi-catholiques princes Lorrains, et supercatholiques Espagnols, Sat. Menipp. 61. Catholissimes et zelatissimes, ib. 83.

— ÉTYM. Provenc. *catalic*; espagn. *catalico*; al. *cattolico*; de *catholicus*, de καθολικός, catholique, universel, de κατά, indiquant compréhension et οἶος, tout, dont le radical οἶ parait être le même que *sol* dans *sol-idus* (voy. SOLIDE).

**CATHOLIQUEMENT** (ka-to-li-ke-man), *adv.* Conformément à la foi catholique.

— *HIST.* XVI<sup>e</sup> s. Le roi de Navarre mourut fort catholiquement et chrestiennement à Andelys, quelques jours après sa blessure, *PALMA CAYET*, dans le *Dict. de BOCHÉZ*. Mais ceux qui furent mis ce jour là hors de la ville plorèrent catholiquement [universellement], pour avoir été despossédés de l'estape des plus délicieux vins de la France, *LANOUE*, 555. Les dames de Poissy [religieuses] qui vivent très catholiquement, *D'AUB.* *Fæn.* IV, 42. La Sorbonne sciait plus de latin, et boit plus catholiquement que le consistoire de Rome, *Sat. Ménipp.* 46.

— *ÉTYM.* *Catholique*, et le suffixe *ment*.

1. **CATI**, *IE* (ka-ti, tie), *part. passé* de *catir*. Des étoffes caties.

\* 2. **CATI** (ka-ti), *s. m.* Apprêt qui donne du corps et du lustre aux étoffes. Il [le marchand] a le cati et les faux jours, afin de cacher les défauts de sa marchandise, *LA BRUY.* VI.

— *ÉTYM.* *Catir*.

† **CATICHE** (ka-ti-ch'), *s. f.* Terme de chasse. Trou où se cachent les loutres et les autres amphibiies, sur les bords des rivières et des étangs.

— *HIST.* XIII<sup>e</sup> s. Les castiches des ponts ki sunt à Amiens seur le [la] riviere de Somme, *DU GANGE*, *casticia*. Li maire et li esquevin d'Amiens pueent et porront dès ore en avant castichier ou faire castichier et refaire le [la] castiche dès l'entrée du pont du kay, *id. ib.* || XIV<sup>e</sup> s. Un pont de grez ou de pierre, descendant à le [la] castiche, par laquelle on va de Bassecoin as prez des dits religieux, *id. ib.* || XV<sup>e</sup> s. Sera tenu le dit fermier de retenir bien et souffisamment les castices de le [la] riviere, depuis Bonnay jusques à Corbie, *id. ib.* Retenir et reparer les chaussées et cathiches estans autour et à l'environ du pays, *id. ib.*

— *ÉTYM.* Bas-lat. *casticia*, d'une origine inconnue, la présence de l's dans la forme ancienne empêchant de rattacher ce mot à *catir*, qui a voulu dire cacher.

† **CATILINA** (ka-ti-li-na), *s. m.* Conspirateur, perturbateur. Des catilinas imberbes. Le petit Catilina, soubriquet du cardinal de Retz en 1648, *NE-mours*, *Mém.* p. 45, dans *LACURNE*.

— *ÉTYM.* *Catilina*, auteur d'une vaste conspiration que Cicéron fit échouer.

† **CATILINAIRE** (ka-ti-li-né-r'), *s. f.* Nom de quatre harangues prononcées par Cicéron contre Catilina. || Fig. et d'une manière générale, sortie vénélement, discours très-vif contre quelqu'un.

— *ÉTYM.* *Catilina*.

† **CATILLAC** (ka-ti-lak ou plus souvent ka-tilla), **CATILLARD** (ka-ti-llar, ll mouillées), *s. m.* Poire d'hiver bonne à cuire.

**CATIMINI** (EN) (ka-ti-mi-ni), *loc. adv.* En cachette. S'approcher, faire quelque chose en catimini. Terme familier.

— *HIST.* XIV<sup>e</sup> s. S'il venoit en catimini chevaucher parmy les bois, et adviser Cherbourg de plus près, pour savoir si l'on pourroit mettre le siege devant, *FROISS. livr.* II, p. 35, dans *LACURNE*. || XVI<sup>e</sup> s. Et si quelqu'un des plus espagnolisez a quelques doublons, et reçoit quelque pension du legat à catimini, *Sat. Ménipp.* 82.

— *ÉTYM.* Dans ce mot singulier, la syllabe *mini* fait tout d'abord soupçonner qu'il y a une corruption; en effet *brouillamini*, où elle figure, est la corruption, dans la bouche des maréchaux, de *bolus armeniæ*, sorte d'emplâtre, qu'une corruption subséquente, agissant par assimilation, rapprocha, par le sens, du verbe *brouiller*. Quelque chose de pareil est arrivé ici; *catamini* a signifié les mens-trues des femmes, du grec *xatauñvua* (voy. *CATAMÉNI*); en voici des exemples: Les femmes ayant leur catamini peuvent obscurcir et éblouir la clarté du miroire, *BOUCHET*, *Sérées*, *liv. III*, p. 243, dans *LACURNE*. Les larrois sont en horreur aux abeilles, aussi bien que les femmes qui ont leur catamini, *ib. liv. II*, p. 42; une femme qui a son catamini, *ib. p. 470*. Les femmes cachant avec soin cet état, *catamini*, ou par altération *catimini*, a pu prendre le sens de cachette, mystère, d'autant plus facilement qu'une de ces assimilations qui tendent si fort à la confusion des mots aura vu dans *cata* ou *cati*, soit le verbe *catir*, qui a eu le sens de cacher, soit *cat*, dit en picard pour *chat*.

4. **CATIN** (ka-tin), *s. f.* || 1<sup>o</sup> Nom de fille et surtout de fille de la campagne, abréviation de Catherine. On dit aussi Catiche. Dans ce hameau, je vois de toutes parts De beaux atours mainte fillete ornée; Je gagerais que quelque jeune gars Avec Catin unit sa destinée, *DESHOUliÈRES*, *Ball. sur la nécessité d'un peu de fortune quand on se marie*.

|| 2<sup>o</sup> En mauvaise part, et dans un langage un peu libre, femme de mauvaises mœurs. Puisqu'elle est de si grande qualité, pourquoi s'est-elle fait catin? SÉV. 216. L'une bégueule avec caprices, L'autre débonnaire et catin, *VOLT.* *Roi de Prusse*, 26. Cette liberté mitigée N'étant ni prude, ni catin, *id. Ep. 34*. Demoiselle Labuté, comédienne assez médiocre, mais assez jolie catin, *id. Lett. vers....* 22. Quand même des catins la colère unanime Sans pitié m'ôterait l'honneur de leur estime, *GILB. Apologie*. Vous croyez, monsieur et cher abbé, que je vais vous parler de moi, de nos académies et de nos coulisses, de nos acteurs, de nos catins et de nos auteurs, *DIDER. Lett. à Galiani*.

— *ÉTYM.* Abréviation populaire de *Catherine*, *Tharina*, nom propre qui dérive de *xathapòc*, pur.

2. **CATIN** (ka-tin), *s. m.* Bassin qui sert à recevoir un métal fondu.

— *ÉTYM.* *Catinus*, bassin, plat.

**CATIR** (ka-tir), *v. a.* Lustrer une étoffe. Catir du drap, à froid, à chaud. || Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à décorer. || Se catir, *v. réfl.* Être cati. Ces sortes de draps ne se catissent pas bien.

— *HIST.* XII<sup>e</sup> s. Se tant poit [peut] faire et Bernier et Geris Que il se fussent en cel bruellet [petit bois] quaitis [cachés], *R. de Cambr.* p. 247. || XIV<sup>e</sup> s. .... D'escuierz jusqu'à dix Mena aveques lui, et si lesa quatis En un petit bosquet, *Baud. de Seb.* vi, 364.

— *ÉTYM.* Norm. *se catir*, se tapir; provenç. *quait*, tapis, caché; espagn. *cacho*, serré; ital. *quatto*, même sens; du latin *coactus*, pressé, serré, d'où dérive aussi *cacher* (voy. ce mot). *Catir*, autrefois d'un usage général, n'est resté dans la langue que comme terme de métier.

† **CATISSAGE** (ka-ti-sa-j'), *s. m.* Opération par laquelle on donne le lustre à une étoffe.

— *ÉTYM.* *Catir*.

**CATISSEUR** (ka-ti-seur), *s. m.* Ouvrier qui donne le cati aux étoffes.

— *ÉTYM.* *Catir*.

† **CATISSOIR** (ka-ti-soir), *s. m.* Outil du doreur.

— *ÉTYM.* *Catir*.

† **CATISSOIRE** (ka-ti-soi-r'), *s. f.* Petite poèle où l'on met du feu pour catir les étoffes.

— *ÉTYM.* *Catir*.

**CATOGAN** (ka-to-gan) ou **CADOGAN** (ka-do-gan), *s. m.* Nœud qui retrousse les cheveux et les attache près de la tête. Le catogan n'est plus de mode.

— *ÉTYM.* Cette dénomination, qui ne se trouve pas dans les anciens dictionnaires, est dérivée de *Cadoghan*, général anglais au service de la reine Anne, mort en 1726.

4. **CATON** (ka-ton), *s. m.* Homme d'une vertu rigide ou qui en affecte les airs. M. Bignon, avocat général, et le Caton de son temps, *RETZ*, IV, 485. Il [Montrésor] avait la mine d'un Caton, mais il n'en avait le jeu, *RETZ*, dans *LE ROUX DE LINCY*, *Proverbes*, t. II, p. 31. Tu fais ici le Caton de Normandie, *HAMILT. Gram.* 6. S'étant retiré de certaines parties trop gaillardes, sans faire le Caton, sans se faire haïr, SÉV. 496. Vous êtes le seul sage et le seul éclairé, Un oracle, un Caton, dans le siècle où nous sommes, *MOL. Tart.* I, 6. Oui, devant ce Caton de basse Normandie, Ce soleil d'équité qui n'est jamais terni, *RAC. Plaid.* III, 3.

— *HIST.* XVI<sup>e</sup> s. Aussi appelloit on communément, par maniere de mocquerie, Catons, ceulx que l'on voyoit graves et severes en pâroles et en faict desordonnez et vicieux, *AMYOT*, *C. d'Utiq.* 30.

— *ÉTYM.* *Cato*, nom du célèbre Romain qui se donna la mort à Utique. Ce mot vient de *catus*, au propre, aigu; au figuré, avisé, fin, habile.

† 2. **CATON** (ka-ton), *s. m.* Tringle de fer qu'on forge à bras pour la passer à la filière.

† **CATONIEN**, **IENNE** (ka-to-niin, niè-n'), *adj.* Qui a le caractère d'un Caton. Rigidité catoniennne.

† **CATONISME** (ka-to-ni-sm'), *s. m.* Caractère d'un Caton. Cette petite Vénus en abrégé [Mme de Choiseul] me paraît un Caton pour les sentiments, et son catonisme est plein de grâces, *VOLT. Lett. Mme du Deffant*, 19 janv. 1771.

— *ÉTYM.* *Caton* 4.

**CATOPTRIQUE** (ka-to-ptri-k'), *adj.* || 1<sup>o</sup> Terme de physique. Qui a rapport à la réflexion de la lumière. Télescope catoptrique. || 2<sup>o</sup> *S. f.* Partie de la physique qui traite de la lumière réfléchie, de la direction que suit la lumière lorsqu'elle rencontre une surface polie. Très-utiles pour la théorie de la catoptrique, *DESC. Géom.* 2. Combien les anciens se sont abusés en leur catoptrique, *id. Diopt.* 6. Ce principe [l'égalité des angles d'incidence et de réflexion] est le premier fondement de tous les mystères de la catoptrique, *VOLT. Neut.* I, 1.

— *ÉTYM.* Κατοπτρικός, de κατοπτρον, miroir, de κατά, dans, et ὄπτεσθαι, voir (voy. OPTIQUE).

† **CATOPTRIQUEMENT** (ka-to-ptri-ke-man), *adv.* Au moyen d'une réflexion de la lumière.

— *ÉTYM.* *Catoptrique*, et le suffixe *ment*.

† **CATOPTROMANCIE** (ka-to-ptro-man-sie), *s. f.* Espèce de prétendue divination qui se fait en regardant dans un miroir.

— *ÉTYM.* Κάτοπτρον, miroir (voy. CATOPTRIQUE), et le suffixe *mancie*.

† **CATTEUX** (ka-teù), *s. m. pl.* Terme de droit coutumier du nord de la France. Objets considérés comme meubles bien qu'adhérents au sol. Catteux verts, les arbres. Catteux secs, les bâtiments.

— *ÉTYM.* Plur. de *cattel*, *chapitel*, le même que *cheptel*.

† **CATUS** (ka-tu), *s. m.* Cas, aventure. S'étant fait raconter derechef Tout le catus, *LA FONT. Psaut.* Inusité.

— *ÉTYM.* Corruption badine du mot *cas*.

† **CAUCALIDÉE** (kô-ka-li-dée), *s. f.* Terme de botanique. Tribu de la famille des ombellifères dont le type est le genre *caucalis*.

— *ÉTYM.* Latin, *caucalis*; grec, *καυκαλίς*.

† **CAUCASIEN**, **IENNE** (kô-ka-zii, ziè-n'), *adj.* Qui appartient au Caucase, chaîne de montagnes d'Asie. Race caucasienne, nom donné à la race humaine blanche, supposée issue du Caucase et des environs.

† **CAUCHE** (kô-ch'), *s. f.* Terme de pêche. Anse où les alooses se tiennent pendant la chaleur du jour.

**CAUCHEMAR** (kô-che-mar), *s. m.* || 1<sup>o</sup> Sentiment d'un poids incommoder sur la région épigastrique, pendant le sommeil, avec impossibilité de se mouvoir, de parler, de respirer; état qui finit par un réveil en sursaut après une anxiété extrême. Avoir le cauchemar. || 2<sup>o</sup> Par extension, tout rêve effrayant. Ma nuit a été troublée par des cauchemars horribles. || 3<sup>o</sup> Fig. Pensée affligeante ou effrayante qui nous poursuit sans cesse et dont nous ne pouvons nous débarrasser. Vous tirez mon âme endormie Du cauchemar des mauvais jours, *BÉRANG. Cinquante ans*. Toujours ce cauchemar! mon amour n'est donc pas assez puissant pour vous guérir de votre folie? *CH. DE BERNARD, le Persécuteur*, § 4. || Homme qui pèse sur nous d'une façon quelconque, mais très-importune. Cet homme-là est mon cauchemar, *BAYARD* et *JAIME, le Réveil du lion*, II, 7. || On dit : Cet homme donne le cauchemar.

— *HIST.* XVI<sup>e</sup> s. Demons, cacodemons, incubes, succubes, coquemars, gobelins, lutins, *PARÉ*, XIX, 26.

— *ÉTYM.* Wallon, *chaukemar*; rouchi, *cauquemar*; coquemar, dans *Paré*; d'un ancien verbe *caucher*, qui existe dans le picard *cauquer*, le bourguignon *côquai*, et qui signifie presser; provençal, *calcar*; ital. *calcare*; du latin *calcare*, fouler (voy. CHAUSSES); et d'un mot germanique *mar*, démon, incubus, allemand *Nacht-mar*, anglais *night-mare*, incubus de la nuit. Dans le languedocien le cauchemar se dit *chaouche-vielio*, la vieille qui presse; *Paré* l'a nommé, entre autres, *chauche-poulet*.

† **CAUCHIER** (kô-ché), *s. m.* Assemblage de feuilles de vénin dans lesquelles on enferme l'or battu.

— *ÉTYM.* *Caucher*, ancien verbe, signifiant presser, serrer (voy. CAUCHEMAR).

**CAUCHOIS**, **OISE** (kô-chol, choi-z'), *adj.* Qui est du pays de Caux. Pigeon cauchois, gros pigeon de Caux en Normandie. En lapins de garenne ériger nos clapiers, Et nos pigeons cauchois en superbes ramiers, *BOIL. Sat. III.* || Coiffe cauchoise, sorte de coiffure très élevée que portent les femmes de ce pays.

— *ÉTYM.* *Caux*, de *Caletes*, nom du peuple gaulois qui habitait cette contrée.

† **CAUDAL**, **ALE** (kô-dal, da-l'), *adj.* Terme de zoologie. Qui appartient à la queue. Nageoire caudale, nageoire placée à la queue des poissons, et, par ellipse, substantivement, la caudale.

— *ÉTYM.* *Cauda* (voy. QUEUE).

CAUD

— **ETYM.** Ainsi appelé de la ville de *Caudebec* en Normandie.

† **CAUDEX** (kô-dêks), s. m. Terme de botanique. Tronc. Caudex descendant, la racine; caudex ascendant, la tige.

— **ETYM.** Latin, *caudex*, tronc d'arbre.

† **CAUDICIFORME** (kô-di-si-for-m'), adj. Terme de botanique. Tige caudiciforme, tige qui ne se ramifie pas.

— **ETYM.** *Caudex*, tronc, et *forma*, forme.

† **CAUDICULE** (kô-di-ku-l'), s. f. Terme de botanique. Petite queue.

— **ETYM.** Diminutif de *cauda* (voy. QUEUE).

† **CAUDIFÈRE** (kô-di-fè-r') et **CAUDIGÈRE** (kô-di-jè-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui porte une queue; qui a des feuilles terminées en queue.

— **ETYM.** *Cauda*, queue, et *ferre* ou *gerere*, porter.

† **CAUDIMANE** (kô-di-ma-n'), adj. Terme de zoologie. Qui emploie sa queue comme une main. Singe caudimane.

— **ETYM.** *Cauda*, queue, et *mânu*s, main.

† **CAUDINES** (kô-di-n'), adj. f. plur. Fourches caudines, fourches mises en potence sous lesquelles les Samnites firent défiler les légions romaines qui furent obligées de se rendre. || Fig. Passer sous les fourches caudines, être obligé de faire quelque chose qu'on ne veut pas faire, qui est humiliant.

— **ETYM.** *Caudium*, lieu où les Samnites prirent les légions romaines.

† **CAUDRETTE** (kô-drè-t'), s. f. Terme de pêche. Truble sans manche et qu'on suspend dans l'eau.

† **CAULESCENT, ENTE** (kô-lè-ssan, san-t'), adj. Terme de botanique. Qui est pourvu d'une tige.

— **ETYM.** *Caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAULET** (kô-lè), s. m. Nom, dans le nord, d'une espèce de chou que l'on donne aux bestiaux.

— **ETYM.** Diminutif de *caulis*, chou (voy. CHOU).

† **CAULICOLE** (kô-li-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit sur la tige des végétaux.

— **ETYM.** *Caulis*, tige (voy. CHOU), et *colere*, habiter.

**CAULICOLES** (kô-li-ko-l'), s. f. plur. Terme d'architecture. Tiges qui, sortant d'entre les feuilles d'acanthe, s'enroulent en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien.

— **ETYM.** *Cauliculus*, petite tige, diminutif de *caulis*, tige, chou (voy. CHOU).

† **CAULICULE** (kô-li-ku-l'), s. f. Terme de botanique. Petite tige.

— **ETYM.** Diminutif de *caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAULIFÈRE** (kô-li-fè-r'), adj. Terme de botanique. Qui est muni d'une tige.

— **ETYM.** *Caulis*, tige (voy. CHOU), et *ferre*, porter.

† **CAULIFLORE** (kô-li-flo-r'), adj. Terme de botanique. Dont les fleurs naissent sur la tige.

— **ETYM.** *Caulis*, tige (voy. CHOU), et *fleur*.

† **CAULINAIRE** (kô-li-nè-r'), adj. Terme de botanique. Qui appartient à la tige, qui en naît immédiatement. Feuilles caulinaires, feuilles qui sont situées sur la tige.

— **ETYM.** *Caulis*, tige.

† **CAULINITE** (kô-li-ni-t'), s. f. Terme de géologie. Empreinte de tiges dans le calcaire grossier.

— **ETYM.** *Caulis*, tige (voy. CHOU).

† **CAULOCARPE** (kô-lo-kar-p'), s. m. Terme de botanique. Tige des plantes vivaces qui, persistant, produit plusieurs fois des fruits.

— **ETYM.** Καυλὸς, tige (voy. CHOU), et καρπός, fruit.

† **CAULORRHIZE** (kô-lo-ri-z'), adj. Terme de botanique. Dont la tige émet des racines.

— **ETYM.** Καυλὸς, tige (voy. CHOU), et ρίζα, racine.

† **CAURE** (kô-r'), s. m. Nom vulgaire du noisetier sauvage.

— **ETYM.** Autre forme de *coudre*, s. m.

**CAURIS** ou **CORIS** (kô-ri), s. m. Petite coquille blanche (*cyprea moneta*) qui sert de monnaie courante au Bengale et dans tout le centre de l'Afrique. Il en fallait (en Afrique, de 1849 à 1855) 2500 pour valoir cinq francs. Payer en cauris.

— **ETYM.** *Cauri*, mot indien signifiant petit coquillage.

**CAUSAL, ALE** (kô-zal, za-l'), adj. Qui appartient à la cause. || Terme de grammaire. Particule causale, même sens que particule causative. Toutes les fois que nous trouvons dans le discours ces particules, *parce que*, *car*, *puisque*, et les autres qu'on nomme causales, c'est la marque indubitable du raisonnement, boss. *Connaiss.* I, 43. || Il n'a point de pluriel masculin.

— **ETYM.** Provenç. *causal*; ital. *causale*; du latin *causalis*, de *causa*, cause.

**CAUSALITÉ** (kô-za-li-té), s. f. Terme didactique. Vertu par laquelle une cause produit un effet. Il n'y a entre ces choses aucun rapport de causalité. Nous supposons que les corps ne sont les uns aux autres que des causes occasionnelles du mouvement, qui n'ont aucune vertu ou causalité par leurs propres essences, FÉN. III, 286. || Principe de causalité, principe en vertu duquel on rattache un effet à sa cause. || Une des catégories de Kant, comprise dans la relation. || L'une des facultés réfléchitives de l'homme dans le système de Gall.

— **ETYM.** *Causal*; ital. *causalità*.

† 1. **CAUSANT, ANTE** (kô-zan, zan-t'), adj. Qui agit comme cause. Toutes choses étant causées et causantes, PASC. dans COUSIN.

— **ETYM.** *Causant*.

† 2. **CAUSANT, ANTE** (kô-zan, zan-t'), adj. Qui parle volontiers. Je ne suis plus si causante qu'à Paris, SÉV. 305.

— **ETYM.** *Causant*.

**CAUSATIF, IVE** (kô-za-tif, ti-v'), adj. || 1° Terme de grammaire. Qui annonce qu'on va donner la raison de ce qui a été dit. *Car, parce que*, sont des conjonctions causatives. || 2° Voix causative, voix qui rend tous les verbes actifs, à l'aide du verbe *faire*, employé comme une sorte d'auxiliaire : Je vous fis voir l'autre jour, c'est-à-dire je fis en sorte ou je fus cause que vous vissiez; Mon père ne m'a pas fait étudier, c'est-à-dire n'a pas fait en sorte que j'étudiasse. On n'emploie jamais le passif de la voix causative; on dit bien : qu'on a fait mourir un assassin, mais non que l'assassin a été fait mourir.

— **ETYM.** Provenç. *causatiu*; ital. *causativo*; du latin *causativus*, de *causari*, causer 1.

**CAUSATION** (kô-za-sion), s. f. Terme didactique. Action de causer, de produire un effet.

— **ETYM.** *Causation*.

† **CAUSATIVEMENT** (kô-za-ti-ve-ment), adv. Terme didactique. En agissant comme cause.

— **ETYM.** *Causative*, et le suffixe *ment*.

**CAUSE** (kô-z'), s. f. || 1° Ce qui fait qu'une chose est ou s'opère. Cause instrumentale, matérielle, formelle, efficiente, physique, morale, occasionnelle, prédisposante, occulte. Causes éloignées, prochaines. Point d'effet sans cause. Le ciel règle souvent les effets sur les causes, CORN. M. de Pomp. v, 2. Nos sens, étant eux-mêmes les effets de causes que nous ne connaissons point, ne peuvent nous donner des idées que des effets, et jamais des causes; il faudra donc nous réduire à appeler cause un effet général, et renoncer à savoir au delà, BUFF. Théor. de la terre, 1<sup>er</sup> disc. L'homme aujourd'hui sème la cause, Demain Dieu fait mûrir l'effet, v. HUGO, Crêp. 5. Oh! que ne puis-je, instruit des principes des choses, Connaître les effets, approfondir les causes, DELILLE, Géorg. II. || Cause première, cause des causes, Dieu. || Causes secondes, celles qui sont dérivées de la cause première, les créatures. || Causes finales, les causes pour lesquelles on suppose que chaque chose dans l'univers a été faite. La doctrine des causes finales. || Dans le langage général, cause finale, le but qu'on se propose, la fin en vue de laquelle on agit. Voilà quelle doit être la cause finale de nos actions. || 2° Ce qui produit ou occasionne, en parlant des personnes ou des choses. Cet événement fut cause ou la cause de son bonheur. Mes affaires sont cause que je ne puis sortir. Être cause, ou la cause involontaire, innocente d'un malheur. Il fut cause de la perte de tous les siens, boss. Hist. III, 5. Elle en mourra, Phénix, et j'en serai la cause, RAC. Andr. II, 5. La cause de nos maux doit-elle être impunie? CORN. Nicom. v, 7. || 3° Raison, sujet, motif. Vous connaissez la cause qui m'a fait agir. Je désire savoir pour quelle cause.... Quelle était la cause de leur voyage? Pour une cause légère. Sans cause. Non sans cause. Assurez-vous sur lui qu'il en a juste cause, CORN. Poly. I, 3. Quand le malheur ne serait bon qu'à mettre un sot à la raison, Toujours serait-ce à juste cause qu'on le dit Lon [le malheur] à quelque chose, LA FONT. Fabl. VI, 7. Mon malheur est parti d'une si belle cause? RAC. Mithr. IV, 2. De sa mort en ces lieux la nouvelle semée Ne vous a pas vous seule et sans cause alarmée, ID. ib. v, 4. || 4° En termes de jurisprudence, cause d'une obligation, avantage moral ou matériel que se propose le contractant : dans le contrat à titre onéreux, l'équivalent de l'obligation de l'autre partie; dans le contrat à titre gratuit, la bienfaisance. || Cause d'un billet, d'un effet de commerce, équivalent exprimé de l'engagement souscrit dans le billet. Pas d'obligation valable sans cause. Cause fausse, illicite. L'obligation dont la cause est contraire aux bonnes mœurs est nulle. || Parler avec

connaissance de cause, agir en connaissance de cause, parler, agir avec pleine connaissance des faits. || En style de chancellerie. À ces causes, nous avons déclaré et déclarons.... en considération de ce qui vient d'être exposé, nous avons déclaré....

|| Familièrement et elliptiquement. Et pour cause, non sans motif, avec raison, se dit quand les motifs sont évidents ou qu'on veut les taire. Or, ai-je dit un jeune homme, et pour cause, Car.... LA FONT. Mandr. Venez, singe; parlez le premier, et pour cause, ID. Fabl. I, 7. Je laisse la distribution à votre discrétion et pour cause, boss. Lett. abb. 46.

La richesse que des frondeurs Dédaignent, et pour cause, BÉRANG. Él. de la rich. .... Laissez-moi passer entre vous deux, pour cause; Je serai mieux en main pour vous conter la chose, MOL. Prince d'El. I, 2. || 5° Procès qui se plaide. Se charger d'une cause. Plaider une cause. Plaider sa cause. Gagner sa cause. Perdre sa cause. Il était déjà mis en cause. Il faut remettre cette cause à un autre jour. Mettre quelqu'un hors de cause. Devant certaine guêpe on traduisit la cause.... Depuis tantôt six mois que la cause est pendante, Nous voici comme aux premiers jours, LA FONT. Fabl. I, 24. Devant elle [la justice] à grand bruit ils expliquent la chose; Tous deux avec dépens veulent gagner leur cause, BOIL. Ep. II. || Cause grasse, cause plaisante et sur un fait inventé, que les clercs de la basoche plaident autrefois pour se divertir le jour de mardi gras, et aussi quelque cause plaisante qui se plaide au palais.

|| En tout état de cause, quel que soit l'état du procès. Dans le langage général, en tout état de cause, quoi qu'il en soit. || Fig. Cela est hors de cause, il n'en est pas question, on ne le révoque pas en doute. En cette affaire, sa probité est hors de cause. || Fig. Avoir, donner gain de cause, ou cause gagnée, obtenir, accorder l'avantage dans une discussion. || Plaider la cause de quelqu'un, le défendre, le soutenir. || Familièrement. Cet avocat sans cause [sans clientèle], nommé Duménil, volt. Lett. à Cath. 143. || 6° En droit canon, cause bénéficiaire, cause dans laquelle il s'agit de bénéfices ecclésiastiques. Causes majeures, les grandes affaires de l'Eglise. || 7° Parti, intérêt. La bonne cause. La fortune se déclara pour la bonne cause. Soutenir la cause du mensonge. Prendre en main la cause du peuple. Embrasser vivement la cause de la justice. Faire cause commune avec quelqu'un. Séparer sa cause de quelqu'un. Attirer à sa cause. Laisse-les espérer, laisse-les entreprendre; Il suffit que ta cause est la cause de Dieu, Et qu'avecque ton bras elle a pour la défendre Les soins de Richelieu, MALH. II, 42. Sous la cause publique il vous cachait sa flamme, CORN. Cinna, III, 4. Son trop d'amour pour la cause publique, ID. Hor. v, 2. Sa cause à tous les rois n'est-elle pas commune? RAC. Ath. III, 6. Grand Dieu, juge ta cause et déploye aujourd'hui Ce bras, ce même bras qui combattait pour lui, ID. Prol. d'Esth. Il entend plaider devant lui la cause des médecins, SÉV. 412. Vous aviez soutenu une mauvaise cause, ID. 410. Témoigne et moi nous combattrons pour la bonne cause, FÉN. Tél. XI. Je ne peux vous aimer, je ne peux à ce prix, Accepter un combat pour ma cause entrepris, VOLT. Tanc. II, 6. S. Justin plaida la cause des chrétiens après Quadrat et Aristide, CHATEAUB. Gén. I, 1, 4. || Prendre fait et cause pour quelqu'un, le soutenir, prendre son parti. Vous faites trop d'honneur à Marie de Radbutin-Chantal de prendre son fait et cause, SÉV. dans le Dict. de DOCHÉZ. || Dans le même sens, prendre en main la cause. Des auteurs décriés il prend en main la cause, BOIL. Ep. IX. || 8° À cause de, locut. prép. Pour l'amour de, en considération de. À cause de lui. À cause de cela. || 9° À cause que, locut. conj. Parce que. D'où vient qu'un boiteux ne nous irrite point et qu'un esprit boiteux nous irrite? C'est à cause qu'un boiteux reconnaît que nous allons droit, et qu'un esprit boiteux dit que c'est nous qui boitons, sans cela nous en aurions plus de pitié que de colère, PASC. Pens. I, 8. Il est rare que les géomètres soient fins et que les esprits fins soient géomètres, à cause que les géomètres veulent traiter géométriquement les choses fines, ID. ib. I, 40. Je parle ainsi à cause que je pensais que vous ne vouliez plus que je fusse heureux, BALZ. I, 228. Vous ne lui voulez mal, et ne le rebutez qu'à cause qu'il vous dit à tous vos vérités, MOL. Tart. I, 4. À cause qu'elle manque à parler Vaugelas, ID. Femm. savantes, II, 7. Ils ne découvrent pas la lumière à cause qu'ils détournent les yeux, BOIL. Serm. Quinq. 4. Ceux qu'on nomme chercheurs à cause que, dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion, ID. Reine d'Angleterre. Une justice qui fuit

emblant d'être vigoureuse à cause qu'elle résiste aux tentations médiocres, ID: *le Telier*. Ce que le prince fit mérite d'être raconté à toute la terre non à cause qu'il est remarquable, mais à cause pour ainsi dire qu'il ne l'est pas, ID: *Louis de Bourbon*. Les images de Philippique, son successeur, ne furent pas reçues dans Rome, à cause qu'il favorisait les mono-thélites, et se déclarait ennemi du concile sixième, ID: *Hist. I*, 44. Une fille sera heureuse d'ignorer les fables païennes toute sa vie, à cause qu'elles sont impures et pleines d'absurdités impies, FÉN. XVII, 44: On n'est pas entendu à cause que l'on s'entend soi-même, LA BRUY. I: Il lui cède même, à cause qu'il est plus âgé, l'honneur de faire porter devant lui les faisceaux des verges, VERTOT, RÉV. ROM. I, 62. J'avais deux coupes de bois à vendre, à cause que je n'avais point coupé l'année précédente, P. L: COUR. I, 233.

— REM. Des grammairiens ont voulu bannir la locution conjonction *d'cause que*; elle doit être conservée, étant appuyée par de bons auteurs, et, dans certains cas, d'un emploi préférable à *parce que*.

— HIST. XIII<sup>e</sup> S: Car ceus qui me contrarioient Et sans caze mal me faisoient, *Psaumes en vers*, dans *Liber psalm. p. 264*. Se priere ou mandemens est fes [fait] à aucun; et cil qui le [la] priere ou le mandement fist; muert en tant comme le [la] coze est encore entière; li mandemens li est falis... BEAUM. XXXI, 46. Car on doit croire qu'il li ensegnast l'ostel Guillaume parce qu'il le credit à bon et por cause de bone foi, ID. XXXVI, 6. Se les quases des barres [oppositions] sont especialement devisées [exposées], LIV. DE JUST. 94. || XIV<sup>e</sup> S. Felicité est de Dieu principalement causée qui est généralement cause de toutes choses, ORESME, ETH. 21. Et semblablement de ce que aucuns sont injustes ou incontinentis; ils en sont en cause, ID. ib. 33. Car trois manières de causes sont: c'est assavoir nature, nécessité, fortune, entierement et tout ce qui est cause de ce qui est fait par homme, comme est volonté et les sens naturels, ID. ib. 66. Un homme est cause de ses enfans en voyage de nature; et est cause de ses opérations en voyage de meurs, ID. ib. 72. || XV<sup>e</sup> S. Et la cause pourquoi [ils] s'entreheoient, je le vous dirai, FROISS. II, II, 52. Quand Girauldon se vit ainsi attrapé, si fut tout esbahie et à bonne cause, ID. II, II, 214. Et l'eust volontiers sauvé s'il l'eust pu; pour cause de pitié, ID. I, I, 434. Car il se doutoit, et non sans cause, JUV. DES URS. CH. VI, 1392. Son maistre l'avoit batu, pour cause que un enfant s'estoit plaint, BOUCIC. I, 3.... dont il estoit prochain parent à cause de sa mere, COMM. III, 4. Pour lesquelles causes le roy soy trouvant chargé... ID. I, 4. Tant de maulx venir par lui et par sa cause, ID. I, 46. Le pauvre desolé, voyant sa bonne femme trop plus qu'il ne voulisst troublée, helas! et à sa cause [par sa faute], ne savoit que dire; LOUIS XI, NOUVE. I. Nul ne doit estre tesmoing en sa cause; LE ROUX DE LINCY, PROVERBES, t. II, p. 357. Tel a bonne cause qui est condamné, ID. ib. p. 419. || XVI<sup>e</sup> S. La cause efficiente de nostre salut est là miséricorde de notre Pere.... la cause matérielle est Christ avec son obéissance.... de la cause qu'on appelle instrumentale, quelle dirons-nous qu'elle est, sinon la foy?... quant à la cause finale, l'apostre dit que c'a été pour démontrer la justice de Dieu et glorifier sa bonté, CALV. INSTIT. 616. Ces nobles langues coustent beaucoup de temps et de peine à apprendre, à cause qu'elles sont mortes, AMYOT, ÉPIT. Nous reputons les dieux pour estre auteurs de tous biens, et cause de nulz maulx, ID: PÉRIC. 74. A cette cause ils vouloient.... ID. FABIUS, 8. Ceste vie dissolue fut cause de luy augmenter sa maladie, ID. SYLLA, 73. La cognoscience des causes appartient seulement à celuy qui a la conduite des choses; non à nous qui n'en avons que la souffrance [la tolérance, l'usage], MONT. IV, 478. Pour cette cause [motif].... ID. I, 25. A cette cause [parce que]..., ID. I, 30. Tuer un homme sans connaissance de cause, ID. III, 195.

— ETYM. Picard *keuse*; provenç. espagn. et ital. *causa*; du latin *causa*. Voy. CHOSE.

CAUSE, ÈE (kô-zé, zé), part. passé. || 1<sup>e</sup> Produit par une cause. Toutes choses étant causées ou cau-santes, PASC. DANS COUSIN. || 2<sup>e</sup> Occasionné. Un incendie causé par un accident. || 3<sup>e</sup> Motivé. M. de Bouillon voulait une absence, et une absence causée et chargée d'affaires, pour revenir après sur un meilleur pied, ST-SIM. 45, 46. M. d'Harcourt n'eut gardé de s'opposer à un désir si ardent et si causé, ID. 88, 140. Rare en ce sens. || 4<sup>e</sup> En termes de jurisprudence, qui a pour cause. Billet causé en marchandises.

1. CAUSER (kô-zé), v. a. Être cause, occasionner. Qu'il a fait un larcin de rôt ou de fromage, EGRATIGNÉ quelqu'un, causé quelque dommage, LA

FONT. FABL. III, 18. Quel que soit le plaisir que cause la vengeance, C'est l'acheter trop cher... ID. ib. IV, 43. Je m'en tais, et ne veux leur causer nul ennui, ID. ib. IV, 8. Cela causa leur malheur, ID. ib. IV, 6. Le trop superbe équipage Peut souvent en un passage Causer du retardement, ID. ib. IV, 6. Vous savez ses malheurs; vous les avez causés; RAC. IPHIG. III, 4. Je veux l'attendre ici; les chagrins qu'il me cause M'occuperont assez tout le temps qu'il repose, ID. BRIT. I, 4. Si Dieu n'a rien en lui-même par où il puisse causer en nous les volontés libres, BOSS. LIBR. ARB. 3.

— HIST. XIV<sup>e</sup> S. ...en la maniere que aucun le disoient et se causoient [se fondaient sur] de ce que la fin est meilleur que n'est la generacion de la fin, ORESME, ETH. 220. || XV<sup>e</sup> S. Nostre roy est le seigneur du monde qui le moins a causé [été cause] de user de ce mot de dire: J'ai privilege de lever sur mes subiectz ce que il me plaist, COMM. V, 48. || XVI<sup>e</sup> S. Elle monstre que toutes ces choses sont causées [fondées] en Jesus Christ, comme en estant le fondement, CALV. INSTIT. 4066. Au moyen de quoi, lui fut facile de causer [motiver] son voyage là dessus; B. DESPER. CONTES, V. Il mourut d'une apoplexie que ce coup luy causâ, MONT. I, 74. Cela m'a causé me restreindre de trop grande liberalité, B. DE PALISSY, 44. Donnant à entendre que... : langage causé [développé comme cause et motif] et contenu en la dictie ordonnance, CARLOIX, VIII, 3.

— ETYM. Cause; espagn. *cauzar*; ital. *causare*.

2. CAUSER (kô-zé); v. n. || 1<sup>e</sup> S'entretenir familièrement. Ils causent ensemble. De quoi causent-ils? Nous causerons de cette affaire. Je veux me vanter d'être toute l'après-midi dans cette prairie, causant avec nos vaches et nos moutons, SEV. LETT. 384. Voilà la chose du monde la plus heureuse pour lui; vous savez tout cela, mais on cause [c'est-à-dire je vous écris cela pour causer avec vous], ID. 592. Pour mon fils, M. le maréchal n'a pas voulu le laisser venir; il est le seul avec qui il cause de toute chose, ID. ib. Le duc d'Orléans régent daigna un jour causer avec moi au bal de l'Opéra; il me fit un grand éloge de Rabellais, VOLT. LETT. MME DU DEFFANT, 13 oct. 1759. || Familièrement. Causer de choses et d'autres, s'entretenir sans propos déterminé. || FIG. Causer de la pluie et du beau temps, parler de riens, de choses de peu d'importance. || Elliptiquement. Causer littérature, voyages, etc. causer de littérature, de voyages. || Familièrement. Ah ça! causons un peu, expliquons-nous, entendons-nous. || Passivement et impersonnellement, dans le parler familier, c'est assez causé, ou, simplement, assez causé, ne parlons plus, agissons, et aussi, taisez-vous, brisons-là. || 2<sup>e</sup> Familièrement, tenir des propos, parler avec légèreté et indiscretion, ou avec malignité. Le monde, chère Agnès, est une étrange chose! Voyez la médisance, et comme chacun cause! MOL. ÉC. DES FEM. II, 6. Je ne m'étonne point si parfois on en cause, ID. PROT. D'AMPHE. Voilà ce que c'est que d'avoir causé; vous n'en tâterez plus, et je vous laisse sur la bonne bouche, ID. G. DANDIN, II, 7. || 3<sup>e</sup> V. n. Terme de fauconnerie. Se dit du cri des perroquets et des pies.

— REM. Peut-on dire: il m'a longtemps causé de ses affaires; allez lui causer de cette nouvelle? C'est une façon de parler qui est très en usage. Mais observez qu'on ne pourrait pas dire, en mettant un substantif au lieu du pronom: j'ai causé de l'affaire à mon avocat; il faut avec mon avocat. Cela rend très-suspect l'emploi du pronom, et il sera mieux de dire: il a longtemps causé avec moi de ses affaires; allez causer avec lui de cette nouvelle. On ne cause pas à quelqu'un; on cause avec quelqu'un. Pourtant cette manière de parler se trouve dans J. J. Rousseau, qui n'est pas toujours très-pur, et sans doute dans d'autres. La première fois que je la vis elle était à la veille de son mariage; elle me causa longtemps avec cette familiarité charmante qui lui est naturelle, J. J. ROUSS. CONFESS. VII.

— HIST. XIII<sup>e</sup> S. Par poi Hersont n'enrage d'ire Por Ysengrin, qui si la chose [gronde], REN. 725. Mout de sa gent parler n'en osent, Mais par derrière moult l'en choisent [blâment], FABLIAUX, BARBAZ. I, 460. || XV<sup>e</sup> S. Je vous ait dit et causé [expliqué] toutes les avenues de Jean Bar, de Jean Pict.... FROISS. II, II, 239. Envie qui accuse et cause [blâme] Maintes personnes tout à tort, MYST. RESURR. DE N. S. L'homme songeait il [le vin] fait causer et rire, BÄSSELIN, XXXVII. Si voulez que je cause et preche; Et parle latin proprement; Tenez ma bouche toujours freche, De bon vin l'arroasant souvent, ID. LVIII. || XVI<sup>e</sup> S. Ce fut un commandement nu et simple, où l'homme n'eut rien à connoistre et à causer [demander raison], MONT. II, 208

— ETYM. Provenç: *chausar*; *causiar*, reprocher, disputer; espagn. *causar*, faire un procès; du latin *causari*, faire un procès, d'où disputer, reprocher, et simplement, *causer*. Diez et d'autres étymologistes font intervenir l'ancien haut allemand *chōzōn*, allemand moderne *kosen*; mais le latin suffit à la forme et au sens du mot roman.

CAUSERIE (kô-ze-rie), s. f. Familièrement, action de causer; propos indiscret. Ces causeries finiront par nous compromettre: Nos filles nous font une grande causerie [sujet d'entretien]; SEV. 222. Mais est-ce que je finirai cette causerie sans vous dire un mot de la grande entreprise? DIDER. LETT. à VOLT.

— HIST. XVI<sup>e</sup> S. Le duc de Nemours dit, il y a quelques jours, à un des Seize qui parloit du roi de Navarre: Il n'y a plus que les sots qui ne voient bien comment il faut oster cette queue, et cela en sortant d'un conseil où on avait estimé les conditions du fils ainé de Lorraine; Vitri, en sortant du même conseil, en jurant et despitant la causerie: Il vaut bien mieux, dit-il, servir le brave hu-guenot, D'AUB. HIST. III, 293.

— ETYM. *Causer* 2:

+ CAUSETTE (kô-zé-t'), s. f. Petite causerie. Elie a plus fait pour moi dans une causette d'un quart d'heure que je n'aurais su faire d'une année, G. SAND. LA PETITE FADETTE. J'aime le feu, les cricris, une salade de homards; une bouteille de champagne et la causette, A. PICHOT, TRAD. DE DON JUAN, I, 434. || Mot familier; mais très-reçu.

— ETYM. *Causer* 2:

CAUSEUR, EUSE (kô-zeur, zeu-z'), adj. || 1<sup>e</sup> Qui aime à causer. Quel homme causeur! Il est d'humeur causeuse. || 2<sup>e</sup> S. m. et f. Celui, celle qui aime à causer, qui sait causer. C'est un aimable causeur: Pour éviter la rencontre de ces grands causeurs, je m'enfuirais jusqu'au bout du monde, BALZ. LIV. III, lett. 3. Les muses sont de grandes prometteuses; Et comme vos sœurs les causeuses, Vous ne manquerez pas, sans doute, par le bec, MOL. REMERCIMENT AU ROI, 4663. Gardez-vous-en bien, dit la causeuse [la corneille] à l'ourse, FÉN. XIX, 43. Si Béranger n'était pas l'écrivain le plus populaire de l'époque, ce serait certainement l'un des plus ingénieux, des plus instruits, des plus attachants causeurs que l'on puisse rencontrer dans cette société qui l'a beaucoup recherché et qu'il a beaucoup suie, CARREL, OEUVRES, t. V, p. 376. || Celui, celle qui parle avec légèreté, indiscretion. Ne lui confiez rien, c'est un causeur. Vous êtes donc un causeur, et vous allez redire ce qu'on vous dit en secret, MOL. GEORGE DAND. II, 7. || Celui, celle qui dit, par râillerie, des choses auxquelles il ne faut pas trop se fier. Hé! mon Dieu! c'est une causeuse qui ne dit pas ce qu'elle pense; ne vous y fiez pas beaucoup, si vous m'en voulez croire, MOL. CRITIQUE, SC. 3. || Au collège, un causeur, un écolier qui, au lieu d'écouter, parle perpétuellement à voix basse avec ses voisins.

— HIST. XVI<sup>e</sup> S. Il disoit que l'ancien Socrate n'estoit qu'un causeur et un séditeur, qui taschoit par tel moyen qui lui estoit possible à usurper tyrannie, AMYOT, CATON, 48. Il y en a un qui s'appelle Ropoperperethra, comme qui diroit grand causeur qui parle de toutes choses à la volée, ID. DÉMOSITH. 14. Cor Dieu, nous avons trouvé ung causeur; monsieur le jaseur, Dieu vous guard de mal, tant vous avez la bouche fraîche, RAB. GARG. I, 42.

— REM. Montaigne, IV, 178, a employé causeur dans le sens de celui qui s'occupe des causes: Ils laissent là les choses, et s'amusent à traicter les causes; plaisants causeurs!

— ETYM. *Causeur*.

CAUSEUSE (kô-zeu-z'), s. f. Petit canapé où peuvent s'asseoir deux personnes.

— ETYM. *Causeur*.

+ CAUSSETIÈRE (kô-se-tièr'), s. f. Termé d'architecture. Sorte de dégagement. Les communications qui existent entre la scène [d'un théâtre] et des étages inférieurs soit par la rampe soit par les caussetières, COMPTES RENDUS, ACAD. DES SC. I, LXI, p. 36.

+ CAUSSINE, ÈE (kô-si-né, née), adj. Termé de métier. Se dit du bois qui, travaillé, se détête.

CAUSTICITÉ (kô-sti-si-té), s. f. || 1<sup>e</sup> Termé de médecine. Impression que font sur l'organe du goût les corps nommés caustiques. || Propriétés chimiques de certains corps qui, en se combinant avec la substance des parties vivantes sur lesquelles on les applique, en détruisent la texture. || 2<sup>e</sup> Fig. Qualité caustique dans la parole, dans un écrit. Rien n'échappe à sa causticité. Un esprit, un ouvrage plein de causticité.

— ETYM. *Caustique*.

1. CAUSTIQUE (kô-sti-k'), adj. || 1<sup>e</sup> Termé de

medecine. Qui brûle, qui corrode. Remède, substance caustique. Potasse caustique. || 2<sup>e</sup> Fig. Qui fait sur l'âme une impression comparée à celle que fait un caustique sur le corps. Langage caustique. Dans le sexe j'ai peint la piété caustique, BOIL. Sat. x. Sénèque le père fut d'une humeur caustique, DIDER. Ess. s. Claude, liv. ii. || Par extension, dans le même sens, en parlant des personnes. Elle est trop caustique, elle emporte la pièce. Homme caustique. Le caustique Boileau, que l'envie de critiquer et l'étude ont rendu versificateur, BOIL. Esquise en prose de la Sat. ix. || 3<sup>e</sup> S. m. Terme de métier. Substance qui procure plus d'adhérence à une autre substance, dans la peinture en badigeon.

— SYN. CAUSTIQUE, MORDANT, SATIRIQUE. Caustique est ce qui brûle; mordant est ce qui mord; satirique est ce qui fait la satire. Avoir l'esprit satirique, c'est avoir l'esprit disposé à voir le mauvais côté des choses, à chercher ce qu'elles peuvent avoir de blânable ou de ridicule, et à le mettre en relief. Avoir l'esprit caustique, c'est appliquer une espèce de fer chaud sur ce qui est dit ou fait; on peut être caustique sans avoir l'esprit satirique; avoir l'esprit mordant, c'est enfouir les dents et s'acharner. Le caustique effleure la peau; le mordant y pénètre; on peut donc être caustique sans être mordant.

— ÉTYM. *Causticus*, de *καυστικός*, de *καίειν*, brûler.

2. CAUSTIQUE (kô-sti-k'), s. f. Terme de dioptrique et de catoptrique. Caustique par réflexion, courbe engendrée par l'ensemble des points de rencontre des rayons partant d'un point lumineux et réfléchis par une autre courbe; elle se nomme catacaustique. Caustique par réfraction, courbe engendrée de la même manière par des rayons réfractés; elle se nomme diacaustique.

— ÉTYM. *Caustique*, brûlant, parce que les points de concours des rayons lumineux qui déterminent ces courbes sont ceux où la chaleur est la plus intense (voy. le précédent).

† CAUSTIQUEMENT (kô-sti-ke-man), adj. D'une façon caustique.

— ÉTYM. *Caustique*, et le suffixe *ment*.

† CAUSUS (kô-züs'), s. m. Terme de médecine. Mot dont Hippocrate s'est servi pour désigner une espèce de fièvre rémittente caractérisée par une chaleur et une soif excessives.

— ÉTYM. *Kaūsōς*, de *καίειν*, brûler.

† GAUT, CAUTIE (kô, kô-t'), adj. Qui a de la précaution. Ce mot n'est plus en usage. Laissez-vous d'abuser les jeunesse peu cautes, MALH. vi, 40.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. [Il] la fist si très ferme et si caute, J. DE MEUNG, Tr. 933. || XVI<sup>e</sup> s. O serpent grec cault et malicieux, la bonne fortune du roi t'a ici amené, AMYOT, Thém. 51. Ce barbare, qui n'estoit point homme simple, ains malicieux et cault de sa nature, ID. Alc. 47. En ce le chirurgien doit être caut, c'est à dire ingenieux à faire son pronostic, PARE, xxvii, 651. L'un est un fin et cault renard, RAB. Pant. iv, Nouv. Prol.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *cauto*; du latin *cautus*, prudent (voy. CAUTION).

CAUTÈLE (kô-tè-l'), s. f. || 1<sup>e</sup> Précaution mêlée de défiance et de rusé. || 2<sup>e</sup> Terme de droit canon. Absolution à cautèle, absolution de précaution.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Car trop scet li traistres d'agaiz et de cauteles Por les plus fors survaincre, J. DE MEUNG, Test. 1826. || XIV<sup>e</sup> s. Aucuns, pour leur mauvaise cautèle, se sont efforcés à corrompre vos ordonnances, DU CANGE, *audaciter*. Et ce font par faintise et cautèle, et les a l'en de legier en despit, ORESME, Eth. 135. || XV<sup>e</sup> s. Dame qui cuidiez trop savoir, Mais vostre sens tourne en folie, Et cuidiez les gens decevoir, Par vostre cautelle jolie, CH. D'ORL. Ball. 128. Le vaillant capitaine qui contre ses ennemis se debvoit aider de plusieurs sages cautes, Boucic. i, 12. Et que toutes ses coutumes fassent mises en françois en ung beau livre pour eviter la cautelle et la pillerie des advocatz, COMM. vi, 6. [Le Turc] plus usant de sens et de cautelle, que de vaillance et hardiesse, ID. vi, 18. || XVI<sup>e</sup> s. Pendant l'appel comme d'abus de l'octroy ou publication d'une monition, la cour du roy peut ordonner que, sans prejudice des droits des parties, le benefice d'absolution à cautèle sera imparie à l'appellant, soit clerc ou lay, PITHOU, 36. Il se transforme es moeurs des Candiots usant de leurs ruzes, cautes, surprises et embusches à l'encontre d'eux mesmes, AMYOT, Philop. 22.

— ÉTYM. *Cautela*, de *cautus*, caut (voy. ce mot); provenç. espagn. et ital. *cautela*

CAUTELEUSEMENT (kô-te-leu-ze-man), adv. D'une manière cauteleuse. Le premier écuyer sourdement et cauteleusement était attaché au duc du Maine, ST-SIM. 426, 154.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Il fut avis que ils estoient là cauteleusement traits pour trahir le pape, FROISS. II, II, 51. || XVI<sup>e</sup> s. Il n'y alloit point cauteleusement ny malicieusement, ains rondement suivant le droit chemin de juste accusateur, AMYOT, C. d'Utiq. 33.

— ÉTYM. *Cauteleuse*, au féminin, et *ment*; provenç. *cautelozament*; espagn. et ital. *cautelosamente*.

CAUTELEUX, EUSE (kô-te-leu', leu-z'), adj. Qui a de la cautèle. Un homme cauteleux. Une cauteleuse réponse. Il est fin, cauteleux, LA BRUY. VIII. La femme est un animal fin et cauteleux, D'ABLANGE. Lucien, t. 1, *Prométhée*. Plus de sagesse dans l'administration municipale aurait prévenu les désordres; c'est pour les punir que la procédure a été prise; mais des mains cauteleuses ont su la diriger vers un autre but, MIRABEAU, *Collection*, t. II, 389.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Ce roi de Navarre cauteleux et malicieux, FROISS. II, III, 43. Le duc de Bretagne est un cauteleux homme et divers, ID. II, II, 70. La septième [condition] plus nécessaire, que ilz doivent estre sages et cautilleux ou mestier des armes, CHR. DE PISAN, *Charles V*, II, 24. || XVI<sup>e</sup> s. Considerez comment le tentateur cauteleux lui remembra au premier mot la defense sur ce faict, RAB. Pant. III, 33. Ils le trouvoient fin et cauteleux, qui faisoit la plus part de ses faicts de guerre par tromperie et surprise plus tost qu'autrement, AMYOT, *Lysand.* 14.

— ÉTYM. *Cautèle*; provenç. *cautelos*; espagn. *cauteloso*.

+ CAUTEMENT (kô-te-man), adv. D'une manière caute. Terme vieilli.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Car il [la fourmi] se pourvoit cautement, Et porte en son trou le froment, E. DESCHAMPS, *Instr. pour la cour*. Mais que si cautement feust que on ne l'aperceut, Boucic. II, 49. || XVI<sup>e</sup> s. Mercure qui endormit cautement Argus qui avoyt cent yeux, RAB. Pant. II, 44.

— ÉTYM. *Caute*, et le suffixe *ment*; espagn. *cautamente*.

CAUTÈRE (kô-tè-r'), s. m. Terme de médecine. || 1<sup>e</sup> Agent chimique ou corps brûlant dont on se sert pour désorganiser une portion des tissus organiques, et la convertir en escharre. || Cautère actuel, instrument de métal qu'on fait chauffer pour cautériser. Cautère potentiel, toute substance qui a chimiquement la faculté de brûler. || 2<sup>e</sup> Petit ulcère artificiel, arrondi, que l'on ouvre dans les parties où abonde le tissu cellulaire. Panser, entretenir, supprimer un cautère. L'une se plaint des reins et l'autre d'un cautère, RÉGNIER, Sat. xi. Le vieux galant passait pour être garni de cautères, ST-SIM. 127, 146. || Fig. et populairement. C'est un cautère sur une jambe de bois, c'est-à-dire c'est un remède inutile, une chose qui ne peut avoir aucun résultat. || Par plaisanterie, cautère royal s'est dit autrefois pour la marque que la justice infligeait à certains condamnés. Le nuage est fort épais; j'ai bien peur que, s'il vient à crever, il ne grêle sur mon dos force coups de bâton, ou que, par quelque ordonnance plus forte que toutes celles des médecins, on ne m'applique tout au moins un cautère royal sur les épaules, MOL. *Le médecin volant*, 14.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Et en medecine c'est legiere chose de savoir ce que il est dit du miel et du vin et de ellebore et de cauteries et de incisions, ORESME, Eth. 164. || XVI<sup>e</sup> s. Je dis derechef qu'il n'est besoin de paroles à ceux qui ont été quelquefois piqués du cautere de la conscience, CALV. 68. Le pecheur navré du cautere de son peché, et comme brisé par la terreur de l'ire de Dieu, ID. Institut. 461. Medecines, purgations, cauteries, saignées et scarifications, CARLOIX, VI, 50.

— ÉTYM. *Kaυθηπον*, de *καίειν*, brûler (voy. CAUSTIQUE); provenç. *cauteri*; esp. et ital. *cauterio*.

CAUTÉRÉTIQUE (kô-té-ré-ti-k'), adj. Mot admis par l'Académie, mais qui doit être effacé comme étant une corruption barbare de cathérétique (voy. ce mot).

CAUTÉRISATION (kô-té-ri-za-sion), s. f. Action de cautériser; effet d'un caustique. La cautérisation n'a pas été assez profonde. L'épilepsie n'était réputée incurable que quand elle avait résisté à la cautérisation du crâne, DIDER. L. s. *la chir.*

— ÉTYM. *Cautériser*; provenç. *cauterizació*; espagn. *cauterizacion*; ital. *cauterizzazione*.

CAUTÉRISÉ, ÉE (kô-té-ri-zé, zée), part. passé. || 1<sup>e</sup> Une plaie cautérisée avec un fer rouge. || 2<sup>e</sup> Terme

de morale chrétienne. Des hommes dont la conscience est cautérisée [endurcie], BOSS. Var. 41. Voisin était dans la plus intime confiance des chefs de ce redoutable parti et ayant l'âme aussi cautérisée qu'eux, ST-SIM. 385, 192.

CAUTÉRISER (kô-té-ri-zé), v. a. Appliquer un cautère, brûler au moyen d'un cautère. Cautériser une plaie.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Ils ont bu toutes leurs hontes et monstreront avoir leurs consciences cautérisées, CALVIN, dans le *Dict. de DOCHEZ*.

— ÉTYM. *Cauterizare*, de *cauterium*, cautère; provenç. *cauterizar*; espagn. *cauterizar*; ital. *cauterizzare*.

CAUTION (kô-sion; en poésie, de trois syllabes), s. f. || 1<sup>e</sup> Engagement que l'on prend pour un autre, et, par extension, la personne même qui prend cet engagement. Être caution de quelqu'un. Se rendre, se porter caution. Donner, fournir caution. Admettre, recevoir une caution. Mettre en liberté sous caution, moyennant caution. Il se constitue caution pour les insolubles, BOSS. II, *Rass.* 2. Il a trouvé une caution capable de payer pour lui, ID. *Hist.* II, 6. Elle n'était pas caution des articles secrets du traité, HAMILT. Gram. 9. Je me rends caution pour Sophie qu'elle accepte le traité, J. J. ROUSS. *Em.* v. || En matière civile, engagement de satisfaire à une obligation au défaut du contractant. En matière correctionnelle, garantie donnée qu'un prévenu se représentera quand il en sera requis. Elargir quelqu'un à la caution d'un autre. || Caution bourgeoise, caution solvable et facile à discuter. On ne veut point prêter aux grands seigneurs sans caution bourgeoise, FURETIÈRE. Je m'en vais gagner au pied, ou je veux caution bourgeoise qu'ils [leurs yeux] ne me feront pas de mal, MOL. *Préc. rid.* 10. Le marquis: Parbleu! je la garantis détestable [la comédie]. — Dorante: La caution n'est pas bourgeoise; mais, marquis, par quelle raison, de grâce, cette comédie est-elle ce que tu dis? ID. *Critique*, 6. || Caution judicatum solvi (caution que ce qui sera jugé sera payé), garantie de frais et dommages qu'on peut exiger de l'étranger qui intente une action en France contre un Français. || 2<sup>e</sup> Sujet à caution, qui doit donner caution, et par conséquent suspect. Ces choses-là sont un peu sujettes à caution, MOL. *Malade*, I, 4. Ce pays-ci est un peu sujet à caution, ID. *Pource*, I, 6. Ma diyine moitié, soit dit sans vous déplaire, Vous me semblez un peu sujette à caution, REGNARD, *Fol. am. Divert.* Encore, de la manière dont j'entends parler, les astres eux-mêmes sont-ils sujets à caution, FONTEN. *Erasistr. et Herrel*. Ce certain goût de bonne latinité est bien sujet à caution, DIDER. *Lett. à Galiani*. || 3<sup>e</sup> Fig. Témoin, témoignage de la réalité d'une chose. Je vous suis caution qu'il est très-honnête homme, MOL. *Sgan*, I, 4. Les épreuves que tout le monde a vues de l'inaffabilité de mes prédictions sont les cautions suffisantes des promesses que je puis faire, ID. *Am. magn.* III, 1.

— SYN. CAUTION, GARANT, RÉPONDANT. Termes qui désignent un homme qui se fait fort ou qui s'engage pour un autre. On donne caution, on est caution, quand on s'engage à payer pour quelqu'un, s'il ne paye ou s'il ne se présente pas là où il est requis. Garant est plus général: on est garant non seulement d'une somme à payer, mais de toute espèce d'obligation; ainsi on est garant des droits de quelqu'un; un Etat est garant d'un traité. Il faut remarquer que, tandis que caution se dit des personnes, garant s'étend aux choses. Répondant ne se dit que des personnes; c'est celui qui répond d'un autre, qui témoigne de son honnêteté, de sa capacité, de son aptitude. Ce domestique a de bons répondants.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Car il convient que li procureur face caution, BEAUM. 88. Et se ceste caution est obliée, li avoés a bone caution contre l'avoeur, LIV. *de just.* 61. || XVI<sup>e</sup> s. Mais la caution et prevention dont les fourmis usent à ronger le grain de frement... MONT. II, 186. Les cautions judiciaires n'ont point de lieu entre les François, LOYSSEL, 858. À ceutui-ci [l'ordre du Saint-Esprit] il apporta des cautions pour empêcher d'y entrer ceux qui ne pouvoient prouver leur noblesse, D'AUB. *Hist.* II, 330. Il faut tirer du sang; avec ceste caution que, s'il se monstrera noircastre et espais, il le faut laisser couler, PARE, XX, 28.

— ÉTYM. Provenc. *cautio*; espagn. *caucion*; portug. *caução*; ital. *cauzione*; du latin *cautionem*, de *cautum*, supin de *cavere*, prendre garde, qu'on regarde comme équivalent au sanscrit *skav*, gothique *skavan*, l's étant tombée, ce qui arrive souvent.

**† CAUTIONNAIRE** (kô-sio-nê-r'), *adj.* Qui a rapport à la caution; qui se porte caution; qui est donné en caution.

— **ÉTYM.** *Caution.*

**CAUTIONNÉ** (kô-sio-né, née; en poésie, de quatre syllabes), *part. passé.* Cautionné par un ami.

**CAUTIONNEMENT** (kô-sio-ne-man; en poésie, de cinq syllabes), *s. m.* || 1<sup>e</sup> Action de cautionner. Signer un cautionnement. || 2<sup>e</sup> Le gage ou la somme déposée en garantie d'un engagement, d'une gestion, etc. Tous les comptables du trésor fournissent un cautionnement. Dans les adjudications publiques on exige de tous les soumissionnaires le dépôt préalable d'un cautionnement. || Mettre un détenu en liberté provisoire moyennant un cautionnement. || Somme déposée à l'effet de faire face aux amendes qui pourraient être prononcées. Le cautionnement d'un journal.

**CAUTIONNER** (kô-sio-né; en poésie, de quatre syllabes), *v. a.* Se rendre caution pour quelqu'un. Ce caissier que vous avez cautionné et qui vient de faire banqueroute de deux cent mille écus, LESAGE, *Turcaret*, III, 9. || En général, répondre de. Je ne saurais souffrir, a-t-il dit hautement, Qu'un honnête homme soit traîné honteusement; J'en réponds sur sa mine, et je le cautionne, MOL. *l'Et.* v, 4. Outre que de ton cœur ta foi me cautionne, ID. *le Dépit*, I, 2. || Familièrement. Je ne vous cautionne pas cela, je ne vous l'assure pas.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Crassus recueillant les fuyans leur donna d'autres armes; mais il leur demanda pleges qui les cautionnassent de les mieux garder à l'avenir, AMYOT, *Crass.* 18.

— **ÉTYM.** *Caution;* espagn. *caucionar*, pourvoir.

**† CAUVETTE** (kô-vè-t'), *s. f.* Un des noms vulgaires du choucas.

— **ÉTYM.** Autre forme de *chouette*.

**† CAUX** (kô), *s. m.* Nom, dans quelques départements, d'un mélange de choux, de navets et de pommes qu'on donne aux vaches et aux cochons.

— **ÉTYM.** *Caulis*, tige (voy. *chou*).

**† CAVAGE** (ka-va-j'), *s. m.* Se dit, dans quelques places de commerce, du loyer d'une cave.

— **ÉTYM.** *Cave.*

**CAVAGNOLE** (ka-va-gno-l'), *s. m.* Jeu de hasard, à tableaux et à boules. Le cavagnole ne diffère du biribi qu'en ce que chacun a son tableau particulier. Le cavagnole ne se joue plus.... L'ennui vient à pas comptés à la table d'un cavagnole S'asseoir entre des majestés, VOLT. *St.* 43.

— **ÉTYM.** Ital. *cavagno*, compartiment.

**† CAVALAGE** (ka-va-la-j'), *s. m.* Nom qu'on donne à l'accouplement des tortues pour la génération. Si la tortue dort sur l'eau ou qu'un mâle soit attaché à une femelle, ce qu'on appelle un cavalage, LEBAT, *Nouveau voy. aux îles*, ch. XII.

— **ÉTYM.** Espagn. *caballage*, action du cheval qui saillit la jument, de *caballo*, cheval (voy. *CHEVAL*).

**† CA-VA-LÀ-HAUT** (sa-va-là-hô). Terme de chasse. Cri par lequel on excite les chiens.

**CAVALCADE** (ka-val-ka-d'), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Marche de gens à cheval; la troupe même des gens à cheval. La duchesse de Bourgogne fit avec le duc de Bourgogne et beaucoup de dames une grande cavalcade au bois de Boulogne, ST-SIM. 186, 237. Si ce jour n'était peut-être un des derniers que je perds, Amateur des cavalcades, Je courrais dans vos dé-serts Montrer mes feux aux dryades, LAFARE, *Od.* vi. || 2<sup>e</sup> Marche pompeuse de gens à cheval. Le pape va en cavalcade prendre possession de l'église de St-Jean-de-Latran.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Une grande cavalcade, D'AUB. *Hist.* I, 277. .... Et qu'ils fissent bien repaire leurs chevaux; car il vouloit faire une longue cavalcade, CARLOIX, VIII, 42. Et fist ce chemin, qui estoit de 45 lieues, d'une cavalcade, ID. x, 7. Une autre fois, me fiant à je ne scais quelle trefve qui venoit d'estre publiée, je m'acheminai à un voyage par pays estrangement chatouilleux; je ne feus pas si tost es-venté que voylà trois ou quatre cavalcades de divers lieux pour m'attraper, MONT. IV, 228.

— **ÉTYM.** Provenç. *cavalcada*; espagn. *cabalgada*; ital. *cavalcata*; de *cavalcare* (voy. *CHEVAUCHER*).

**† CAVALCADER** (ka-val-ka-dé), *v. n.* Faire en compagnie une promenade à cheval. Nos trois étourdis s'échappèrent du pensionnat dès le matin, et on les aperçut dans l'après-midi cavalcadant près du château de Fernex, TÖPFFER, dans HUMBERT, *Gloss. gènev.*

— **ÉTYM.** *Cavalcade.*

**CAVALCADOUR** (ka-val-ka-dour), *adj. m.* Écuyer cavalcadour, écuyer qui a la surveillance des chevaux et équipages d'écurie d'un prince.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. O fameux escuyers, cavalcadours, guerriers, Escrimeurs, voltigeurs, soldas et marins, RONS. 853.

— **ÉTYM.** Espagn. *cabalgador*; ital. *cavalcatore*; de *cavalcare* (voy. *CHEVAUCHER*).

**CAVALE** (ka-va-l'), *s. f.* La femelle du cheval. Il n'en est point [des coursiers] de plus rapides que les cavales d'Eumélus, LE BRUN, trad. de l'*Ilade*, livre II. C'était une cavale indomptable et rebelle, Sans frein d'acier ni rênes d'or, BARBIER, *Iambes*. || Populairement, grande femme mal bâtie.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. La plus belle et agreable compagnie qui soit aux chevaux c'est des cavales, LA BOËTIE, 191.

— **ÉTYM.** *Caballus*, cheval (voy. ce mot). L'ancien français disait *ive*, de *equa*, par un changement analogue à celui de *aqua* en *eve*, eau.

**CAVALERIE** (ka-va-le-rie), *s. f.* Troupe de gens de guerre qui sert à cheval. Un corps, un régiment, un escadron, une compagnie de cavalerie. L'ennemi était fort en cavalerie. La grosse cavalerie, cavalerie armée pesamment, montée sur de forts chevaux et destinée à combattre en ligne. La cavalerie de réserve, carabiniers et cuirassiers. La cavalerie légère, cavalerie montée sur des chevaux légers et destinée à faire le service d'éclaireurs, à battre la campagne, à poursuivre l'ennemi, etc. spécialement chasseurs et hussards. La cavalerie de ligne, intermédiaire, dragons et lanciers. Ayant lu dans les histoires romaines que les plus grands exploits que leur cavalerie ait faits autrefois.... voit. Lett. 144. La cavalerie de Darius était forte de trois cent mille chevaux, VAUGEL. Q. C. livr. III, dans RICHELET. Qu'est devenue cette redoutable cavalerie qu'on voit fondre sur l'ennemi avec la vitesse de l'aigle? BOSS. *Anne de Gonz.* C'est en vain qu'à travers les bois, avec sa cavalerie toute fraîche, Beck précipite sa marche pour tomber sur nos soldats épuisés, ID. *Louis de Bourbon*. || L'art de former les hommes pour la cavalerie et de la conduire à la guerre. Cet officier entend bien la cavalerie.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Un sommier pesle mesle avec un soldat, le bagage, la cavallerie legiere, l'homme d'armes, une charrette, tout l'un parmy l'autre, LA BOËTIE, 172. Comme mots nouveaux en l'art militaire vous avez maintenant cavalerie et infanterie, H. EST. dans le *Dict. de DOCHÉZ*. À mon grand regret diray cavallerie, infanterie, enseigne, colonelle, esquadrons, au lieu de chevallerie, pietons, enseigne, coronale, bataillons, PASQ. Lett. t. 1, p. 105, dans LACURNE.

— **ÉTYM.** *Cavalier;* ital. *cavalleria*. Cavalerie a été pris de l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle.

**† CAVALET** (ka-va-lé), *s. m.* Couvercle de la lunette dans une verrerie.

— **ÉTYM.** Autre forme de *chevalet*.

4. **CAVALIER, IÈRE** (ka-va-lié, lié-r'), *adj.* Qui est d'un cavalier, c'est-à-dire, en parlant de l'air, des manières, aisément, dégagé; et aussi, brusque, inconvenant, trop leste. Avoir l'air cavalier, la mine cavalière. Réponse cavalière. Propos cavaliers. Ce procédé, ce ton est par trop cavalier. Un équipage cavalier Fait les trois quarts de leur vaillance, LA FONT. *Fabl.* v, 21. Tout ce que je fais a l'air cavalier, MOL. *les Préc.* 10. Quoique j'aié la danse cavalière, HAMILT. *Gramm.* 7. Ce procédé est un peu trop cavalier pour un homme de bréviaire, COSTAR, dans LE ROUX, *Dict. comique*. || À la cavalière, loc. adv. En cavalier. Mais il n'importe, c'est à la cavalière, MOL. *les Préc.* 10. J'ai oui parler de certaines religieuses d'une manière plaisante et fort à la cavalière, BOSS. *Sil.* 2.

— **REM.** Balzac n'approuvait pas ces expressions : un ton cavalier, un style cavalier; mais Bouhours observe que néanmoins elles se sont établies à la cour.

— **ÉTYM.** *Cavalier*.

**CAVALIÈREMENT** (ka-va-liè-re-man), *adv.* || 1<sup>e</sup> En cavalier, en homme du monde. Il danse cavalièrement. Vieilli en ce sens. || 2<sup>e</sup> D'un ton leste, avec brusquerie, inconvenance, sans égards. Elle ne laissa pas d'être choquée qu'on s'y prit si cavalièrement, HAMILT. *Gram.* 4. Nous eûmes beau nous traiter cavalièrement dans nos chansons, ID. ib. 8. Il était confondu d'avoir eu son congé si cavalièrement, ID. ib. 14. Ayant honte de parler simplement pour parler, comme font beaucoup de gens qui parlent cavalièrement de toutes choses, MALLEBR. *Recherche*, liv. II, part. 2, chap. VIII, 2.

— **ÉTYM.** *Cavalière*, et le suffixe *ment*.

**† CAVALINE** (ka-va-li-n'), *s. f.* Terme de marine. Nom de pièces de bois placées dans les galères pour former le premier plan du bâtiment.

**† CAVALLOT** (ka-va-lo), *s. m.* Pièce à cavalot, ancienne espèce de canon, fait de fer battu, qui tirait une ligne de balles de plomb.

**† CAVALQUET** (ka-val-kè), *s. m.* Ancien nom d'une sonnerie de trompette pour la marche de la cavalerie.

— **ÉTYM.** Le radical *caval*, devenu en français *cheval*.

**CAVATINE** (ka-va-ti-n'), *s. f.* Terme de musique. Sorte d'air, d'ordinaire assez court, que l'on ne répète pas et qui se rencontre souvent dans un récitatif ohligé.

— **ÉTYM.** Ital. *cavatina*.

4. **CAVE** (ka-v'), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Toute espèce de réduit souterrain. Le sol des caves de l'Observatoire de Paris est à 26 mètres sous terre; et leur température constante à dix degrés centigrades au-dessus de zéro, les fait trouver chaudes en hiver et froides en été. || Autrefois, dans les églises, certain lieu voûté où l'on enterraient les morts. Il parle de la cave où il doit être enterré, LA BRUY. V. || 2<sup>e</sup> En particulier, construction sous terre destinée à loger le vin et autres provisions. Avoir du vin en cave. Les soupiaux d'une cave. Maison élevée sur caves. Il retourne chez lui;

chevalier, mais aujourd'hui on dit bien plus souvent cavalier. On ne couvre point l'échec du cavalier, c'est-à-dire que, quand le cavalier met le roi ou la dame en échec, on ne peut pas interposer une autre pièce; il faut absolument ou retirer la pièce mise en échec ou prendre le cavalier. || 3<sup>e</sup> Terme de fortification. Amas de terre, dont le sommet compose une plate-forme, sur laquelle on dresse des batteries de canon pour nettoyer la campagne ou pour détruire quelque ouvrage de l'ennemi. || 4<sup>e</sup> Terme d'imprimerie. Papier d'un format entre le carré et le grand raisin. Tirer, imprimer sur cavalier. || 5<sup>e</sup> Papier cavalier. || 6<sup>e</sup> Terme de ponts et chaussées. Dépôt de terre formé aux abords d'une route, d'un canal ou d'un ouvrage quelconque. || 7<sup>e</sup> Dans l'histoire d'Angleterre, au XVII<sup>e</sup> siècle, partisan des Stuarts.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Ils erigeoyent cavaliers, ressappoient contrescarpes, enduisoient courtines, RAB. *Pant.* III, *Prol.* Dressans cavalliers pour y accomoder grand' quantité d'artillerie, LANQUE, 444. Il y a trois sortes de gloire, la divine, celle du cavalier, et celle du barbier, D'AUB. *Fœn.* IV, 4. Ils l'avoient laissé aller sur foi de cavalier, ID. *Hist.* III, 395. Vous mesme estes trop cavallier pour estre bigot jusques là, ID. *Fœn.* IV, 45. Nostre cavalliere, se voiant l'entrée de sa maison impossible, s'en court à Turenne, ID. *Hist.* II, 168. C'estoit afin d'eslever une grande tour pour commander en cavalier à la bresche, ID. ib. I, 35. De chevalerie nous avons faict cavallerie, de chevalier cavalier, PASQUIER, *Recherches*, liv. VIII, p. 664, dans LACURNE.

— **ÉTYM.** Le même que *chevalier* (voy. ce mot); ital. *cavaliere*.

2. **CAVALIER, IÈRE** (ka-va-lié, lié-r'), *adj.* Qui est d'un cavalier, c'est-à-dire, en parlant de l'air, des manières, aisément, dégagé; et aussi, brusque, inconvenant, trop leste. Avoir l'air cavalier, la mine cavalière. Réponse cavalière. Propos cavaliers. Ce procédé, ce ton est par trop cavalier pour un homme de bréviaire, COSTAR, dans LE ROUX, *Dict. comique*. || À la cavalière, loc. adv. En cavalier. Mais il n'importe, c'est à la cavalière, MOL. *les Préc.* 10. J'ai oui parler de certaines religieuses d'une manière plaisante et fort à la cavalière, BOSS. *Sil.* 2.

— **REM.** Balzac n'approuvait pas ces expressions : un ton cavalier, un style cavalier; mais Bouhours observe que néanmoins elles se sont établies à la cour.

— **ÉTYM.** *Cavalier*.

**CAVALIÈREMENT** (ka-va-liè-re-man), *adv.* || 1<sup>e</sup> En cavalier, en homme du monde. Il danse cavalièrement. Vieilli en ce sens. || 2<sup>e</sup> D'un ton leste, avec brusquerie, inconvenance, sans égards. Elle ne laissa pas d'être choquée qu'on s'y prit si cavalièrement, HAMILT. *Gram.* 4. Nous eûmes beau nous traiter cavalièrement dans nos chansons, ID. ib. 8. Il était confondu d'avoir eu son congé si cavalièrement, ID. ib. 14. Ayant honte de parler simplement pour parler, comme font beaucoup de gens qui parlent cavalièrement de toutes choses, MALLEBR. *Recherche*, liv. II, part. 2, chap. VIII, 2.

— **ÉTYM.** *Cavalière*, et le suffixe *ment*.

**† CAVALINE** (ka-va-li-n'), *s. f.* Terme de marine. Nom de pièces de bois placées dans les galères pour former le premier plan du bâtiment.

**† CAVALLOT** (ka-va-lo), *s. m.* Pièce à cavalot, ancienne espèce de canon, fait de fer battu, qui tirait une ligne de balles de plomb.

**† CAVALQUET** (ka-val-kè), *s. m.* Ancien nom d'une sonnerie de trompette pour la marche de la cavalerie.

— **ÉTYM.** Le radical *caval*, devenu en français *cheval*.

**CAVATINE** (ka-va-ti-n'), *s. f.* Terme de musique. Sorte d'air, d'ordinaire assez court, que l'on ne répète pas et qui se rencontre souvent dans un récitatif ohligé.

— **ÉTYM.** Ital. *cavatina*.

4. **CAVE** (ka-v'), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Toute espèce de réduit souterrain. Le sol des caves de l'Observatoire de Paris est à 26 mètres sous terre; et leur température constante à dix degrés centigrades au-dessus de zéro, les fait trouver chaudes en hiver et froides en été. || Autrefois, dans les églises, certain lieu voûté où l'on enterraient les morts. Il parle de la cave où il doit être enterré, LA BRUY. V. || 2<sup>e</sup> En particulier, construction sous terre destinée à loger le vin et autres provisions. Avoir du vin en cave. Les soupiaux d'une cave. Maison élevée sur caves. Il retourne chez lui;

dans sa cave il enterre l'argent et la joie à la fois, LA FONT. *Fabl.* VIII, 2. Allez chez le ministre, vous y verrez de vastes bâtiments comblés de nos productions depuis la cave jusqu'au faite, P. L. COURIER, *Lett.* I, 76. || Fig. Aller du grenier à la cave, de la cave au grenier, tenir des propos incohérents, sans suite; et aussi, ne pas écrire droit. || Rat de cave, bougie mince et enroulée dont on se sert pour descendre à la cave. || Fig. et par injure, rat de cave, commis qui visite les caves des débitants de boissons. Je ferai mon chemin, j'aurai un bon emploi, Je serai dans la suite un conseiller du roi, Rat de cave ou commis, REGNARD, *le Joueur*, I, 1. || 3° Par extension, les vins mêmes qu'on a en cave. Monter, faire sa cave. Il a une excellente cave. Vidons, joyeux Français, Nos caves renommées, BÉRANG. *Gr. orgie*. || 4° Coffre à provisions d'une voiture. || Caisse à compartiments, garnie de flacons de liqueurs ou d'eaux de senteur. || 5° Terme de métallurgie. Côté opposé au bord où s'opère le travail. || Excavation prismatique dans laquelle s'écoule le laitier.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Ne [ils] n'estoperent les caves où il estoient, *Machab.* I, 2. E vint Sahel à unes foldes de brebis, ki sur un chemin esteient; truvad i une cave grande où il entrad, pur sei aiser, *Rois*, 93. || XIII<sup>e</sup> s. En une cave [lieu creux] firent lor agaït embuschier, *Ch. d'Ant.* VII, 71. Et pour destourber la chauçie que le roy fesoit, les Sarrazins fesoient fere caves en terre par devers leur ost, JOINV. 224. || XIV<sup>e</sup> s. Adont le va li keus [le cuisinier] à la cave menant, *Baud. de Seb.* VIII, 1046. || XV<sup>e</sup> s. Je avois bien ouï dire que telle chose avoit ceans, mais point n'y pensois ni ne m'en donnois de garde que ceux qui s'en sont allés s'en dussent partir par la cave, FROISS. II, III, 23. || XVI<sup>e</sup> s. Dame j'estoïs, maintenant suis esclave, Du solier suis descendue en la cave, J. MAROT, V, 45. Il venoit du temple de Lebadie et de la cave de Trophonius de bonnes nouvelles aux Romains, ANYOT, *Sylla*, 37. Après s'etre bien antidoté l'estomac de coudigna de four [pain] et d'eau benite de cave [vin], RAB. I. dans *LE ROUX*, *Dict. com.* En basse cave le bon vin, *Récréation de devis amoureux*, p. 49, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cave*, adjectif; picard, *gove*; provenc. espagn. et ital. *cava*. D'après Chifflet, on prononçait au XVII<sup>e</sup> siècle *kâve*.

2. CAVE (ka-v'), s. f. L'argent qu'on met devant soi au brelan, à la bouillotte et autres jeux de cartes. Perdre sa cave. Faire une nouvelle cave.

— ÉTYM. *Caver* 2.

3. CAVE (ka-v'), adj. Creux. Des joues caves. Oeil cave. || Terme d'anatomie. Veine cave, nom des deux troncs veineux considérables qui rapportent à l'oreille droite du cœur le sang veineux de tout le système circulatoire général, celui des parois du cœur excepté. || Veine cave, sans autre désignation, signifie la veine cave inférieure. La veine cave, qui est le principal réceptacle du sang, DESC. Méth. 5. || Terme de chronologie. Année cave, année lunaire de 353 jours, et aussi année incomplète, non pleine, que l'on fait entrer dans un calcul chronologique comme année accomplie, par exemple quand on compte, dans le règne d'un roi, comme une année la portion d'année qui a précédé sa mort. Lune cave, mois cave, mois lunaire de vingt-neuf jours.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La veine cave descendante.... La veine porte sort de la partie cave du foie : au contraire la veine cave de la partie gibbeuse, en forme d'un tronc d'arbre, lequel, sortant dudit foie, se divise en deux grandes branches, PARÉ, I, 25. La veine cave ascendante, ID. II, 8.

— ÉTYM. Provenç. *cav*; catal. *cau*; anc. espagn. et ital. *cavo*; du latin *cavus*, creux.

1. CAVÉ, ÉE (ka-vé, vée), part. passé de caver 1. Rendu cave, devenu creux. Malgré ses yeux cavés et son visage blême, LA FONT. *Joc.*

2. CAVÉ, ÉE (ka-vé, vée), part. passé de caver 2. Qui a mis une certaine somme à certains jeux. Etes-vous cavé? Je suis cavé de tant.

CAVEAU (ka-vô), s. m. || 1° Petite cave pratiquée dans une cave ordinaire. Bacchus a vidé son caveau Pour remplir la coupe des Parques, BÉRANG. *Parq.* || 2° Espèce de cabaret, de café où se réunissaient vers 1735 les gens de lettres et les chansonniers connus par leur joyeuse humeur, Piron, Gallet, Collé, Crébillon fils, Saurin, Fuzelier, etc. Les habitués, les chansonniers du caveau. || Cette société même, ses actes, ses repas, ses chansons. Le caveau ne se dispersa qu'en 1749; il se reconstitua bientôt et dura jusqu'en 1796. Renouvelé en 1806, il cessa d'exister en 1817; enfin il a repris depuis 1834 et dure encore. Au caveau je n'osais frap-

per; Les méchants m'avaient su tromper, BÉRANG. *Acad. et Cav.* || Clef du caveau, recueil, aujourd'hui très-considérable, de tous les airs sur lesquels ont été faites ou chantées les innombrables chansons dues aux membres du caveau, et qui sont connus sous un nom particulier, comme *La catacoua*, *Pour la baronne*, *La faridondaine*, etc. || Depuis, caveau est devenu le nom de sociétés pareilles au caveau primitif. Je suis d'un caveau. || 3° Construction souterraine pratiquée dans les églises ou dans les cimetières pour la sépulture. L'autre, aux caveaux des vieilles basiliques, De ses aieux vient toucher les reliques, MILLEV. *Emma et Eginard*. || 4° Terme de marine. Soute supplémentaire pour les provisions du commandant.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Et en cases et en caviaux, RUTEB. 196. || XVI<sup>e</sup> s. Il y a en ce logis dedans un caverau que j'ay fait murer.... CARLOIX, III, 42. On creuse un petit caveau, et laisse l'on une ouverture, par laquelle on y peult devaler, ANYOT, *Numa*, 48. Le paisan bat ses gerbes amassées, Et aux caveaux ses bouillans muis roulant... LA BOËTIE, 333. Mets le cas, o homme, que tu ayes peu remarquer icy quelques traces de ses effects [de Dieu]; penses-tu qu'il y ayt employé tout ce qu'il a peu...? Tu ne veois que l'ordre et la police de ce petit caveau où tu es logé, MONT. II, 260.

— ÉTYM. Diminutif de *cave* 1; gênev. *cavot*; bourguig. *quevea*; Berry, *cavereau*.

CAVECÉ, ÉE (ka-ve-sé, sée), adj. Cheval rouan cavecté de noir, jument rouan cavectée de noir, cheval, jument qui a la tête noire. Usité seulement dans ces phrases.

— ÉTYM. Voy. CAVEÇON.

CAVEÇON (ka-ve-son), s. m. Demi-cercle de fer, qu'on met au nez des chevaux, pour les dompter par la contrainte qu'il leur cause en leur serrant les narines. Mettre un caveçon, donner un coup de caveçon à un cheval. || Fig. Donner un coup de caveçon à quelqu'un, lui faire éprouver une mortification, rabattre ses prétentions. Le roi ne fut pas fâché de donner à Barbézieux ce coup de caveçon [la nomination des maréchaux à son insu], ST-SIM. 5, 68. Cette préférence lui fut insupportable en elle-même, et encore par le coup de caveçon qu'elle lui donnait, ID. 85, 102. Plusieurs frasques qu'il avoit basardées sur la faveur de sa naissance, reurent enfin ce coup de caveçon [refus d'emploi à l'armée], ID. 104, 107. || Avoir besoin de caveçon, être emporté, avoir besoin d'être retenu.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Li frains est moult biaus et moult ciers; Oncques n'ot millor chevaliers [jamais chevalier n'en eut meilleur], La caveceüre estoit d'or, *Fl. et Bl.* 447.

— ÉTYM. Wallon, *cabason*; espagn. *cabezon*, collet de chemise; ital. *cavezzone*. L'italien a *cavezzine*, les rênes, et *cavezza*, licou; le vieux français, *chevece*, ouverture d'une cotte par où on passe la tête, collet; et le bas-latin, *capitum* dans le même sens. *Chevece*, l'espagnol *cabeza*, le provençal *cabeissa*, perruque, le bas-latin *capitum*, sont des formes diverses d'un même mot dérivé de *caput*, tête (voy. CHEF). On voit la série des significations: tête, vêtement de la tête, vêtement du cou, collet, et finalement licou, d'où l'augmentatif *caveçon*. L'ancien français *caveceüre*, bas-latin *cavezatura*, signifie un collet, un ornement de cou.

CAVÉE (ka-vée), s. f. Terme de vénérité. Chemin creux.

— ÉTYM. *Cavata*, de *cavare*, caver.

4. CAVER (ka-vé), v. a. || 1° Creuser, miner. Casaux.... A mis le pied dans la fosse Que lui causaient les destins, MALH. II, 4. Mme la duchesse d'Orléans fit faire un grand enfoncement en grattant et cavant un gros mur, ST-SIM. 387, 225. || Absolument. La rivière a cavé sous la pile du pont. || Fig. Dubois et Law cavaient en dessous auprès du régent et faisaient tout valoir [contre le duc de Noailles], ST-SIM. 479, 490. || 2° Terme de doreur. Imprimer un cuir. || Terme de verrier. Évider un morceau de verre pour y enchâsser d'autres verres de couleur. || 3° V. n. Terme d'escrime. Retirer le corps, en portant une botte et en avançant la tête. || 4° Se caver, v. réfl. Devenir cave, creux. Dans cette vie sauvage et vagabonde, ses yeux se cavèrent, son teint jaunit, BERN. DE ST-PIERRE, *Paul et Virg.*

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Je trouai un chesne chevé Frès de terre où je me repos, *Ren.* 16860. Quant il vit la cavée roche, Où il peüst repos avoir, ib. 353.... Se li preudons seüst À quel heure li lerrès son suel chavir deüst, RUTEB. 137. Et son cuer jusqu'au vif caver, J. DE MEUNG, *Tr.* 623. || XV<sup>e</sup> s. Et commence-

rent à piquer, et à piocher, et à caver, et à oster pierres, et à affoiblir grandement la tour, FROISS. II, III, 33. || XVI<sup>e</sup> s. Afin que tu lui donnes repos au jour de calamité, quand la fosse se caver pour les pecheurs, CALV. *Instit.* 547. Si feit ouvrir et caver plusieurs trous et plusieurs puis au pied de la montagne, ANYOT, P. *Aem.* 24. La goutte d'eau, laquelle tombant assiduellement, creuse et caver les plus dures pierres, CAMUS DU BELLEY, *Diversités*, t. I, fo 143. Quand on le mena au champ où l'execution devait être faite, voyant le trou que Niger avoit fait caver pour le mettre, inegal et mal formé, MONT. III, 295.

— ÉTYM. Berry, *chaver*, *chave*, trou du rivage; wallon, *chaver*; provenç. et espagn. *cavar*; ital. *cavare*; de *cavus* (voy. CAVE 3).

2. CAVER (ka-vé). || 1° V. n. À différents jeux, faire un fonds d'une certaine somme pour avoir devant soi de quoi jouer. J'ai cavé de tant. || Caver au plus fort, faire bon à chaque coup du jeu d'autant d'argent qu'en joue celui des joueurs qui en joue le plus. || Fig. Caver au plus fort, porter tout à l'extrême. Caver au plus bas, mettre les choses au pis. || 2° V. a. Ils ne cavaient d'abord que trois ou quatre pistoles, HAMILT. *Gram.* 3. || 3° Se caver, v. réfl. Même sens. Je me caver de vingt francs.

— ÉTYM. Ital. *cavare*, tirer (de sa poche), le même que *cavare*, creuser, caver.

† CAVERNAIRE (ka-vèr-nè-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les cavernes.

— ÉTYM. *Caverne*.

CAVERNE (ka-vèr-n'), s. f. || 1° Lieu creux dans des rochers, dans des montagnes, sous terre. C'est proprement la caverne au lion, LA FONT. *Orais*. Moi-même il m'enferma dans des cavernes sombres, RAC. *Phèd.* III, 5: Les mânes effrayés quittent leurs monuments; Et les vents échappés de leurs cavernes sombres Mêlent à ces clamours d'horribles sifflements, J. J. ROUSS. *Cantate, Circé*. || 2° Fig. Rendez-vous de malfaiteurs. Cette maison est une caverne de brigands, c'est une vraie caverne. || 3° Terme de médecine. Excavation ulcèreuse qui reste dans le poumon ou ailleurs après l'évacuation complète de la matière tuberculeuse ramollie, ou du pus d'un abcès.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Et moult de nobles faits verras, Par celle fontaine et caverne Qui tous les sept meaulx gouverne, LA FONT. *Servitude volont.* dans MONTAIGNE, édit. de Paris, an X, t. IV, p. 363.

— ÉTYM. Bourg. *caivarne*; Berry, *chavarne*; provenç. espagn. et ital. *caverna*; du latin *caverna*, dérivé de *cavus* (voy. CAVE 3).

CAVERNEUX, EUSE (ka-vèr-neù, neù-z'), adj. || 1° Plein de cavernes. Pays, lieux caverneux. Montagnes, terres caverneuses. || 2° Qui est creusé d'un ou de plusieurs trous. La vie paraît disséminée dans toutes les parties du végétal; on peut détruire impunément les unes, tandis que les autres fructifient, comme il arrive aux arbres caverneux, BERN. DE ST-P. *Harm.* liv. V. *Anim.*.... Contre la fureur de l'aquilon rapide, Le saule caverneux nous prêtait son tronc vide, LAM. *Harm.* III, 2. || 3° Fig. Voix caverneuse, voix sourde et rude, et qui semble venir du fond des entrailles ou, en quelque façon, sortir d'une caverne. || 4° Terme de médecine. Rôle caverneux, rôle qui se produit quand il se trouve un liquide dans la cavité où l'air pénètre, et qui se fait particulièrement entendre dans les cavernes du poumon. || Terme d'anatomie. Corps caverneux, corps plein de petites cavités ou cellules, et formant à peu près les deux tiers du volume de la verge. || Sinus caverneux, nom de deux canaux veineux, l'un droit, l'autre gauche, logés dans deux gouttières de la face cérébrale du sphénoïde.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Les testicules sont laxes, rares, caverneux et mols, PARÉ, I, 28. Les playes profondes, angustes et caverneuses, ID. VIII, 32. Telle chose se fait au moyen d'un esprit flatueux, qui remplit le canal ou le nerf caverneux, ID. XVI, 16. — ÉTYM. Provenç. *cavernos*; espagn. et ital. *cavernoso*; de *cavernosus*, de *caverna*, caverne.

† CAVERNOSITÉ (ka-vèr-nô-zî-té), s. f. Terme didactique. État d'un corps qui est percé de cavernes, de trous.

— ÉTYM. Caverneux.

† CAVERON (ka-ve-ron), s. m. Un des noms vulgaires du prunellier.

CAVET (ka-vè), s. m. Moulure rentrante, pour l'ornement des corniches d'architecture et pour le bordures de menuiserie.

— ÉTYM. Diminutif de *cave* 3.

† CAVI (ka-vi), s. m. Nom des tubercules radicaux de l'*oxalide tubéreuse*, appelée *oca* au Brésil, où l'on mange ces tubercules.

CAVIAR (ka-vi-ar), s. m. Aliment composé d'œufs de grand esturgeon pressés et salés; il est très-recherché dans le nord.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. D'entrée de table, ilz luy offrent caviat, boutargues, anchois, RAB. *Pant.* IV, 60. Fait jeter en leur naufs soixante et dix huit douzaines de jambons, nombre de cavials, ID. *ib.* IV, 4s.

— ÉTYM. Espagn. *cavial*; portug. *caviar*; ital. *caviale*; grec moderne, *xaviápi*; turc, *chouiar*.

† CAVICOLE (ka-vi-ko-l'), s. m. Nom de larves de taons qui se logent dans les cavités du corps d'autres animaux.

— ÉTYM. *Cavum*, cavité, et *colere*, habiter.

† CAVICORNE (ka-vi-kor-n'), adj. Terme de zoologie. Qui a des cornes creuses.

— ÉTYM. *Carvus*, creux (voy. CAVE), et *corne*.

† CAVIÉ (ka-vi-é) ou CAVIEN (ka-vi-in), s. m. Terme d'histoire naturelle. Nom de la famille dont le cochon d'Inde (*cavia*) est le type.

CAVILLATION (ka-vil-la-sion), s. f. Terme de barreau et de controverse. Mauvaise chicane, dérision, moquerie. Pour ne rien retenir qui puisse laisser la plus petite couleur aux cavillations les plus destituées même d'apparence, il faut dire que.... ST-SIM. 372, 494. J'admirai les cavillations de ses réponses, ID. 340, 209.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Bien eüst excusacions Par quiexque cavillacions, *la Rose*, 18314. Les renonciations qui sunt mises es lettres sunt bones; car s'eles n'estoient, on porroit moult de cavillations metre avant contre les lettres, BEAUM. XXXV, 29. || XIV<sup>e</sup> s. Et se aucun par cavillacion disoit que la decretale parle de celui qui.... ORESME, *Eth.* 162. || XV<sup>e</sup> s. Son frere le duc de Glocestre y estoit plus froid que lui, et ressoignoit [craignait] les cavillacions et deceptions des paroles colorées des François, FROISS. III, IV, 35. || XVI<sup>e</sup> s. C'est une cavillation trop imprudente de dire que.... CALV. 123. Et n'y a subtilité ne cavillation qui les puissent excuser que cette façon ne soit perverse, ID. *Préf. des Ps. de Marot.* Paix jurée tant solennellement par personnes sacrées et de si haute extraction, en termes non sujets à cavillation, D'AUB. *Hist.* II, 252.

— ÉTYM. Provenç. *cavilhatio*; espagn. *cavilacion*; de *cavillationem*.

† CAVILLOT (ka-vi-llo, ll mouillées), s. m. Voy. CABILLOT.

† CAVIN (ka-vin), s. m. || 1<sup>o</sup> Terme militaire. Chemin creux qui tient lieu de tranchée et qui favorise les approches ou la défense. || 2<sup>o</sup> Terme de géologie. Lieu bas ou petite fondrière.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Par dedens un cavain [il] se mist privément, *Du Guescl.* 1156. Il n'est deuil qu'on n'oublie, à terme bien prochain; Qui est mors, il est mors, on le boute en cavain, *Baud. de Seb.* I, 866 || XVI<sup>e</sup> s. La plaine estant au dessous de plusieurs fonceaux, vallées et cavains, AMYOT, *Timo-léon*, 38. Ceux de dedans avoient pourveu d'archub-serie tous les cavins et lieux avantageux, M. DU BELL. 446. [Les animaux] .... qui ont leur repaire aux caveins des montagnes, BAIF, *OEvres*, p. 4, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cave* 3.

† CAVIROSTRE (ka-vi-ro-str'), adj. Terme de zoologie. Qui a le bec creux.

— ÉTYM. *Carvus*, creux (voy. CAVE), et *rostrum*, bec (voy. ROSTRES).

† CAVISTE (ka-vi-st'), s. m. Nom, dans quelques administrations publiques, de celui qui est chargé de l'administration de la cave.

— ÉTYM. *Cave*.

CAVITÉ (ka-vi-té), s. f. Vide dans un corps solide. Les cavités d'un rocher. Les quatre cavités du cœur.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Et estoient hors de cele caveté, *Hist. occident. des croisades*, t. II, p. 545.

— ÉTYM. *Cave* 3.

† CAVOIR (ka-voir), s. m. Instrument pour ronger le verre.

— ÉTYM. *Caver* 4.

† CAVOLINE (ka-vo-li-n'), s. f. Genre de mollusques nudibranches.

— ÉTYM. Ital. *cavolino*, compartiment, à cause que les tentacules sont divisés en feuillets.

† CAYENNE (ka-iè-n'), s. f. Terme de marine. Caserne servant aux marins qui attendent une destination. || Cuisine commune, pendant l'armement et le désarmement. || Vieux vaisseau installé en caserne flottante.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Iceux Flamans marchans ne po-

voient venir au hable [havre] qui estoit clos, et aussi pour cause du guet qui estoit sur les murs et sur les caennes, DU CANGE, *caya*.

— ÉTYM. Bas-lat. *caya*, demeure, maison.

† CAYES (ka-ie), s. f. pl. Terme de géographie. Dans la mer des Antilles, îles basses, rochers, bancs formés de vase, de corail et de madrépores.

— ÉTYM. Anc. franc. *caye*, banc de sable, le même que *chai* ou *quai* (voy. ces mots), *caye* signifiant ce qui limite.

CAYEU (ka-ieu), s. m. Voy. CAIEU.

† CAYOPOLLIN (ka-io-po-lin), s. m. Nom d'un animal à bourse de l'Amérique du Sud.

† CAZELLE (ka-zè-l'), s. f. Espèce de bobine sur laquelle on dévide l'or filé.

† CAZETTE (ka-zè-t'), s. f. Terme de céramique. Enveloppe ou pâte grossière pour séparer et supporter les poteries dans la cuisson.

4. CE, CET, m.; CETTE, f.; CES, plur. des deux genres (ce tas, se tas; cet homme, sèt homme; sèt, au fém.; sè, au plur.; l's se lie : ces hommes, dites : sèz hommes), *adjectif démonstratif*. Ce ne se met que devant les noms masculins qui commencent par une consonne ou par une *h* aspirée : ce roi, ce héros; cet, devant les noms masculins qui commencent par une voyelle ou une *h* muette : cet homme, cet ami, cet homme-ci, cet homme-là. De cette nuit, Phénice, as-tu vu la splendeur ? Tes yeux ne sont-ils pas tout pleins de sa grandeur ? Ces flambeaux, ce bûcher, cette nuit enflammée, Ces aigles, ces faisceaux, ce peuple, cette armée, Cette foule de rois, ces consuls, ce sénat, Qui tous de mon amant empruntaient leur éclat, Cette pourpre, cet or, que rehaussait sa gloire Et ces lauriers encor témoins de sa victoire, RAC. *Bérén.* I, 5. || Ce, cet, cette, ces, suivis d'un substantif quel qu'il soit, permettent de le déterminer de nouveau par les adverbes de lieu *ci* et *là*. Ce livre-ci, ce livre-là. Cette plume-ci, ces plumes-là. || Ce, cette, ces, s'appliquent à ce qui va suivre. Quand la vertu n'aurait que cet avantage de nous mettre à l'abri de toutes les tempêtes des passions, MASS. *Carême, Dégoûts*. || Avec un *adjectif* pris absolument. S'il restait un seul cas à examiner, ce seul suffirait pour empêcher la définition, PASC. *Vide*. || Avec un *adjectif possessif*. Ce mien cousin que vous avez vu chez moi. Tournure archaïque et familière. Nous [Constantin] ordonnons que cette notre donation demeure ferme jusqu'à la fin du monde, VOLT. *Mœurs*, 10.

— HIST. Voy. ce 2.

2. CE, nom général de choses qui, étant le masculin de l'*adjectif démonstratif*, est par conséquent toujours du masculin. || 1<sup>o</sup> Il l'exprime, d'une façon indéterminée, l'idée que celui qui parle a dans l'esprit. C'est beau. C'est agréable. C'était le bon temps. Ce sera un jour de fête. Ce qui est vrai doit être dit. Ce qui est inspiré par le désintéressement est digne de louange. || 2<sup>o</sup> Ce, placé devant le verbe *être*, ou les verbes *déroir*, *pouvoir*, et précédent, ainsi placé, un pronom, un substantif, un verbe, appelle particulièrement l'attention sur ces mots. C'est vous que je demande. C'est le roi qui vient de passer. Ce ne peut encore être les gens que nous attendons. Ce doit être mes tantes et mon oncle. Si jamais homme a été capable de soutenir un si vaste empire, ça a été sans doute Alexandre, BOSS. *Hist.* III, 5. Ça a été dans notre siècle un grand spectacle de voir, dans le même temps et dans les mêmes campagnes, ces deux hommes [Condé et Turenne] que la voix commune de toute l'Europe égalait aux plus grands capitaines des siècles passés.... ID. *Louis de Bourbon*. C'aurait peut-être été le signal d'une révolte dans tout le royaume, VERTOT, *Rév. de Suède*, 222. Nous regardons ces confessions comme autant de justices envers Dieu; mais Dieu nous fera voir que c'ont été d'énormes injustices, BOURD. *Avent, Sur la pénit.* 194. Ce sont vingt mille francs qu'il m'en pourra coûter, MOL. *Mis.* V, 4. On verra que c'en sont les figures, PASC. *Fig.* 9. C'est vous, mon cher Narbal, pour qui mon cœur s'attendrit, FÉNEL. *Tél.* III. Vous avez fait de grandes choses; mais, avouez la vérité, ce n'est guère vous par qui elles ont été faites, ID. *ib.* XXII. C'est vous, digne Français, à qui je viens parler, VOLT. *Zaire*, II, 4. C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix, LA FONT. *Fabl.* VII, à *Mme de Montespan*. Ce n'est plus le jouet d'une flamme servile, C'est Pyrrhus, c'est le fils et le rival d'Achille, RAC. *Andr.* II, 5. || Ce avec le verbe *être* et le pronom *le*, *la*. Est-ce là votre voiture? oui, ce l'est. Sont-ce là vos souliers? ce les sont. Regardez bien, ne les sont-ce pas [vos tablettes]? oui, ce les sont là elles-mêmes, BOIL. *Longin*, 30. C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments qui font la force et la vraie richesse d'un royaume, FÉNEL. *Tél.* XXII. Cependant il n'y aurait pas de faute à mettre le pluriel; car c'est ici l'affaire non de la grammaire, mais de l'oreille à laquelle il déplairait de trouver, après un verbe au pluriel, un nom au singulier, et qui tout d'abord ne tient pas compte de ce qui suit. || e. Si, de ces noms, un était au pluriel, on n'en mettrait pas moins le verbe *être* au singulier, à moins que le nom au pluriel ne fût le premier: c'est la gloire et les plaisirs qu'il a en vue; mais: ce sont les plaisirs et là gloire qu'il a en vue. || f. Le verbe *être* se met toujours au singulier, quand une préposition intervient, ce restant alors l'unique sujet du verbe. C'est pour eux que je travaille. C'est de ces hommes que j'attends du secours. Cruel, c'est à ces dieux que vous sacrifiez, RAC. *Iph.* IV, 4. C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. || g. C'est du singulier qu'on se sert avec les nombres exprimant les heures. C'est onze heures qui sonnent. || 3<sup>o</sup> Ce dans une phrase interrogative. Est-ce vous? Étaient-ce nos amis? Sa haine ou son amour, sont-ce les premiers droits Qui font monter au trône ou descendre les rois? RAC. *Les frères ennemis*, II, 3. Est-ce toi, chère Elise? ID. *Esth.* I, 4. Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer? MOL. *Mis.* II, 1. Comment? ces noms étranges, ne sont-ce pas vos noms de baptême? ID. *Précieuses*, 5. Est-ce moi qui t'appelle et qui règle ton cours? L. RAC. *Relig.* I. || Les règles sont les mêmes pour l'accord du verbe *être* que dans le cas précédent; l'usage moderne veut le pluriel quand le nom est au pluriel. Mais, ici aussi, de bons auteurs ont gardé la faculté de faire accorder le verbe avec *ce*. Est-ce ces moments que vous accordez à la religion? MASS. *Pet. Car. Drap.* Est-ce eux qui ont incendié ta cabane? dit Céluza, CHAT. *Nate*, II, 329. || 4<sup>o</sup> Ce dans une phrase interrogative avec *qui* ou *que*. On frappe; qui est-ce? On appelle là-bas: qu'est-ce? Qu'est-ce qu'elle dit, cette morale? MOL. *Bourg*, II, 6. Il faut que dans l'obscurité je tâche à découvrir quelles gens ce peuvent être, ID. *Sic*, 5. Qui peut-ce être? ID. *L'Av.* IV, 7. Quelle énigme est-ce ci, madame? CORN. *Othon*, II, 3. || Qu'est-ce-là? qu'est-ce-ci? qu'y a-t-il là? qu'y a-t-il ici? Qu'est-ce

*Héros de roman*. || Il est clair que, grammaticalement, ce est sujet, et que par conséquent le verbe *être* doit être mis au singulier, mais il n'y aura pas d'irrégularité non plus à considérer, par inversion, le nom qui suit comme le sujet, de sorte qu'on pourra à volonté faire accorder le verbe avec ce ou avec le nom. C'est ce que faisait l'ancienne langue qui disait aussi bien *c'estes vous* que *c'est vous*. Mais l'usage moderne a mis des exceptions qu'il faut connaître. || a. Avec les pronoms *moi*, *toi*, *nous*, *vous*, le verbe *être* se rapporte toujours à *ce*: c'est moi qui le dis; c'est toi qui le fais; c'est nous qui le disons; c'est vous qui le faites. || b. Si le nom est au pluriel, le verbe *être* s'accorde non avec *ce*, mais avec le nom: ce sont eux qui le veulent. Ce sont les ingrats, les menteurs, les flatteurs qui ont loué le vice, FÉNEL. *Tél.* XVIII. || c. Néanmoins d'excellents auteurs ont conservé l'ancienne liberté de l'accord et ont mis le singulier même en ce cas. Ce n'est pas les Troyens, c'est Hector qu'on poursuit, RAC. *Andr.* I, 2. Ce n'était plus ces jeux, ces festins et ces fêtes, Où de myrte et de rose ils couronnaient leurs têtes, VOLT. *Henr.* X. Qui racontera ces détails, si je ne les révèle? Ce n'est pas les journaux, CHATEAUB. *De la Censure*. Ce n'est pas seulement les hommes à combattre, c'est des montagnes inaccessibles, c'est des ravins et des précipices d'un côté, c'est partout des forts élevés, BOSS. *Louis de Bourbon*. C'est eux qui ont bâti ces douze palais, ID. *Hist.* III, 3. Des reproches à une tigresse, c'est des marguerites devant des pourceaux, MADAME GRIGNAN, 9 septembre 1671, dans JULLIEN, *Gramm.* p. 235. C'est elles [les femmes] qui ont accompli votre œuvre, FÉNEL. *Dial. des morts*, 35. Ce n'est pas les vaines distinctions que l'usage y attache, MASS. *Petit Car. dernier sermon*. Les dieux décident de tout; c'est donc les dieux et non pas la mer qu'il faut craindre, FÉNEL. *Tél.* VI. Bien qu'en ces cas l'usage moderne soit pour le pluriel, cependant on pourrait encore user de l'ancienne liberté de l'accord et imiter ces auteurs, en des occasions où soit l'oreille, soit le caractère de l'expression y porteraient. || d. Si *ce* et *être* sont suivis de deux ou plusieurs noms, le verbe *être* s'accorde avec *ce*, c'est-à-dire se met au singulier. Dans les ouvrages de l'art c'est le travail et l'achèvement que l'on considère, au lieu que dans les ouvrages de la nature, c'est le sublime et le prodigieux, BOIL. *Longin*, 30. C'est le nombre du peuple et l'abondance des aliments qui font la force et la vraie richesse d'un royaume, FÉNEL. *Tél.* XXII. Cependant il n'y aurait pas de faute à mettre le pluriel; car c'est ici l'affaire non de la grammaire, mais de l'oreille à laquelle il déplairait de trouver, après un verbe au pluriel, un nom au singulier, et qui tout d'abord ne tient pas compte de ce qui suit. || e. Si, de ces noms, un était au pluriel, on n'en mettrait pas moins le verbe *être* au singulier, à moins que le nom au pluriel ne fût le premier: c'est la gloire et les plaisirs qu'il a en vue; mais: ce sont les plaisirs et là gloire qu'il a en vue. || f. Le verbe *être* se met toujours au singulier, quand une préposition intervient, ce restant alors l'unique sujet du verbe. C'est pour eux que je travaille. C'est de ces hommes que j'attends du secours. Cruel, c'est à ces dieux que vous sacrifiez, RAC. *Iph.* IV, 4. C'était bien de chansons qu'alors il s'agissait, LA FONT. *Fabl.* VII, 9. || g. C'est du singulier qu'on se sert avec les nombres exprimant les heures. C'est onze heures qui sonnent. || 3<sup>o</sup> Ce dans une phrase interrogative. Est-ce vous? Étaient-ce nos amis? Sa haine ou son amour, sont-ce les premiers droits Qui font monter au trône ou descendre les rois? RAC. *Les frères ennemis*, II, 3. Est-ce toi, chère Elise? ID. *Esth.* I, 4. Sont-ce ses grands canons qui vous le font aimer? MOL. *Mis.* II, 1. Comment? ces noms étranges, ne sont-ce pas vos noms de baptême? ID. *Précieuses*, 5. Est-ce moi qui t'appelle et qui règle ton cours? L. RAC. *Relig.* I. || Les règles sont les mêmes pour l'accord du verbe *être* que dans le cas précédent; l'usage moderne veut le pluriel quand le nom est au pluriel. Mais, ici aussi, de bons auteurs ont gardé la faculté de faire accorder le verbe avec *ce*. Est-ce ces moments que vous accordez à la religion? MASS. *Pet. Car. Drap.* Est-ce eux qui ont incendié ta cabane? dit Céluza, CHAT. *Nate*, II, 329. || 4<sup>o</sup> Ce dans une phrase interrogative avec *qui* ou *que*. On frappe; qui est-ce? On appelle là-bas: qu'est-ce? Qu'est-ce qu'elle dit, cette morale? MOL. *Bourg*, II, 6. Il faut que dans l'obscurité je tâche à découvrir quelles gens ce peuvent être, ID. *Sic*, 5. Qui peut-ce être? ID. *L'Av.* IV, 7. Quelle énigme est-ce ci, madame? CORN. *Othon*, II, 3. || Qu'est-ce-là? qu'est-ce-ci? qu'y a-t-il là? qu'y a-t-il ici? Qu'est-ce

là? lui dit-il [le loup, en voyant le cou pelé du chien], LA FONT. *Fabl.* 1, 5. Qu'est-ce-ci? dit-il à son monde; Je trouve bien peu d'herbe en tous ces râteliers, ID. *ib.* x, 21. Qu'est-ce-ci? mon char marche à souhait, ID. *ib.* iv, 18. Qu'est-ce-ci? mes enfants? écoutez-vous vos flammes? COR. *Hor.* II, 7. || Ce redoublé. Qu'est-ce que c'est? Qu'est-ce que ce sera? Qu'est-ce que c'est que vous m'apprenez là? Qu'est-ce que c'était? Qu'est-ce que ça a été? Qu'est-ce que c'est que cette logique? MOL. *Bourg.* II, 6. Ce que je parle avec vous, ce que je vous dis à cette heure, je vous demande qu'est-ce que c'est? ID. *ib.* III, 3. || Ce que c'est que, dans un membre de phrase non plus interrogatif, mais subordonné. Je sais ce que c'est que cet air. Je vous demande ce que c'est que les paroles que vous dites là. Voyez ce que c'est que du monde aujourd'hui! MOL. *L'Étour.* I, 9. Vous le voyez, mon cœur, ce que c'est que d'aimer, MOL. *Mélis.* I, 2. || Ce s'emploie dans le même sens en retranchant que. Voyez ce que c'est d'avoir étudié, LA FONT. *Jum.* || L'analyse grammaticale se fait ainsi: Qu'est-ce que l'orgueil? se décompose en: ce que (est) l'orgueil, est quoi? Qu'est-ce que c'est que cette logique? se décompose en: ce que est ce que (est) cette logique, est quoi? il y a là un pléonasme, un peu masqué par l'ellipse de est dans le second membre. Le que est ici l'équivalent du quod latin, pronom relatif neutre. || 5<sup>e</sup> C'est.... que, avec un verbe à un mode quelconque, sauf l'infinitif. C'est à Rome, mes fils, que je prétends marcher, RAC. *Mithr.* III, 1. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit aujourd'hui, LA FONT. *Fabl.* v, 1. C'est devant ses amants.... Que la fière beauté me caressait le plus, A. CHÉN. 70. || C'est.... que, suivi d'un infinitif. C'est l'acheter trop cher que l'acheter d'un bien..., LA FONT. *Fabl.* IV, 13. C'est se taxer hautement d'un défaut, que se scandaliser qu'on le reprenne, MOL. *Critique,* 7. || C'est.... que de, suivi d'un infinitif. Figurez-vous quelle joie ce peut être que de relever la fortune d'une personne que l'on aime, que de donner adroitement quelques petits secours, MOL. *l'Avare,* I, 2. Ce n'est pas une petite peine que de garder chez soi une grande somme d'argent, ID. *ib.* I, 4. C'eût été une chose fâcheuse pour moi que d'exposer cette enfant.... SÉV. 106. || L'analyse grammaticale est ainsi: C'est à vous que je parle, se décompose en: ce que est: je parle à vous, est. C'est une peine que de garder, se décompose en: ce que est: de garder, est une peine. Que représente encore le pronom relatif neutre quod du latin. || C'est.... de, suivi d'un infinitif, sans que. C'était lui faire injure de l'implorer, PASC. *Prov.* 4. C'est m'honorer beaucoup de vouloir que je soit témoin d'une entrevue si agréable, MOL. *Mal. in.* II, 5. Certes c'est une chose aussi qui scandalise de voir qu'un inconnu céans s'impatronise, MOL. *Tart.* I, 1. Concevez quel déplaisir ce m'est de voir que par l'avarice d'un père.... ID. *l'Avare,* I, 2. Ce serait bien mal connaître le cœur humain de soupçonner qu'il soit possible.... VOLT. *Mœurs, Introduct.* C'eût été renoncer à la foi, de ne pas désirer le jour du Seigneur, MASS. *Avent, Jug.* || L'explication grammaticale est ainsi: C'était lui faire injure de l'implorer, se décompose en: ce, de l'implorer, était lui faire injure. Dans le xvii<sup>e</sup> siècle il était très-habitué de mettre de devant un infinitif qui était sujet d'une phrase; par exemple: De dire du mal de son prochain est très-repréhensible; c'est cette tournure qui explique le de dans la locution avec ce. || 6<sup>e</sup> C'en'est pas que avec le subjonctif, locution par laquelle on se défend de.... on écarte l'opinion que.... Ce n'est pas que je veuille médire. Ce n'est pas que le pécheur mourant ne trouve dans sa vie passée.... MASS. *Avent, Mort du pécheur.* || 7<sup>e</sup> C'est que, c'est de, donnant l'explication de ce qui est, de ce qui se fait. Pourquoi ne venez-vous pas avec nous? C'est que je suis malade. Le marquis de Seignelay ayant demandé au doge de Gênes ce qu'il trouvait de plus singulier à Versailles, il répondit: c'est de m'y voir, VOLT. *Louis XIV,* 14. || L'explication grammaticale est ainsi: C'est que je suis parti, se décompose en: que je suis parti est ce. Ici que répond à la conjonction latine quod. C'est de m'y voir, se décompose en: de m'y voir est ce [cela, cette cause]. || 8<sup>e</sup> C'est à.... de, il appartient à. C'est à vous de parler. || Avec à en place de la préposition de. C'est aux gens mal tournés, aux mérites vulgaires, à brûler constamment pour des beautés sévères, MOL. *Mis.* III, 4. || 9<sup>e</sup> Ce explétif. Ce que je crains, c'est d'être surpris. Le véritable éloge d'un poète, c'est qu'on retienne ses vers. Ce qui me touche, c'est de voir.... Ce qui est vrai, c'est qu'il est malade. Taire un service qu'on a rendu, c'est ajouter au bienfait. Lire, peindre et faire

de la musique, c'est l'occupation de sa vie. L'enfer dans cette vie c'est un mauvais ménage. Le seul moyen d'obliger les hommes à dire du bien de nous, c'est de leur en faire, VOLT. *Charles XII, Disc. prélim.* || Le ce explétif peut être supprimé. Ce que je crains est d'être surpris. Ce qui me touche est de voir. Taire un service est ajouter au bienfait. Ce qu'il y avait de commode dans cet empire était que.... J. J. ROUSS. *Contr.* I, 2. Ce qui me frappait le plus était de voir.... J. J. ROUSS. *Em.* IV. Ce qui me le prouve est que.... J. J. ROUSS. *Hél.* VI, 7. || La répétition de ce est indispensable dans le cas où le verbe être est suivi d'un substantif au pluriel ou d'un pronom personnel. Ce qui m'attache à la vie, ce sont mes enfants. Ce qui me console, c'est vous. || 10<sup>e</sup> Ce qui.... ce sont.... ce que.... sont.... Ce sont charmes pour moi que ce qui part de vous, MOL. *Fem. sav.* III, 4. Ce que je vous dis là ne sont pas des chansons, ID. *Ec. des F.* III, 2. On m'a montré la pièce, et comme tout ce qu'il y a d'agréable sont effectivement les idées qui ont été prises de Molière, etc. ID. *Imp.* 3. Son droit? — Tout ce qu'il dit sont autant d'impostures, RAC. *Les Plaideurs,* II, 9. Ce qu'elle a dit de vous ne sont que des sottises qu'il ne vaut pas la peine de vous rendre, MONTESQ. *Correspondance,* 56. || 11<sup>e</sup> Ce que, désignant une personne qu'on ne nomme pas. Ce qu'on appelle un fâcheux est celui qui.... LA BRUY. *Théophr.* 20. Ne pouvant être à moi, soyez à ce que j'aime, CORN. *Héracl.* III, 4. Il peut, dans ce désordre extrême, épouser ce qu'il hait, et perdre ce qu'il aime, RAC. *Andr.* I, 4. Mais me voir à ce point trompé par ce que j'aime, VOLT. *Zaire,* V, 8. Il y a de la lâcheté à déguiser ce que le ciel nous a fait naître [notre origine], MOT. *B. gent.* III, 12. || 12<sup>e</sup> Tout ce qui; tout ce que, toutes les choses qui ou que. Tout ce que je voyais me semblait Curiace; Tout ce qu'on me disait me parlait de ses feux; Tout ce que je disais l'assurait de mes vœux, CORN. *Hor.* I, 3. Tout ce que ce palais renferme de mystères, RAC. *Esth.* II, 1. || 13<sup>e</sup> Ce que, signifiant tout autant que. Ce que Dieu est bon c'est de son propre fonds, BOSS. *Bonté,* 4. Et Pompée est vengé ce qu'il peut l'être ici, CORN. *Pompée,* V, 4. Vieux. || 14<sup>e</sup> Ce qui est de, suivi d'un adjectif. Ce qui est de réel, est que vous seriez céans libre comme chez vous, FÉN. XXI, 282. Le mari ne se doute point de la manigance, voilà ce qui est de bon, MOL. *G. Dand.* I, 2. Cette tournure, aujourd'hui moins usitée, vaut pourtant mieux que celle que nous y substituons: ce qu'il y a de réel. || 15<sup>e</sup> Ce dit-il, tournure archaïque et poétique. Ta faute, ce dis-tu, vient de m'avoir cachée.... MAI-RET, *Soph.* I, 4. C'est là, ce m'a-t-il dit, le seul but où je tends, LA FONT. *l'Eun.* V, 3. Je devais, ce dis-tu, te donner quelque avis, Qui te disposât à la chose, ID. *Fabl.* VIII, 4. Doux trésors, ce dit-il, chers gages, qui jamais N'attrâtes sur vous l'envie et le mensonge, ID. *ib.* x, 40. Ce m'a-t-il dit, MOL. *Fâch.* 4. || 16<sup>e</sup> Quand ce vient.... quand ce vint.... quand ce viendra.... quand le moment est, fut, sera. Quand ce vint à payer.... LA FONT. *Belphe.* Naïf encor, quand d'amour ce vint l'âge, Je rencontrai deux jumeaux sous l'ombrage, MILLEV. *Plaisir et bonheur.* || 17<sup>e</sup> Ce semble, il paraît, on peut le croire. Tout, ce semble, conspire contre lui. Tout, ce semblait, allait bien. Tout, ce m'a semblé, est bien allé. || Ce vous est, ce lui est, c'est pour vous, pour lui. Ce leur fut une erreur dont ils se repentirent, LA FONT. *Fab.* III, 2. Ce lui était une contrainte mortelle de se conduire avec elle comme Mme la duchesse de Berry l'exigeait, ST-SIM. 296, 23. En un mot, ce vous est une attente assez belle Que la sévérité du tuteur d'Isabelle, MOL. *Ec. des mar.* I, 6. || Ce m'est avis, je suis d'avis. Ce leur est avis, ils sont d'avis. || 18<sup>e</sup> En style de pratique et de chancellerie, ce s'emploie absolument pour résumer ce qui a été dit. Et ce, conformément à.... Nonobstant lettres à ce contraires. Et en vertu de ce que dessus. || Ce s'emploie aussi de cette façon dans le langage ordinaire. Pour ce faire, il prit.... Ce faisant, il crut.... Et, de ce non content Aurait avec le pied réitéré.... RAC. *Plaid.* II, 4. Le grand prieur dit à Roquelaure des choses aussi fâcheuses que celles qu'il venait d'essuyer de son frère, ce sans altérer un flegme fort à contre temps, ST-SIM. 27, 54. Et depuis ce [depuis lors] il n'est pédant.... VOLT. *Cadenas.* Et sur ce, je vous salue, et vous embrasse en mon nom, BIDER. à *Galiani.* Le pauvre homme [Courier] reçut un long papier dans lequel on l'accusait d'avoir offensé la morale publique, et de ce non content, d'avoir provoqué à offenser le roi, P. L. COUR. II, 7. || À ce que, loc. conj. usitée en style de pratique et de chancellerie, et signifiant afin que. À ce qu'il n'en

prétendit cause d'ignorance. || Sur ce, locution par laquelle les souverains terminent leurs lettres. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. || 19<sup>e</sup> Ce, pour il. C'est plutôt fait de céder à la nature que de.... LA BRUY. XI. || 20<sup>e</sup> C'est pour, avec un infinitif, cela mérite que. C'est pour en crever de rire. Certes, c'est pour en rire, et tu peux me le rendre, MOL. *Mélis.* I, 2. Et c'est pour essuyer de très-fâcheux moments, que lessoudains retours de son âme inégale.... ID. *Psyché,* I, 2. || On dit dans le même sens c'est à. C'est à mourir de rire. C'est à n'y pas croire. || 21<sup>e</sup> C'est pourquoi, locut. conjunct. Telle est la raison, la cause. || 22<sup>e</sup> Que c'est, au lieu de ce que c'est, locution archaïque et, malheureusement, tombée en désuétude; car elle était plus brève et plus légère que celle que l'usage moderne a consacrée. Je sais que c'est, vous êtes offensée, MALH. V, 27. Le repos du siècle.... va faire.... ignorer que c'est que le fer, ID. III, 3. Non à toi qui.... connais que c'est que du vrai bien, ID. IV, 5.

— REM. 1. Le temps du verbe être précédé de ce est généralement déterminé par le temps du verbe suivant. Ainsi on dit: ce sera nous qui jouirons de ses biens; ce fut Cicéron qui sauva la république. Mais on dirait aussi: c'est nous qui jouirons; c'est Cicéron qui sauva. || 2. Quand ce qui ou ce que a après soi deux ou plusieurs verbes, on répète d'ordinaire ce: vous ferez ce qui est juste et ce qui est demandé par les circonstances; ce que vous dites et ce que vous faites. Cependant on peut aussi faire ellipse du second ce, du moins quand les parties mises en regard n'expriment pas des choses différentes: ce que vous dites et que vous faites. Je renonce à tout ce qui a été, qui est, qui sera libre. LA BRUY. XII. Tu seras ce que tu dois et que tu veux être, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 13. Mais si les parties mises en regard exprimaient des choses différentes, il faut absolument répéter ce: il y a une grande différence entre ce que vous dites et ce que vous faites. || 3. Massillon a employé c'est que avec une singulière hardiesse: Et une nouvelle preuve de cette vérité, c'est que, remontez à l'origine, d'où vient que l'Église a attaché de plus grands revenus à certains bénéfices? MASS. *Conf. Revenus ecclésiastiques.* Il faut remplir l'ellipse et dire: c'est que si vous remontez à l'origine, vous vous demanderez: d'où vient.... || 4. Ce que a été employé dans le xvii<sup>e</sup> siècle pour de ce que, si. Vaugelas cite cette phrase de Coeffeau: Ce que je réponds sur-le-champ à une harangue que tu as prémeditée, c'est un fruit de ce que j'ai appris de toi; il loue beaucoup cette tournure. Elle est aujourd'hui tout à fait oubliée; c'était un archaïsme, comme on peut voir à l'historique.

— SYN. QU'EST-CE-CI? QU'EST CECI? Il ne faut pas confondre ces deux locutions. Qu'est-ce-ci veut dire qu'y a-t-il ici? que se passe-t-il ici? Mais qu'est ceci veut dire: quelle chose est ceci, la chose dont on parle, que l'on montre: tenez, voyez; qu'est ceci? mais on dira: qu'est-ce-ci? on se querelle pour des riens.

— HIST. IX<sup>e</sup> s. Si salvarai eo [je] cist meon fradre Karlo, Sermènt.

— X<sup>e</sup> s. E si fu co, *Fragm. de Valenc.* p. 467. C'est [ce sera], ib. p. 469. En cist tres dies, ib. p. 467. De cest periculo, ib. p. 469. En ceste causa, ib.

— XI<sup>e</sup> s. Se ceo fust u evesqué u abeie, *Lois de Guill.* 4. Ceo que il i avereit pris, ib. Laissez c'ester, dist Marsiles li reis, *Ch. de Roland,* 193. En cest pays [il] nous est venus confondre, ib. 2. En ceste terre a assez osteié [fait la guerre], ib. 3. Ce seneifie paix et humilité, ib. 5. Dient Franceis: Deus! que pourra-ce estre? ib. 25.

— XII<sup>e</sup> s. Ce sont les deux qui flaillerent et tuèrent ces d'Egypte au desert, *Rois,* 15. Ce dist li rois: Baron or m'entendez, *Ronciv.* 9. Un don [je] vous quier, c'est le cor de Roland, ib. 39. Qui ce ne croient que Dieus fut surrexis, ib. 56. Ce me donnez que je desire tant, ib. 153. Mais, se Dieu plait, ce ne m'aviendra mie, *Couci,* 2. Douce dame, je ne vous os [ose] rover Ce dont amours ne me rove pas faire, ib. 2. Dame, por chou [ce] qu'à vous [je] me rent, merci, ib. Ce est la riens dont je sui plus espris, ib. 17. J'aim et desire ce qui de moi n'a cure, ib. p. 125. [Je] N'oublierai ceste honor D'amer toute la meilleur, ib. 4. Sire, dit li cuens [comte]: Hues, tout ce ne lo-je mie [je ne conseille], *Saxons,* 32.

— XIII<sup>e</sup> s. Et quant ele oï chou [ce].... *VILLEH.* CXXX. Pierres tenoit un bail; et, par la raison de chu [ce] bail, il avoit hommes, *BEAUM.* XV, 45. Bien [il] croit que ce soit elle.... *Berte,* CXXII. Ce fu par un lundi que Berte fut trovée, ib. L. Se c'estes vous, sel dites [ainsi le dites]; je vous requier et proi [prie], ib. CV. Mais ce ne sui-je pas [ce n'est pas

moi], sachez, je vous le noi [nie], *ib.* Cis homs qui orendroit s'en est allé d'ici, *ib.* cxviii. Bien diriez que (je) n'ai couple en ceste destinée, *ib.* xvi. Et il respont: ce somes nous, *Ren.* 978. Pour ce amors a meilleur renom, *la Rose*, 5556. Je jetai hors ce d'argent que j'y trouvai, *JOINV.* 250. Je lui di que il eust moult fait que fol, à ce que il avoient leur seigneur occis, *ib.* 247.

— xiv<sup>e</sup> s. Et ce non obstant, il est, entre tous autres vertueus, pour soi souffisant, *ORESME*, *Eth.* 345.

— xv<sup>e</sup> s. Les archers anglois avoient laissé en leur lôgis ce de harnois qu'ils avoient, *FROISS.* II, II, 493. Avoient pris en grant vergogne, ce que des Hainuyers avoient été ainsi rencontrés [d'avoir été ainsi rencontrés par les Hainuyers], *ib.* I, I, 439. Si se mit dans un vaisseau à tout ce de gens qu'il avoit eschappés, *ib.* I, I, 482. Je la veux multiplier [l'histoire] et accroistre ce que je pourrai, *ib.* I, I, 4. Beaux seigneurs, le gentil comte de Hainaut viendra un de ces jours à si grand ost.... *ib.* I, I, 445. Ce terme pendant vint messire d'Artois en Angleterre, *ib.* I, I, 55. Devant ce [la bataille de Poitiers] j'estois encore moult jeune, *ib.* *Prol.* C'est ce dont tant suis desirieux, *CH. D'ORL. Ball.* 36. Il prit adonc le mot [devise] que onques puis il ne laissa, lequel est tel: ce que vous vourez, *Bouc.* I, 46. La cour, c'est à entendre le prince.... *COMM.* V, 48. Et ce qu'il se laissoit si peu voir et se tenoit ainsi clos en son chariot, estoit afin que l'on ne le connust si desfait, *ib.* VI, 43. Mais Dieu ne lui vouloit consentir ceste grace que de recevoir ce sage conseil, *ib.* V, 8. Ouvrez, dit-il, m'amie; ce suis-je [c'est moi], *LOUIS XI*, 88.

— xvi<sup>e</sup> s. Demandant la cause de ce, les chanoines lui dirent que.... *RAB. Pant.* II, 5. Je en ferai ce que de raison, *ib.* Et bien tout perira, feust-ce Esculapius mesme, *ib. Pant.* III, 3. L'antichrist est déjà né, ce m'a l'on dit, *ib.* III, 26. Et à voir Pantagruel, sembloit un faucheur qui de sa faux (c'estoit Loupgarou) abattoit l'herbe d'un pré (c'estoient les geants), *ib.* II, 29. Mais laquelle peut-ce estre? Serait-ce point vostre port tant adextre? Ou ce parler tant doux et gracieux? *MAROT*, I, 354. Mais à quel juge est-ce que nous irons, Si n'est à vous? *ib.* II, 241. Le temps est bon pour les douleurs defaire De ceux qui n'ont constance de ce faire, *ib.* I, 284. Qui est-ce qui a retiré ces deniers-là de la main du marchand? *CALVIN*, 154. C'est assez, disent-ils, que Dieu soit servi de cœur, *ib.* 218. Ce n'est pas à eux de reformer l'estat commun du peuple, *ib.* 223. Et quand nous le ferions, ce ne seroit que temerité, *ib.* 234. Ce ne sommes pas nous qui avons rien fait, *ib.* 296. Quant est des peintures, que sont-ce sinon patrons de pompe dissolute? *ID. Instit.* 57. Socrates estime que c'ont esté gens ignorants qui en ont usé les premiers en ceste signification, *ID. Inst.* 73. Que ceste soit la premiere regle quant aux vœux, *ID. Inst.* 1008. Ce leur sont sceaux des promesses de Dieu, *ID. Inst.* 4106. C'a été une ignorance ou malice pernicieuse, *ID. Inst.* 314. Decouvrir tels monstres, c'est les vaincre, *ID. Inst.* 526. A-ce esté pour despouiller Jesus Christ de ses armes? *ID. Inst.* 582. En l'un defaut ce qui est le commencement de bien escrire, c'est le savoir, *DU BELLAY*, I, 21, *verso*. Ce qui me nuit, c'est ce qui m'est plaisant, *ib.* II, 44, *verso*. Mon fils, c'est assez combattre, *ib.* II, 64, *recto*.... Car c'est à vous, À vous, seigneur, à qui seul je les voue, *ib.* VI, 3, *verso*. Ces beaux noms de vertu, ce n'est rien que du vent, *ib.* VI, 38, *recto*. Mais tout le bien que je reçoi De mon inviolable foi, Ce sont soupirs et larmes, *ib.* III, 54, *recto*. Ce ne sont pas ni ces lis ni ces roses, Ni ces deux rangs de perles si bien closes, C'est cet esprit rare, présent des cieux, *ib.* V, 41, *recto*. Et qu'est-ce des ans qui glissent, Qu'est-ce des biens allechans? *ib.* V, 54, *verso*. Sont-ce ici ces estats généraux où.... *SAT. Mén.* 165. Ce que j'ai d'ailleurs sont seulement quelques accessoires, *PARE*, *Au lecteur*. C'est ce dont est fait le callus es fractures, *ID. VIII*, 41. Difficile est contenter un malade, ce dit le poète Ion, *AMYOT*, *De la tranq. d'Am.* 5. Quand ce vint au pere de la fille, *MONT.* I, 47. C'est une violente maistresse d'école que la coutume, *ID. I*, 405. Je vois, ce me semble, que.... *ID. I*, 432. C'a esté le jugement commun de tous les sages que.... *ID. I*, 482. À parler en bon escient, est-ce pas un miserable animal que l'homme? *ID. I*, 227. Il va estudier en son lexicon que c'est que galeux et que c'est que.... *ID. I*, 444. Ce n'est pas tout à eux de lui obeir, il faut encore lui complaire, *LA BOÉTIE*, 66. Nous monstrasmes à ceux qui en usent où c'est qu'il les

faut mettre, *ID.* 184. L'avertissement que leur donnerent leurs capitaines, ce fut: si les ennemis les chargeoient, qu'ils les receussent sans mot dire, *ID.* 304. Ce sont toutes belles choses ce que tu dis, *ID.* 499. Cela, est-ce vivre heureusement? *ID.* 67. N'est-ce pas grand pitié que.... *ID.* 73. Que sera-ce si nous commençons de labourer la terre l'hiver? *ID.* 229. Ce leur est plus languir que vivre, *ID.* 29. Ce qui est cause de telles separations est qu'on ne sait et qu'on ne veut vivre en concorde, *LANOUE*, 46. Voilà, ce nous semble, que nous devons respondre à ces gens qui sont si aspres au sang, *ID.* 84. Voi ces rochers au front audacieux, C'estoient jadis des plaines fromenteuses, *RONSARD*, 963.

— ÉTYM. Dans l'adjectif *ce*, *cet*, *cette*, *ces*, il y a deux formes qui ont une origine différente: 1<sup>o</sup> *ce*; ancien français *co*, *ceo*, *ico*, *ice*; wallon, *si*; picard, *che*, *chu*, *cho*, *chou*, *éche*, *ches*, *ces*; provenç. *aisso* et *so*; ital. *cio*; du latin *ecce hoc*, *ce-o* ou *ç-o*; *hoc* se trouve dans l'ancien français sous la forme de *oc* ou *o*; 2<sup>o</sup> *cet*, *cette*, *ces*; ancien français, *cest*, *cist*, *icest*, *icist*; provenç. *cest*, *sest*, *cist*, *sist*, *aicest*, *aicist*, *aquist*, *aquist*; espagn. *aqueste*; ital. *uesto*; du latin *ecce iste*. Le parler populaire des nations romanes renforce de *ecce* les pronoms latins; *ecce*, encore très-visible, dans les formes *icest*, *aicest*, *aqueste*, est réduit au *c* dans les formes plus syncopées.

**CÉANS** (sé-an), *adv.* Ici dedans, surtout en parlant de la maison où l'on se trouve. Qu'est-ce qu'on fait céans? comme est-ce qu'on s'y porte? *MOL. Tartufe*, I, 5. Usurper céans un pouvoir tyrannique, *ID. ib.* I, 4. Je n'aime point céans tous vos gens à latin, *ID. F. sav.* II, 7. Si son clerc vient céans, fais-lui goûter mon vin, *RAC. Plaid.* I, 6. Ce qui est de réel, est que vous seriez céans libre comme chez vous, *FÉN. XXI*, 282.

— REM. Le chevalier, quand il passait devant le château d'une dame de mauvaise renommée, faisait aux portes une note d'infamie; si au contraire la dame de céans avait bonne grâce et vertu, il lui criait.... *CHATEAUB. Génie*, IV, V, 4. Chateaubriand s'est mépris sur l'emploi de *céans*; il fallait *léans*: car le chevalier est dehors et non pas dedans; il ne faut donc pas se servir de *céans* qui signifie ici dehors.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Que ceens entre femme n'en yver n'en esté, *Berte*, XI. Despuis [nous] l'avons ceans nourrie et alevée, *ib.* CXC. Je voy que il a ceans huit cents personnes et plus, *JOINV.* 192. || XV<sup>e</sup> s. Tels et si faicts sont les langues par ciens par ceste ville et par toutes aultres, *G. CHAST. Chr. des ducs de B.* III, 58. || XVI<sup>e</sup> s. Les exemples que je tire ceans de ce que j'ay leu, *MONT.* I, 403. La meilleure prose ancienne, et je la seme ceans [ici dedans, c'est-à-dire dans mon livre] indifféremment pour vers, reluit partout de la vigueur et hardiesse poetique, *ID. IV*, 437.

— ÉTYM. *Cai*, une des anciennes formes de *ça* (voy. *çA*), et *ens*, de *intus*, dedans.

† **CÉBIEN** (sé-bi-en), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de singes du nouveau continent.

— ÉTYM. *Kῆθος*, singe.

† **CÉBOCÉPHALE** (sé-bo-sé-fa-l<sup>1</sup>), *adj.* Terme de tératologie. Un monstre cébocéphale, ou, substantivement, un cébocéphale, monstre à tête de singe.

— ÉTYM. *Kῆθος*, singe, et *κεφαλή*, tête.

† **CÉBRION** (sé-bri-on), *s. m.* Terme de zoologie. Nom d'un genre de coléoptères.

— ÉTYM. *Cebrio*, nom d'un géant de la fable, à cause du *cebriogigas*.

**CECI** (se-si), nom général de chose, ou, ce qui revient au même, l'adjectif *ce* (*ceci* est *ce-ci*) pris substantivement au masculin singulier. || 1<sup>o</sup> Indique, par opposition à *cela*, la chose la plus proche de celui qui parle. Ceci est à moi, cela est à vous. Ceci est beau, cela est laid. || 2<sup>o</sup> Familièrement et d'une façon indéterminée. L'autre ayant le nez fait de cette façon-là: C'était ceci, c'était cela, *LA FONT. Fables*, VII, 5. Caquet bon bec alors de jaser au plus dru, Sur ceci, sur cela, sur tout.... *ID. ib.* XII, 44. On leur a donné [pour bru] la plus folle, la plus dissipatrice, la plus ceci, la plus cela qu'il est possible d'imager, *SÉV.* 384. Voilà M. de Coulanges qui veut que je vous dise et ceci et cela et de l'amitié, *ID.* 417. Un ignorant aurait été embarrassé, et vous eût été dire, c'est ceci, c'est cela; mais moi je touche au but du premier coup, *MOL. Méd. malgré lui*, II, 6. || 3<sup>o</sup> Indiquant, sans opposition à *cela*, un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. Quant à ceci, c'est autre chose. Que veut dire ceci? Qu'est-ce que ceci, que tout ceci? Voyez ceci. Retenez bien ceci. Tout ceci n'an-

nonce rien de bon. Ceci n'est pas humble, mais il faut qu'il passe, *SÉV.* 448.

— REM. 1. Doit-on dire: ceci et cela me placent, ou ceci et cela me plaît? La seconde manière est préférable, à cause du vague dans lequel l'esprit reste après avoir entendu les mots *ceci* et *cela*.

|| 2. Ceci s'emploie quand on veut annoncer des paroles qui vont être prononcées. Dites à votre ami de ma part ceci: il est nécessaire qu'il prenne garde à lui. Cela s'emploie quand on se réfère à des paroles qui viennent d'être prononcées: il est nécessaire que votre ami prenne garde à lui, dites-lui cela de ma part. S'il s'agit non pas de paroles prononcées ou à prononcer, mais seulement de quelque chose à quoi on se réfère, on peut employer ou *ceci* ou *cela*: il faut songer dans la jeunesse aux besoins de la vieillesse; cela ou cela s'adresse aux prodiges. On emploiera aussi *ceci* ou *cela*, si l'on se réfère à quelque proposition qui vient après: cela ou cela est vrai que Galilée fut condamné par l'inquisition.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. On faict cecy, on faict cela, On va par cy, on va par là, *COQUILL. Monol. de la botte de foin*. || XVI<sup>e</sup> s. Ma tant bonne femme est morte, qui estoyt la plus cecy, la plus cela qui feust au monde, *RAB. Pant.* II, 3.

— ÉTYM. *Ce* et *ci*; wallon, soussi.

† **CÉCIFORME** (sé-si-for-m<sup>1</sup>), *adj.* Terme de botanique. En forme de cæcum, de sac.

† **CÉCIRÈGLE**, *s. m.* Instrument faisant correspondre les aveugles avec les voyants par l'écriture.

**CÉCITÉ** (sé-si-té), *s. f.* Etat d'une personne aveugle. Il fut frappé de cécité. Sévère dans la ferme, humain dans la cité, Il [le chien] soigne le malheur, conduit la cécité, *DELILLE*, dans *LAVEAUX*. J'irai, je charmerai la discorde inhumaine. Ma triste cécité, les cris de mes rivaux, *ID. Paradis perdu*, VII.

— SYN. CÉCITÉ, AVEUGLEMENT. Cécité se dit au propre, et aveuglement au figuré.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Alongeons le chapitre et le bigarrons d'une aultre piece, à propos de la cécité [au propre], *MONT.* III, 406. De celles [choses divines] auxquelles on a donné corps, comme la nécessité l'a requis parmy cette cécité universelle [au figuré], *ID. II*, 247.

— ÉTYM. *Caxcitas*, de *cæcus*; provenç. *cecitat*, *ceguetat*; espagn. *ceguedad*.

† **CÉCUBE** (sé-cu-b<sup>1</sup>), *s. m.* Nom d'un vin ancien de l'Italie qui était fort renommé, et qui s'emploie quelquefois comme synonyme de bon vin en poésie. Boire du cécube.

— ÉTYM. *Cæcubum*, nom d'un vignoble de Campanie.

**CÉDANT, ANTE** (sé-dan, dan-t<sup>1</sup>), *adj.* Terme de droit. Qui cède son droit; spécialement, qui cède créance. || Substantivement. Le cédant et le cessionnaire. || Terme de bourse. Propriétaire d'une action nominative qui la cède à un autre.

† **CÉDAT** (sé-da), *s. m.* Acier naturel, de forge, de fusion.

**CÉDÉ**, **ÉE** (sé-dé, dée), *part. passé*. Des terres cédées à un tel par son père. La place cédée fut aussitôt occupée. || Débiteur cédé, celui dont le créancier cède sa créance à un tiers.

**CÉDER** (sé-dé; la syllabe *ce* prend l'accent grave devant une syllabe muette, je cède, excepté au futur et au conditionnel où l'accent aigu est conservé, je céderai: mauvaise et inutile contradiction), *v. a.* || 1<sup>o</sup> Laisser une chose à quelqu'un. Céder le haut du pavé à quelqu'un. Il céda la victoire à l'ennemi. Que céde-je à mon frère en cédant vos États? *COR. Nicom.* IV, 3. Sans regret il vous quitte, il fait plus, il vous cède, *ID. Poly.* IV, 5. J'ai céde mon amant, tu t'étonnes du reste, *RAC. Baj.* III, 4. Elle lui céderait une indigne victoire, *ID. Mithr.* I, 4. Le parti le plus sûr, c'est de respecter fort les procureurs du roi et leurs clercs, de fuir toute rencontre avec eux, tout démêlé, de leur céder non-seulement le haut du pavé, mais tout le pavé s'il se peut, *P. L. COUR.* I, 474. || 2<sup>o</sup> Terme de commerce et de jurisprudence. Transporter la propriété d'une chose à une autre personne. Céder un magasin, un fonds, un cheval, une créance, un bail, ses droits, ses préentions. || 3<sup>o</sup> *V. n.* Plier, flétrir sous le poids, sous la pression. La porte céda sous nos efforts. Le plancher surchargé céda. Cette voûte cédera. Des tumeurs molles et qui cèdent à la pression du doigt. Ses greniers cédaient sous le poids du grain. || 4<sup>o</sup> Fig. En parlant des personnes, ne pas s'opposer, ne pas résister. Ne céde pas à l'adversité. Céder aux circonstances. J'ai céde à mon penchant. Les autres céderont à l'habitude. Je cédais au sommeil. Cédant à la crainte, à la colère. Je suis vaincu du temps, je céde à ses outrages,

MALH. II, 12. Nous n'avons point d'amis qui ne cèdent au nombre, CORN. *Sert.* v, 5. On dira que je cède à la difficulté, MOL. *l'Étour.* III, 4. Un homme dont le corps a cédé aux tourments, BOSS. *Hist.* II, 12. Prince, sans l'irriter, cédon à cet orage, RAC. *Brit.* III, 8. Je suivais mon devoir et vous cédez au vôtre, ID. *Andr.* IV, 5. Son téméraire orgueil, que je vais redoubler, Croira que je lui cède et qu'il m'a fait trembler, ID. *Iph.* IV, 8. Le roi de son pouvoir se voit déposséder, Et lui-même au torrent est contraint de céder, ID. *ib.* V, 3. Aux cris d'un vil oiseau vous cédez sans combat, BOIS. *Lutr.* III. Deux fois, en grand politique, ce judicieux favori sut céder au temps et s'éloigner de la cour, BOSS. *le Tellier.* Poussin, rappelé de Rome à Paris, y céda à l'envie et aux cabales; il se retira, VOLT. *Louis XIV, Peintres.* || Absolument. A la fin il céda. Tu céderas, ou tu tomberas sous ce vainqueur, Alger, riche des dépouilles de la chrétienté, BOSS. *Marie-Thér.* Du moins s'il faut céder..., RAC. *Mithr.* III, 4. L'univers a céde; cédon, mon cher Zamore, VOLT. *Alz.* II, 4. || 5° Dans le même sens, en parlant des choses. Tout cède à un travail opiniâtre. Comme j'ai fait céder mon amour au devoir, CORN. *Cid*, V, 6. Je sais ta passion et suis ravi de voir Que tous ses mouvements céderent à ton devoir, CORN. *Cid*, II, 2. Enfin ma bonté cède à ma juste fureur, ID. *Poly.* V, 3. Leur vaine amitié cède à leur politique, ID. *Nic.* IV, 6. Ma générosité cède enfin à sa haine, ID. *ib.* III, 4. Peu savent, comme vous, s'appliquer ce remède [la patience]. Et dans leur intérêt [affliction], toute leur vertu cède, ID. *Hor.* V, 2. La constance du pape Libère cède aux ennuis de l'exil, BOSS. *Hist.* I, 44. Je vois que la raison cède à la violence, RAC. *Phèd.* II, 2. Et que me direz-vous qui ne cède, grands dieux! À l'horreur de vous voir expirer à mes yeux, ID. *ib.* I, 3. Dont la beauté ne cérait qu'à celle d'Achille, FÉN. *Tél.* XX. Que l'éclat de l'ancien temple céderait à la majesté du nouveau, MASS. *Myst. Nouvelle vie.* Ce nom si redoutable à qui tout autre cède, VOLT. *Tanc.* II, 4. Dès sa première jeunesse, tout cérait aux lumières de son esprit, BOSS. *le Tellier.* Tout devait céder à ses désirs fousgueux, FÉN. *Tél.* II. || 6° Se reconnaître au-dessous de quelqu'un, et aussi être au-dessous de quelqu'un. Et comme ses rivaux lui céderent en mérite, CORN. *D. Sanch.* I, 4. Les Gaulois ne leur céraient pas en courage, BOSS. *Hist.* III, 6. Le roi ne cérait à personne ni pour la taille ni pour la mine, HAMILT. *Gramm.* 6. Elle ne cède point à la reine pour communier souvent, SÉVIG. 44. Il aurait été tenté de nous regarder comme des intelligences supérieures, s'il n'avait éprouvé combien nous lui cédon à d'autres égards, RIDER. *Lett. s. l. aveugles.* || On dit aussi le céder, dans le même sens. Il le cède en habileté à son frère. Il ne le cède à personne en vertu. L'Académie ne donne pas cette tourne; mais elle est continuellement employée, et, à l'historique, on voit qu'AMYOT s'en est servi. || 7° Être diminué, en parlant d'un mal physique, cesser. La violence du mal ne cérait pas aux remèdes. Quand la douleur vient à céder. Le mal paraissait céder.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Je luy cede la mestairye de la pomardiere, à perpetuité, RAB. *Gar.* I, 32. Si les ennemis ne cedent et viennent à accord, MONT. I, 25. En presence, toutes choses luy cedent; mais... ID. II, 80. La commodité particulière doibt ceder à la commune, ID. II, 87. Ces ouvrages montrent qu'ils ne nous cedoient non plus en l'industrie, ID. IV, 48. Ilz refusèrent tous le tripié, et le cederent en tour les uns aux autres par une honnête humilité, AMYOT, *Solon*, 7. Il ne le cedoit en bonté d'entendement à nul d'eux, ID. *Sertor.* 4.

— ÉTYM. Espagn. *ceder*; ital. *cedere*; du latin *cedere*, proprement, aller, puis s'en aller, et, finalement, céder.

**CÉDILLE** (sé-di-l'), *ll* mouillées, et non pas cé-dy-ye), *s. f.* Signe en forme de c retourné qu'on met sous le c suivi d'a, o, u, afin qu'il soit prononcé comme s : ça et là, glacon, recu.

— ÉTYM. Espagn. *cedilla*; ital. *zediglia*; diminutif de *zeta*, nom du z en grec; la cédille a été ainsi nommée, parce que, d'ordinaire, pour donner au c le son de l's, on écrivait *cz*: *leçon* pour *leçon*.

**CÉDRAT** (sé-dra), *s. m.* Fruit du cédratier ou citronnier médicinal. Cédrat confit. Essence de cédrat. On ne doit servir un plat à son hôte que pour qu'il en mange, et il est fort injuste de se brouiller avec lui parce qu'il aura entamé un cédrat qu'on lui aura présenté, VOLT. *Lett. d'Autre*, 6 sept. 1765. || Cédrat ou cédratier, arbre de la famille des aurantiacées, originaire de Perse et de Médie (*citrus medica*, L.), aussi appelé citronnier des Juifs.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Par sus tous ses compagnons, le

cedriac [espèce de limon] ainsi appelé en Provence, est le plus propre à recevoir les escussons des autres, O. DE SERRES, 714.

— ÉTYM. Ital. *cedrato*, cédrat, proprement citronné, c'est-à-dire assimilé au citron, de *cedro*, citron (voy. CITRON).

† **CEDRATIER** (sé-dra-tiē), *s. m.* Voy. CÉDRAT.

1. **CÈDRE** (sé-dr'), *s. m.* || 1<sup>o</sup> Nom d'un genre d'arbres conifères, dont le plus connu, très-grand, est le cèdre du Liban (*larix cedrus*, L.), et qui donne un bois très-résistant aux causes de destruction. Poudre de cèdre. Crayons à gaïne de cèdre. Temple, renverse-toi, cèdres, jetez des flammes, RAC. *Ath.* III, 7. Liban, dépouille-toi de tes cèdres antiques, ID. *Esth.* III, 9. Le sage Louis XII, au milieu de ces rois, S'élève comme un cèdre, et leur donne des lois, VOLT. *Henr.* VII. Jésus-Christ n'a pas toujours eu des autels de porphyre, des chaires de cèdre et d'ivoire, CHATEAUB. *Génie*, I, II, 4. || Fig. Ce qu'il y a de plus grand, de plus élevé, en parlant des personnes et des choses. Nous avons vu tomber les cèdres mêmes du Liban, MASS. *Or. fun. Dauph.* Je voyais le régent livré à ce cèdre tombé, à ce malheureux évêque de Troyes que le retour au monde avait gangrené, ST-SIM. 459, 24. La comtesse de Grammont l'avait vue [Mme de Maintenon] sortir de terre et surpasser rapidement les plus hauts cèdres, ID. 418, 41. || Proverbes. Il connaît tout depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, il connaît tous les secrets de la nature depuis les plus grands jusqu'aux moindres, et aussi il connaît tout le monde, les plus grands personnages comme les plus petits. Par la sambleu! on m'a dit qu'on le va dauber, lui et toutes ses comédies, de la belle manière, et que les comédiens et les auteurs, depuis le cèdre jusqu'à l'hysope, sont diablement animés contre lui, MOL. *Impromp.* 3. || 2<sup>o</sup> Cèdre rouge ou cèdre de Virginie, nom du genévrier de Virginie (*juniperus virginiana*, L.).

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Tu veis que jo main [demeure] en palais de cèdre, e l'arche Deu est herbergie desuz peels, ROIS, 442. La voix del Segnur frainanz [brisant] les cèdres, *Liber psalm.* p. 34. || XIII<sup>e</sup> s. La voix dame Dieu est ausint comme debrizans les cèdres, qui sunt grant arbre, *Psautier*, f° 35. || XIV<sup>e</sup> s. Un coffre de cèdre, coulleiz, environ lequel sunt dix pilliers d'or et une serrure, DE LABORDE, *Émaux*, p. 166. Cèdre vermeil est un fust que l'on vend sur les espiciers, et est dit cèdre dont l'en fait manches à cousteaulx, ID. *ib.* p. 166.

— ÉTYM. Provenç. *cedre*, *sedre*; espagn. *cedro*; ital. *cedra*; du latin *cedrus*, qui vient du grec *κέδρος*.

2. **CÈDRE** (sé-dr'), *s. m.* Cédrat. Aigre de cèdre (voy. AIGRE).

— ÉTYM. Ital. *cedro*, citron, de *citrus*, citron (voy. ce mot).

† **CÉDREL** (sé-drèl), *s. m.* Terme de botanique. Nom de genre d'arbres d'Amérique, dont le fruit et l'écorce ont, dans une espèce (le cédrat odorant, *cedrela odorata*, L.), une odeur fétide et alliacée passant dans la chair des animaux qui en mangent.

**CÉDRIE** (sé-drie), *s. f.* Résine qui découle du cèdre.

— ÉTYM. Kεδρία, de κέδρος, cèdre.

**CÉDULE** (sé-du-l'), *s. f.* || 1<sup>o</sup> Autrefois, petit morceau de papier où l'on écrivait quelque chose pour servir de mémoire. Dans l'ancienne université, on donnait aux régents des cédules où étaient écrits les noms des écoliers qui avaient commis quelque faute. || 2<sup>o</sup> Promesse de payer sous seing privé. Prêter sur simple cédule. Il signa, comme il aurait signé la cédule du sabbat, s'il avait eu peur d'y être surpris par son bon ange, RETZ, III, 154. || Fig. Plaider contre sa cédule, contester contre l'évidence, vu que, quand on plaide contre sa cédule, on nie une dette contre sa propre signature. || 3<sup>o</sup> Terme d'ancienne pratique. Cédule évocatoire, signification de pourvoi à fin de renvoi devant un autre parlement. || Terme de pratique actuelle. Cédule de citation, acte par lequel un juge de paix, en cas d'urgence, abrège les délais. Au milieu du procès, dans la plus grande rage de ses persécutions, quand son garde champêtre [du maire], ses cédules, ses huisseries ne me donnaient point de relâche, P. L. COUR. I, 153. La cédule pour l'élargissement du prisonnier fut signée, CHATEAUB. *Natch.* II, 251.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Et nous baillerent une sedule qui estoit le transcript de la dite letre où estoient contenues les dites ordenances, *Liv. des mét.* 392. || XIV<sup>e</sup> s. Uns homs mit en escript ses pechiés, ce lissons. Puis les mit sur l'autel en fervens orisons, Puis reprist sa sedule, riens escrips n'y trova, GIRRART DE ROSS. 4489. Comme dit est au blanc de ceste cédule [feuillet], MÉNAGIER, II, 5. || XV<sup>e</sup> s. Bien est verité que j'en vis aucunes cedulae, jetées et es-

criptes en papier; et disoit-on que c'en estoit la propre copie, FROISS. II, III, 403. || XVI<sup>e</sup> s. Si le papier de mes schedules beuvoyt aussy bien que je foys, mes crediteurs auroyent bien leur vin quand on viendroit à la formule de exhiber, RAB. *Garg.* I, 5. Il faudroit veoir si tu le pourrois induire à te prester un talent sans cedula ny obligation, AMYOT, *De la mauv. honte*, 21. Papiers, schedules et lettres obligatoires, ID. *Agis et Clém.* 15.

— ÉTYM. Provenc. *cedula*, *cedola*; espagn. *cedula*; ital. *cedola*; du latin *scedula*, feuillet, page, de *sceda*, feuille, du grec *σχίδη*, planche, ais, de *σχίζειν*, fendre, latin *scindere* (voy. SCINDER).

**CEINDRE** (sin-dr'), je ceins, je ceignais, je ceignis, je ceindrai, que je ceignisse, ceignant, ceint, v. a. || 1<sup>o</sup> Entourer, border. Du côté qui regarde l'orient, la province était ceinte d'un fleuve très-rapide, VAUGEL. Q. C. liv. vii, ch. 40. Sa tiare était ceinte d'un bandeau de pourpre, ID. *ib.* liv. III, ch. 3. Chacun peut apprendre en Hollande et en Italie avec quelle rapidité le Rhin, le Pô et l'Arno, aujourd'hui qu'ils sont ceints par les digues, élèvent leur fond, CUVIER, Rév. 451. || 2<sup>o</sup> Plus particulièrement, ceindre se dit des choses qui serrent le corps ou la tête. Une corde lui ceint les reins. Des bandelettes ceignaient le front des victimes. Et ton front cette fois sera ceint de rayons qu'on ne vit jamais luire Sur la tête des rois, MALH. II, 12. || Il se dit aussi de l'action de mettre autour du corps ou de la tête de quelqu'un une chose qui serre. Il le ceignit d'une écharpe. Se ceindre les reins, la tête, etc. d'une corde, etc. Arracher de son front le sacré diadème Pour ceindre une autre tête en sa présence même, CORN. *Rodog.* I, 6. Je vous ceins du bandeau préparé pour sa tête, RAC. *Andr.* III, 7. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, VOLT. *Mœurs*, 43. || Ceindre l'épée à un chevalier, lui mettre une épée au côté. || Absolument. Se ceindre le corps, les reins, se serrer avec une écharpe, une corde, etc. || Fig. Ceignez vos reins, préparez-vous à de grands efforts. || 3<sup>o</sup> Fig. Ceindre le diadème, la tiare, être élevé au trône, au pontificat. Je ceignis la tiare et marchai son égal, RAC. *Ath.* III, 3. Que de tableaux à tracer depuis le pasteur du hameau, jusqu'au pontife qui ceint la triple couronne pastorale ! CHATEAUB. *Génie*, II, II, 9. || Être ceint de lauriers, avoir une grande gloire. Aux lauriers immortels qui lui ceignent le front, CORN. *Hor.* V, 3. Que je souffre à mes yeux qu'on ceigne une autre tête Des lauriers immortels que la gloire m'apprête, ID. *Hor.* II, 5. || 4<sup>o</sup> Se ceindre, v. résf. Le commissaire se ceignit de son écharpe. || Dans le langage de la dévotion, se ceindre, s'appartenir à la lutte contre les passions.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Il ceint l'espée au senestre costet, CH. DE ROL. CCXXVII. || XII<sup>e</sup> s. Ceinte [il] ot joyeuse, onques ne fut sa pair, RONC. 444. Mainte en i a cainte d'une courroie Qui lor ami ne fait fors de guiller, QUESNES, ROMANC. 87. En dementres s'armerent là fors li chevalier, E osterent les cotes, ceinrent les bras d'acier, TH. LE MART. 444. || XIII<sup>e</sup> s. Ensi monterent li message seur leur chevaux, les espées ceintes, et chevauchierent ensemble, VILLEH. XCIII. Et li bon rois Pepins leur ceint les brancs d'acier, BERTE, CXXIX. S'il veut porter espée, porte la ceinte desoz son surcot, BEAUM. LVII, 43. Vous m'adoubastes, sire, n'i a mestier celée, Me cainsistes, biaus sire, une moult longue espée, CH. D'ANT. V, 919. [Il] me tint si pressé que je ne pouoie traire m'espée que j'avoie ceinte, JOINV. 225. || XIV<sup>e</sup> s. APPUIUS ceint à l'entour de grant compeignie de jouvenceaux, BERCHEURE, f° 69, recto. || XV<sup>e</sup> s. Puis esperance l'asseurée, L'espieu ou poing, cainte l'espée, Vint pour combattre voulentiers, CH. D'ORL. ROND. || XVI<sup>e</sup> s. La picque au poing, les tranchantes espées Ceinctes à droit... MAROT, II, 24. Le pais d'alentour est une vallée ceinte et environnée de montagnes, AMYOT, FAB. 15. On luy devalla de dessus la muraille une chorde, de laquelle il se ceignit et fut ainsi guindé à mont, ID. SYLLA, 60. Elle cuida se donner d'une courte dague qu'elle avoit tout expressemement ceinte à son costé, ID. ANTON. 102.

— ÉTYM. Provenc. *cenher*, *sendre*; espagn. *ceñir*; portug. *cingir*, ital. *cingere*; du latin *cingere*. Le français, le provençal et l'italien ont gardé la conjugaison latine, *cingere* avec l'accent sur *cīn*; l'espagnol et le portugais l'ont fait de la 4<sup>e</sup> conjugaison, *cingire*, avec l'accent sur *gi*.

**CEINT, CEINTE** (sin, sin-t'), part. passé. Entouré. Une place ceinte de murailles. Front ceint de lauriers, de gloire. Son pourpoint était une casaque

de grisette, ceinte avec une courroie, SCARR. *Rom. com.* ch. i.

† CEINTES (sin-t'), s. f. plur. Nom de certaines pièces de bois qui servent à lier la charpente d'un vaisseau. On dit aussi *ceintes*. || Tous les cordages qui ceignent, qui lient ou environnent un vaisseau.

— ÉTYM. *Ceindre*.

CEINTRAGE (sin-tra-j'), s. m. Terme de Marine. L'ensemble de cordages qui ceint et relie un bâtiment en mauvais état pour l'empêcher de s'ouvrir.

— ÉTYM. *Ceintrer*.

† CEINTRE (sin-tr'), s. m. Terme de marine. Sorte de ceinture placée autour d'une embarcation pour la préserver du frottement.

— ÉTYM. *Voyez CINTRE*.

† CEINTRE, ÈE (sin-tré, trée), adj. Terme de marine. Navire ceintre, navire arrêté et croisé par le câble de son ancre, par-dessus lequel il a passé.

† CEINTRER (sin-tré), v. a. Terme de marine. Passer par-dessous la carène d'un navire, et serrer des câbles et des grelins pour obvier à la déliaison des bordages. || Ceinturer des lisses ou préceintes, leur donner la courbure qu'elles doivent avoir.

— ÉTYM. *Cintre*. La marine a conservé l'orthographe par *ei*, tandis que l'Académie écrit *cintrer*.

CEINTURE (sin-tu-r'), s. f. || 1° Ce dont on se coince le milieu du corps. Il se mit une ceinture. Porter une épée à la ceinture. Détachant son poingard de sa ceinture. Ceinture de commandement, ceinture d'uniforme portée par les généraux. Dénouer la ceinture de sa robe. || Ceinture de Vénus, ceinture dite ceste que la mythologie attribuait à la déesse Vénus et qui avait la vertu de charmer les coeurs.

On dirait que, pour plaire instruit par la nature, Homère ait à Vénus dérobé sa ceinture, BOIL. *Art* p. iii. || Ceinture de vierge, ceinture que portait une jeune fille chez les Grecs et les Romains et que le mari dénouait le premier soir des noces. Détacher sa ceinture, se marier. Celui qui ne s'est point attaché à son épouse par sa ceinture virginal [c'est-à-dire qui, épousant une femme vierge, ne s'est pas attaché à elle et ne conserve pas sa mémoire], celui-là ne fera jamais la félicité d'une seconde épouse, CHATEAUB. *Génie*, I, I, 10. || Bourse ou sacoche en cuir à mettre de l'argent que l'on s'attache autour de la taille sous le vêtement. Mettre son argent dans sa ceinture. || Ceinture de la reine, droit qu'on levait pendant un certain temps sur les marchandises qui venaient à Paris par la Seine, et qui était ainsi nommé, parce qu'il entrait ou était supposé entrer dans la houarse de la reine. || Ancienne locution. Bailler le bout de la ceinture, faire cession ou banqueroute. || Terme de chirurgie. Sorte de bandage porté par les femmes qui sont affectées de certains déplacements de l'utérus. || Sorte d'appareil qui est muni d'un cadenas ne pouvant être ouvert par la personne ainsi enveloppée, qui embrasse le bassin jusqu'à la ceinture, et qui, imarginé par la jalouse pour garder les femmes, a été quelquefois employé par la médecine pour préserver les jeunes gens de l'abus d'eux-mêmes. || Portion circulaire du tronc du corps occupée par une affection dartreuse. L'eczéma affecte souvent la forme de ceinture ou de demi-ceinture. || 2° La partie de certains vêtements qui entoure et serre la taille. Un pantalon, une jupe trop large de ceinture. Il lui fallut élargir sa ceinture, LA FONT. *Lun.* || Fig. Être toujours pendu à la ceinture de quelqu'un, suivre ses pas, être toujours après lui. || 3° Le milieu du corps. Nu jusqu'à la ceinture. Ayant de l'eau jusqu'à la ceinture. Il vit arriver le petit Ragotin, botté jusqu'à la ceinture, SCARR. *Rom. com.* 2<sup>e</sup> part. ch. vii. Ils sont semblables à vous, de la ceinture au haut, D'ABLANC. *Lucien*, t. II, p. 38, dans RICHELET. || Être grosse à pleine ceinture, se dit familièrement d'une femme qui est très-avancée dans sa grossesse. || Familièrement et par exagération. Il ne lui va pas à la ceinture, il est très-petit à côté de lui ; et figurément, il est loin d'avoir autant de talent, de capacité, etc. Ils ne vont pas à la ceinture. De ceux dont je fais le portrait, SCARRON, dans RICHELET. || 4° En général, ce qui entoure. Une ceinture de murailles, de haies. La ceinture du cœur d'une église. J'avais imaginé que la ceinture des Alpes et du mont Jura serait une barrière contre les vents, VOLT. *Albergati*, 27 octobre 1762. Et le vieux Océan, père de la nature, Étend autour de nous son humide ceinture, LOUIS RAC. *Religion*, v. Hélas ! et vous feriez une ceinture au monde. Du sillon du vaisseau, v. HUGO, *Feuil. d'aut.* 6. || 5° Ceinture funèbre ou ceinture de deuil ou litre, bande noire que les patrons des églises ou les seigneurs hauts justiciers avaient droit de faire peindre dans les églises et dehors, chargée de leurs

armes, pour honorer les morts de leur famille ; aujourd'hui bande noire et ornée des armoires du défunt qu'on tend autour de l'église. || Terme d'architecture. Ceinture de colonne, petite moulure carrée au haut et au bas du fût, auquel elle se joint par un congé. || Terme de boulanger. Ceinture de four, le tour intérieur de la cavité où la chapelle et l'âtre s'unissent. || 6° Ceinture de Vénus, ligne de la main, qui forme un arc de cercle depuis le second doigt jusqu'à l'auriculaire, et que l'on consulte dans la chiromancie. || Proverbe. Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, c'est-à-dire il vaut mieux avoir une bonne renommée qu'un certificat de vertu. L'origine de ce proverbe n'est pas très-assurée. On dit que Blanche de Castille, femme de Louis VIII, ayant reçu à la messe le baiser de paix, le rendit à une fille de mauvaise vie qui portait une ceinture dorée, et que, ayant appris sa méprise, elle obtint du roi une ordonnance qui défendait aux courtisanes de porter de telles ceintures. Le fait est que Pasquier, *Recherches*, VIII, 44, cite deux ordonnances, l'une de 1420 et l'autre de 1446, qui renouvellent ces défenses. Il est très-probable que ce sont ces ordonnances qui ont donné lieu au proverbe, soit qu'elles fussent éludées par les femmes de mauvaise vie, soit que le malin dictum voulût dire que des femmes qui de droit portaient la ceinture dorée faisaient, par leur conduite, mentir ce certificat. || Parler sous la ceinture, c'est, dans le langage d'argot, promettre de l'argent à quelqu'un pour l'engager dans une entreprise.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Sicume ceinture, de laquelle toutes ores il est purseint, *Liber psalm.* p. 470. || XIII<sup>e</sup> s. Charlemagne six espans avoit de seint, sans ce qui pendoit dehors la boucle de la ceinture, DE LABORDE, *Émaux*, p. 195. Et li chevalier issirent maintenant des huissiers [navires] et saillirent en la mer jusques aux ceintures, VILLEH. LXX. || XIV<sup>e</sup> s. Une ceinture d'or à charnières et menues perles et à pierres, DE LABORDE, *Émaux*, p. 196. || XV<sup>e</sup> s. Ils avoient coursiers et genests de séjour cinq ou six, et grosses ceintures d'argent, FROISS. II, III, 35. Tant comme ils seront seigneurs de Calais, ils disent ainsi qu'ils portent les clefs du royaume de France à leur ceinture, ID. III, IV, 27. Dire ne sauroye combien Dedans mon cuer mal je retien, Serré d'une vieille sainture, CH. D'ORL. *Bal.* 98. || XVI<sup>e</sup> s. Si j'aime bien les blanches ceinturettes, J'aime bien mieux dames qui sont brunettes, MAROT, II, 31. On faisoit une ceinture de pippes enduites de poix, et on faisoit ceindre en basse mer le navire [à relever] par le cable qui les enfloit, D'AUB. *Hist.* III, 19. Les premiers le ventre à terre, les seconds le genou, les tiers penchez de ceinture, et les derniers seuls debout, ID. ib. III, 51. Adonc Brennus deceignit son espée et la mit, ceinture et tout, dedans la balance, AMYOT, *Cam.* 49. Les Portugais usoient d'une autre sorte de mort contre eux quand ils les prenoient, qui estoit de les enterrer jusques à la ceinture et tirer au demourant du corps force coups de trait, MONT. I, 239. Que nuls orfevres ny aultres personnes mettent ou faccent mettre sur les ceintures d'argent nuls autres bloquets ny mordants qui soient signez d'autres poinsson que de celuy qui aura fait premièrement les dites ceintures, COUSTUMIER GÉNÉR. t. I, p. 1455. Pourquoy, en matière de cession de biens, l'on fait abandonnement de la ceinture devant la face du juge, PASQUIER, *Recherches*, liv. IV, p. 344, dans LACURNE. Étroit de ceinture, se dit d'un avare, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 158.

— ÉTYM. Provenc. *centura*, *sentura*; espagn. et ital. *cintura*; du latin *cinctura*, de *cincere* (voy. CEINDRE).

† CEINTURÉ, ÈE (sin-tu-ré, rée), part. passé. Le comte de Guiche, ceinturé comme son esprit, SÉV. 142. || Terme d'histoire naturelle. Qui a le milieu du corps d'une autre couleur que le reste.

† CEINTURELLE (sin-tu-ré-l'), s. f. Terme de marine. Sorte de treillage des mâts qui portent des antennes. || Bridure des haubans.

— ÉTYM. Diminutif de *ceinture*.

† CEINTURER (sin-tu-ré), v. a. Entourer d'une ceinture. || Se ceinturer, v. réfl. Se mettre une ceinture.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Non celle des naturées, Qui de Venus ceinturée Les loix ne reconnoist point, DU BELLAY, III, 35, verso. Environnée de ses Graces et de ses Cupidons, qui la coiffioient et ceincturoient de fleurs, YVER, 626. Ils arriverent en veue de la ville sur la mi-nuit : le chef de ces estradiots l'aient veue bien ceinturée de feux.... D'AUB. *Hist.* II, 379. En une heure ils furent ceinturez de retranchemens, ID. ib. III, 42.

— ÉTYM. *Ceinture*; provenç. *centurar*.

† CEINTURETTE (sin-tu-ré-t'), s. f. Terme de chasse. Bande de cuir mise autour du cor de chasse.

— ÉTYM. Diminutif de *ceinture*.

CEINTURIER (sin-tu-rié), s. m. Faiseur ou marchand de ceintures, ceinturons ou baudriers. || Adjectivement. Marchand ceinturier.

— ÉTYM. *Ceinture*.

CEINTURON (sin-tu-ron), s. m. Sorte de ceinture, ordinairement en cuir, pour suspendre des armes.

— ÉTYM. Augmentatif de *ceinture*.

CELA (se-la), nom général de chose, ou, ce qui revient au même, l'adjectif *ce* (*cela* est pour *ce-là*) pris substantivement au masculin singulier. || 1° Indiquant, par opposition à *ceci*, la chose la plus éloignée. Reprenez *ceci* et donnez-moi *cela*. *Cela* est bon, mais *ceci* vaut encore mieux. || 2° Indiquant, sans opposition à *ceci*, un objet présent, un fait actuel, la chose dont on parle ou dont on va parler. *Cela fait, cela dit, je m'éloignai*. À cela près. *Cela* ne fait rien. Et moi qui m'étais défendu toute ma vie des tristesses, des langueurs et des inquiétudes de l'amour, je trouve à cette heure tout cela dans l'amitié, voit. *Lett.* 53. Et quand je vous aurais payé au double tout ce que je vous dois, après cela je ne serais pas encore quitte, ID. ib. L'objection à cela, c'est que les sauvages ont une religion, PASCAL, *Mir.* 30. Nous rendrons-nous à cela? MOL. *Bourg.* III, 40. || Point de cela ou pas de cela, phrase abrégée signifiant : je ne veux point ou pas de cela. Ne plus nous voir, oh ! point de cela. Dans le discours ordinaire, on contracte souvent et l'on dit : point de ça. || Il ne manque plus que cela, signifie c'est le dernier coup, le dernier trait, la dernière souffrance. Fâchez-vous à présent contre moi, il ne manque plus que cela. Dans le discours familier on contracte le plus souvent : il ne manque plus que ça. || Cela, sorte d'affirmation qui se met à la fin d'un membre de phrase, et qui y donne plus d'expression. Voilà parler, cela, et voilà ce que c'est que montrer de la fermeté. Voilà des événements, cela! || 3° Haut, grand comme cela, et souvent, dans la conversation, comme ça, se dit pour indiquer une certaine hauteur ou grandeur, que l'on est supposé marquer par un geste de la main. Je vous ai vu que vous n'étiez pas plus grand que cela, MOL. *Bourg.* IV, 5. Mes lettres vous pleureront une page pour une ligne, et bientôt vous en aurez haut comme cela, P. L. COUR. *Lett.* I, 25. || Cela, avec un geste de mépris qui explique la pensée. Pour moi je m'en soucie autant que de cela, MOL. *L'Étour.* II, 7. || N'est-ce que cela? indique le peu d'importance qu'on attache à quelque chose. || 4° Familièrement. C'est cela, c'est bien cela, se dit à une personne qui cherche à imiter quelque chose, ou qui montre qu'elle a bien compris ce qu'on lui a dit. || C'est bien, cela! se dit quelquefois pour approuver et encourager une personne. || 5° Comment allez-vous? — Comme cela, et, dans la conversation, comme ça, c'est-à-dire pas trop bien. || 6° Il est comme cela, c'est sa manière d'être, son caractère. || C'est comme cela, la chose est ainsi, il faut en prendre son parti. || Comment cela? quoi! est-ce possible? comment, de quelle manière? || 7° Cela.... que, locution où cela annonce ce qui va être dit. Cela est faux, mes pères, que, la défense étant permise, le meurtre soit aussi permis, PASCAL, *Prov.* 44. Cela même est assez plaisant, que ce système fut alors une occasion de péché, FONTENELLE, *Les mondes*, 4<sup>e</sup> soir. Ils ont cela de bon qu'ils ne laissent pas de dire.... PASC. *Prov.* 4. || 8° Cela avec le pronom *il* qui le représente. Cela viendra peut-être; mais il n'est pas venu, SÉV. 45. Je vous dis cela comme il m'a été dit, SÉV. 300. Si cela est vrai pour les hommes, à plus forte raison l'est-il pour les jeunes gens, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Cela peut être véritable, quoiqu'il ne soit pas certain, PASC. *Prov.* 43. || 9° En parlant des personnes. J'ai vu cela tout jeune. Comme cela dort, ces jeunes gens! Cette petite fille m'a frappé en passant; je lui ai demandé qui étaient ses parents : cela meurt de faim, cela a quatorze ou quinze ans, ST-SIMON, 355, 480. || 10° Avec cela, néanmoins. Je suis vaincu que vous ne viendrez pas; avec cela, je vous attends toujours. || Avec tout cela, néanmoins. Je me suis acquis dans les armes l'honneur de six ans de service; mais, avec tout cela, je ne veux pas me donner un nom où d'autres en ma place croiraient pouvoir prétendre, MOL. *Bourg.* III, 42. || Pour cela, en vérité, effectivement. Il a reçu une charmante lettre de son ami, oh ! pour cela, vraiment charmante. N'est-il pas fier de sa noblesse? — Oh ! pour cela, non. || Par contraction, ça (voy. ce mot).

— REM. Des grammairiens ont demandé que l'Académie mit un accent grave, *celà*, puisqu'elle en

met un sur *lā* et sur *voild*; c'aurait l'avantage d'effacer une inconsequence d'orthographe. Mais, l'accent grave sur *lā* n'ayant d'autre objet que de le distinguer, pour l'œil, de *la* article, du moment que dans un mot, comme *cela*, il n'y a plus de confusion possible, il est inutile de surcharger l'écriture; c'est ainsi que *dū* se distingue de *du*, au lieu qu'au pluriel on écrit *dūs* sans accent parce qu'il n'y a plus rien à distinguer.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. L'amour a cela qu'il s'attache et se lie à tout ce qu'il trouve comme fait le lierre, AMYOT, *Comm. il faut ouir*, 19.

— ÉTYM. *Ce* et *lā*; picard, *chelo*; wall. *soula*.

1. CÉLADON (sé-la-don), s. m. Familièrement et ordinairement avec ironie, amant délicat et langoureux. C'est un céladon. Faire le céladon. Jamais Amour ne connaît la morale; Ce qui me plaît peut me rendre fripon; Des gens d'honneur petite est la cabale Depuis la mort du pauvre Céladon, CHAULIEU, *Réponse à l'abbé C.* || Adjectivement. On voit des maris céladons.

— ÉTYM. Nom d'un personnage du roman de l'Astrée, qui, langoureusement passionné, est toujours aux pieds et aux ordres de sa bergère; pris de *Céladon*, nom d'un héros mythologique qui est dans Ovide, et qui vient de κελάδων, bruyant.

2. CÉLADON (sé-la-don), s. m. Vert pâle tirant sur la couleur du saule ou de la feuille de pêcher. || Adj. Vert céladon. Taffetas, ruban céladon. Puisque l'on dit bien des jarretières de Céladon et des roses à la Parthénice.... *Francion*, v, 196.

— ÉTYM. Les dames de la cour ont appelé ainsi cette couleur de *Céladon*, nom d'un personnage du roman de l'Astrée, parce que le caractère de Céladon est d'une tendresse fade.

† CÉLADONIQUE (sé-la-do-ni-k'), adj. Qui tient du céladon.

† CÉLADONISME (sé-la-do-ni-sm'), s. m. Style fade d'un céladon. || Manie d'un céladon. || Néologisme.

— ÉTYM. *Céladon* 1.

† CÉLAN (sé-lan), s. m. Terme de pêche. Sorte de hareng; le même que célerin.

† CELARENT (sé-la-rint'). Nom d'une des formes du syllogisme dans la scolastique. Voy. BARBARA.

† CELATION (se-la-sion), s. f. L'action de céler, de cacher. Se dit en médecine légale, en parlant de la grossesse. Celation de grossesse.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Seigneur, mi compagnon, n'en ferai célation, Ch. d'Ant. I, 475.

— ÉTYM. *Celatio*, de *celare* (voy. CELER). *Celationem* donne régulièrement *celaison*; *celation* a été refait sur le latin.

† CÉLÉBRABLE (sé-lé-bra-bl'), adj. Qui peut être célébré.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Artus, Charlemaine, Alixandre, Et maint autre qui sont en cendre, Dont leur renoms est celebrazables, E. DESCH. Poésies mss. f° 564, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Célébrer*.

CÉLÉBRANT (sé-lé-bran), s. m. Celui qui dit, qui célébre la messe, ou qui officie. || Adj. Le prêtre célébrant.

† CÉLÉBRATEUR (sé-lé-bra-teur), s. m. Celui qui célébre.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Celebrateur, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. *Célébrer*.

CÉLÉBRATION (sé-lé-bra-sion; en poésie, de cinq syllabes), s. f. Action de célébrer, en parlant des saints mystères, de la messe, de l'office divin, d'une fête, d'un mariage, d'un concile.

— ÉTYM. *Celebratio*, de *celebrare*, célébrer.

CÉLÈBRE (sé-lé-br'), adj. Dont le renom s'étend au loin. Ce fut un avocat très-célèbre. Un Père de l'Eglise célèbre pour sa doctrine et sa piété. Le Tage est célèbre par son sable d'or. Abraham a toujours été célèbre dans l'Orient, BOSS. *Hist.* II, 2. Sur cent premiers peuples célèbres J'ai plongé cent peuples fameux Dans un abîme de ténèbres Où vous disparaîtrez comme eux, BÉRANG. *Le Temps*. Sais-tu dans quels périls aujourd'hui tu t'engages? Cette mer où tu cours est célèbre en naufrages, BOIL. *Ep.* I. C'est ainsi qu'on devient célèbre, parce qu'on a été maître de disposer d'un grand loisir, et qu'on perd ce loisir si précieux, parce qu'on est devenu célèbre, FONTEN. *Varignon*. || Substantivement. C'est Rameau, élève du célèbre qui nous a délivré du plain-chant [du récitatif de Lulli], DIDEROT, *le Neveu de Rameau*.

— ÉTYM. Espagn. et ital. *celebre*; du latin *celeber*.

CÉLÈBRÉ, ÈE (sé-lé-bré, brée), part. passé. || 1<sup>e</sup> Solennisé. Fête célébrée avec beaucoup de pompe. || 2<sup>e</sup> Chanté, vanté. Événement célébré par les deux plus grands poètes, BOSS. *Hist.* I, 5.

CÉLÉBRER (sé-lé-bré. L'Académie ne dit rien sur la conjugaison de ce verbe, où la syllabe *lé* doit prendre un accent grave devant une syllabe muette; il célèbre, tout en gardant l'accent aigu au futur et au conditionnel, il célébrera; ce qui est une contradiction; puisque dans les deux cas la syllabe *lé* est devant une syllabe muette, mais contradiction que l'Académie consacre dans tous les cas analogues), v. a. || 1<sup>e</sup> Solenniser. Célébrer un mariage, des noces, des funérailles, un concile. Et que deviendrez-vous, si dès cette journée Je célèbre à vos yeux ce funeste hyménéa? RAC. *Baj.* II, 5. Je viens, selon l'usage antique et solennel, Célébrer avec vous la fameuse journée.... ID. *Ath.* I, 4. Lorsque de leur naissance on célébrerait la fête, VOLT. *Zaire*, II, 3. || Dans un sens analogue, célébrer la venue, l'arrivée de quelqu'un. || Célébrer la messe, ou, absolument, célébrer, dire la messe. Célébrer pontificalement, dire la messe en habits pontificaux. Après la mort d'Henri III, M. Benoist [secrétaire de son cabinet], qui vécut fort longtemps après lui, ne manqua pas chaque année de lui faire célébrer un service, auquel il invitait tous les officiers d'Henri III qu'il connaissait; après quoi il leur donnait à dîner, SEGRAIS, *Mém. t. II*, p. 96. || 2<sup>e</sup> Publier avec éclat, vanter, louer hautement. Tout y célébrerait leurs ancêtres, boss. *Hist.* II, 3. Nous vous avons célébrée à tout moment, SÉV. 70. Non, non ne souffre pas que ces peuples farouches, ivres de notre sang, ferment les seules bouches Qui dans tout l'univers célébrent tes biensfaits, RAC. *Esth.* I, 4. Mes filles, chantez-nous quelqu'un de ces cantiques, Où vos voix si souvent se mêlant à mes pleurs De la triste Sion célébrent les malheurs, ID. ib. I, 2. Chacun célébrerait ses vertus [de César]: les uns louaient sa rare valeur; d'autres sa douceur et sa clémence, VERT. *Rév. rom.* XIV, 285. Nous célébrons tant de faits éclatants, BÉRANG. *Mon grenier*. || 3<sup>e</sup> Se célébrer, v. réfl. Être célébré, solennisé. Là, dans l'assemblée de toute la Grèce, à Pise premièrement, et dans la suite à Élide, se célébraient ces fameux combats où les vainqueurs étaient couronnés avec des applaudissements incroyables, BOSS. *Hist.* I, 6.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. E [ils] établirent que, chascon an, cest jor furent célébré hautement, MACH. II, 40. En la sue sale demaine [seigneuriale] Le roi [il] fist servir e honorer E si hautement célébrer.... BE-NOIT, II, 1026. Icel saintisme baptisteire Qui i est faiz e celebrez, ID. II, 1528. Qu'il loysé à vos cappellains en vo eglise célébrer li office divin à basse voix, TAILLIAR, *Recueil*, p. 503. Erramment li verrez la messe célébrer, TH. *le mart.* 30. Quant ne puis, fait li sainz, par ma parosse aler, Parosse e eglises conseillier e garder, Ne puis pas mun mestier faire ne célébrer, ib. 134. || XIII<sup>e</sup> s. Et li chapelain qui estoient en l'ost célébrerent le service nostre seigneur en l'onnour dou Saint-Esprit, H. DE VAL. VI. Lors a mis son prestre à parole Qui celebroit en sa chapele, *La Rose*, 16476. Ains en font les grans cortoisiés, Dont lor proescs sont prisies Et célébrées par le monde, ib. 5256. Commandé fu de par Dieu à la ligniée Israel que célébrassent cele feste, *Pseautier*, f° 99. || XIV<sup>e</sup> s. Lors hont les consuls les sollempnitez des diex faites et célébrées, BERCHEURE, f° 28, recto. || XV<sup>e</sup> s. Il n'estoit prestre qui y osast célébrer ni faire le divin service, FROISS. I, 1, 106. || XVI<sup>e</sup> s. Il dit et profera tout hault celle parole, qui depuis a tant esté célébrée, AMYOT, P. *Æm.* 46. Il fit célébrer des jeux de toutes sortes, et des somptueux sacrifices aux dieux, ID. ib. 47.

— ÉTYM. Provenç. et espagn. *celebrar*; ital. *celebrare*; du latin *celebrare*, de *celeber*, célèbre.

CÉLÉBRITÉ (sé-lé-bri-té), s. f. || 1<sup>e</sup> Solennité, pompe. Cette cérémonie se fit avec une grande célébrité, LA BRUY. *Théophr.* 45. || 2<sup>e</sup> Renom qui s'étend au loin. La célébrité d'un nom, d'une personne, d'un ouvrage, d'un événement. Viser, parvenir à la célébrité. Une vaine, une honteuse célébrité. Ils lui disent par compliment que sa haute réputation et la célébrité qu'il a donnée au lieu où il est, les ont obligés de le venir voir, BALZ. *Entretien* 8, dans RICHELET. || 3<sup>e</sup> Néologisme, personne célèbre. Les célébrités de notre temps.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Célébrité, MONET, *Dict.*

— ÉTYM. Provenç. *celebrat*; espag. *celebridad*; ital. *celebrità*; de *celebitatem*, de *celeber*, célèbre.

CÉLÉ, ÈE (sé-lé, lée), part. passé. Un secret long-temps celé. Il n'a rien de celé pour moi. Une grosse calée.

— CÉLER (sé-lé). La syllabe *ce* prend un accent grave devant une syllabe muette: je cèle; je célerai; mais, par une inconsequence singulière, l'Académie qui écrit *celer*, écrit *receler*, et au futur *je recélerai*.

On remarquera aussi l'anomalie qu'il y a à écrire, dans un cas tout semblable, je cèle, et j'appelle; il faudrait suivre une règle uniforme), v. a. || 1<sup>e</sup> Dérober aux yeux, à la connaissance. Si dom coursier voulait Ne point celer sa maladie, Lui loup, gratis, le guérirait, LA FONT. V, 8. Je né vous puis celer que son ordre m'étonne, CORN. *Cinna*, I, 4. A' ne vous rien celer.... MOL. *Ec. d. maris*, I, 4. Récit menteur! soupçons que je n'ai pu celer! RAC. *Baj.* IV, 4. Soupirs d'autant plus doux qu'il les fallait celer, ID. ib. I, 4. || 2<sup>e</sup> Se faire celer, refuser sa porte. C'est une fort mauvaise politique de se faire celer aux créanciers, MOL. *Festin*, IV, 3. Il faut absolument qu'il se fasse celer, RAC. *Plaid.* I, 7. Glycère se fait celer pour les femmes, LA BRUY. III. || 3<sup>e</sup> Se celer, v. réfl. Être célé. Un grand contentement malaisément se cèle, RÉGNIER, *Sat.* XII. Et votre heureux larcin ne se peut plus celer, RAC. *Ath.* I, 2.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. La traïson ne puet estre celer, CH. de ROL. CXI. || XII<sup>e</sup> s. Que vous ferez ceste dolor celer, RONCIS. 458. Ne tout [je] ne coil mon cuer, na tout [je] nel di, COUCI, VII. Ne vus en sai muster sun quer ne sun pensé, Mais à cels del conseil ne l'a il pas célé, TH. *le mart.* 42. Respundi li reis: ne me ceile pas ço que je te demanderai, ROIS, 470. || XIII<sup>e</sup> s. Que ceste chose soit si teûe et celée, Berte, XVI. Qui sui et qui je quier, jà ne vous ert [sera] célé, ib. XLV. Mais que Floires nel coile mie, Que tot son engien ne lui die, FL. et BL. 3045 Tantost se sont el bois alé Tot coiemment et à célé, Lai de Melion. Mès vers la gent très bien te cele, Et quiers autre achoison que cele Qui cele part te face aler; Car c'est grant sens de soi celer, LA ROSC, 2399. Or te lo [je te conseille], et veil [je veux] que tu quieres Un compaignon sage et celant, À qui tu dies ton talent, ib. 2699. Mais se li procureres derrain se taist ou choile se [sa] procuration, BEAUM. 34. || XIV<sup>e</sup> s. Celer telles choses, c'est fait de paoureux et de couart, ORESME, ETH. 124. || XV<sup>e</sup> s. Je vous di, sans que plus le celle..., CH. D'ORL. *Bal.* 33. || XVI<sup>e</sup> s. C'est ce qui le fit resoudre de se faire celer, commandant que l'on repondist qu'il y avoit longtemps qu'il estoit sorti, MÉM. S. *Dug.* 29. Celer les vices des rois, MONT. I, 43. Ils luy celerent les deux articles precedents, ID. I, 59. Ce qui a esté fié à mon silence, je le cele religieusement, ID. III, 244. Jamais le front ne celle le souci De triste cœur que l' amour a transi, RONS. 646.

— ÉTYM. Picard, *cheler*; provenç. *celar*, *selar*; espagn. *celar*; ital. *celare*; du latin *celare*. On en rapproche le celtique: kymri, *cel*; gaél. *ceal*, cacher.

† CÉLERET (sé-le-ré), s. m. Terme de pêche. Sorte de filet, en Normandie.

CÉLERI (sé-le-ri), s. m. Variété de *papium graveolens*, L. qui a perdu son acreté par la culture, et dont on mange les tiges non développées et les supports étiolés des feuilles. Faire blanchir du céleri.

— ÉTYM. Picard, *cerri*; ital. *sedano*, vulgairement *sellaro*; brescian, *seleno*; allem. *Cellerie*, *Zelleri*, *Sellerie*; holl. *sellery*. Le mot *céleri* est passé de l'italien en France, et de France dans le nord; c'est une altération de l'italien *sellaro* qui, par la forme bresciane *seleno*, se rattache au latin *selinum*, persil, du grec σέλινον.

† CÉLÉRIFÈRE (sé-lé-ri-fé-r'), s. m. Voiture publique dont le service est accéléré.

— ÉTYM. Celer, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et ferre, porter. Ce mot est mal composé; car, étymologiquement, il signifie : qui porte des choses rapides.

† CÉLÉRIGRADE (sé-lé-ri-gra-d'), adj. Terme de zoologie. Qui marche ou court avec rapidité.

— ÉTYM. Mot latin hypothétique, *celerigradus*, formé à l'imitation de *tardigradus*; de *celer*, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et *gradi*, aller (voy. GRADE).

† CÉLÉRIMÈTRE (sé-lé-ri-mé-tr'), s. m. Instrument qui, adapté à la roue d'une voiture, mesure le chemin parcouru. On dit plutôt et mieux hodomètre.

— ÉTYM. Celer, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et mètre.

† CÉLERIN (sé-le-rin), s. m. Petit poisson de mer qui est une espèce de sardine (du genre *Clupea*).

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Et harenc celerin ne doit point de coutume, LIV. DES MÉT. 273. || XVI<sup>e</sup> s. Gournauds, merlus, celerins, sardines, PARÉ, XXIV, 22.

— ÉTYM. Origine inconnue.

† CÉLÉRIPÈDE (sé-lé-ri-pè-d'), adj. Terme de zoologie. Qui marche rapidement.

— ÉTYM. Mot latin hypothétique, *celeripes*, de *celer*, vite (voy. CÉLÉRITÉ), et *pes*, pied (voy. PIED).

CÉLÉRITÉ (sé-lé-ri-té), s. f. Activité rapide. C'est une affaire qui requiert célérité. Les Romains

bâtirent des navires avec une célérité capable de faire croire que leurs forêts avaient été tout à coup métamorphosées en galères, LE P. CATROU, dans DESFONT. Le nouvel arrangement des finances demande de la célérité quand ce ne serait qu'en faveur de ceux qui souffrent dans le passage, *Lettre sur le nouv. syst. des fin.* dans DESFONT. Les expériences montrent combien l'exactitude des arrivées et la célérité de la marche [des bateaux à vapeur] coûtent cher aux compagnies, *Compte rendu, Acad. des sciences*, t. LI, p. 1073.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Pour la grande promptitude et celerité de laquelle ilz executoient ses mandemens, AMYOT, *Rom.* 44.

— ÉTYM. Provenç. *celeritat*; espagn. *celeridad*; ital. *celerità*; de *celeritatem*, de *celer*, vite, prompt, qu'on a rattaché au latin *cellere*, usité seulement en composition, *per-cellere*, grec *χελεύειν*, secouer, agiter.

**CÉLESTE** (sé-lè-st'); au XVI<sup>e</sup> siècle, d'après Palsgrave, p. 63, on ne prononçait pas l's), adj. || 1<sup>e</sup> Du ciel. Les espaces célestes. Les globes célestes. || Poétiquement. Les célestes flambeaux, les astres. La voûte céleste, l'espace illimité qui paraît sous forme de voûte. || Harmonie céleste, harmonie que quelques philosophes anciens avaient pensé être produite par le mouvement des astres, sans être perceptible à notre oreille. || En astrologie, thème ou figure céleste, synonyme d'horoscope. || Bleu céleste, bleu qui est de la couleur du ciel vu par un temps serein. || 2<sup>e</sup> En considérant le ciel comme séjour des bienheureux, la gloire céleste, les esprits, les puissances célestes. La céleste patrie, le paradis. Le Père céleste, Dieu. || 3<sup>e</sup> Dans les idées païennes, en considérant le ciel comme le séjour des dieux. Les célestes lambris, le palais des dieux. La troupe céleste, les dieux de l'Olympe. Le souverain pouvoir de la troupe céleste, CORN. *Hor.* IV, 4. || 4<sup>e</sup> Divin, qui vient de Dieu ou, dans les idées païennes, des dieux. Don céleste. Détestables flatteurs, présent le plus funeste, Que puisse faire aux rois la colère céleste, RAC. *Phèd.* IV, 6. Objet infortuné des vengeances célestes, Je m'abhorre encor plus que tu ne me détestes, ID. ib. II, 5. Mais, au milieu de ces célestes douceurs, la justice divine eut son tour, boss. *Anne de Gonz.* ... Cet enfant l'objet du céleste courroux, VOLT. *OEd.* IV, 1. Les animaux périr! Car encor les humains! Tous avaient dû tomber sous les célestes armes, LA FONT. *Phil. et Bauc.* Que le plus coupable de nous Se sacrifice aux traits du céleste courroux, ID. *Fab.* VII, 1. || 5<sup>e</sup> Fig. Plus qu'humain. Beauté, âme, regard céleste. Et lorsqu'on vient à voir vos célestes appas, MOL. *Tart.* III, 3. || Terme de musique. Voix céleste, se dit d'un registre de l'orgue qui produit des sons doux et voilés. || 6<sup>e</sup> Sœurs célestes, ou sœurs de l'Annonciade, religieuses d'un ordre qui fut fondé en 1604 et qui professa la règle de Saint-Augustin; elles sont vêtues de blanc, leur scapulaire est bleu et leur manteau de même. || 7<sup>e</sup> Le céleste empire, nom que les Chinois donnent à leur empire.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Hoi [je] te coman [recommande] au glorieus celeste [Dieu], Ch. de Rol. CLXIV. || XII<sup>e</sup> s. Lor armes soient en la celeste vie, Roncisv. 154. Deus est celestie, e sa lei ensement, Th. le mart. 29. Car ki volt à la gloire celestiel partir [avoir part].... in. 70. Bethsames, cest num espelt [signifie] cité de soleil, e signifie la cité de la celestiel Jerusalem, Rois, 22. || XIII<sup>e</sup> s. Paradis est celestiaus, Mès n'est mie à toz communaus, Ren. 6773. Dont ge jur Dieu le roi celestre, la Rose, 9052. En esperance d'avoir les biens celestiens, BEAUM. XLIX, 6. || XV<sup>e</sup> s. Sur quoy povons noter estre les plus suppellatifs biens les celestielles choses comme perpetuelles, CH. DE PISAN, Ch. V, 1, 4. Et pour ce, enfans, soyez tous avoyez De rendre loy à Dieu celestieulx, COQUILL. *Ball. Paix de Reims.* || XVI<sup>e</sup> s. En la celeste et beatifiée Hierusalem, RAB. *Garg.* I, 40. Le bleu signifie certainement le ciel et choses celestes, ID. ib. Toutes creatures tant celestes que terriennes honnorent sa majesté, CALV. *Instit.* 402. Aussi de ce que nous sommes resuscitez avec Christ, il infere qu'il nous faut chercher les choses celestielles, ID. ib. 400. Or m'ont les dieux celestes et terrestres Tant fait heureux.... MAROT, I, 222. Il se couvre de pretieux habits, arbore un panache d'oiseau celeste avec une enseigne de gros diamants, D'AUB. *Hist.* I, 237. Une taye, laquelle est quelquesfois blanche, noire, celeste, cendrée ou livide, PARÉ, XV, 20.

— ÉTYM. Provenç. espagn. et ital. *celeste*; de *cœlestis*, de *cœlum* (voy. CIEL). On disait aussi dans l'ancien français *celestien* et *celestiel* ou *celestial*.

**CÉLESTIN** (sé-lè-stin), s. m. Ordre religieux institué vers l'an 1254 par Pierre de Moron, depuis

pape sous le nom de Célestin V. Les célestins suivent la règle de St-Benoit avec les constitutions de l'instituteur. Quoi, dit-elle d'un ton qui fit trembler les vitres, J'aurai pu jusqu'ici brouiller tous les chapitres, Diviser cordeliers, carmes et célestins, bon. Lutr. I. || Voilà un plaisant célestin, locution vieillie qui se disait d'un homme divertissant ou ridicule, et qui provenait, dit Richelet, d'une certaine redérence dont, à Rouen, les célestins étaient exempts, à condition qu'un frère célestin marcherait en tête des charrettes chargées de vin, et sauterait d'un air gai en passant auprès de la maison du gouverneur de la ville. || Omelette à la célestine, omelette à la manière des célestins, omelette très-épaisse et succulente. Vieux. || Épinards à la célestine ou à la religieuse, épinards qu'on a réchauffés plusieurs jours de suite et qui sont en effet bien plus savoureux.

— ÉTYM. *Cœlestinus*, nom propre, dérivé de *cœlum*, ciel.

† **CÉLEUSTE** (sé-leu-st'), s. m. Terme de la marine ancienne. Celui qui donnait les ordres aux matelots et aux rameurs.

— ÉTYM. *Kελευστής*. Voy. CÉLEUSTIQUE.

† **CÉLEUSTIQUE** (sé-leu-sti-k'), s. f. Terme didactique. Art de transmettre les commandements au moyen d'instruments de musique. || Adj. Qui a rapport à cet art.

— ÉTYM. *Kελευστικός*, qui commande, de *κελεύειν*, commander.

**CÉLIAQUE** (sé lia-k'), adj. Voy. CÉLIAQUE.

**CÉLIBAT** (sé-li-bat; le t ne se lie pas), s. m. État d'une personne non mariée. Vivre, demeurer dans le célibat. Garder le célibat. Ils quittaient leurs femmes pour embrasser le célibat, boss. Var. 2. Mais l'endroit où notre historien [le protestant Burnet] a épousé toutes ses adresses et usé, pour ainsi dire, toutes ses plus belles couleurs, est celui du célibat des ecclésiastiques, ID. ib. 7. Du célibat fidèle appui, Je vois avec colère L'amour essuyer aujourd'hui Les larmes de son frère, BÉRANG. *Célib.*

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. On y trouva [en Amérique] une bien expresse image de nos penitenciers, l'usage des mitres, le célibat des presbtres, MONT. II, p. 335.

— ÉTYM. *Celibatus* ou *celibatus* (les deux orthographes se trouvent), de *cælebs*; mot d'étymologie difficile, pour lequel on a indiqué *coe* signifiant un et répondant à *eka* du sanscrit (voy. *c-o-cles*, borgne, qui n'a qu'un œil), et *libere* ou *tubere*; ce qui signifierait: aimant à être un, seul.

**CÉLIBATAIRE** (sé-li-ba-té-r'), s. m. Celui qui vit dans le célibat. Un vieux célibataire. || Il se dit aussi en parlant des femmes. Est-elle mariée ou célibataire? Quelques femmes consacrées aux dieux avaient seules le droit de rester sans honte célibataires, SÉGUR, *Hist. des Gaules*. || Adj. Un vieillard sans enfants, riche et célibataire. Il a des goûts célibataires. Une vie célibataire.

— ÉTYM. *Célibat*.

† **CÉLICOLE** (sé-li-ko-l'), s. m. Nom d'hérétiques qui adoraient le ciel en place de Dieu et qui furent du temps de l'empereur Honorius.

— ÉTYM. *Cælum*, ciel, et *colere*, adorer.

† **CÉLIDOGRAPHIE** (sé-li-do-gra-fie), s. f. Terme d'astronomie. Description des taches de la lune ou du soleil.

— ÉTYM. *Κηλίς*, tache, et *γράφειν*, décrire.

† **CÉLIDOGRAPHIQUE** (sé-li-do-gra-fi-k'), adj. Qui se rapporte à la célidographie.

† **CÉLIUS** (sé-li-us'), s. m. Une des sept collines de l'ancienne Rome.

— ÉTYM. *Cælius mons*, le mont Célius ou Cælius.

† **CELLA** (sé-lä), s. f. || 1<sup>e</sup> Terme d'antiquité. Nom latin employé quelquefois en français pour désigner la nef des temples anciens. || 2<sup>e</sup> Terme de botanique. Fruite à trois enveloppes.

— ÉTYM. *Cella*, loge.

† **CELLAIRE** (sé-lè-r'), s. f. Terme de zoologie. Espèce de polype.

— ÉTYM. *Cella*, loge.

† **CELLARIE** (sé-la-ri-é), s. m. ou **CELLARIÉ** (sel-la-ri-é), s. f. Terme de zoologie. Nom d'une famille de zoophytes.

— ÉTYM. Voy. CELLAIRE.

1. **CELLE** (sé-l'). Voy. CELUI.

† 2. **CELLE** (sé-l'), s. f. Nom de différentes pièces des thermes chez les Romains. Pendant le moyen âge, habitation destinée à des personnes de condition servile. || Aujourd'hui, nom de quelques localités. La Celle-St-Cloud.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Ne suffiront qu'il soient en si-

grant perte mis, Qu'il perdent leur catels et celles et pais, Th. le mart. 96. || XVI<sup>e</sup> s. Or sur le vespre chacun sort de sa celle, et s'assemblent tous en un, afin d'ouir leur pere, LANOUE, 534.

— ÉTYM. Provenç. *cella*; espagn. *celda*; ital. *cella*; du latin *cella*, que les étymologistes regardent comme dit pour *ced-la*, de *cedere*, aller, se rendre. Le verbe *celare*, celer, ne rend pas compte des deux *ll*.

† **CELLÉPORE** (sél-lé-po-r'), s. m. Terme de zoologie. Corail à cellules.

— ÉTYM. *Cella*, cellule, et *porus*, pore.

† **CELLÉRAGE** (sè-lé-ra-j'), s. m. Droit seigneurial sur le vin, lorsqu'il était entré dans le cellier.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Rentes appelées les celérages, DU GANGE, *celeragium*. || XV<sup>e</sup> s. Afin que la dite ville ne puisse estre fraudée de ses droits de criages et celérages, ID. ib.

— ÉTYM. Cellier.

† **CELLÉRERIE** (sè-lé-re-rie), s. f. Anciennement, office de cellier dans un monastère.

— ÉTYM. *Cellerier*; provenç. *celararia*.

**CELLÉRIER**, IERE (sè-lé-rié, rié-r'), s. m. et f. Titre d'office dans les ordres monastiques. Le cellier, la cellière, est un religieux, une religieuse, qui a soin des provisions et de la nourriture du couvent. || Adj. Le frère cellier, la sœur cellière. || Par extension, celui ou celle qui est chargée du même soin ailleurs que dans un couvent. Quelle personne es-tu? dit-il à ce saintome. — La cellière du royaume De Satan, reprit-elle; et je porte à manger à ceux qu'enclôt la tombe noire, LA FONT. *Fabl.* III, 7.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Il prist un pot, si l'a dedens bouté, Mist à sa bouche, en son cors l'a coulé; Le cenerier en a forment pesé, Bat. d'Aleschans, 3927. || XIII<sup>e</sup> s. Tu me deis que d'un celier T'en avoit en [on] fet celier, Ren. 14418. Un mien scelerier qui estoit né de Doulevens, JOINV. 240. || XIV<sup>e</sup> s. Le celier et le consierge de la court le roi, DU GANGE, *cellarius*. || XV<sup>e</sup> s. Entre les autres qui furent décapités, le furent deux moines de Joy en Brie, c'est à savoir le celier du dit lieu et dam Symon, MONSTR. I, 240.

— ÉTYM. Provenç. *cellarier*; anc. catal. *cellerer*; espagn. *cillerero*; portug. *cellareiro*; ital. *cellerajo*; d'une forme *cellariarius*, de *cellarium* (voy. CELIER).

† **CELLICOLE** (sél-li-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui habite dans les caves.

— ÉTYM. *Cella*, celle, cave, et *colere*, habiter.

**CELLIER** (sé-li-lé; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : les sè-li-z et les greniers), s. m. Lieu, au rez-de-chaussée d'une maison, pour serrer le vin et autres provisions. Nous n'avons qu'un cellier et pas de cave.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Et nos avons tel celier en parfoint, Raoul de C. 286. Ou de mes gerniers, ou de mes celliers, que vols [que veux-tu] que jo te face? Rois, 369. || XIII<sup>e</sup> s. N'est sous ciel si orbes [obscur] celliers, Fl. et Bl. 491. Car teiz [telz] a un puis devant son huis, qui n'a pas un tonel de vin en son celier, RUTEB. 259. Nous trouvassmes grant foison de la pourveance le roy, c'est à savoir, les celiers le roy et les deniers et les garniers, JOINV. 240. Il doivent chascuns, chascun an, au roy, six auges pour son celier, c'est à savoir auges de doux piez de long, Liv. des mèt. 113. Se homme de Paris achate vin en greve, et il le met en son celier, il doit obole de rivage, ib. 301. || XIV<sup>e</sup> s. La dame demourra, moult fu ses coerz [son cœur] irés; Par dedens un chelier s'est ses corps ensremés, Baud. de Seb. VIII, 978. || XV<sup>e</sup> s. Adonc furent traits hors de ces beaux celliers, au dam tous les vins qui là estoient, plus de six mille tonneaux, FROISS. II, II, 158.

— ÉTYM. Bourguig. *celey*; provenç. *celier*; catal. *celler*; espagn. *celleiro*; ital. *celliere*, *cellaio*; de *cellarium*, garde-manger, office, de *cela*, loge (voy. CELLE 2).

† **CELLITE** (sél-li-t'), s. m. Nom de frères laïques hospitaliers, dits aussi bongaris ou alexandrins, fondés par un homme de bien nommé Tobie vers l'an 1300, et qui prenaient un soin tout particulier des fous maniaques et des furieux. Leur habit est une tunique noire, une ceinture de cuir, un grand capuce pointu et un manteau de la même étoffe et couleur; ils sont unis à l'ordre des servites.

— ÉTYM. *Cella*, cellule.

† **CELLULAGE** (sè-lu-la-j'), s. m. Manière de construire, de tenir les cellules dans les prisons modernes.

**CELLULAIRE** (sè-lu-lè-r'), adj. || 1<sup>e</sup> Pourvu de petites loges ou cellules. En anatomie, tissu cellulaire

tissu qui remplit les vides entre les tissus d'une importance plus grande et qui doit son nom à ce qu'on y développe artificiellement, par l'insufflation, des cellules ou cavités. On le nomme aujourd'hui tissu lamineux. || En botanique, tissu cellulaire, tissu formé de cellules. Plantes cellulaires, plantes qui ne renferment que des cellules de différents genres. || Théorie cellulaire, nom de ce fait général, que tous les êtres végétaux et animaux dérivent d'éléments anatomiques ayant l'état de cellule. || 2<sup>e</sup> Terme de législation. Système cellulaire, système d'après lequel les prisonniers sont enfermés dans des cellules séparées. || Terme d'administration. Voiture cellulaire, voiture à compartiments pour transporter des condamnés en les isolant les uns des autres.

— ÉTYM. *Cellule*.

**CELLULE** (sè-lu-l'), s. f. || 1<sup>e</sup> Petite chambre d'un religieux ou d'une religieuse. J'ai vu la Marans dans sa cellule, sèv. 83. Veux-tu jusqu'en ton cœur la sentir vive et forte [la componction], Rentre dans ta cellule et fermes-en la porte Aux tumultes du monde, à sa vaine rumeur, CORN. *Imit.* I, 20. Au grand dortoir il couchait d'ordinaire; Là de cellule il avait à choisir; Heureuse encor, trop heureuse la mère Dont il daignait, au retour de la nuit, De sa présence honorer le réduit, GRESSET, *Vert-Vert*, I. || Petit logement préparé pour chaque cardinal durant le conclave. || 2<sup>e</sup> Par extension, retraite, petit appartement où l'on se confine pour ainsi dire. C'est ma cellule. Il faut embellir sa cellule. || 3<sup>e</sup> Petite chambre dans les prisons modernes, où l'on renferme les condamnés pour les isoler les uns des autres. || 4<sup>e</sup> Par analogie, alvéole où labeille dépose son miel et son couvain. On verra qui sait faire avec un suc si doux Des cellules si bien bâties, LA FONT. *Fab.* I, 21. || 5<sup>e</sup> Terme de botanique. Nom des cavités où sont logées et comme enchaînées certaines semences. || Terme d'anatomie. Nom des interstices ou petits vides que présentent les mailles du tissu spongieux des os longs, l'intérieur des sinus et du corps cavernous. || En anatomie générale, nom des éléments anatomiques végétaux ou animaux, dont les dimensions, généralement égales en tout sens ou à peu près, varient entre cinq millimètres de millimètre et un dixième.

— HIST. xvii<sup>e</sup> s. Puis les fit enclore d'une cellule [cage] de fin cristal de Venise, YVER, 547.

— ÉTYM. *Cellula*, diminutif de *cella* (voy. CELLE 2).

† **CELLULÉ**, ÈE (sè-lu-lé, lée), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui offre des cellules, qui est divisé en cellules. || S. m. Dans les prisons, celui qui est mis dans une cellule. || En zoologie, les cellulés, les polypes enfermés dans des cellules.

— ÉTYM. *Cellule*.

**CELLULEUX**, EUSE (sè-lu-leù, leù-z'), adj. Terme de botanique et d'anatomie. Divisé en cellules.

— ÉTYM. *Cellule*.

† **CELLULIFÈRE** (sè-lu-li-fè-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui offre des cellules.

— ÉTYM. Mot hypothétique *celluliferus*, de *cellula*, cellule, et *ferre*, porter.

† **CELLULIFORME** (sè-lu-li-for-m'), adj. Qui a la forme de cellule.

— ÉTYM. Mot hypothétique *celluliformis*, de *cellula*, cellule, et *forma*, forme.

† **CELLULITÈLE** (sè-lu-li-tè-l'), adj. Terme de zoologie. Insecte cellulitèle, insecte qui fait des toiles celluleuses.

— ÉTYM. Mot hypothétique *cellulitela*, de *cellula*, cellule, et *tela*, toile.

† **CELLULOSE** (sè-lu-lò-z'), s. f. Terme de chimie. Principe des corps organisés, caractérisé par sa solubilité dans l'acide sulfurique concentré, et son insolubilité dans la potasse caustique.

— ÉTYM. *Cellule*, et la finale *ose* que les chimistes ont attribuée à certains principes organiques.

† **CELLULOSITÉ** (sè-lu-lò-zì-té), s. f. Terme didactique. Etat celluleux d'un tissu organique.

— ÉTYM. *Celluleux*.

† **CÉLOTOMIE** (sè-lo-to-m'), s. m. Terme de chirurgie. Ancien instrument pour l'opération de la hernie.

— ÉTYM. Κέλην, tumeur, hernie, et τέμνειν, inciser.

† **CÉLOTOMIE** (sè-lo-to-mie), s. f. Terme de chirurgie. Opération par laquelle, incisant la peau et l'anneau aponévrotique, on débride la hernie.

— ÉTYM. Voy. CÉLOTOME.

† **CELSITUDE** (sè-si-tu-d'), s. f. Titre qui, durant le moyen âge, s'est donné à différents personnages éminents en dignité.

— ÉTYM. *Celsitudo*, hauteur.

† **CELTE** (sè-l'), s. m. Nom de la langue que par-

laient les Celtes, anciens peuples qui occupaient la Gaule, le nord de l'Italie, la Grande-Bretagne et l'Irlande. Le celte est une des langues aryennes (voy. ARYEN); il est aujourd'hui représenté par le celtique moderne, dont les différents dialectes se parlent dans la Bretagne en France (bas-breton), dans le pays de Galles en Angleterre (kymry, cambrien), dans les hautes terres de l'Écosse (gaélique) et en Irlande. Celui de Cornouailles (cornique) est éteint.

— ÉTYM. *Celta*, Κέλτης, nom que les Grecs et à leur suite les Romains donnaient aux Gaulois.

**CELTIQUE** (sèl-ti-k'), adj. Qui appartient aux Celtes. Monuments celtiques. Oh! la Bretagne antique! Dans la forêt celtique, Quelque donjon gothique! V. HUGO, *Odes*, IV, 25. || Substantivement. Le celtique, la langue celtique.

— ÉTYM. *Celte*.

† **CELTOMANIE** (sèl-to-ma-nie), s. f. Travers d'une érudition systématique et incomplète qui a voulu voir dans la langue celtique l'origine de toutes les langues.

— ÉTYM. Mot hypothétique κελτομανία, de Κέλτης, *Celte*, et *manie*.

**CELUI** (se-lui), m. sing. **CELLE** (sè-l'), f. sing. **CEUX** (sèu), m. plur. **CELLES** (sè-l'), f. plur. Pron. démonstr. || 1<sup>e</sup> Suivi de la préposition *de*. Je ne connais d'avarice permise que celle du temps. Celles de ma naissance ont horreur des bas-sesses, CORN. *Rodog.* III, 6. L'amour est celui de tous les dieux qui sait le mieux le chemin du Parnasse, RAC. *Lett.* 5, à M. le Vasseur. J'ai tout réduit à trois stances, et j'ai ôté celle de l'ambition, qui me servira peut-être ailleurs, RAC. *Lett.* 29, à M. le Vasseur. Ceux de Crotone ont perdu contre lui deux batailles, REN. *Tél.* xi. || 2<sup>e</sup> Suivi de *qui*, *que*, *dont*. Ceux qui font des heureux sont les vrais conquérants, VOLT. *Lett. à Christian VII*. Celui qui met un frein à la fureur des flots Sait aussi des méchants arrêter les complots, RAC. *Ath.* I, 4. Celui qui fait tout vivre et qui fait tout mouvoir, S'il donne l'être à tout, l'a-t-il pu recevoir? L. RAC. *Religion*, I. Aimer ceux qui vous haïssent, ceux qui vous persécutent, et les aimer lors même qu'ils travaillent avec le plus d'ardeur à vous opprimer, c'est la charité du chrétien, c'est l'esprit de la religion, BOURDAL. *Serm. pour la fête de St-Étienne*. Mes craintes t'offensaient: tu n'étais pas de celles Qui font jeu de courir à des flammes nouvelles, A. CHÉNIER, 137. || Il n'y a celui, celle qui, c'est-à-dire il n'est personne qui. Il n'y avait celui qui ne prévit une prochaine rupture avec la famille de Lorge, de l'humeur si connue de M. de Lauzun, ST-SIMON, 28, 72.

— REM. 1. *Celui, celle, ceux, celles* ne pouvant être employés qu'avec la préposition *de* ou les pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont*, il en résulte qu'ils ne peuvent être suivis d'un adjectif ou d'un participe. Les construire ainsi est une faute très-commune et ancienne. Girault-Duvivier en cite cet exemple de Racine: Je joins à ma lettre celle écrite par le prince; et celui-ci de Montesquieu: La blessure faite à une bête et celle faite à un esclave. Il faut mettre en regard cette phrase de Voltaire: Nous sommes incertains si le paquet pour votre altesse royale et celui pour votre aimable ambassadeur.... Lettr. Prusse, 30. Domergue, *Solutions gramm.* a réuni plusieurs exemples pris à différents écrits de son temps: « Les nombres ordinaux se forment des cardinaux; dans ceux terminés en *f*, on change *f* en *vîeme*. — Le goût de la philosophie n'était pas alors celui dominant. — Pline dit que Carès inventa les augures tirés des oiseaux, et qu'Orphée inventa ceux tirés des autres animaux. — Je ne puis mieux finir cette lettre qu'en vous faisant part de celle écrite par M. de Buffon à cette dame respectable. — Elle débité à tout venant les choses les plus futile et souvent celles les plus ridicules. » Dans tous ces cas il faut employer le relatif *qui*: celle qui est écrite; celui qui est dominant; ceux qui sont terminés, etc. || 2. *Celui, celle* peut être suivi d'un adjectif ou d'un participe, quand l'adjectif ou le participe appartiennent à une incise, après laquelle vient *qui*, *que*, *dont*. Votre exemple et celui, si généreux, qu'a donné votre lettre. Ma lettre, et celle, écrite par mon ami, qui vous sera remise. || 3. Après *celui qui*, il arrivait souvent, dans l'ancien style, que l'on reprenait la phrase principale par *il* ou *elle*. Autrefois on regardait ce pléonasme comme donnant force et clarté; aujourd'hui on le regarde comme fautif. Celui qui méprise le remède, il touche de près à sa chute, BOSS. *Rech.* 2. || 4. Je ne suis pas celui qui vous a fait tort, et non pas, qui vous ai fait tort, le verbe s'accordant avec *celui*, qui est de la troisième personne. Cependant Bossuet a dit dans une phrase célèbre, en parlant

de Dieu: Je suis celui qui suis. Cette construction n'était pas sans exemple dans l'ancienne langue: Je ne suis pas celui qui veux Paris reprendre D'avoir manqué si tost à Pegasis de foy, RONSARD, 144. C'est d'ailleurs une imitation du latin: *Sum qui sum*.

— HIST. x<sup>e</sup> s. Cel edre [ierre] sost [sous] que cil se debat, *Fragn. de Valenc.* p. 468. Cilg edre fu seche, ib. En cele duretie e en cele encreduliteit, ib. p. 469. Chi [qui] rex eret [était] à cels dis [jours] sovre pagiens, *Eulalie*. La dominizelle celle cose non contradist, ib. || xi<sup>e</sup> s. E se algons [aucun] meist main en celui qui.... L. de Guill. 4. Cil sont montez qui le message firent, Ch. de Rol. VII. Par cels de France veut-il du tout errer, ib. XI. || xii<sup>e</sup> s. N'i a celui qui de pitié ne plor, *Roncis.* 37. Que si haut-don [l'amour] soit merir [à] Ceus qui servent sans traîr, *Couci*, 3. Quant pour vous n'a de moi cure Cele à qui m'avez doné, ib. 4. Onques Tristans, cil qui but le breuvage, Plus loyaument n'aima sans repentir, ib. 49. Et quand l'halcine douce vente Qui vient de cel doux pais, Où cil est qui m'atalente, *Dame de Faicle*, dans *Couci*. || xiii<sup>e</sup> s. Ilec trouverent Guillaume de Braicuel et cex qui avoec lui estoient, *VILLEH.* 438. Et quand cil oïrent ce, id. 59. Cil [je] sui que demandez, sachiez le vraiment, *Berte*, XLVII. Tout droit à celui temps que je ci vous devis, ib. v. À tous ceuz qui ces presentes lettres verront ou orront, BEAUM. 76. || xv<sup>e</sup> s. Comme celle qui ne savoit à qui ni en quel pays trouver confort ni soutenance, FROISS. I, 1, 43. Adonc demanderent à leurs varlets s'il y avoit celui qui voulut porter les lettres qu'ils avoient escriptes, ID. I, 1, 228. J'en parle comme de celui que j'ai connu, en beaucoup de choses traité avecques lui, COMM. VII, 2. Et se jeta à deux genoux devant moi comme celui qui cuidoit déjà estre mort, ID. IV, 7. Je suis celui qui de ci ne partirai, LOUIS XI, 48. || xvi<sup>e</sup> s. Ceux de Besse, de Montsoreau et autres lieux confins, RAB. *Garg.* I, 47. Les hommes de celui temps, ID. *Pant.* II, 4. Il n'y eut celui qui ne heust vingt cinq ou trente muids, ID. II, 20. Mais qui est cil ne celle en ces-tui monde, En qui douleur par faux rapport n'a-bonde? MAROT, I, 383. Ils estoient proches parents, comme ceux qui estoient enfants de deux cousins germains, AMYOT, *Thésée*, 8. Celui emportoit le prix, non qui estoit le plus viste entre les vistes, mais le plus vertueux entre les vertueux, ID. *Lyc.* 55. C'est celui Philippe qui depuis fit la guerre aux Grecs pour leur oster leur liberté, ID. *Pélop.* 48. Celui aime peu, qui aime à la mesure, LA BOËTIE, 441. Que celui sorte de la cour qui veut estre pieux, D'AUB. *Conf.* II, 9. Ceux de Bordeaux maintiennent que la verge de St-Martial est celle mesme d'Aaron, ID. 476. Ceux estoient du nombre des pères, desquels l'on a dit que.... CALVIN, *Inst. Dédic.*

— ÉTYM. Picard, *cho*, *chelle*, celle, *cheule*, même sens, *cholle*, *chol*, même sens, *cheux*, *ceusses*, *cutes*, ceux, *chelle-lo*, celle-là; Saintonge, *chéul*, cheu, ce, cet, *chéle*, *chélé*, celle, *chelés*, ceux, celles; provenç. *cel*, *celh*, *sel*, *sell*, celui, *cela*, *celha*, *cella*, *sela*, celle, *cil*, *cill*, *cilh*, *sill*, ceux pour le nominatif pluriel, *cels*, ceux au régime, *celui*, *selui*, *sel-hui*, celui; anc. catal. *cell*, ce, cet, *cells*, ceux au régime, *cella*, celle; espagn. *aquellos*; ital. *quelli*, *colui*, *colei*. Le vieux français est *cil* ou *cel*, féminin *cele*, au nominatif singulier, *celui* au régime singulier pour les deux genres; *cil* ou *cel*, féminin *celes*, au nominatif pluriel; *cils*, *cels*, féminin *celes*, au régime pluriel; *cils* ou *cels* ont donné le mot actuel *ceux*. *Cil* ou *cel* est formé de *ecce-ille*; *celui*, de *ecce-illus*, comme *autrui* de *alterius* (voy. II).

**CELUI-CI** (se-lui-si), . **CELUI-LÀ** (se-lui-la), m. sing. **CELLE-CI** (sè-le-si), . **CELLE-LÀ** (sè-le-la), f. sing. **CEUX-CI** (sèu-si), . **CEUX-LÀ** (sèu-la), m. plur. **CELLES-CI** (sè-le-si), . **CELLES-LÀ** (sè-le-la), f. plur. Pronoms démonstratifs, les mêmes que *celui* avec l'adjonction de *ci* et *là*, et rentrant dans la règle, exposée à *ce*, qui permet de mettre *ci* et *là* après les mots que *ce* détermine (*ce-lui-ci*, *ce-lui-là*, comme *ce livre-ci*, *ce livre-là*). Ils se rapportent le premier au nom ou à l'objet le plus rapproché, le second au nom ou à l'objet le plus éloigné. Turenne et Condé commandèrent des armées l'un contre l'autre; celui-ci était plus impétueux, celui-là plus réfléchi. La folie et l'amour jouaient un jour ensemble; Celui-ci n'était pas encore privé des yeux, LA FONT. *Fab.* XII, 44. Vivaient le cygne et l'oison: Celui-là destiné pour les regards du maître; Celui-ci pour son goût, ID. ib. III, 8. Que le sort de tels esprits est hasardeux, et qu'il en paraît dans l'histoire, à qui leur audace a été funeste! mais aussi que ne font-ils pas quand il

plaît à Dieu de s'en servir! il fut donné à celui-ci [Cromwell] de tromper les peuples et de prévaloir contre les rois, BOSS. *Reine d'Anglet.* Deux mulets cheminaient, l'un d'avoine chargé, L'autre portant l'argent de la gabelle; Celui-ci glorieux d'une charge si belle, N'eût voulu pour beaucoup en être soulagé, LA FONT. *Fabl.* 1, 3. Deux sortes de gens fleurissent dans les cours, et y dominent dans divers temps, les libertins et les hypocrites; ceux-là gaiement, ouvertement; ceux-ci finement, par des artifices, LA BRUY. XVI. Tel est l'avantage ordinaire Qu'ont sur la beauté les talents; Ceux-ci plaisent dans tous les temps; Celle-là n'a qu'un temps pour plaire, VOLT. dans GIRAUDET-DUVIVIER. Mes lettres se font avec une si véritable affection que, si vous les jugez bien, vous les estimerez davantage que celles que vous me redemandez; celles-là ne partaient que de mon esprit, celles-ci partent de mon cœur; celles-là m'étaient à charge, et celles-ci me soulagent extrêmement; n'est-il pas vrai, madame, que je vous aurais fait grand dépit, si j'avais mis encore cinq ou six fois celles-ci et celles-là et que vous vous seriez étonnée de la nouveauté de ce style? VORT. *Lettr.* 15. || Celui-ci s'emploie aussi pour annoncer ce qui va être dit, et celui-là pour rappeler ce qui a été dit. Des deux exemples que j'ai de cette locution, je vous ai dit le premier; celui-là ne vous a pas convenu, celui-ci vous persuadera sans doute. || Celui-ci, celui-là, pris dans un sens distributif et comme l'un et l'autre. La fortune pourtant habite en ces demeures; Je la vois tous les jours entrer chez celui-ci, Chez celui-là.... LA FONT. *Fabl.* VII, 12. || Celui-là, annonçant une proposition qui va suivre. Il n'est enseignement pareil A celui-là, de fuir une tête éventée, LA FONT. *Fabl.* IX, 8. || Celui-là, celle-là, pris absolument et signifiant cette chose, cette action, ce fait, cette assertion, qu'on ne veut pas nommer, mais que la tournure de la phrase fait assez comprendre. Je ne m'attendais pas à celle-là, c'est-à-dire à cette nouvelle, à cette sottise. Vous marier, vous, mon père! — Moi-même en propre personne. — Je ne m'attendais pas à celui-là, REGNARD, *Sérén.* 6. || Celle-ci, sous-entendu lettre, se met quelquefois en commençant une lettre. Celle-ci est pour vous assurer.

— REM. 1. *Celui-là, celui-ci*, disent certains grammairiens, ne peuvent être suivis du pronom relatif, et *celui-ci* qui disait, *celui-là* qui chantait ne valent rien. Cette assertion doit être restreinte; *celui-ci, celui-là* étant déjà déterminés par l'adjonction des particules *ci* et *là*, ne permettent pas qu'on les détermine de nouveau par une phrase conjonctive; ainsi on ne dira pas: ceux-là qui aiment Dieu gardent ses commandements. Mais si cette phrase conjonctive est non pas déterminative, mais simplement explicative, rien ne s'oppose à ce qu'on la reçoive, par exemple: Turenne et Condé.... celui-là, qui fut tué d'un coup de canon, fut enseveli dans son triomphe; celui-ci, qui finit sa vie dans son lit, jouit longtemps de l'éclat de sa renommée. Avec *c'est, c'était, celui-ci, celui-là* admettent sans contestation après eux le pronom conjonctif: c'est *celui-là* qui m'a volé; c'est *celui-ci* qu'il faut arrêter. || 2. *Celui-là* prend aussi après lui le pronom conjonctif, quand il y a quelques mots entre lui et le conjonctif. *Celui-là* est deux fois grand, qui, ayant toutes les perfections, n'a pas de langue pour en parler. Âmes de bronze, humains, *celui-là* fut sans doute Armé de diamant, qui tenta cette route, Et le premier osa l'abîme défier, LA FONT. *Fabl.* VII, 12. *Celui-là* peut bien faire, qui ne nous aigrit plus par une grande fortune, LA BRUY. XII. || 3. Autrefois *celui-là, celui-ci* prenaient après eux le pronom conjonctif comme *celui* le prend. Mais qu'il soit une amour si forte Que celle-là que je vous porte, Cela ne se peut nullement, MALHERBE, dans GIRAUDET-DUVIVIER.... Le feu qui brûla Gomorrhe Ne fut jamais si vénémente Que *celui-là* qui me dévore, VOITURE, ib. Notre galant vous lorgne une fillette, De celles-là que je viens d'exprimer, LA FONT. dans le *Dict. de DOCHÉZ*.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Et vraiment *celui-là* disoit bien, qui appeloit l'agriculture la mère et la nourrice de tous les autres arts, LA BOËTIE, 147. Celle-là qui estoit en mal d'enfant et qui se tourmentoit, ID. 305. Ce souverain bien académique et peripatétique, qui est vivre selon icelle [nature], devient difficile à borner et exprimer; et *celuy* des stoïciens, voisin à *celui-là*, qui est consentir à nature, MONT. IV, 305. Certes ceulx-ci [ces vers] ont je ne scay quoy de plus vif et de plus bouillant, comme il les fait en sa plus verte jeunesse et eschauffé d'une belle et noble ardeur, ID. I, 222.

— ETYM. *Celui*, et *ci*, *l'd.*

CELUI-LÀ. Voy. CELUI-CI.

† CEMBRE (san-br'), s. m. Espèce de pin des Alpes et du Dauphiné.

CÉMENT (sé-man), s. m. || 1<sup>e</sup> Matière diverse dont on entoure un corps métallique pour le soumettre à la cémentation. || 2<sup>e</sup> Terme d'anatomie. Substance qui, recouvrant la racine des dents, va en s'amincissant à mesure qu'elle se rapproche de l'émail de la couronne, où elle s'arrête.

— ETYM. *Cémentum*, fragment de pierre, moellon; de *cædere*, tailler, couper.

CÉMENTATION (sé-man-ta-sion), s. f. Opération qui consiste à mettre la pièce à cémenter dans une boîte en tôle en l'entourant soit de poussier de charbon, soit de cuir carbonisé ou de corne, et à l'exposer à une forte chaleur qui a pour but d'amener la combinaison du métal avec le charbon. Acier de cémentation, acier produit en stratifiant des couches de charbon, mettant des barres de fer sur ces couches et chauffant à blanc.

— ETYM. *Cémenter*.

CÉMENTATOIRE (sé-man-ta-toi-r'), adj. Relatif à la cémentation. || Cuivre cémentatoire, cuivre qui a été précipité par le fer d'une dissolution de sulfate de cuivre.

— ETYM. *Cémenter*.

CÉMENTÉ, ÉE (sé-man-té, tée), part. passé. Fer cémenté.

CÉMENTER (sé-man-té), v. a. Soumettre à la cémentation.

— ETYM. *Cément*.

† CÉMENTEUR, EUSE (sé-man-teù, teù-z'), adj. Qui a les caractères du cément.

— ETYM. *Cément*.

CÉNACLE (sé-na-kl'), s. m. || 1<sup>e</sup> Dans les Ecritures, salle à manger, et, plus particulièrement, la salle où Jésus-Christ institua l'Eucharistie après y avoir soupié avec ses apôtres. Comme il descendit autrefois dans le cénotèle, MASS. CAR. Conf. Ce souffle ébranla le cénotèle et consterna les disciples, ID. Panég. S. Franc. || La Cène de Léonard de Vinci [tableau très-célèbre] est nommée quelquefois le Cénacle. || 2<sup>e</sup> Par extension, réunion d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui se voient souvent et sont accusés de s'admirer mutuellement. Est-il besoin de dire que dans son cénotèle Joseph [Delorme] n'a introduit que quelques poètes.... unis entre eux par des rapports intimes d'amitié et de voisinage? STE-BEUVRE, note à la fin de la 1<sup>re</sup> éd. des *Poésies et pensées de Joseph Delorme*.

— ETYM. *Cœnaculum*, de *cœnare*, souper (voy. CÈNE).

† CENCHRE (san-kr'), s. m. Terme de botanique. Nom d'une graminée (*cenchrus*).

— ETYM. *Kέγχρος*.

† CENCHRITE (san-kri-t'), s. m. Terme de minéralogie. Diamant gros comme un pois.

— ETYM. *Κέγχριτης*, de *κέγχρος*, grain du cenchre.

† CENDAL (san-dal), s. m. Sorte d'étoffe de soie, dont on se servait dans le moyen âge.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Se il eust fait ses atours de bon cendal enforcé de ses armes, JOINV. 194. || XV<sup>e</sup> s. Quand le roi de France fut retrait en son logis et en [on] et tendu son pavillon de cendal, FROISSART, II, II, 198.

— ETYM. Provenç. *cendal, cendat, sendat*; espagn. *cendal*; ital. *zendado, zendale*; on le tire du latin *sindon*, grec *σινδών*, étoffe fine.

† C'EN DESSUS DESSOUS (san-de-su-de-sou), loc. adv. Véritable forme de ce qu'on écrit aujourd'hui *sens dessus dessous* (voy. SENS DESSUS DESSOUS, où l'historique démontrera la vraie signification et orthographe).

CENDRE (san-dr'), s. f. || 1<sup>e</sup> Poudre qui reste après la combustion du bois et autres matières. Cendre chaude. Faire cuire sous la cendre, dans les cendres. Lessive de cendres, lessive faite avec des cendres. Mettre en cendre, réduire en cendre, brûler. Jeurs trônes mis en cendres, CORN. M. de Pomp. I, 4. Brûlez le capitole et mettez Rome en cendre, ID. Mithr. III, 4. Une ville qui sera mise en cendres comme Troie, FÉN. Tél. X. || La cendre qui couvre le feu, au propre et au figuré. Le feu couve sous la cendre. Il ne peut.... que se mettre au visage Sur le feu de sa honte une cendre d'ennui, MALH. I, 4. Le feu qui semble éteint souvent dort sous la cendre, CORN. Rod. III, 4. Tout cela se prépare et se cuisait

sous la cendre, dès le temps que le roi parla à son neveu de ne plus retourner en Espagne, ST-SIMON, 244, 243. Et tu veux qu'éveillant encore Des feux sous la cendre couverts, LAMART. Méd. I, 44. || 2<sup>e</sup> La cendre en tant que signe de deuil, de mortification, au propre et au figuré. À ces vains ornemens je préfère la cendre, RAC. Esth. I, 4. Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière, Revêtu de lambeaux, tout pâle; mais son œil Conservait sous la cendre encor le même orgueil, ID. ib. II, 4. Tandis que toute l'Eglise combat sous la cendre et sous le cilice, MASS. Car. Jeune. Priam, les cheveux souillés de cendres, le visage baigné de pleurs, CHATEAUB. Génie, II, II, 4. || Fig. Faire pénitence avec le sac et la cendre ou dans le sac et la cendre, éprouver une vive affliction de ses péchés, des offenses commises contre Dieu. || Fig. C'est pourquoi déguisant les bouillons de mon âme, D'un long habit de cendre enveloppant ma flamme, Je cache mon dessein aux plaisirs adonné, REGNIER, Sat. XIII. || Au plur. Les cendres, cendre des linges de l'autel ou des rameaux bénits dont le prêtre fait une croix au front des fidèles le premier jour de carême. Recevoir, prendre les cendres. Le jour des Cendres, le mercredi des Cendres. Boniface, donnant les cendres à un archevêque de Gênes, les lui jeta au nez, VOLT. Mœurs, 65. || 3<sup>e</sup> Reste, débris d'une chose qui a été consumée par le feu ou par ce qui est comparé au feu. De son vain orgueil les cendres rallumées Poussent déjà dans l'air de nouvelles fumées, CORN. M. de Pomp. I, 2. Une autre Rome sort des cendres de la première, BOSS. Hist. III, 4. Votre Ilion encor peut sortir de sa cendre, RAC. Andr. I, 4. Les vices des grands naissent de leurs cendres, MASS. Pet. Car. Vices. L'Etat renait pour ainsi dire de sa cendre, J. J. ROUSS. Contr. II, 8. || 4<sup>e</sup> Reste des morts (locution provenant de l'usage des anciens de brûler les cadavres) et, figurément, leur mémoire. Et qu'ont fait tant d'auteurs pour remuer leur cendre? BOIL. Sat. IX. Ah! ranimez les cendres de nos pères, MASS. Car. Temples. Gémissez sur les cendres de l'époux qui vous a été enlevé, ID. Or. fun. Villars. On craint que de la sœur les flammes téméraires Ne raniment un jour la cendre de ses frères, RAC. Phèd. II, 4. J'ai donné comme toi des larmes à sa cendre, VOLT. Alz. I, 4. Que j'unisse ta cendre à celle de ton père, A. CHÉN. p. 41. Nous respectons les cendres de nos ancêtres, parce qu'une voix nous dit que tout n'est pas éteint en eux, CHATEAUB. Génie, I, VI, 3. Aime une ombre comme ombre, et de cendres éteintes Eteins le souvenir, MALH. VI, 47. C'est ainsi que là justice divine, justement irritée de notre orgueil, le pousse jusqu'au néant, et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre, BOSS. Duch. d'Orl. Ces veuves qui s'ensevelissent, pour ainsi dire, elles-mêmes dans le tombeau de leurs époux, y enterrant tout amour humain avec ces cendres chères, ID. Anne de Gonz. Les morts du sein de l'ombre avec terreur s'élancent Pâles, et secouant la cendre des tombeaux, GILBERT, Jug. dernier. Nous avons cru devoir rendre ce témoignage aux vertus d'un sage dont l'envie n'a point respecté les cendres, CONDORCET, Malouin. Il a dit à la mortelle: Vite! éblouis ton amant; Avant de mourir, sois belle; Sois un instant étincelle, Puis cendre éternellement, v. HUGO, Voix intér. XVII. || Il ne faut pas remuer ou troubler les cendres des morts, il ne faut pas dire du mal de ceux qui ne sont plus. || 5<sup>e</sup> En chimie et dans les arts, certains résidus de la combustion. || Cendre bleue, oxyde de cuivre précipité de la dissolution du sulfate de ce métal par la chaux. || Cendre verte, couleur que les peintres emploient dans les paysages (variété terreuse de carbonate de cuivre). || Cendre gravelée, proprement la cendre des vrilles de la vigne, ou la cendre du sarmant; et par extension et plus particulièrement, le produit de l'incinération du tartre brut ou lie de vin desséché. || Cendres du Levant, espèce de soude. || 6<sup>e</sup> Cendre de plomb, le plomb de chasse le plus menu; on dit plutôt cendrée. || 7<sup>e</sup> Cendre rouge, variété terreuse de lignite brûlé. || Cendre noire, variété terreuse de lignite à l'état naturel. || Proverbe. Il faudrait les brûler pour en avoir de la cendre, se dit, pour exprimer la rareté des bons ménages, de deux époux excellents l'un pour l'autre.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Je ne pris [prise] pas plein poing de cendre Ta menace ne ton orgueil, la Charrette, 799. E vestirent eaus [eux] de haïres, e mistrent cendres sor lor chef, Machab. I, 3. D'ire [il] devint vermeil plus que carbuns sur cendre, Th. le mart. 44. || XIII<sup>e</sup> s. A l'entrée de quaresme, après ce que on prend cendres, VILLEH. VI. Por cel païs qu'il voloit prendre Et les cités livrer à cendre, Fl. et El.

63. De toute teinture fors de graine en charrete un denier; neis [même] se il i a cendre clavelée qui appartient à teinture.... *Liv. des mét.* 284. Encor to veuil assez apprendre De mesler tainture avec cendre, *Ren.* 12040. Bien le doit-on ardoir en cendre, *ib.* 9617. || xvi<sup>e</sup> s. Abattant boys, bruslant les grosses souches pour la vente des cendres, *RAB. Pant.* II, 2. Elle se resoult en poudre comme feroit de la chaux vive ou de la cendre, qui la fouleroit, *AMYOT. Sertor.* 23. Mieux vault la cendre divine Que du monde la faim, *LE ROUX DE LINCY. Proverbes.* t. I, p. 6. S'il ne s'en trouve après une exacte et diligente recherche, il faudra executer sur toutes sortes de meubles jusques aux cendres du feu, avant qu'en venir aux immeubles, *Nouveau constumier génér.* t. II, p. 1094.

— ÉTYM. Picard, *chaine*; bourguig. *carre*; provenc. *centre*, *cendre*, *cene*; catal. *cendra*; ital. *cenere*; du latin *cinerem*, le même que le grec *xóvις*.

**CENDRÉE**, ÉE (san-dré, drée), adj. || 1<sup>e</sup> De couleur de cendre. Gris cendré. Les peuples étaient de couleur cendrée au septentrion, *VOLT. Maurs*, 144. Les sourcils sont plus châtaignes et les cheveux plus cendrés, *J. J. ROUSS. Hél.* II, 25. || 2<sup>e</sup> Terme de fonderie. Méle avec les cendres. || 3<sup>e</sup> Terme d'astronomie. Lumière cendrée, lumière faible qui nous permet d'apercevoir les parties de la lune qui ne sont pas actuellement éclairées par le soleil. Cet effet est surtout sensible trois jours après la nouvelle lune; il est attribué par les uns à une qualité phosphorescente du globe lunaire, par les autres, avec plus de vraisemblance, à la lumière réfléchie de notre globe sur la lune.

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. De couleur cendrée ou livide, *PARÉ*, V, 24.

— ÉTYM. *Cendrer*.

**CENDRÉE** (san-drée), s. f. || 1<sup>e</sup> Écume de plomb. || 2<sup>e</sup> Le menu plomb de chasse. Charger un fusil de cendrée pour tirer aux petits oiseaux. || 3<sup>e</sup> Cendrée de Tournay, poussière de houille et de chaux que l'on emploie comme ciment hydraulique.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Cil a bouté en la cendrée [les cendres du foyer], Qi tous jours sert sans attendre loier, *Anc. poësies frang.* dans *LACURNE*. || XVI<sup>e</sup> s. Ils rendoyent le venus [argent] en lune [plomb], voire à tenir jusqu'à l'essay de la copelle ou cendrée, *TAHUREAU. Dialogues*, p. 140, dans *LACURNE*.

— ÉTYM. *Cendre*.

— **CENDRER** (san-dré), v. a. Donner une couleur de cendre. || Meler de la cendre avec quelque chose.

— ÉTYM. *Cendre*.

**CENDREUX, EUSE** (san-dreū, dreū-z'), adj. || 1<sup>e</sup> Souillé de cendre. Un habit tout cendreux. Une table toute cendreuse. || 2<sup>e</sup> Fer cendreux, fer que le poli qu'on lui donne ne rend pas plus clair et auquel il demeure des taches couleur de cendre. || 3<sup>e</sup> Terme de gravure. Planche dont le métal n'est pas pur.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Il commande à ses gens qu'ils amassent grande quantité de ceste terre legere et cendreuse, *AMYOT. Sertor.* 24. Au chat cendreux jamais ne tombe rien en gueule, *COTGRAVE*.

— ÉTYM. Berry, *cendroux*; provenç. *cendros*, *cenros*; ital. *ceneroso*; du latin *cinerosus*, de *cinis* (voy. *CENDRE*).

**CENDRIER** (san-dri-é), s. m. || 1<sup>e</sup> La partie du fourneau qui est au-dessous de la grille ou du foyer, et où tombent les cendres. || 2<sup>e</sup> Vase dans lequel on met les cendres ou de la cendre.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Un povre auqueton, aussi noir que chendrier, *Baud. de Seb.* XII, 455. || XV<sup>e</sup> s. L'eau est à la cendre meslée, Mais elle est par avant coulée Sur le cendrier, si que ne passe, *E. DESCH. Poësies mss.* f° 539, dans *LACURNE*. Bon Dieu que deviendra cette charongne sale? Faut-il point qu'au sercueil poudreux elle devale, Pour estre le repas des animaux abjects? Où sera, pauvre corps, or ta gloire divine, Quand tu seras mangé parmi cette vermine Dans le mesme cendrier [lieu où sont les cendres, cimetière] qui couvre tes subjects? *PERRIN. Poësies*, p. 30, dans *LACURNE*.

— ÉTYM. *Cinerarium*, caveau où l'on met les cendres des morts, de *cini*s (voy. *GENDRE*). *Cendrier* ou *cendier* signifiait, entre autres, le linge où l'on mettait les cendres quand on coule la lessive.

— **CENDRIÈRE** (san-dri-é-r'), s. f. Un des noms de la tourbe.

— **CENDRILLARD** (san-dri-llar, ll mouillées), s. m. Coucou d'Amérique.

— ÉTYM. *Cendre*, à cause de la couleur de cet oiseau.

— **CENDRILLE** (san-dri-ll', ll mouillées), s. f. Nom vulgaire de la mésange.

— ÉTYM. *Cendre*, à cause de la couleur.

— **CENDRILLON** (san-dri-lion, ll mouillées, et non san-dri-yon), s. f. Nom, dans un conte de fée, d'une jeune fille qui, obligée de faire la cuisine pour ses sœurs, était continuellement près de l'âtre et des cendres. || Par extension, petite fille qui ne quitte pas le feu; servante malpropre. Terme familier.

— ÉTYM. *Cendre*.

— **CENDRURE** (san-dru-r'), s. f. Ensemble des petits trous dont la surface de l'acier est parsemée quelquefois.

— ÉTYM. *Cendre*.

**CÈNE** (sè-n'), s. f. || 1<sup>e</sup> Le souper que Jésus-Christ fit avec les apôtres la veillée de sa passion. Le jour de la cène Jésus-Christ lava les pieds à ses apôtres. || Tableau qui représente la Cène de Jésus-Christ. La Cène de Léonard de Vinci. || 2<sup>e</sup> La cérémonie où des princes, le pape, des prélates, des supérieurs de communautés servent les pauvres après leur avoir lavé les pieds, en mémoire de la cène de Jésus-Christ. Les Lorrains ne se trouvaient jamais à l'adoration de la croix ni à la cène, à cause de la dispute de la présence avec les ducs, *ST-SIM.* 27, 59. || 3<sup>e</sup> La communion, et spécialement la communion sous les deux espèces, comme la font les protestants. Ce n'est pas faire la cène que d'en recevoir les signes, *Boss. Dés. comm.* Ils firent la cène avec Luther en signe de paix, *id. Var.* 4.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. He Dex, ce dist li rois, qui goustas à la çaine, *Saxons*, XXX. || XIII<sup>e</sup> s. Quant passée eert la quarantaine Et vendra le jor de la çaine, *RUTEB.* II, 138. Le mont Syon où Dieux conversa charneulment et fist la cene, *Psautier*, f° 95. Vos devez croire que nostres sires vint en terre por sauver lou pueple, et que il sist à la cienne, *Merlin*, f° 53, verso. || XIV<sup>e</sup> s. Chiés un hermite vinrent le soir ou [au] bois d'Ardene; Li sains hons fist bon feu, mais poure fut la cene [le repas], *Girart de Ross*, 199.

— ÉTYM. Bourguig. *faire la çaine*, souper; provenç. espagn. et ital. *cena*; portug. *cea*; du latin *cena* et aussi *cena* qu'on trouve dans un très-ancien manuscrit de Plaute.

— **CENEILLE** (se-nè-l'), s. f. Fruit de l'aubépine. || Fruit du houx.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Framboises, frêses et ceneilles, *la Rose*, 8416. Il nel [ne le] prise [estime] or une ceneile, *Ren.* 11066. || XVI<sup>e</sup> s. Le suc de senelles vertes delayé en oxycrat est un remède singulier, *PARÉ*, XXI, 18.

— ÉTYM. Norm. *chenelle*; bourg. *cineille*; par contraction de *coccinella* (voy. *COCHENILLE*), forme dérivée du latin *coccum*, kermès: fruit ainsi nommé à cause de sa couleur rouge.

— **CÉNESTHÉSIE** (sé-nè-sté-zie), s. f. Terme de physiologie. L'espèce de sentiment vague que nous avons de notre être, indépendamment du concours des sens.

— ÉTYM. *Kοινωνία*, commun, et *αἰσθητική*, sensation (voy. *ESTHÉTIQUE*).

— **CÉNISME** (sè-ni-sm'), s. m. Terme de grammaire grecque. Mélange des dialectes dans un même écrit.

— ÉTYM. *Kοινωνία*, de *κοινώνειν*, rendre commun, de *κοινωνία*, commun.

— **CÉNOBIARQUE** (sé-no-bi-ar-k'), s. m. Supérieur d'un monastère de cénobites.

— ÉTYM. *Cénobite*, et *ἄρχειν*, commander (voy. *ARCHONTE*).

**CÉNOBITE** (sé-no-bi-t'), s. m. Moine qui vit en communauté, par opposition à l'anachorète qui vit isolé. Quoique tu sois grand cénobite, Quoique tu sois parfait hermite, Jamais, tant que tu vis, ne te tiens assuré, *CORN. Imit.* I, 20. Du cénobite il apprend à souffrir, *MILLEV. Ch. à Pav.* vi. Des cénobites se venaient prosterner à l'autel, *CHATEAUB. Génie*, III, I, 8. || Ne se dit guère que des moines des premiers temps de l'Eglise. || Fig. Vivre en cénobite, vivre retiré.

— ÉTYM. *Cénobita*, de *cénobium*, couvent, de *κοινωνία*, de *κοινώνειν*, commun, et *βίος*, vie (comp. *VIE*).

— **CÉNOBITIQUE** (sé-no-bi-ti-k'), adj. Qui appartient au cénobite. La vie cénotique. Dans le bouddhisme, à la simplicité primitive a succédé à la fois une mythologie compliquée, une cosmogonie bizarre, une métaphysique subtile, en même temps qu'un esprit cénotique prononcé et une discipline ecclésiastique détaillée, *NICOLAS*, le *Lamaïsme*, *Rev. germ.* t. XII, p. 439.

— ÉTYM. *Cénobite*.

— **CÉNOSE** (sé-no-z'), s. f. Terme de médecine. Evacuation portant sur toutes les humeurs du corps, telle que la saignée. || Inusité.

— ÉTYM. *Kένωσις*, action de vider.

— **CÉNOTAPHE** (sé-no-ta-f'), s. m. Tombeau vide, dressé à un mort dont on n'a pas le corps.

— ÉTYM. *Kενοτάφιον*, de *κενός*, vide, et *τάφος*, tombeau.

**CENS** (san; quelques-uns font sentir l's et disent sans'), s. m. || 1<sup>e</sup> Dénombrement des citoyens romains et évaluation de leur fortune qui se faisaient tous les cinq ans par les censeurs. Faire le cens. Porter au rôle du cens. Le cens donna deux cent mille citoyens. || 2<sup>e</sup> Terme de jurisprudence féodale. Redevance que le possesseur d'une terre payait au seigneur. Donner à cens. Les Vaudois prirent à cens les héritages des environs, *VOLT. Maurs*, 138. || Fig. Abandonner la terre pour le cens, renoncer à un bien qui coûte plus qu'il ne rapporte. || 3<sup>e</sup> Dans l'ancienne Rome, quotité d'imposition payée par un citoyen. Qui paye le cens des chevaliers. || 4<sup>e</sup> Quotité d'imposition, de revenu, de propriété où déloyer, nécessaire pour être électeur ou éligible. Le cens électoral. Le cens d'éligibilité.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Cil qui custivent la terre, ne deit l'um travailer [tourmenter], se de lour droite cense non, *Lois de Guill.* 33. || XIII<sup>e</sup> s. Cil qui de tel usage ne li rendoient cens ne rente ne redrevances, *BEAUM.* xxiv, 6. C'est à savoir se li contens [contestation] fu de droit cens, *id. xxiv*, 9. Une autre maniere de rente y a c'on apele sorcens où cens costier, et de tix manieres de cens a il moult es bones villes, *id. xxiv*, 20. Noz apelons vilenage, héritage qui est tenu de seigneur à cens où à rente où à champart, *id. xiv*, 7. || XV<sup>e</sup> s. Et qu'il [Ferdinand, roi de Naples] payeroit cinquante mille ducats l'an de cens, *COMM.* VIII, 12. || XVI<sup>e</sup> s. Le seigneur n'est exclus du retrait [droit de rachat] pour avoir reçu les cens, rentes ou autres redrevances annuelles [mais seulement par les droits seigneuriaux de mutation], *LOYSEL*, 466. Le cens n'est requérable, ainsi rendable et portable, *id. 531*. Cens sur cens n'a point de lieu [qui tient à cens ne peut bailler à cens, ce qui ferait deux seigneurs censiers], *id. 533*. Terres tenues à champart, terrage, vinage, gros cens [ou croit de cens, contre-cens, surcens, par opposition à chef-cens ou cens primitif], ou rente originaire et directe, tenant lieu de chef-cens, doivent lods et ventes au seigneur desdits champart, terrage, etc. *id. 545*.

— ÉTYM. Bourguig. *faire la çaine*, souper; provenç. espagn. et ital. *cena*; portug. *cea*; du latin *cena* et aussi *cena* qu'on trouve dans un très-ancien manuscrit de Plaute.

— **CENSAL** (san-sal), s. m. Nom des courtiers dans le Levant.

**CENSE** (san-s'), s. f. Nom qu'on donne aux métairies, dans certaines parties de la France et de la Belgique. Le roi à la tête de son armée couvrait Monsieur, qui assiégeait Bouchain, et s'avanza jusqu'à la cense d'Hurtebise, *ST-SIM.* 112, 218.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Comme d'avoir brûlé maintz beaulx villages et maintes belles censes, *COMM.* V, 14. Et descendit le roy en une cense où metairie, *id. VIII*, 6. || XVI<sup>e</sup> s. Un petit village où plustost cense, appellée la Catelle, *M. DU BELLAY*, 387.

— ÉTYM. Wallon, *seins*, s. f. provenç. *sensa*; du bas-latin *censa*, fermage, cens, qui est devenu ensuite le nom de la ferme même; de *census*, cens.

**CENSE**, ÉE (san-sé, sé), adj. Régardé comme, réputé. Que tyranniques rois censés grands politiques, boil. *Sat.* XII. Il est toujours censé, par le droit naturel, que les engagements qu'il a pris avec l'Espagne sont subordonnés à ceux dans lesquels il est né, *FÉN.* XXII, 254. Les occasions qui sont attachées à l'état où la Providence nous met, ne sont pas censées en notre pouvoir, *id. XVIII*, 221. Les Lapons moscovites sont aujourd'hui censés de l'église grecque, *VOLT. Russie*, I, 1. Si le prince est prisonnier, il est censé être mort, *MONTESQ. Espr.* V, 14. Chez les anciens, les prêtres et les prêtresses étaient censés commercer intimement avec le ciel, *CHATEAUB. Génie*, I, I, 9.

— ÉTYM. *Censere*, réputé, proprement compter, du même radical que *census*, cens.

— **CENSEMENT** (san-sé-man), adv. Mot du langage populaire qui signifie par supposition. Tu es censément le maître.

— ÉTYM. *Censé*, et le suffixe *ment*.

— **CENSERIE** (san-se-rie), s. f. Officé de censal. **CENSEUR** (san-seur), s. m. || 1<sup>e</sup> Magistrat dans l'ancienne Rome. Les censeurs, qui étaient au nombre de deux, dénombraient les citoyens, estimant les biens et veillaient au maintien des mœurs. || 2<sup>e</sup> Dans le langage général, celui qui censure la conduite, les actions d'autrui. Un censeur malveillant. Tout babilard, tout censeur, tout péchant. Se peut connaître au discours que j'avance, *LA FONT. Fabl.* I, 19. Tout ce que je désire Trouve en vous un censeur prêt à me contredire, *RAC. Brit.* III, 9. Ah! quittez d'un censeur la triste

diligence, ID. *ib.* 1, 2. Je converse avec moi-même comme avec le plus légitime censeur de ma vie, BOSS. *Pensées chrétiennes*, 32. On s'érite en censeur de ces faits éclatants, MASS. *Myst. Incarn.* Un censeur des défauts qu'on trouve en leur conduite, MOL. D. *Garcie*, II, 4. Jean-Baptiste devient le censeur d'une cour voluptueuse, MASS. *Car. Mélanc.* Vous devez être un censeur rigoureux de votre propre conscience, ID. *Car. Parole*. Des attentions si religieuses trouvèrent des censeurs dans le monde, ID. *Panég. S. Louis*. Ce rigide censeur, LA BRUY. XII. Ô juges, quelle majesté de vos séances! quel président [Dieu] de vos assemblées, mais aussi quel censeur de vos jugements! BOSS. *le Tellier*. Le public, rigide censeur des hommes de cette fortune et de ce rang, ID. *ib.* || *Adj.* Les plus censeurs ne me reprochent rien, ROTROU, *St-Genest*, III, 2. || Celui qui censure les écrits, y relève les fautes. Je vous arrête à cette rime, Dira mon censeur à l'instant.... Maudit censeur! te tairas-tu? LA FONT. *Fabl.* II. Ainsi s'expliqueront nos censeurs sourcilleux, BOIL. *Ep. x.* Puis-je lui dénier quelque part dans mes discours, après qu'il en a été si souvent et le censeur et l'arbitre? BOSS. *Or. fun. Cornet*. Et peut-être ta plume aux censeurs de Pyrrhus Doit les plus nobles traits dont tu peignis Burrhus, BOIL. *Ep. vii.* || 3<sup>e</sup> Agent proposé à l'examen des livres, journaux, pièces de théâtre, dessins, etc. Le censeur refusa son approbation. Censeur royal. Censeur dramatique. || 4<sup>e</sup> Officier de l'ancienne université qui examinait les récipiendaires. En Sorbonne, les censeurs donnaient leur suffrage par billets. || 5<sup>e</sup> Censeur des études, surveillant des études et de la discipline dans un lycée. Le censeur du lycée de Louis le Grand. || 6<sup>e</sup> Censeur de la banque, censeur d'une société commerciale, mandataire des intéressés pour le contrôle des actes des administrateurs.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Li censeur nombroient le peuple, BERCHEURE, 1<sup>e</sup> 2, verso. || XV<sup>e</sup> s. Quelques censeurs de ce temps ont découvert que nous n'en feuilletasmes pas un, D'AUB. *Conf.* II, 6.

— ÉTYM. *Censor*, censeur, proprement celui qui compte.

**CENSIER** (san-si-é), adj. m. || 1<sup>e</sup> Terme de jurisprudence féodale. Seigneur censier, ou, substantivement, censier, celui à qui le cens était dû. || 2<sup>e</sup> Censier, censièr, celui, celle qui devait le cens. Les censiers, les vilains. || Celui, celle qui tient une cense à ferme. || 3<sup>e</sup> Papier censier, ou, absolument, censier, livre où s'enregistraient les cens.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. La grange de Jean Leclerc, censier de Tremontvilliers, DU CANGE, *censierius*. || XV<sup>e</sup> s. Et mesmement prirent et emmenerent plusieurs charrees aux censiers du mont Saint-Eloi emprès Arras, MONSTR. II, 6. || XVI<sup>e</sup> s. Les seigneurs censiers et rentiers peuvent procéder par saisie sur les héritages sujets à cens et rentes, LOYSEL, 524. Le seigneur n'est tenu faire vue à son rentier foncier ou censier, ID. 528. Le seigneur censier peut tenir, en sa main, les terres vacantes, et en faire les fruits siens, jusqu'à ce qu'il en soit reconnu, ID. 549. Tous les valets de chambre, et officiers censiers, tant de son capitaine que des autres seigneurs.... CARLOIX, II, 18.

— ÉTYM. Bas-lat. *censarius*, de *census*, cens; walon, *seins*, fermier.

**CENSITAIRE** (san-si-té-r'), s. m. || 1<sup>e</sup> Terme de jurisprudence féodale. Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief. Les censitaires d'un fief. || 2<sup>e</sup> Adjectivement et dans le langage constitutionnel, électeur censitaire, celui dont le droit est fondé sur un cens.

— ÉTYM. *Cens*.

**CENSIVE** (san-si-v'), s. f. Terme de jurisprudence féodale. || 1<sup>e</sup> L'étendue des terres d'un fief qui devaient des cens. Il était dans la censive d'un tel. Si j'achetais une toise de terrain dans la censive de monseigneur l'abbé, je deviendrais serf de monseigneur, et tout mon bien lui appartiendrait, fut-il situé à Pondichéry, VOLT. *Lett. Dupont*, 23 févr. 1776. || 2<sup>e</sup> Terre possédée sous la condition d'un cens, primitivement par des vilains, des roturiers. Certaines terres furent données en fief, d'autres en censives. || 3<sup>e</sup> Redevance en argent ou en denrées que certains biens devaient au seigneur dont ils relevaient. Le laboureur cultivant pour soi seul, sans ferme ni censive, P. L. COURIER, I, 322.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Tybaut tient vignes, trois arpenz, qui sont en tel lieu, en tel censive, LIV. *des mét.* 427. Et tout ainsi que comme noz disons des censix, disons noz de toz héritages tenus en vilenage, BEAUM. XIX, 24. Car autrement porroient avoir moult d'anui li seigneur de qui les censives sunt tenues,

ID. XLV, 24. L'en doit semondre de chetel, segont la loi, et de heritages et de censives, à huit jorz, et de fiez, à quinze jors, LIV. *de just.* 83. || XVI<sup>e</sup> s. Pour les hommages, fiefs, denrées de censives, et tous les autres droits seigneuriaux, CARL. IV, 34.

— ÉTYM. Bas-lat. *censiva*, de *census*, cens. + **CENSIVEMENT** (san-si-ve-man), adj. Terme d'ancien droit. Avec charge de cens.

— ÉTYM. *Censive*, et le suffixe *ment*.

**CENSORIAL**, ALE (san-so-ri-al, a-l'), adj. || 1<sup>e</sup> Relatif à la fonction des censeurs à Rome. La magistrature censoriale. || 2<sup>e</sup> Relatif à la censure exercée par des magistrats ou des agents du gouvernement. Lois censoriales. Offices censoriaux. Loin que le tribunal censorial soit l'arbitre de l'opinion, J. J. ROUSSEAU, *Contr.* 47.

— ÉTYM. *Censur*.

**CENSUEL**, ELLE (san-su-èl, è-l'), adj. Terme de jurisprudence féodale. Qui a rapport au cens. La tenure féodale et la tenure censuelle. Ce capitulaire où Charles le Chauve parle des terres censuelles dont le cens avait appartenu au roi, MONTESQ. *Esp.* XXX, 45.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Le droit d'indemnité du seigneur [pour biens passant en main morte] s'estime au cinquième denier de la valeur de la chose censuelle [de la censive], LOYSEL, 80. Le seigneur feodal ou censuel [à qui le cens est dû], ID. 465. Celuy qui tient heritage en censive doit, au jour et lieu acoustumé, payer le droit de cens au seigneur censuel, *Coustumier génér.* t. I, p. 106. De l'héritage censuel et roturier, l'acquesteur peut prendre saïne et possession, sans le consentement du seigneur censier et justicier, ID. p. 148.

— ÉTYM. *Censualis*, de *census*, cens; provenç. *censal*; espagn. *censal*; portug. *censual*; ital. *censuale*.

**CENSURABLE** (san-su-ra-bl'), adj. Qui peut, qui doit être censuré. Une raison qui n'est pas moins censurable, PASC. *Prov.* 44. Leur censure, toute censurable qu'elle est, aura presque tout son effet pour un temps; ID. *ib.* 3. Il est pernicieux et nécessairement censurable, BOSS. *Lett. quiét.* 224. Le P. Tellier avait fait au roi qu'il y avait dans ce livre plus de cent propositions censurables, ST-SIM. 423, 122.

— ÉTYM. *Censurer*.

**CENSURE** (san-su-r'), s. f. || 1<sup>e</sup> Dans l'ancienne Rome, dignité et fonction de censeur. || 2<sup>e</sup> En langage ecclésiastique, improbation, condamnation de propositions, d'ouvrages où il s'agit de dogmes. Il y a eu une censure de la Sorbonne contre tel livre. || Censures ecclésiastiques, les menaces que fait l'Eglise des peines qui seront encourues si l'on contrevient à ce qu'elle ordonne; ou les peines mêmes quand elles sont encourues, telles que l'excommunication, l'interdiction, la suspension, etc. Toutes les provisions de la cour de Rome portent absolution des censures. Il a été permis à ce complaignant, pour avoir preuve du vol à lui fait, de se pourvoir par monitoires et censures ecclésiastiques, FURETIÈRE. || 3<sup>e</sup> Peine disciplinaire que prononcent contre un de leurs membres les corps de magistrature, l'ordre des avocats, les chambres des notaires, des avoués, et les assemblées délibérantes. || 4<sup>e</sup> Critique à l'effet de corriger. J'ai besoin d'un remède et non pas de censure, MAIRET, *Solim.* I, 2. Tels abus méritent censure, LA FONT. *Fianc.* Les censures que vous dites que je vous ai faites, BOSSUET, *Lett.* 147. Cette censure que nous exerçons sur nos frères, ID. *Jug.* 4. N'allons point nous appliquer à nous-mêmes les traits d'une censure générale, et profitons de la leçon, si nous pouvons, sans faire semblant qu'on parle à nous, MOL. *Crit.* 7. Craignez-vous pour vos vers la censure publique, Soyez-vous à vous-même un véritable critique, BOIL. *Art p.* 1. On a beau se farder aux yeux de l'univers; à la fin, sur quelqu'un de nos vices couverts, le public malin jette un œil inévitable, Et bientôt la censure au regard formidable Sait le crayon en main marquer nos endroits faux, BOIL. *Sat.* XI. Les compagnons d'Ulysse enfin se sont offerts; Ils ont force pareils en ce bas univers, Gens à qui j'impose pour peine Votre censure et votre haine, LA FONT. *Fabl.* XII, 4. || 5<sup>e</sup> Examen des écrits, journaux, pièces de théâtre, dessins, fait avant qu'ils paraissent, par des agents du gouvernement. Les journaux furent soumis à la censure. Abolir la censure. La censure dramatique. || Le corps même des agents qui examinent. La censure refusa son approbation.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La censure tourmente les pigeons, laissant aller les corbeaux libres, COTGRAVE. — ÉTYM. *Censura*, de *census*, cens; provenç. et espagn. *censura*.

**CENSURÉ**, ÉÉ (san-su-ré, réé), part. passé. Opinion malsonnante et censurée par l'Eglise.

**CENSURER** (san-su-ré), v. a. || 1<sup>e</sup> Relever, reprendre ce qui paraît digne de blâme. Cette seule rebelle, entre tous mes sujets, Censure mes édits, attaque mes projets, ROTR. *Antig.* IV, 6. Il [le peuple] aime à censurer ceux qui lui font la loi, CORN. *Pulcherie*, III, 4. Socrate un jour faisant bâtir, Chacun censurait son ouvrage, LA FONT. *Fab.* IV, 17. Celui qui a la mémoire fidèle et une grande prévoyance est hors du péril de censurer dans les autres ce qu'il a peut-être fait lui-même, LA BRUY. XII. Prompt à nous censurer, leur adroite éloquence ressassait par degrés sa première influence, C. DELAVIGNE, *Vép. sic.* II, 2. Il est avantageux qu'on blâme, qu'on censure Nos plus sincères actions, CORN. *Imit.* I, 42. || 2<sup>e</sup> En matière de dogme, condamner. Quand on eut censuré ses livres à Rome, PASC. *Prov.* 6. Sa doctrine a été censurée par l'université, ID. *ib.* 43. || 3<sup>e</sup> Dans certains corps, infliger la peine disciplinaire de la censure. Cet avocat a été censuré par l'ordre. || 4<sup>e</sup> Se censurer, v. réfl. Faire la censure l'un de l'autre. Jupin les renvoya s'étant censurés tous, Du reste contents d'eux.... LA FONT. *Fabl.* I, 7.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Mais je ne suis pour censurer Vostre mestier: Tous estats tendent à l'argent, J. LE HOUX, VII.

— ÉTYM. *Censure*.

**CENT** (san; le t se lie devant une voyelle ou une h muette : cent hommes, dites: san-t hommes; au plurIEL l's se lie : deux cen-z hommes; le t ne se lie pas dans cent un; dites san un. Prononcez de même, c'est-à-dire sans faire sentir le t : deux cent un, cent une, deux cent une, le cent-unième, le deux cent-unième, le cent-onzième, le deux-cent-onzième, etc. et cent huit, cent huitaines, le cent-huitième), adj. numéral ou nom de nombre. || 1<sup>e</sup> Dix fois dix. Cent ans. Cent livres pesant. Deux cents hommes. Cent un, cent deux, cent trois, etc. Dans cent un ans. Nous partîmes cinq cents; mais, par un prompt renfort, Nous nous vîmes trois mille en arrivant au port, CORN. *Cid*, IV, 3. Sait-il bien ce que c'est que cinq cents écus?—Oui, monsieur, il sait que c'est mille cinq cents livres, MOL. *Scapin*, II, 2. .... A fait de méchants vers douze fois douze cents, BOIL. *Vers en style de Chapelin*. La Suède et la Finlande composent un royaume large d'environ deux cents de nos lieues, et long de trois cents, VOLT. *Charles XII*, 4. On assure que les portefaix ou crocheteurs de Constantinople portent des fardeaux de neuf cents livres pesant, BUFF. *Hist. nat. de l'homme*. || Entre mille et deux mille on énonce souvent les centaines, c'est-à-dire qu'on prononce onze cents, au lieu de mille cent, treize cents au lieu de mille trois cents, et ainsi de suite jusqu'à dix-neuf cents; mais on ne dit point dix cents pour mille, ni vingt cents, trente cents, pour deux mille, trois mille, etc. || Parier cent contre un, donner quelque chose comme tellement certain qu'on offre de parier cent contre un. || Le conseil des Cinq-Cents, une des deux assemblées législatives dans la constitution directorielle de la république française. || Les Cent-Jours, règne de Napoléon I<sup>r</sup> après son retour de l'île d'Elbe; il dura cent jours, du 20 mars 1815 au 28 juin de la même année. || 2<sup>e</sup> D'une manière indéterminée, un grand nombre. Faut-il vous le dire cent fois? Il a cent moyens de se tirer d'affaire. Il y en a plus de cent dans le même cas. C'est cent fois pire. Ni sur l'éclat d'un nom cent et cent fois vainqueur, CORN. *Nicom.* I, 1. Après avoir tourné le cas En cent et cent mille manières, LA FONT. *Fabl.* II, 20. Sans répéter de nouveau ce qu'on a dit cent et cent fois, BOSS. *Rép.* II, 20. Les chirurgiens aimeront mieux cent fois briser la lancette et le bistouri que de s'abaisser à une obéissance servile, DIDER. *Lett.* || En un mot comme en cent, c'est-à-dire quoi qu'on dise, bref. En un mot comme en cent, vous n'aurez jamais dans ce pays une armée à vous, P. L. COUR. I, 289. || Locution familière. Je vous le donne en cent, essayez tant que vous voudrez. || Locution familière. Faire quelque chose de cent en quatre, se dit d'une action qui ne se répète que de loin en loin. Locution obscure et que Génin explique conjecturalement par : faire quelque chose de cent tanz quatre, c'est-à-dire quatre fois sur cent; tanz dans l'ancien français signifiant fois. || 3<sup>e</sup> Terme de finance et de commerce. Cinq, dix, cent pour cent, etc. c'est-à-dire intérêt, gain, produit qui est de cinq francs, dix francs, cent francs, pour cent francs. Prêter à cinq pour cent d'intérêt, ou simplement, à cinq pour cent, ou, plus simplement encore, à cinq. Rente à cinq pour cent. Rente cinq pour cent. || Il y a cent pour cent à gagner dans cette affaire, c'est-à-dire on doublera sa mise

de fonds, on fera un gain très-considérable. || Substantivement, le trois pour cent, le quatre et demi pour cent, nom des rentes françaises inscrites sur le grand livre. Le cinq pour cent a été converti en quatre et demi il y a quelques années. || 4° Centième. Page cent. Numéro cent. || 5° S. m. Le nombre cent. Le produit de cent multiplié par cent. || 6° Centaine. Un cent de marrons. Deux cents d'œufs, de fagots. Trois cents de paille, de foin. Vendre, acheter un cent de, etc. Joie à brûler un cent de lampions, BERANG. Belges. || Un cent pesant, un poids de cent livres, un quintal. || Un cent de piquet, un cent de dominos, une partie en cent points. || Familièrement. Il a des mille et des cents, il est fort riche. Il ne parle jamais que par mille et par cents, il joue le gros capitaliste; et, quelquefois, il est exagéré dans tous ses propos. Oh! nous ne gagnons pas des mille et des cents; mais, pourvu que j'aie le nécessaire, ça me suffit, CLAIRVILLE et THIBOUST, *la Corde sensible*, sc. 43. || 7° Terme de commerce. Le grand cent, se dit pour les marchandises vendues à la pièce ou au poids, et dont le vendeur cède quelques pièces ou quelques kilogrammes au-dessus du cent sans les faire entrer en compte. || 8° Monnaie. Un cent, la centième partie du dollar. || Monnaie de cuivre du royaume des Pays-Bas, qui était la centième partie du florin.

— REM. 1. Cent reste invariable : 4° quand il est suivi d'un autre nombre, ou qu'il peut se rendre par le terme centième; ainsi il ne prend pas d's dans trois cent mille francs, mille sept cent trente, les deux cent-troisièmes, le numéro quatre cent; cela est arrivé en mil sept cent, etc. On voit que les deux derniers exemples reviennent à : le numéro quatre-centième ou le quatre-centième numéro; l'année mil-sept-centième, ou la mil-sept-centième année. 2° Quand il n'est pas multiplié par un autre nombre, et lors même qu'il serait suivi d'un pluriel: les cent hommes engagés, les cent premiers numéros. Cent prend l's, lorsque, se trouvant multiplié par un autre nombre, il est suivi ou censé suivi d'un substantif pluriel, accompagné ou non d'un qualificatif: Il a composé deux cents jolies romances; Cette ville compte plus de trois cents belles maisons; Cette salle peut contenir neuf cents personnes; Nous étions sept cents hommes, et nous ne sommes revenus que trois cents; Je les ai trouvés au nombre de six cents. || 2. On entend souvent des phrases comme celle-ci: mon argent est placé à cinq du cent. C'est une locution vicieuse, dites à cinq pour cent. Cinq du cent voudrait dire cinq du cent de francs; or on ne dit jamais: un cent de francs.

— HIST. xi s. Set cenz chameis e mil autours muez, Ch. de Rol. ix. Puis icel jour en fut cent ans deserte, ib. lii. Meurent païen à miller et à cent, ib. cix. || xii s. Un petitz biens vaut mieux, si Diex me voie, Qu'on fait courtoisement, Que cent greignor fait envieusement, Couci, xvi. Ja n'en reviendra pieds [homme], se nous estiens cent, Saxons, xxi. || xiii s. Li cens d'aloses doit seize deniers, TAILLAR, Recueil, p. 45. Il me convient servir mon mestre Qui moult plus riche me fera Cent mile tans quant li plaira, la Rose, 6936. Le cent de pieces pesant de suif, Liv. mét. 462. || xiv s. En tel doleur sont cil qui sont jalous, Qu'il vauroit [vaudrait] miex, cent contre un, estre couis, MACHAULT, p. 58. || xv s. Nous ne savons que nos gens rapporteront, ou paix ou guerre.... c'est cent contre un que nous vinssions à paix, FROISS. II, II, 55. ... Car il [mon cœur] a de maulx doloreux Plus d'un cent, non pas ung ou deux, CH. D'ORL. Bal. 24. Contre un inconvenienc qui pourra advenir par execution de justice, cent en adviendront, si on procede par autre voie, MONSTR. I, 48. || xvi s. Il lui dit qu'il n'en savoit point de meilleur que de jouer aux cents [piquet], MARG. Nouv. LIX. L'apresdisnée fut passée à jouer au cent, D'AUB. Conf. II, 6.

— ÉTYM. Wallon, *sain*; picard *chint*; provenç. *cent*, *cen*; espagn. *cien*, *ciento*; portug. *cem*, *cento*; ital. *cento*; du latin *centum*; grec, ἑκατόν; bas-breton, *kant*; zend et sanscrit, *cata*.

4. CENTAINE (san-tè-n'), s. f. || 1° Nombre de cent ou environ. Une centaine d'années. A centaines, par centaines, en grand nombre. || La centaine, cent ans de vie. Je souhaite à M. le président Hénault la centaine au moins de Fontenelle, VOLT. Lett. Mme du Deffand, 14 fevr. 1762. || 2° Dans les états fondés par les Germains, division de la population, agrégation de cent familles ou environ sous un chef, et plus tard division correspondante du territoire. Si un centenier trouve un voleur dans une autre centaine que la sienne, MONTESQ. Esp. XXX, 22.

— HIST. xii s. E li prince de Philistins en ve-

neient od centaines e od milliers de combateurs, Rois, 42.

— ÉTYM. Provenc. et espagn. *centena*; de *centum*, cent.

2. CENTAINE (san-tè-n'), s. f. || 1° Le brin qui lie ensemble tous les fils d'un écheveau : ce brin appartient à l'écheveau même et est formé par les deux bouts; c'est l'un de ces bouts que l'on prend pour dévider l'écheveau. || Fig. Perdre la centaine, ne plus savoir où l'on en est. || L'Académie remarque qu'on trouve aussi l'orthographe *sentène*. || 2° Terme de marine. Liure pour tenir les paquets de petits cordages.

— ÉTYM. Le nom de *centaine* vient-il de ce que le nombre des tours d'un écheveau est souvent de *cent*, ou multiple de *cent*? L'orthographe *sentène* ne s'y accorde pas facilement. On remarquera que, dans les dictionnaires de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, OUDIN, Cotgrave, se trouve *centine*, mot d'origine d'ailleurs inconnue, avec le sens de moyeu de roue, *occhio della ruota*; y aurait-il quelque rapport entre *centine*, œil de roue, et ce qu'on pourrait appeler œil d'écheveau?

CENTAURE (san-to-r'), s. m. Être mythologique, moitié homme et moitié cheval. Achille fut élevé par le centaure Chiron. Le combat des centaures et des Lapithes. Le point principal du système chronologique de M. Newton est de rechercher, en suivant avec beaucoup de subtilité quelques traces de la plus ancienne astronomie grecque, quelle était au temps de Chiron le centaure la position du colure par rapport aux étoiles fixes, FONTEN. Newton. || Terme d'astronomie. Une des constellations de l'hémisphère austral.

— ÉTYM. Κένταυρος, que la mythologie compare à rattaché au sanscrit *gandharva*, génie à tête de cheval.

CENTAURÉE (san-tô-rée), s. f. Terme de botanique. || 1° Genre de plantes dont quatre espèces amères et toniques sont employées en médecine: la grande centaurée (*centaura centaurium*, L.); la jacée (*centaurea jacea*, L.); le bluet (*centaurea cyanus*, L.); et la chausse-trape (*centaurea calcitrapa*, L.). || 2° La petite centaurée (*gentiana centaurium*, L.), d'une autre famille, très-commune dans les bois; elle est le meilleur fébrifuge indigène après la gentiane. On m'avait guéri d'une fièvre avec de la petite centaurée, CHATEAUB. Itin. 74.

— HIST. xvi s. Le centaurium a pris son nom de Chiron le centaure, PARÉ, Préf. Je lui fis injection, en laquelle adjoustay centaure, absynthe, aloès, ID. viii, 32. La pervenche, la centaurée, ID. XVI, 35. Petite centaure, ID. XXVIII, 63. Gentiane, centaure-petit, fumeterre, ID. XXV, 7. Centaurée, ceste herbe a prins son nom de Chyron centaure.... Elle est aussi appellée fiel de terre, pour sa grande amertume, o. DE SERRES, 609.

— ÉTYM. *Centaurea*, *centaureum*, ainsi dit du centaure Chiron, rangé parmi les habiles médecins.

† CENTAUROMACHIE (san-tô-ro-ma-chie), s. f. Combat des centaures et des Lapithes.

CENTENAIRE (san-te-né-r'), adj. Qui a, qui contient cent ans. Nombre, prescription, possession centenaire. Un vieillard centenaire, ou substantivement, un centenaire. Mon grand-père, qui est mort centenaire, était apothicaire de Cromwell, VOLT. les Orcilles, 7.

— HIST. xvi s. Possession centenaire et immémoriale vault titre, LOYSEL, 727.

— ÉTYM. *Centenarius*, de *centum*, cent.

CENTENIER (san-te-né-i); l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie: les san-te-né-z et leurs soldats), s. m. || 1° Centurion, officier romain qui avait cent hommes sous ses ordres. J.-C. guérit la fille du centenier. Un chétif centenier des troupes de Mysie, CORN. Hér. I, 2. || 2° Dans certaines villes de France, officier de la garde bourgeoise au xvi<sup>e</sup> siècle. || 3° Le chef ou magistrat de la centaine. Si un centenier trouve un voleur dans une autre centaine que la sienne, MONTESQ. Esp. XXX, 22. Les comtes avaient sous eux des officiers qu'on appelait centeniers, ID. ib. 47.

— HIST. xv s. [Jean Lyon] ordonna secrètement aux centeniers, et leur dit, FROISS. II, II, 53. || xvi s. Chacun propriétaire peut aussi gager ceux qui font dommages et sont trouvez en mesus sur son fond, à condition de rapporter les gages incontinent à la justice ou au centenier, Nouveau coust. génér. t. II, p. 351. Le roy a constitué des centeniers dans la ville de Paris, PASQUIER, Lettres, t. I, p. 271, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Centenarius*, de *centum*, cent; provenç. *centenier*; anc. catal. *centener*.

CENTÉSIMAL, ALE (san-té-zi-mal, ma-l'), adj. Terme d'arithmétique. Par centièmes. Fraction centésimale. Deux pour cent, quatre pour cent, sont des fractions centésimales. || Division centésimale, celle qui contient cent parties ou un multiple de cent. Dans le thermomètre centigrade, chaque division de l'échelle est un degré centésimal. Quand une circonference est partagée, ou censée l'être, en quatre cents parties, chacune d'elles est un degré centésimal. Les degrés centésimaux.

— ÉTYM. *Centesimus*, centième, de *centum* (voy. CENT).

+ CENTÉSIMO (san-té-zi-mo), adv. Pour le centième article. Primo, secundo.... centésimo.

— ÉTYM. *Centesimo loco*, au centième lieu.

+ CENTI.... Préfixe employé dans beaucoup de composés, et particulièrement dans le système des mesures nouvelles, où il signifie un centième.

CENTIARE (san-ti-are), s. m. Le centième de l'aire, valant un mètre carré.

— ÉTYM. *Centi.... et are*.

CENTIÈME (san-ti-m'). || 1° Adj. *numéral ordinal de cent*. La centième année. Il est le centième sur la liste d'admission. On dit de même: La deux-centième année; vous êtes le trois-centième, et ainsi de suite avec cent et le nom de nombre qui le multiplie. || D'une façon indéterminée. C'est la centième fois qu'on vous avertit. Vous n'êtes pas le centième à qui cela est arrivé, c'est-à-dire cela est arrivé à bien d'autres que vous. || 2° Terme d'ancienne législation. Centième denier, ancien nom d'un droit de mutation immobilière. || Ancien terme de finance. Le centième denier, un pour cent. || La centième partie, chaque partie d'un tout divisé en cent parties. On dit de même la deux-centième partie, la six-centième partie. || 3° S. m. La centième partie. Prenez le centième de cette somme. Deux centièmes, qui s'écrivent en chiffres  $\frac{2}{100}$ ; trois-centièmes, qui s'écrivent en chiffres  $\frac{3}{100}$ , et ainsi de suite. On dit de même un deux centième,  $\frac{2}{200}$ ; deux trois-centièmes,  $\frac{2}{300}$ , etc.

— ÉTYM. Provenç. *centesime*, *centen*; catal. *centé*, *centessim*; espagn. *centesimo* et *centeno*; ital. *centesimo*; du latin *centesimus*, dérivé de *centum* (voy. CENT).

CENTIGRADE (san-ti-gra-d'), adj. Divisé en cent degrés. Thermomètre centigrade, thermomètre dont l'échelle au-dessus de zéro est divisée en cent degrés.

— ÉTYM. Mot latin hypothétique *centigradus*, de *centum*, et *gradus* (voy. GRADE), degré.

+ CENTIGRAMME (san-ti-gra-m'), s. m. Centième partie du gramme.

— ÉTYM. *Centi.... et gramme*.

+ CENTILITRE (san-ti-li-tr'), s. m. Centième partie du litre.

— ÉTYM. *Centi.... et litre*.

CENTIME (san-ti-m'), s. m. Le centième du franc. Cinq centimes font un sou. Un franc quinze centimes, et par ellipse, un franc quinze. || Dans le langage financier, impositions évaluées en centimes répartis au marc le franc du montant des contributions directes auxquelles elles s'ajoutent. Centimes additionnels. Centimes spéciaux. On frappa une taxe de quarante-cinq centimes. Voy. FRANC.

— REM. C'est une faute très-commune de faire centime du féminin; ce qui y conduit, c'est la terminaison qui est féminine.

— ÉTYM. *Centesimus*, centième.

CENTIMÈTRE (san-ti-mè-tr'), s. m. La centième partie du mètre.

— ÉTYM. *Centi.... et mètre*.

CENTINODE (san-ti-no-d'), s. f. Terme de botanique. Nom vulgaire du *polygonum aviculaire*, dit aussi traînasse ou renouée.

— HIST. xv s. Decoction de roses rouges, de centinode.... PARÉ, xx bis, 23.

— ÉTYM. *Centinodia*, de *centum*, cent, et *nodus*, nœud (voy. NŒUD).

+ CENTIPÈDE (san-ti-pè-d'), adj. Terme de zoologie. Qui est muni de plus de cinquante pattes et de moins de deux cents.

— ÉTYM. *Centipeda*, de *centum*, cent, et *pes*, pied.

+ CENTISTÈRE (san-ti-stè-r'), s. m. La centième partie du stère.

— ÉTYM. *Centi.... et stère*.

CENTON (san-ton), s. m. || 1° Vers ou fragments de vers pris de quelque auteur. On leur apprend à couvrir en vers des centons de Virgile, J. J. ROUSSEAU, Ém. II. || Pièce de poésie composée de centons. Le centon d'Ausone. || Terme de musique. Centon ou pastiche, œuvre composée de morceaux de divers auteurs. || 2° Par extension, c'est un centon, c'est un ouvrage fait de morceaux empruntés.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Cecy ne touche pas les centons qui se publient pour centons, et j'en ay veu de très ingénieux en mon temps, entre aultres un sous le nom de *capilopus*, oultre les anciens, MONT. I, 157.

— ÉTYM. *Cento*, couverture faite de plusieurs morceaux.

**CENTRAL**, ALE (san-tral, tra-l'), adj. || 1<sup>o</sup> Qui est au centre, qui a rapport au centre. Les points centraux. Feu central, feu ou du moins très-forte chaleur qui existe au centre de la terre. || 2<sup>o</sup> Par extension, province centrale, quartier central, qui est au cœur du pays, de la ville. || Administration centrale, administration à laquelle tout aboutit. || Pouvoir central, par opposition à pouvoir local, pouvoir qui gouverne ou représente l'ensemble de la nation. || Ecoles centrales, écoles qui, d'après un décret de la Convention du 3 brumaire an IV, devaient être et ont été en effet établies dans les chefs-lieux des départements. L'enseignement y comprenait le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes, les mathématiques, la physique et la chimie, la grammaire générale, les belles-lettres, l'histoire et la législation. Les écoles centrales, plus belles en théorie que dans la pratique, ont été remplacées, à la création de l'Université impériale, par les lycées et les collèges. Aujourd'hui il n'y a plus d'école centrale proprement dite; quand on emploie ce terme, on veut dire qu'on y a concentré tout ce qui se rapporte à tel ou tel enseignement, ou qu'elle est le centre où tout cet enseignement vient aboutir. Telle est l'école centrale des arts et manufactures. || 3<sup>o</sup> Terme de mécanique. Force centrale, force dirigée vers un centre, ou émanant d'un centre, ou se rapportant à un centre. || 4<sup>o</sup> Terme de géométrie ancienne. Règle centrale, règle d'après laquelle on se servait du cercle et de la parabole pour construire les racines des équations du 3<sup>e</sup> et du 4<sup>e</sup> degré.

— ÉTYM. *Centralis*, de *centrum*, centre; provenc. et espagn. *central*; ital. *centrale*.

† **CENTRALISATEUR, TRICE** (san-tra-li-za-teur, tri-s'), adj. Qui centralise.

**CENTRALISATION** (san-tra-li-za-sion), s. f. Réunion dans un même centre. Centralisation administrative, réunion, au centre du gouvernement, de toutes les affaires administratives. Centralisation politique, réunion de toutes les forces d'un Etat entre les mains du chef du gouvernement. On désigne en général par centralisation un régime qui soumet la gestion des intérêts locaux à la direction ou au contrôle de l'autorité centrale ou de ses agents immédiats.

**CENTRALISÉ, ÈE** (san-tra-li-zé, zée), part. passé. Les affaires de plus en plus centralisées par la monarchie.

**CENTRALISER** (san-tra-li-zé), v. a. Réunir dans un même centre. La fabrication de la monnaie a été centralisée à Paris. || Se centraliser, v. réfl. Être réuni au centre, à un centre. L'action du pouvoir s'est centralisée. À mesure qu'on s'élève dans la série des animaux, les fonctions du système nerveux se centralisent davantage.

— ÉTYM. *Central*.

† **CENTRALITÉ** (san-tra-li-té), s. f. Terme de physiologie. Phénomènes de centralité, phénomènes nerveux qui se passent dans les centres cérébro-rachidiens et non dans les nerfs périphériques.

— ÉTYM. *Central*.

**CENTRE** (san-tr'), s. m. || 1<sup>o</sup> Le point situé à égale distance de tous les points de la circonference d'un cercle ou de la surface d'une sphère. Séduit par les illusions des sens et de l'amour-propre, l'homme s'est regardé longtemps comme le centre du mouvement des astres, LAPLACE, *Expos.* v, 6. || Par extension, le point, dans toute autre figure que le cercle ou la sphère, par lequel est coupée en deux parties égales toute droite menée à deux côtés opposés de la figure. Centre d'un carré, d'une ellipse. Dieu a voulu que le centre de notre petit monde fût le soleil, VOLT. *Dial.* 25. || Fig. et par exagération, le centre de la terre, les abîmes, les profondeurs. O cieux ! cachez ma honte au centre de la terre, DUCIS, *Abusar*, IV, 8. || 2<sup>o</sup> Par extension, le milieu d'un espace quelconque. Le centre d'un tableau. Cette place est au centre de la ville. Le centre du royaume. Les provinces du centre. || Par une autre extension, point d'où toutes les lignes menées semblablement sont égales. Centre d'un polygone, d'une étoile. || 3<sup>o</sup> Fig. Le point où les choses, comme sollicitées par quelque force, se réunissent et atteignent leur plus grande action, d'où elles émanent, se répandent et exercent leur influence, etc. Le voilà dans son centre, dans le milieu qui lui convient.

Etre hors de son centre. La Bourse est le centre de ces sortes d'affaires. Il fit de cette ville le centre de sa domination. L'égoïste se fait le centre de tout, rapporte tout à soi. Au centre de la corruption, des plaisirs. La théologie est le centre de toutes les vérités, PASCAL, 2<sup>e</sup> Conv. Pour trouver sur la terre le centre et le point de la félicité humaine, BOURD. *Avent, Nat. de J. C.* 242. Vous êtes le centre de toutes les conduites et la cause de toutes les santés, SÉV. 589. S'il arrivait que cette nation devint le centre des négociations de l'Europe, MONTESQ. *Esp. xix*, 27. Christine se retira à Rome, où elle passa le reste de ses jours dans le centre des arts, VOLT. *Charles XI*, 1. Les mêmes défauts qui dans les autres sont lourds et insupportables, sont chez nous comme dans leur centre : ils ne pèsent plus, on ne les sent pas, LA BRUY. XII. Vous, madame, qui vivez dans le centre des plaisirs et des grandes affaires, VOLT. *Lett. Mme du Deffand*, 26 nov. 1775. Si l'amiral Vernon, qui avait assiégié Carthagène sur la mer opposée, eût réussi, il pouvait donner la main au commodore Anson ; l'isthme de Panama était pris à droite et à gauche par les Anglais, et le centre de la domination espagnole perdu, in. LOUIS XV, 27. Je vois que, dans toutes les affaires, il y a un centre, un point principal contre lequel toutes les chicanes doivent échouer, in. *Lett. Delisle*, 25 mars 1775. || En théologie catholique, le siège de Rome est le centre de l'unité de l'Eglise. || 4<sup>o</sup> Dans le langage de nos assemblées délibérantes, le centre, les députés ministériels qui occupaient sur les gradins de l'hémicycle les places en face du président, entre les partis extrêmes qui s'asseyaient vers la gauche ou vers la droite. Centre droit, centre gauche, la partie du centre qui inclinait vers les opinions de la droite ou de la gauche, et qui s'en rapprochait par la place qu'elle occupait. || 5<sup>o</sup> Terme militaire. Le centre d'une armée, par opposition aux ailes. Les officiers se placèrent au centre du carré. Le drapeau est au centre du bataillon. || Le centre, les compagnies d'un bataillon qui ne sont pas compagnies d'élite et qui sont placées entre les grenadiers et les voltigeurs. || 6<sup>o</sup> Point d'où émane une force, où s'exerce une action. Centre d'activité. Centre d'attraction, de chaleur. || Lieu où s'opère une concentration, un développement considérable d'actions sociales. Centre politique. Centre intellectuel. Centre industriel. Centre de production, de consommation. Les grands centres, les grandes villes. || 7<sup>o</sup> En physique, centre de gravité, le point d'un corps par lequel passe constamment la résultante des forces parallèles de la gravitation, dans les diverses positions qu'on lui fait prendre successivement par rapport à la direction de ces forces. || Centre d'inertie ou de masse, point central d'un corps ou d'un assemblage de corps à mettre en mouvement par une force artificielle. || Centre dynamique ou de mouvement, point central et symétrique d'un mobile, qui coïncide avec le centre d'inertie; l'un et l'autre se confondent avec le centre de gravité. || Centre d'oscillation, point particulier dans un pendule composé qui se meut précisément avec la même vitesse que s'il était lui-même l'extrémité d'un pendule simple; la partie du pendule composé qui donne des oscillations moyennes entre celles des parties les plus rapprochées et celles des plus éloignées de l'axe oscillatoire. Il est situé au-dessous du centre de gravité. || Centre optique, point situé dans l'intérieur d'une lentille et sur l'axe principal, qui jouit de la propriété de laisser suivre, lors de leur sortie de la lentille, aux rayons lumineux qui la traversent, leur direction primitive ou une direction parallèle. || 8<sup>o</sup> En mécanique, centre de poussée, centre de gravité de la masse fluide déplacée par un corps solide plongé dans son intérieur. || Centre de pression, point de la paroi latérale des vases qui supporte la pression moyenne du liquide qui les remplit. || 9<sup>o</sup> En anatomie, centre nerveux, endroit d'où plusieurs nerfs tirent leur origine. Le cerveau, la moelle épinière, les ganglions sont des centres nerveux. || Centre épigastrique, ganglions et plexus nerveux situés à l'épigastre. || Centre phrénique ou centre aponévrotique du diaphragme, ou centre ovale, l'aponévrose forte qui occupe la partie postérieure et moyenne du diaphragme. || 10<sup>o</sup> Terme de marine. Centre de voilure, point de la voile où se réunit l'action du vent. || 11<sup>o</sup> Terme de fortification. Centre d'un bastion, point où se rencontrent les deux demi-gorges. || ÉTYM. Provenç. *centre*; espagn. et ital. *centro*; du latin *centrum*, du grec *xéντρον*, de *xέντρη*, piquer à cause de la pointe du compas piquée au point autour duquel le centre est décrit.

† **CENTRE, ÈE** (san-tré, trée), adj. Terme de physique. Lentille centrée, lentille dont l'axe est perpendiculaire au plan du contour extérieur. † **CENTRER** (san-tré), v. a. Terme d'arts et métiers. Ramener au centre. — ÉTYM. *Centre*. † **CENTREUR** (san-tre), s. m. Pièce du moule à chandelles qui tient la mèche au centre. — ÉTYM. *Centrer*. † **CENTRIER** (san-tri-é), s. m. Se dit, dans un langage très-familier et par dénigrement, des députés qui siégent au centre de la chambre et votent avec les ministres. **CENTRIFUGE** (san-tri-fu-j'), adj. Terme de physique. Qui tend à éloigner d'un centre. Force centrifuge, celle qui fait qu'un corps mû rapidement en rond tend à s'échapper. Dieu a donné à la matière brute la force centrifuge, VOLT. *Dial.* 25. || Terme de botanique. Inflorescence centrifuge, disposition par laquelle les pétales s'éloignent du centre. L'évolution florale des dorsténies est centrifuge. — ÉTYM. Latin fictif *centrifugus*, de *centrum*, centre, et *fugere*, fuir (voy. FUIR). † **CENTRINE** (san-tri-n'), s. f. Nom d'un squale. **CENTRIPÈTE** (san-tri-pé-t'), adj. Terme de physique. Qui tend à rapprocher d'un centre. C'est la force centripète qui ramène vers la terre les corps qui tombent; c'est elle aussi qui fait graviter la lune sur la terre, la terre sur le soleil. Dieu a donné à la matière brute la force centripète, VOLT. *Dial.* 25. || Terme de botanique. Inflorescence centripète, disposition par laquelle les pétales se rapprochent du centre. Une évolution simple, ni centripète ni centrifuge. — ÉTYM. Latin fictif *centripeta*, de *centrum*, centre, et *petere*, gagner, tendre à (voy. PÉTITION). † **CENTRIPÉTENCE** (san-tri-pé-tan-s'), s. f. Terme de physique. Tendance à se porter vers un centre. — ÉTYM. *Centripète*. † **CENTRISQUE** (san-tri-sk'), s. m. Nom d'un poisson, le centrisque cuirassé (*centriscus scutatus*). — ÉTYM. *Kέντρος*, diminutif de *κέντρον*, pointe. † **CENTROBARIQUE** (san-tro-ba-ri-k'), adj. Terme de physique. Qui dépend du centre de gravité. Méthode centrobarique, méthode pour déterminer le volume des solides de révolution par le mouvement des centres de gravité. — ÉTYM. *Centre*, et *βάρος*, pesanteur. † **CENTRODONTE** (san-tro-don-t'), adj. Terme de zoologie. Qui a les dents pointues. — ÉTYM. *Kέντρον*, piquant, et *δόντες*, *δόντωντος*, dent. † **CENTROGASTRE** (san-tro-ga-str'), s. m. Terme de zoologie. Nom d'un poisson (*centrogaster*). — ÉTYM. *Kέντρον*, piquant, et *γαστήρ*, ventre. † **CENTROLOPHE** (san-tro-lo-f'), s. m. Terme de zoologie. Nom d'un poisson (*centrolophus*). — ÉTYM. *Kέντρον*, piquant, et *λόφος*, aigrette. † **CENTRONOTE** (san-tro-no-t'), s. m. Terme de zoologie. Nom d'une famille de poissons dont le dos est garni de piquants. — ÉTYM. *Kέντρον*, piquant, et *νῶτος*, dos. † **CENTROPODE** (san-tro-po-d'), s. m. Terme de zoologie. Nom d'un poisson (*centropodus*). — ÉTYM. *Kέντρον*, piquant, et *πόδης*, nageoire pectorale. † **CENTROPOME** (san-tro-po-m'), s. m. Nom d'un poisson (*centropomus*). — ÉTYM. *Kέντρον*, piquant, et *πόμη*, opercule (des branchies). † **CENTROSCOPIE** (san-tro-sko-pie), s. f. Partie de la géométrie qui traite du centre des grandeurs. — ÉTYM. *Kέντρον*, centre (voy. CENTRE), et *σκοπεῖν*, considérer. † **CENTROSCOPIQUE** (san-tro-sko-pi-k'), adj. Qui a rapport à la centroskopie. **CENT-SUISSES** (san-sui-s'), s. m. plur. Les cent-suisses, corps de cent Suisses qui faisait partie de la garde royale. || Un cent-suisse, un soldat de ce corps. — ÉTYM. *Cent*, et *Suisse*. **CENTUMVIR** (san-tom'-vir), s. m. Dans l'ancienne Rome, le tribunal des centumvirs, tribunal composé de cent membres qui jugeait les questions d'état, de propriété, de succession. — ÉTYM. *Centumvir*, de *centum*, cent, et *vir*, homme (voy. VIRIL). **CENTUMVIRAL**, ALE (san-tom'-vi-ral, ra-l'), adj. Relatif aux centumvirs, qui est du ressort des centumvirs. — ÉTYM. *Centumviralis*, de *centumvir*. **CENTUMVIRAT** (san-tom'-vi-ra), s. m. Dignité de centumvir.

**CENTUPLE** (san-tu-plé). || 1<sup>e</sup> *Adj.* Qui vaut cent fois autant. Mille est un nombre centuple de dix. || 2<sup>e</sup> *S. m.* Dieu qui rend le centuple aux bonnes actions, CORN. *Poly.* v, 2. Les dons de Cérès payaient Mélésichton au centuple du grain semé, FÉN. XIX, 103. C'est un bien qui rapporte ici-bas même au centuple, MASS. *Car. Aum.* Ils n'ont rien fait pour Dieu que je ne l'aie fait au centuple pour le monde, MASS. *Avent*, M. *du péché*. Les marchandises qu'on en rapportait se vendaient à Rome le centuple, MONTESQ. *Esp. xxii*, 16. Et pourquoi faudrait-il renoncer au monde, si c'était là le centuple que Jésus-Christ nous eût promis? BOURD. *Pensées*, t. II, p. 361. Un peu de lecture jetait dans son esprit des germes de pensées que la méditation faisait ensuite éclore et qui rapportaient au centuple, FONTEN. *Renau*.

— ÉTYM. *Centuplus*, de *centum*, cent.

**CENTUPLÉ**, ÉE (san-tu-plé, plée), part. passé. Une fortune centuplée par d'heureuses opérations à la Bourse.

**CENTUPLER** (san-tu-plé), v. a. Rendre cent fois aussi grand; multiplier par cent. || Se centupler, v. réfl. Devenir centuple. Cette somme s'est centuplée par l'intérêt composé.

— ÉTYM. *Centuplicare*, de *centuplex*, *centuplisis*, centuple.

**CENTURIATEUR** (san-tu-ri-a-teur), s. m. Celui qui compose des centuries. Point ne sauriez, beau centuriateur, Quoi que fassiez, désormais assez dire De son esprit, son courage et son cœur, CHAULIEU, *Réponse de Saint-Maur*, t. II, p. 180. || Centuriateurs, nom donné à quatre théologiens protestants de Magdebourg, qui ont divisé l'histoire de l'Église en centuries.

— ÉTYM. *Centurie*.

**CENTURIE** (san-tu-rie), s. f. || 1<sup>e</sup> Dans l'ancienne Rome, centaine de citoyens. Le peuple romain fut distribué par centuries. || L'une des divisions politiques du peuple romain. || 2<sup>e</sup> Centuries de Nostradamus, prédictions rangées par centaines de quatrains ou de sixains, et aussi chacun de ces quatrains ou sixains. De cettui preux qu'a prédit et chanté Nostradamus dans une centurie, Jà pour le los ne peut la flatterie Aller si loin qu'a fait la vérité, CHAULIEU, *Réponse de St-Maur*, t. II, p. 180. Chez un chanoine de St-Maur Est une vieille centurie, Qu'il tira jadis du trésor De l'église Ste-Marie, Où le grand Nostradamus dort, ID. *Épit. en vieux langage au nom de M. le duc*, t. II, p. 248. || Titre donné à des annales rédigées par siècle.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Ils montrèrent des centuries de Nostradamus et autres predictions, D'AUBIG. *Hist.* II, 230.

— ÉTYM. *Centuria*, pour *centum uria*, de *centum*, cent, et *uria*, né de la contraction de la finale *um* avec *vir*, homme. Cette étymologie, qui est établie par le sens, *centuria*, centaine d'hommes, *decuria*, dizaine d'hommes, l'est encore par ce qui paraît d'abord s'y opposer, à savoir un des sens de *centurie*, qui est contenance de deux cents jugères; le fait est que le nom de ces *centuries* territoriales vint de ce que, sur les terres prises aux ennemis, on faisait un lot de deux jugères pour cent hommes.

† **CENTURIÉS** (san-tu-ri-é), adj. plur. m. Terme d'histoire romaine. Comices centuriés, comices assemblés par centuries.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Alleguant que les lois romaines ne permettoient point les resolutions de guerre, si non par les grands estats qu'ils apeloient comices centuriés, D'AUB. *Hist.* II, 262.

— ÉTYM. *Centuriatus*, de *centuria*, centurie.

**CENTURION** (san-tu-ri-on), s. m. Celui qui commandait cent hommes dans la milice romaine.

— HIST. xii<sup>e</sup> s. E après, Judas establi constables sur le pople e tribuns e centurions, *Machab.* I, 3. || xiii<sup>e</sup> s. Le centurion, c'est à dire le centenier qui est seigneur de cent hommes, J. DE MEUNG, *Végece*, I, 25. || xv<sup>e</sup> s. Vallet, va querir en message Centurion au fier courage, *La passion de N. S. J. C.*

— ÉTYM. *Centurio* (voy. CENTURIE).

**CEP** (sè; le p ne se fait point sentir: un sè de vigne; le p se lie: un sè-p et son échallas; au pluriel l's se lie et le p ne se fait pas entendre: des sè-z et leurs échallas; ceps rime avec français, succès. Quelques-uns font entendre le p quand cep est final: le yent a cassé ce cep; ils prononcent sèp'; cela est moins bon; d'après Béze, au xv<sup>e</sup> siècle, le p se prononçait au singulier et non au pluriel), s. m. || 1<sup>e</sup> Pied de vigne. Nous sommes ici-bas comme des branches séparées de leur cep, MASS. *Carême*, Mort. Les champs de Rome ont payé mes exploits, Et j'en rapporte un cep de vigne, BÉRANG. *Brennus*. Il nous

ferait chanter la gloire D'un sol fertile en joyeux ceps, Et l'empereur dont la mémoire Reste en honneur chez les Français, ID. *Agent provocateur*. || Cep de vigne, insigne des centurions. || 2<sup>e</sup> Partie qui porte le soc de la charrue. || 3<sup>e</sup> Terme de marine. Cep de l'ancre, le jas. || 4<sup>e</sup> Au plur. Lien ou espèce de chaîne. [Toi] qui naguère sauvas Manassé notre roi Des ceps de Babylone, GARNIER, *les Juives*, II. Tire ses pieds des ceps, et clément le délivre, ID. ib. v. || Vieux en ce sens.

— REM. Quelques personnes font cep du féminin; c'est une faute. Mais on le trouve de ce genre dans Palissy sous la forme de *seppe*, et en espagnol sous celle de *cepa*.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Se li crieurs mesprerent es choses de leur mestier, le prevost des marchanz le fet metre el cep tant qu'il oit le meffet bien espeni, *Liv. des mét.* 27. El bois n'avoit sente ne triège Où il n'eüst cepel ou piege, *Ren.* 8602. || XV<sup>e</sup> s. Quand un Allemand tient un prisonnier, il le met en ceps et en fers, ni il n'en a nulle pitié, FROISS. II, II, 209. Lequel exposant apperçut deux charues demeurées aux champs, des quelles charues il arracha, print et emporta les ceps [soc], DU CANGE, *cippus*. || XVI<sup>e</sup> s. Je suis, dit-il, la vigne, vous estes les ceps, et mon pere est le vigneron; comme le cep ne peut porter fruct de soy, sinon qu'il demeure en la vigne.... non plus que fait un cep arraché de terre, et privé de toute humeur, CALV. *Instit.* 247. Les buscherons, en coupant leurs taillis, laisoient la seppe ou tronc qui demeuroit en terre tout fendu, brisé, et esclatté, PALISSY, 25. Des paux [pieux] pour soustenir les seps de vignes, ID. 26. Philippus souloit appeler la ville et le chasteau de Corinthe, les ceps et les fers de la Grece, AMYOT, *Aratus*, 19. Si hors du cep où je suis arresté, Cep où l'amour de ses flesches m'encloue, RONS. 443. Les sieges sont de tuf, et autour de la pierre Comme un passemement verd court un sep de lierre, ID. 742.

— ÉTYM. Berry, *cep* prononcé *cè*; provenç. *cep*, espagn. et portug. *cepa*; ital. *ceppo*; du latin *cippus*, palissade, tronc d'arbre. Ce mot est dans le celtique: gaél. *ceap*, tronc; kymri, *kyf*; bas-bret. *kef*.

† **CÉPACÉ**, ÉE (sé-pa-sé, séé), adj. Terme de botanique. Qui a rapport à l'oignon.

— ÉTYM. *Capa*, oignon.

† **CÉPAGE** (sé-pa-j'), s. m. Plant ou variété quelconque de vigne cultivée. Un bon, un mauvais cépage. Les cépages de la Bourgogne. Cépage rouge, blanc.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Voyez quand le soleil sur nos testes remonte Et que tout le pais de verdure est couvert, Si la vigne n'a rien où son pampre elle monte Pour dessus appuier son beau cepage vert, Ni du jardin ni d'elle on ne fait point de conte, Et son ombre et son fruit toute sa grace perd, BAÏF, *OEvres*, p. 62, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Cep*.

**CÈPE** (sé-p') ou **CEPS** (séps'), s. m. Terme de botanique. Sorte de champignon bon à manger (*bolets edulis*, *Bulliard*).

— ÉTYM. Ce mot est probablement le même que *cep*, à cause de la comparaison de ce champignon avec un tronc.

† **CÉPEAU** (sé-pô), s. m. Sorte de billot dont on se servait dans la fabrication des monnaies.

— ÉTYM. *Cep*.

**CÉPÉE** (sé-pée), s. f. || 1<sup>e</sup> Touffe de bois sortant d'une même souche. || 2<sup>e</sup> Terme de chasse. Bois d'un an ou deux.

— ÉTYM. *Cep*.

**CEPENDANT** (se-pan-dan). || 1<sup>e</sup> Adv. Pendant cela, pendant ce temps-là, au moment même. Sur cela il alla chercher ses livres, et je dis cependant à mon ami: y en a-t-il quelque autre qui parle comme lui? PASC. *Prov.* 4. Allez, et cependant aux pieds de nos autels J'irai rendre pour vous grâces aux immortels, CORN. *Hor.* I, 4. Rodrigue, cependant il faut prendre les armes, ID. *Cid*, v, 8. Je m'en vais voir ce qu'elle me dira, cependant promenez-vous ici, MOL. *Princ. d'Élide*, III, 2. Il cache un temps sa passion à l'objet aimé et cependant lui fait plusieurs visites, ID. *Précieuses*, 5. Vous reviendrez bientôt, je fais voeu cependant De dormir en vous attendant, LA FONT. *Fabl.* VII, 42. Le premier jour de juin on continua les travaux à la sape, l'artillerie ruinant cependant les défenses des assiégés, RAC. *Siege de Namur*. Que faisaient cependant nos braves janissaires? ID. *Baj.* I, 4. Vous cependant allez Disposer promptement vos amis assemblés, ID. ib. IV, 6. Vous, cependant ici veillez pour mon repos, ID. *Mithr.* II, 5. || 2<sup>e</sup> Conjonction qui, par une transition à peine sensible, au lieu de pendant ce temps,

prend un sens adversatif et est synonyme de néanmoins, pourtant, toutefois. Quelqu'un aurait-il jamais cru Qu'un lion d'un rat eût affaire? Cependant il avint... LA FONT. *Fabl.* II, 44. Si vous fûssiez tombé, l'on s'en fût pris à moi, Cependant c'était votre faute, ID. ib. v, 44. Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte; Cependant je rends grâce au zèle officieux Qui sur tous mes périls vous fait ouvrir les yeux, RAC. *Ath.* I, 4. || 3<sup>e</sup> Cependant que, conjonct. Pendant que. Salumiére [du soleil] pâlit, sa couronne se cache; Aussi n'en veut-il pas, cependant qu'on attache à celui [Jésus] qui l'a fait des épines au front, MALH. I, 4. Cependant que Félix donne ordre au sacrifice, CORN. *Poly.* II, 4. En sorte que le sien passe ici pour mon frère, Cependant que de l'autre il croit être le père, ID. *Hér.* II, 4. Cependant qu'insensible à ce qu'elle a d'appas, ID. *Sert.* I, 4. Cependant que chacune après cette tempête Songe à cacher aux yeux la honte de sa tête... MOL. *L'Étour.* V, 44. Cependant que mon front au Caucase pareil Brave l'effort de la tempête, LA FONT. *Fabl.* I, 22. Cependant qu'ils sont en danger, ID. ib. II, 43. || Cependant que ne se dit plus qu'en poésie. En prose on dit pendant que.

— SYN. CEPENDANT, POURTANT, NEANMOINS, TOUJEFORS. Étymologiquement, cependant est pendant cela; pourtant est pour une si grande chose; néanmoins est nullement moins; et toutefois est parmi toutes les fois. Il a bon visage, cependant il est malade; pourtant il est malade; néanmoins il est malade; toutefois il est malade. L'interprétation étymologique est : 1<sup>o</sup> Bien que cela existe, il est malade; 2<sup>o</sup> Pour bon que soit le visage, il est malade; 3<sup>o</sup> Cela n'empêche pas, il est malade; 4<sup>o</sup> En tout cas, vous direz ce que vous voudrez, il est malade. On a ici un exemple de synonymie complète dans le sens, bien que les idées qui entrent dans ces mots soient fort différentes. L'analyse des quatre mots est certaine, et malgré cela on ne voit pas de raison pour employer l'un plutôt que l'autre.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Ce pendant que ledit duc mist à venir, COMM. III, 10. Et, en ce temps pendant, la fille s'accoucha, LOUIS XI, *Nouv.* XIV. || XVI<sup>e</sup> s. Combien qu'ils ayant toujours ce mot en la bouche, cependant néanmoins ils monstrerent en quelle estime ils en ont l'usage, CALVIN, *Instit.* 186. En ce temps pendant arriva le seigneur de Langey vers le Roy, M. DU BELLAY, 444. Cependant [en attendant la mort] s'empescher du pensement de chose si esloignnée, ce seroit folie, MONT. I, 73. Bebius, ce pendant qu'il... ID. I, 74. Cependant que l'empereur sejournoit à Cologne, le pape recommença de plus belle à... SLEIDAN, 30.

— ÉTYM. Ce et pendant, mot à mot, cependant, cela étant pendant, en suspens.

† **CÉPHALAIRE** (sé-fa-lé-r'), adj. Terme de minéralogie. De la grosseur de la tête.

**CÉPHALALGIE** (sé-fa-lal-jie), s. f. Terme de médecine. Douleur de tête.

— ÉTYM. Κεφαλαλγία, de κεφαλή, tête (voy. CÉPHALIQUE), et algie (voy. ALGIE).

† **CÉPHALALGIQUE** (sé-fa-lal-ji-k'), adj. Qui a rapport à la céphalalgie.

† **CÉPHALANTHE** (sé-fa-lan-t'). || 1<sup>e</sup> Adj. Terme de botanique. Qui a les fleurs réunies en tête. || 2<sup>e</sup> S. m. Joli arbuste d'Amérique.

— ÉTYM. Κεφαλή, tête, et ἄνθος, fleur.

† **CÉPHALÉ**, ÉE (sé-fa-lé, lée), adj. Terme de zoologie. Qui est muni d'une tête distincte et séparée.

— ÉTYM. Κεφαλή, tête.

† **CÉPHALÉE** (sé-fa-lée), s. f. Terme de médecine. Mal de tête violent et opiniâtre, quelquefois périodique.

— ÉTYM. Κεφαλή, tête.

**CÉPHALIQUE** (sé-fa-li-k'), adj. Terme de médecine. De la tête, propre à la tête. || Remèdes céphaliques, remèdes qui sont propres à guérir les maladies de la tête regardées comme nerveuses: ce sont des antispasmodiques. || Terme d'anatomie. Veine céphalique, et, substantivement, la céphalique, une des veines du bras, ainsi nommée parce qu'on croyait que la saignée, pratiquée à cette veine, agissait sur la tête. || Terme de zoologie. Charnière céphalique, charnière d'une coquille bivalve, qui est située à l'extrémité où se trouve la tête de l'animal.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Es affections internes de l'œil taut ouvrir la veine céphalique, PARÉ, IV, 6. Après on y doit mettre dessus des pouldres céphaliques, comme racines d'iris de Florence.... ID. VIII, 4. [Préparations] céphaliques ou capitales, c'est à dire de la teste, ID. XXV, 6.

— ÉTYM. Κεφαλικός, de κεφαλή, tête. Le radical

du mot grec κεφαλή est le même que celui du mot latin *caput* (voy. CHEF).

† CEPHALOBRANCHE (sé-fa-lo-bran-ch'), s. m. Terme de zoologie. Nom de vers dont les branchies sont à la partie antérieure du corps.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et *branchies*.

† CÉPHALOGRAPHIE (sé-fa-lo-gra-fie), s. f. Description anatomique de la tête.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et γράφειν, décrire.

† CÉPHALOÏDE (sé-fa-lo-i-de), adj. Terme didactique. Qui est en forme de tête.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† CÉPHALOMANCIE (sé-fa-lo-man-sie), s. f. Divination au moyen de la tête d'un âne posée sur un brasier.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et μαντία (voy. MANCIE suffixe).

† CÉPHALOMÈTRE (sé-fa-lo-mè-tr'), s. m. Instrument employé pour mesurer les diamètres de la tête de l'enfant nouveau-né.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et μέτρη.

† CÉPHALOMÉTRIE (sé-fa-lo-mé-trie), s. f. Empli du céphalomètre. || Mesure des dimensions de la tête dans l'étude des races humaines.

— ÉTYM. *Céphalomètre*.

† CÉPHALO-PHARYNGIEN, IENNE (sé-fa-lo-fa-rin-jiin, jiè-n'), adj. Terme d'anatomie. Qui tient à la tête et au pharynx. Muscle céphalo-pharyngien.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et φάρυγξ, qui porte.

† CÉPHALOPODE (sé-fa-lo-po-d'), s. m. Terme de zoologie. Ordre de la classe des mollusques contenant des animaux dont les tentacules, servant à la préhension, mais non à la locomotion, s'insèrent sur la tête autour de la bouche.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et πούς, pied (voy. PIED); la dénomination est inexacte, puisque ces tentacules sont non pas des pieds, mais des mains; ces mollusques seraient mieux nommés *céphalochires*.

† CÉPHALOPTÈRE (sé-fa-lo-ptè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui porte à la tête une houppette de plumes semblable à une aile.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et πτερόν, aile.

† CÉPHALOSCOPIE (sé-fa-lo-sko-pie), s. f. Examen, d'après le système de Gall, de la tête pour en déduire l'état des facultés intellectuelles.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et σκοπεῖν, examiner.

† CÉPHALOSOME (sé-fa-lo-so-m'), adj. Terme de zoologie. Se dit des poissons ayant le corps gros à la partie antérieure.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et σῶμα, corps.

† CÉPHALOTE (sé-fa-lo-t'), adj. Terme de zoologie. Qui a une grosse tête. || S. m. Nom de familles de poissons, de chauves-souris, de coléoptères.

— ÉTYM. Κεφαλωτὸς, qui a une grosse tête.

† CÉPHALOTHÈQUE (sé-fa-lo-tè-k'), s. f. Terme de zoologie. Enveloppe de la tête des chrysalides.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et θῆκη, loge.

† CÉPHALOTHORAX (sé-fa-lo-to-raks), s. m. Terme de zoologie. La tête et le thorax des arachnides et autres insectes.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et θώραξ, thorax.

† CÉPHALOTOME (sé-fa-lo-to-m'), s. m. Terme de chirurgie. Instrument servant à pratiquer la céphalotomie.

† CÉPHALOTOMIE (sé-fa-lo-to-mie), s. f. Terme de chirurgie. Opération qui consiste à morceler la tête du fœtus mort, et à laquelle on a recours quand elle ne peut traverser le bassin.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et τομὴ, section.

† CÉPHALOTRIBE (sé-fa-lo-tri-b'), s. m. Terme de chirurgie. Instrument propre à broyer la tête du fœtus mort quand elle ne peut franchir le détroit.

— ÉTYM. Κεφαλὴ, tête, et τρίβειν, broyer.

CÉPHÈE (sé-fée), s. m. Terme d'astronomie. Constellation de l'hémisphère septentrional.

— ÉTYM. Κηφεὺς, nom d'un héros mythologique.

† CEPS (séps'), s. m. Voy. CÉPE.

† CÉRACE, ÈE (sé-ra-sé, séée), adj. Terme didactique. Qui a l'apparence ou la consistance de la cire.

— ÉTYM. *Cera*, cire (voy. CIRE).

† CÉRACÉE (sé-ra-sée), s. f. Nom, en Suisse, d'une sorte de laitage. La Fanchon me servit de la céracée, J. J. ROUSS. *Hél.* vi, 40. La véritable orthographe est SÉRACÉE (voy. ce mot).

† CÉRAMÉ (sé-ra-m'), s. f. Terme d'archéologie. Nom de vases en terre cuite dont les Grecs se servaient.

— ÉTYM. Κέραυνος, argile et vase en argile.

† CÉRAMIE (sé-ra-mie), s. f. Plante très-petite.

et élégante qui a la forme d'arbuste et croît dans l'Océan.

† CÉRAMIQUE (sé-ra-mi-k'), || 1° Adj. Qui concerne l'art du potier. Les arts céramiques, les arts qui ont pour objet la fabrication de la faïence, de la porcelaine, etc. || 2° S. f. Céramique, l'art du potier. || 3° S. m. Quartier dans l'ancienne Athènes.

— ÉTYM. Voy. CÉRAINE.

† CÉRAMOGRAPHIE (sé-ra-mo-gra-fie), s. f. Description des vases antiques.

— ÉTYM. Κέραυνος, vase en terre, et γράφειν, décrire.

† CÉRAMOGRAPHIQUE (sé-ra-mo-gra-fi-k'), adj. Qui a rapport à la céramographie.

† CÉRASINE (sé-ra-zin'), s. f. Mucilage de la gomme du cerisier.

— ÉTYM. *Cerasus* (voy. CERISE).

CÉRASTE (sé-ra-st'), s. m. Terme d'histoire naturelle. Vipère d'Egypte très-venimeuse, qui a sur la tête deux éminences en forme de cornes.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Pour tout ce jour d'huy seront en seureté de ma salive, aspicz, cerasites, crocodiles, RAB. *Pant.* IV, 74.

— ÉTYM. Κέραστης, de κέρας, corne, de même radical que le latin *cornu* (voy. CORNE).

CÉRAT (sé-ra; le t ne se lie pas), s. m. Terme de pharmacie. Médicament externe plus ou moins mou qui a pour base la cire et l'huile.

— SYN. CÉRAT, POMMADE. Les cérats diffèrent des pommades en ce que celles-ci contiennent des graisses et des onguents et que ceux-là contiennent de la cire.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. On peut aussi user d'emplasters, onguents, cerots et linimens, PARÉ, XXI, 20. Onguents, linimens, cerats, fards, ID. III, 637.

— ÉTYM. *Ceratum*, de κηρωτὸν, de κηρός, cire (voy. ce mot).

† CÉRATINE (sé-ra-ti-n'), adj. f. Terme de scolastique. Question cératine, question captieuse, espèce de sophisme.

— ÉTYM. Κέρας, corne : question dressée comme une corne. On appelait et on appelle encore le dilemme un argument cornu.

† CÉRATION (sé-ra-sion), s. f. Terme de chimie ancienne. Opération qui rend une matière propre à se dissoudre ou à se fondre, afin qu'elle puisse pénétrer plus aisément les corps solides.

— ÉTYM. *Cera*, cire.

† CÉRATOCARPE (sé-ra-to-car-p'), adj. Terme de botanique. Qui a un fruit en forme de corne.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et καρπός, fruit.

† CÉRATOCELE (sé-ra-to-sé-l'), s. f. Voy. KÉRATOCELE.

† CÉRATOGLOSSE (sé-ra-to-glo-s'), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport à la corne de l'os hyoïde et à la langue. Le muscle cératoglosse, ou, substantivement, le cératoglosse.

— ÉTYM. Κέρας, corne, et γλῶσσα, langue.

† CÉRATOÏDE (sé-ra-to-i-d'), adj. Qui a la forme d'une corne.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne (voy. CORNE), et εἶδος, forme (voy. IDÉE).

† CÉRATOLITHÉ (sé-ra-to-li-t'), s. f. Terme de géologie. Corne pétrifiée.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et λίθος, pierre.

† CÉRATOPÉTALE (sé-ra-to-pé-ta-l'), adj. Terme de botanique. Dont les pétales ont la forme de cornes.

— ÉTYM. Κέρας, κέρατος, corne, et πέταλον.

CÉRATOTHEQUE (sé-ra-to-tè-k'), s. f. Enveloppe des antennes des chrysalides.

— ÉTYM. Κέρας, corne, antenne, et θῆκη, loge.

† CÉRAUNIE (sé-rô-nie), s. f. || 1° Genre de gemmes que les anciens disaient semblables à des haches (peut-être les haches en pierre des temps anté-historiques). On trouve aussi céraunite. || 2° Synonyme de pierre météorique.

— ÉTYM. *Ceraunia*, sous-entendu *gemma*, pierre de foudre, de κέραυνος, foudre.

† CÉRAUNION (sé-rô-ni-on), s. m. Terme de paléographie. Sigle qui, ayant la forme d'une flèche renversée, servait à noter les vers improuvés.

— ÉTYM. Κέραυνος, la foudre, à cause de la forme de ce signe.

† CÉRAUNITE (sé-rô-ni-t'), s. f. Voy. CÉRAUNIE.

† CÉRAUNOMÈTRE (sé-rô-no-mè-tr'), s. m. Terme de physique. Instrument propre à mesurer la foudre.

— ÉTYM. Κέραυνος, foudre, et μέτρη.

† CÉRAUNOSCOPE (sé-rô-no-sko-pie), s. f. L'art prétendu de faire servir les phénomènes de la foudre à la divination.

— ÉTYM. Κέραυνος, foudre, et σκοπεῖν, examiner.

CÉRBÈRE (sér-bè-r'), s. m. || 1° Chien à trois têtes qui, selon la mythologie, gardait la porte des enfers. || 2° Fig. et familièrement, un portier brutal, un gardien sévère, intractable.... Que ce chat exterminateur, Vrai cerbère, était craint une lieue à la ronde, LA FONT. *Fabl.* III, 48. || 3° Terme d'astronomie. Petite constellation boréale, placée près de la constellation d'Hercule. || 4° Terme d'ancienne chimie. Le salpêtre.

— ÉTYM. Κέρβερος; la mythologie comparée en rapproche le sanscrit *karbura*, *karbara*, bigarré, qui paraît être le nom d'un des deux chiens infernaux chez les Indiens.

† CERCAIRE (sér-kè-r'), s. m. Terme de zoologie. Sorte d'animal infusoire à queue.

— ÉTYM. Κέρκος, queue.

† CERCÉ (ser-s'), s. f. Feuille de bois large et mince pour monter les cibles et les tamis. || Menuiserie qui entoure les meules d'un moulin. || Ustensile d'encastrement pour les poteries.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Li cerches [le cercle du haume] n'iere pas mauvès, *Blancandin*, f° 90, dans LACURNE. Nus mestres du mestier des cerches dit ne puet faire nul escrin au dit mestier, puis qu'il passe six deniers, qu'il n'i mette cerche [cercle] entour, s'il n'est de cuir de vache, *Liv. des mét.* 165.

— ÉTYM. Autre forme de *cercle*.

CERCEAU (sér-sô), s. m. || 1° Se dit de diverses choses courbées en arc, en cercle, et spécialement des cercles de fer ou de bois des tonneaux, de ces cercles de bois légers que les enfants font rouler à l'aide d'un petit bâton, des bois courbés pour soutenir une toile sur une voiture, une barque, ou pour former le centre d'un cabinet de verdure, et aussi des espèces de cercles que portent les femmes pour arrondir leurs jupons, etc. Mettre des cerceaux à une cuve. Jouer au cerceau. Et, par plaisir, la tiare essayant.... Passa dedans ainsi qu'en un cerceau,

LA FONT. *Fabl.* VI, 6. De longs détours marquaient le projet [de les entourer] assez tôt à des ennemis bien postés, et qui, pour ainsi dire, n'auraient qu'à se retourner dans leur cerceau pour faire à temps face partout, ST-SIM. 209, 72. Il nous semble qu'elle [l'image de l'éternité chez les anciens, le Léthé] tue l'imagination, en la forçant de tourner dans ce cerceau redoutable, CHATEAUB. *Génie*, II, v, 45. [Il] Vole au vallon, courbe un myrte en cerceau,

Pour ombrager ton enfant qui sommeille, LAMART. *Harold*, 27. || Familièrement. Il a le dos fait comme un cerceau, en cerceau, il est tout voûté. On dit aussi : des jambes en cerceau. || 2° Terme de chasse. Sorte de filet d'oiseleur. Prendre des oiseaux au cerceau. || 3° En fauconnerie, nom des plumes du bout de l'aile d'un oiseau de proie. || 4° Sorte de bâti fait avec des bouts de cercle pour soutenir les couvertures, quand un blessé n'en peut supporter le poids.

|| 5° Cercle garni de crochets auxquels le cirier suspend les bougies. || Sorte de bâti en bois pour porter des seaux d'eau. || 6° Cerceau brisé, ancien pas de contredanse qui consistait à changer de place, sans lâcher la main de sa dame, avec les figurants de droite ou de gauche ou avec les vis-à-vis. Dans le premier cas c'était un quart de cerceau, dans le second un demi-cerceau. Ce terme n'est plus en usage. On dit plutôt demi-queue de chat.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Il i ont mis du feu tout rasé [rasé] un tonnel; Les douves sont emprises, si rompent li cercel, SAX. IX. || XIII<sup>e</sup> s. Cerciau ne doivent rien, se il n'i a cent ou plus, *Liv. des mét.* 277. Ains ne porta corone d'or fin ne de metaus; De l'or saint Abraam li fu fais un cerchaus, Si li mist en son chief li bons rois des ribaus, CH. D'ANT. IV, 83.

par une ligne courbe, dite circonference, dont tous les points sont à égale distance du centre. Un cercle double ou triple d'un autre. Les cercles sont entre eux comme les carrés de leurs diamètres. || La quadrature du cercle, problème longtemps poursuivi et qui, consistant à trouver une surface carrée équivalant à un cercle, a été depuis longtemps reconnu irrésoluble et mis dans la catégorie des choses chimériques et impossibles. || Fig. Chercher la quadrature du cercle, poursuivre un objet impossible à atteindre. || 2<sup>e</sup> Improprement, la circonference elle-même. Faire des cercles. Tracer, décrire un cercle avec le compas. Arc de cercle. || Cercle de Popilius, cercle qu'avec sa baguette Popilius Lénas, député de Rome, traça autour du roi de Syrie Antiochus Epiphane, lui défendant de franchir cette limite avant d'avoir répondu catégoriquement à la demande du peuple romain; d'où, figurément et par allusion, situation dont on ne peut sortir qu'en accomplissant une certaine condition. Il fallait me décider dans deux heures : c'était pour moi le cercle de Popilius. Enfin, comme il l'avait prévu, il [Louis XIV] voit ses ennemis, après bien des conférences, bien des projets, bien des plaintes inutiles, contraints d'accepter ces mêmes conditions qu'il leur a offertes, et sans avoir pu, avec tous leurs efforts, s'écartier d'un seul pas du cercle étroit qu'il lui avait plu de leur tracer, RAC. *Disc. à l'Ac. fr. récept. de Th. Corn.* || Familièrement. Faire un demi-cercle sur ses talons, tourner sur soi-même pour éviter quelqu'un ou quelque chose. || 3<sup>e</sup> Cerceau, et, en général, toute bande de métal ou d'autre matière disposée en cercle autour d'une chose pour la maintenir, la consolider ou l'orner. Cercle à tonneau. Une colonne, une poutre reliée de cercles de fer. || Vin en cercles, vin en barrique. || Terme de blason. Cercle perlé, couronne de vicomte. || 4<sup>e</sup> Dans les sciences et les arts, nom de certains instruments circulaires. Cercle d'arpenteur. Cercle répétiteur. || Cercle d'équation, cercle que l'on ajoutait aux cadans des pendules, pour marquer l'heure vraie du soleil. || En astronomie, nom de diverses pièces circulaires de la sphère armillaire et de courbes fictives qui représentent le cours des astres et des saisons, les divisions de la sphère, etc. || Demi-cercle, instrument d'arpentage, dit plus ordinairement graphomètre. || Terme de météorologie. Cercle magique, trace circulaire que l'on remarque quelquefois sur l'herbe des prairies et qui est due à un phénomène météorologique. || 5<sup>e</sup> Terme de manège. La ligne circulaire décrite par le cheval, ordinairement entre les deux murs. || 6<sup>e</sup> Toute disposition de personnes ou d'objets rangés de façon à former une sorte de circonference de cercle. Arbres plantés en cercle. Les bâtiments sont disposés en cercle, en demi-cercle. Les soldats formèrent le cercle pour entendre l'ordre du jour. Faisant un cercle autour du chevalier, HAMILTON, *Gramm.* 7. Les nymphes faisaient une espèce de demi-cercle pour écouter, FÉN. *Tél. iv.* Tous les courtisans faisaient un cercle autour d'eux, VOLT. *Blanc et noir.* || Particulièrement, la réunion des princesses et des duchesses assises circulairement en présence de la reine. || Par extension, société, assemblée d'hommes et de femmes réunis pour le plaisir de la conversation; les habitués eux-mêmes d'une réunion de ce genre. Le mot plut à Monsieur, il le redit au cercle, RETZ, II, 82. On y tient le cercle [chez la princesse] une heure du jour, SÉV. 414. Le soir on tient le cercle un moment, ID. 417. Elle tient son cercle depuis huit heures du soir jusqu'à neuf heures et demie, ID. 419. Il s'insinue dans un cercle de personnes respectables, LA BRUY. II. Mais la corruption à son comble portée, Dans le cercle des grands ne s'est point arrêtée, GILBERT, *le XVIII<sup>e</sup> siècle.* Conte-nous les écueils de ta route orageuse, Le soir, d'un cercle étroit en silence entouré, V. HUGO, *Odes*, II, 4. Voilà le cercle entier qui, le soir quelquefois, À des vers non sans peine obtenus de ma voix, Prête une oreille amie et cependant sévère, A. CHÉN. *Élég. XVI.* Il n'est jamais du nombre de ceux qui forment un cercle pour discourir : il se met derrière celui qui parle, recueille furtivement ce qui se dit, et se retire si on le regarde, LA BRUY. VI. || 7<sup>e</sup> Association dont les membres se réunissent dans un lieu loué à frais communs pour s'entretenir, jouer, etc. Fonder un cercle. Cercle politique, littéraire, etc. C'est presque un cercle académique, Me disait maint esprit caustique, BÉRANG. *Acad. et Caveau.* || 8<sup>e</sup> Fig. Etendue, limites. Étendre le cercle du devoir. Enfermer dans un cercle étroit. Embrasser tout le cercle des connaissances humaines. Ne sortons point encore du cercle de notre existence, VOLT. *Ph. ignor.* 13.

L'imagination de Dante, épisée par neuf cercles de tortures, n'a fait de Satan qu'un monstre odieux, CHATEAUB. *Génie*, II, v, 9. || 9<sup>e</sup> Succession continue qui revient sur elle-même. Les années roulent dans le même cercle. Le laboureur recommence le cercle de ses travaux. Parcourant sans cesser un long cercle de peines, Qui, revenant sur soi, ramenait dans nos plaines Ce que Cérès nous donne et vend aux animaux, LA FONT. *Fabl.* x, 2. Ah! la vie est pour vous un cercle de douleur, VOLT. *Oreste*, III, 4. Ce serait bien pis, si on faisait de toute sa vie un cercle continual du péché à la pénitence, et de la pénitence au péché, FÉN. XVII, 73. || 10<sup>e</sup> Cercle vicieux, ou, simplement, cercle, sophisme par lequel on donne pour preuve la supposition même d'où l'on est parti. La faute que les logiciens nomment un cercle, DESC. *Méth.* vi, 10. Dire que l'étendue est la raison suffisante de l'étendue, c'est faire un cercle vicieux, VOLT. *Newton*, I, 9. N'est-il pas clair qu'on tombe dans le cercle vicieux ? J. J. ROUSS. *Cont.* I, 4. || 11<sup>e</sup> Division territoriale, en parlant de l'empire d'Allemagne. Les Huguenots avaient déjà établi en France des cercles, à l'imitation des Allemands, VOLT. *Louis XIV*, 36. || Division secondaire dans certains États allemands et slaves. || 12<sup>e</sup> Dans les solipèdes, renflement circulaire que l'on voit se dessiner sur la paroi du sabot. || 13<sup>e</sup> Étui en argile de pièces de porcelaine. || 14<sup>e</sup> Escrime. Voy. demi-cercle. — HIST. XII<sup>e</sup> s. Miens est li cercles de la terre e la plentet [abondance] de li, *Liber psalm.* p. 66. Le maistre cercle [il] en a jus avalé [du casque], RONCISV. 91. Ardent ces sales et fondent cil planchier; Tonnel esprenent, li sercle sont trenchié, *Raoul de C.* 59. || XIII<sup>e</sup> s. Et sur ces cercles jetent piaus de moutons que l'on appelle piaus de Damas, JOINV. 230. || XIV<sup>e</sup> s. Les fortunes d'une mesme personne sont variables et sont bonnes et puis sont males et après bonnes, item males en retournant en maniere de cercle ou de roe, ORESME, *Eth.* 23. || XVI<sup>e</sup> s. Un gué que les Italiens du prince de Nevers avaient rempli de planches clouées de cercles et de chaussetrappes, D'AUB. *Hist.* I, 228. Les artifices de feux, les cercles et les chaussetrappes, ID. ib. II, 58. Boulets, grenades, cercles et tous aultres artifices à feu, CARLOIX, V, 32. — ETYM. Provenç. *cercle*, *sercle*, *selcle*; espagn. *círculo*; ital. *cerchio*; du latin *circulus*, diminutif de *circus* (voy. CIRQUE).

**CERCLÉ, ÉE** (sér-klé, klée), part. passé. || 1<sup>e</sup> Muni de cercles. Tonneau bien cerclé. || 2<sup>e</sup> Terme d'histoire naturelle. Qui offre des lignes circulaires colorées. || 3<sup>e</sup> Terme de blason. Tonneau cerclé, tonneau dont les cercles sont d'un autre émail que les douves.

**CERCLER** (sér-klé), v. a. Garnir, entourer de cerceaux, de cercles.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Ne vueille aucun autour des doigts cercler Verte esmeraude ou diamant très clair, MAROT, IV, 148.

— ETYM. *Cercle*; wallon, *sklé*.

+ **CERCLIER** (sér-kli-é), s. m. Ouvrier qui fait des cercles.

— ETYM. *Cercle*.

+ **CERCODEÉ** (sér-ko-déé), s. f. Terme de botanique. Sorte de plante de la Nouvelle-Zélande (*cercodea*).

— ETYM. Kéρων, queue, à cause de la configuration de la fleur.

+ **CERCOPE** (sér-ko-p'), s. m. Terme de zoologie. Genre d'insectes hémiptères de la famille des cicadières.

— ETYM. Κέρκωπη, de κέρκως, queue.

+ **CERCOPITHÈQUE** (sér-ko-pi-tè-k'), s. m. Terme de zoologie. Espèce de singe à longue queue.

— ETYM. Kéρων, queue, et πίθηκος, singe.

**CERCUEIL** (sér-keull, ll mouillées), s. m. || 1<sup>e</sup> Caisse de bois, de plomb, etc. dans laquelle on met un corps mort. Le corps fut embaumé et déposé dans un triple cercueil. Morte au sortir d'un bal qui nous mit tous en deuil, Morte, hélas! et des bras d'une mère égarée La mort aux froides mains la prit toute parée, Pour l'endormir dans le cercueil, V. HUGO, *Orient.* 33. Son cercueil est fermé; Dieu l'a jugé, silence! LAMART. *Nouvelles médit.* 7. || 2<sup>e</sup> Fig. De louanges que les années Ne mettent point dans le cercueil, MALH. IV, 5. Mais quoique ce combat me promette un cercueil, CORN. *Hor.* II, 4. Ce frère et ton espoir vont entrer au cercueil, ID. HERACL. III, 3. La douleur aurait pu les conduire au cercueil, RAC. *Poés.* 4. Rhodes, des Ottomans ce redoutable écueil, De tous ses défenseurs devenu le cercueil, ID. *Baj.* II, 4. La liberté, nourrice du génie, Voit les beaux arts pleurer sur son cercueil, BÉRANG. *Censur.*

— HIST. XI<sup>e</sup> s. En blanc sarcous [il] fait mettre les seigneurs, CH. DE ROL. CCLXIX. || XII<sup>e</sup> s. Et en sarquez poser et alouer [les corps], RONCISV. 176. || XIII<sup>e</sup> s. Là [ils] troverent sarcus de marbre de Persie; S'en osterent les cors de cele gent haie, CH. D'ANT. IV, 440. || XV<sup>e</sup> s. Et le comte de Douglas, qui mort estoit, fut mis dans un sarcueux et chargé sur un char, FROISS. II, III, 425. Si ordonnerent adone sarcueil assez honorable, et le mirent dedans, ID. I, 1, 99. En ce propre jour fut apporté à Ortois et mis en un chercus le comte Gaston de Foix, ID. III, IV, 23. Et là fut vuidé et embaumé et mis en chercus de plomb, ID. ib. Fut mis en son sarcueil [le connétable Bertrand de Claiquin] et apporté à St-Denis, ID. II, II, 64.

— ETYM. Wallon, *sarkō*, caveau où l'on met les morts; picard, *sarkeu*, *sarkeul*; Berry, *sarqueù*, *serqueu*, *sarcu*, *sercœur*; bas-lat. *sarcus*; latin *sarcophagus*. (Voy. aux ADDITIONS.)

+ **CERDONIEN** (sér-do-niñ), s. m. Nom de sectaires chrétiens du second siècle qui admettaient deux dieux, un bon et un autre méchant.

— ETYM. *Cerdon*, hérétique, disciple d'Héracléon.

+ **CERDORISTIQUE** (sér-do-ri-sti-k'), s. f. Mot proposé par Ampère pour désigner la science qui apprendrait à se rendre compte des profits et des pertes.

— ETYM. Kéρδος, gain, et ὅριστικός, qui détermine, de ὅρισιν (voy. HORIZON).

**CÉRÉALE** (sé-ré-a-l'). || 1<sup>e</sup> Adj. qui ne s'emploie qu'au féminin et surtout au pluriel, et ne se dit que de plantes et de graines propres à fournir du pain. Plantes, graines céréales. || 2<sup>e</sup> S. f. L'orge est une céréale. La culture, le prix des céréales. L'exportation des céréales. La législation des céréales, dans le sens légal, comprend les farines de ces graines ou plantes. || 3<sup>e</sup> S. f. plur. Fêtes romaines en l'honneur de Cérès, déesse des moissons.

— ETYM. *Cerealis*, de *Ceres* (voy. CÉRÈS).

+ **CÉRÉALINE** (sé-ré-a-li-n'), s. f. Terme de chimie. Principe coagulable des céréales, susceptible d'acquérir la qualité d'un ferment.

— ETYM. *Céréal*.

+ **CÉRÉAN, ANE** (sé-ré-an, a-n'), adj. Terme de zoologie. Qui vit dans la cire.

— ETYM. *Cera*, cire.

+ **CÉRÉBELLUX, EUSE** (sé-ré-bèl-leù, leù-z'), adj. Qui appartient au cervelet.

— ETYM. *Cerebellum*, diminutif de *cerebrum*, cerveau.

+ **CÉRÉBELLITE** (sé-ré-bèl-li-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation du cervelet.

— ETYM. Voy. CÉRÉBELLEUX.

**CÉRÉBRAL, ALE** (sé-ré-bral, bra-l'), adj. || 1<sup>e</sup> Terme d'anatomie. Qui appartient au cerveau. Artères cérébrales. Nerfs cérébraux. || 2<sup>e</sup> Terme de médecine. Qui affecte le cerveau. Maladies cérébrales. Symptômes cérébraux. Fièvre cérébrale, terme vague qui n'est plus dans le langage médical, et qui indiquait toute fièvre intense avec du délire et des accidents cérébraux.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. L'opinion ancienne a été qu'en la partie cerebrale y avoit trois sieges que nous appelions ventricules, distincts et separés l'un de l'autre, PASQUIER, *Lett. t. II*, p. 189, dans LACURNE.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau (voy. ce mot).

+ **CÉRÉBRIFORME** (sé-ré-bri-for-m'), adj. Terme d'anatomie. Qui a la forme et l'apparence de la substance du cerveau. Tumeur cérébriforme.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau, et *forma*, forme.

+ 1. **CÉRÉBRINE** (sé-ré-bri-n'), adj. f. Terme des écoles de droit. Équité cérébrine, équité qui prononce non d'après un texte, mais d'après l'inspiration de la conscience.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau, intelligence individuelle.

+ 2. **CÉRÉBRINE** (sé-ré-bri-n'), s. f. Terme de chimie. Nom donné à diverses substances trouvées dans le cerveau.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau.

+ **CÉRÉBRIQUE** (sé-ré-bri-k'), adj. Terme de chimie. Acide cérébrique, la matière blanche du cerveau découverte par Vauquelin.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau.

+ **CÉRÉBRITE** (sé-ré-bri-t'), s. f. Terme de médecine. Inflammation du cerveau.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau.

+ **CÉRÉBRO-RACHIDIEN, IENNE** (sé-ré-bro-ra-chi-diñ, diè-n'), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport au cerveau et à la moelle épinière.

— ETYM. *Cerebrum*, cerveau, et *rachidien*.

+ **CÉRÉBRO-SPINAL, ALE** (sé-ré-bro-spi-nal, na-l'), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport au

cerveau et à la moelle épinière. Les nerfs cérébro-spinaux. L'axe cérébro-spinal, l'ensemble du cerveau et de la moelle épinière.

— ÉTYM. *Cerebrum*, cerveau, et *spinal*.

† CÉRÉIFORME (sé-ré-i-for-m'), adj. Terme de botanique. Qui a la forme d'un cierge.

— ÉTYM. *Cereus*, cierge (voy. ce mot), et *forme*.

† CÉRÉLÉON (sé-ré-lé-on), s. m. Terme de pharmacie. Mélange de cire et d'huile qui ne diffère du cérat qu'en ce que la cire y entre en plus grande proportion.

— ÉTYM. Κηρός, cire (voy. CIRE), et ἔλαιον, huile (voy. HUILE).

† CÉRÉMONIAIRE (sé-ré-mo-ni-è-r'), s. m. Prêtre ou clerc qui dirige les cérémonies dans les grandes églises.

— ÉTYM. *Cérémonie*.

† 1. CÉRÉMONIAL, ALE (sé-ré-mo-ni-al, a-l'), adj. Qui concerne les cérémonies, qui y a rapport. Les préceptes cérémoniaux. N. S. J. C. a été soumis à la loi morale et cérémoniale, boss. Var. 12.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Les autres, considérant de plus près les paroles de S. Paul, voyent bien que cela proprement compete à la loy ceremoniale, CALV. Instit. 289. Il n'y a doute que ce qui estoit cérémonial en ce precepte [du sabbat] n'aït esté aboli par l'avènement de Christ, id. ib. 296.

— ÉTYM. *Cerimonialis*, de *cérémonia*, cérémonie.

2. CÉRÉMONIAL (sé-ré-mo-ni-al), s. m. || 1<sup>o</sup> La succession, établie par l'usage, des différentes parties d'une cérémonie religieuse ou politique. Le cérémonial varie selon les pays. Le cérémonial d'usage pour l'introduction des ambassadeurs. M. de Grignan devrait partir sans attendre qu'il ait fait son cérémonial pour l'arrivée de M. de Vendôme, SÉVIG. 463. || Par extension, le cérémonial, le livre des règles du cérémonial. Le cérémonial français, romain. || 2<sup>o</sup> Entre les particuliers, l'ensemble des actes, des formules de civilité ou de respect que l'usage a établis. Avec ce cérémonial perpétuel qu'il faut observer, SÉVIG. 224. Il pratiqua tout le cérémonial de cette galanterie, HAMILT. Gram. 4. Comme je ne connais aucun cérémonial, Dieu merci, je n'ai jamais imaginé qu'il y en eût dans l'amitié, VOLT. Lettre à Thiriot, 26 août 1740. || Être fort sur le cérémonial, être instruit du cérémonial, être pointilleux sur les cérémonies, et fig. se montrer exigeant en fait d'égards. || Il n'a point de pluriel.

— ÉTYM. *Cérémonial* !.

† CÉRÉMONIALISME (sé-ré-mo-ni-a-li-sm'), s. m. Attachement étroit aux formes et aux cérémonies du culte. Le cérémonialisme prévalait chez les pharisiens. || Néologisme.

CÉRÉMONIE (sé-ré-mo-nie), s. f. || 1<sup>o</sup> Formes extérieures et régulières du culte religieux, et aussi pompe et formalités qu'on emploie pour donner plus d'éclat aux solennités officielles. Les cérémonies de l'Église catholique. Les cérémonies du sacre des rois de France. La célébration des mystères d'Eleusis était accompagnée de grandes cérémonies. Les cérémonies qui se firent lors de l'entrée du roi. L'audience donnée aux ambassadeurs en grande cérémonie. Le coadjuteur faisait la cérémonie [le mariage], SÉV. 12. Il s'en va à St-Denis faire la cérémonie de Pâques, id. 132. Ils se marièrent sans cérémonie, id. 390. Enfin, toute la cérémonie, toutes les réverences, tout le manège demeurant arrêté, id. 502. Louis XV meurt, la nuit du 10 de mai; on couvre son corps de chaux, et on l'emporte sans aucune cérémonie à St-Denis, auprès du caveau de ses pères, VOLT. Louis XV, 41. Si les démons demandaient des cérémonies barbares et extravagantes, les païens les croyaient bizarres ou cruels, FONTEN. Oracl. I, 5. C'est une chose étrange qu'une petite cérémonie [le mariage] soit capable de nous ôter toutes nos belles qualités, et qu'un mari et un galant regardent la même personne avec des yeux si différents, MOL. Impromptu, 4. À chaque occasion de la cérémonie, CORN. Polý. III, 2. Oto qui n'attends plus que la cérémonie Pour jeter à mes pieds ma rivale punie, id. Rod. v, 4. César en sait [du divorce] l'usage et la cérémonie, id. M. de P. II, 4. Madame, tout est prêt pour la cérémonie, RAC. Iph. III, 5. Le trône, les festins et la cérémonie, Tout est prêt, VOLT. Zaïre, III, 5. || Grand maître, maître, aide des cérémonies, officiers qui dirigent les cérémonies dans les solennités officielles. || Habit de cérémonie, habit prescrit par le cérémonial. Les jurisconsultes portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers, VOLT. Mœurs, 85. Le chef à la tête, en habit de cérémonie, J. J. ROUSS. Ém. II. || En cérémonie, avec pompe. On le reconduisit en cérémonie. Elle fut fiancée lundi en grande cérémonie,

monie, SÉV. 399. || 2<sup>o</sup> L'assistance même, dans une cérémonie. [Aux funérailles de la grande Mademoiselle] au milieu de la journée et toute la cérémonie présente, l'urne qui était sur une crédence et qui contenait les entrailles, se fracassa, ST-SIM. 5, 73. || 3<sup>o</sup> Ensemble des formalités de civilité, de déférence entre particuliers, par opposition aux manières, aux habitudes intimes et familières. Me rit, me prend, m'embrasse avec cérémonie, REGNIER, Sat. x. Un long séjour en Italie lui avait communiqué la cérémonie dans le commerce des hommes, et la défiance dans celui des femmes, HAMILT. Gram. 9. Hé! mon Dieu, n'entrions point dans ce vain compliment; Rien ne me fâche tant que ces cérémonies; Et, si l'on m'en croyait, elles seraient bannies, MOL. Ec. des f. III, 4. Il se mit aussitôt sur la cérémonie, REGNIER, Sat. VIII. Voici des gens bien pleins de cérémonie, MOL. Le méd. m. lui, I, 6. Quand tous [les frères et les sœurs] seront réunis en cérémonie, J. J. ROUSS. Ém. I. Je vous vois le ton de cérémonie en particulier, id. Hél. I, 4. || 4<sup>o</sup> Gène qui résulte de la nécessité du cérémonial de politesse. Mais pour la renvoyer jusqu'en son Arménie Vous savez qu'il y faut quelque cérémonie, CORN. Nic. II, 2. Il faut bien des cérémonies avec ces sortes de gens ci, MOL. Mar. forcé, 6. Je suis un homme sans cérémonie, id. Impr. 2. Sans cérémonie Il s'accorde, LA FONT. Court. Volontiers, lui dit-il, car avec mes amis Je ne fais point cérémonie, id. Fab. I, 18. Que cette amitié commence par bannir les cérémonies, VOLT. Lettres, Le Clerc, 16 mai 1764. || Fig. et familièrement. Il a fait bien des cérémonies pour se battre, pour prendre médecine, il a eu peine à s'y résoudre. || Il n'y fait pas tant de cérémonies, il va droit au but. || 5<sup>o</sup> Chose faite pour la forme. On laisse dire le prédicateur [sans mœurs] pour la cérémonie; mais on croit, on fait comme lui, FÉN. XXI, 30. Les sacrements ne sont plus qu'une gêne inutile et incommode, on s'en épargne la cérémonie, MASS. Car. Inconst. || 6<sup>o</sup> Dans la glacerie, temps qu'on demeure sans tirer après le curage. || Faire la cérémonie, attendre que le verre soit arrivé à un certain degré de consistance.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Lesquelles serimonies royales n'accomploissoit mie tant au goist de sa plaisance, comme pour garder, maintenir et donner exemple à ses successeurs, CHR. DE PISAN, Ch. V, I, 18. Autres vouloient sa prinse rondement sans cerymonie, COMM. II, 9. || XVI<sup>e</sup> s. Combien que les ceremonies de la loy ayent pris fin pour n'estre plus en usage.... CALVIN, Instit. 269. Ung aultre, sans ceremonie [sans scrupules], et d'autorité absolue, les eust mis en ses bouges [poches], CARLOIX, VI, 21.

— ÉTYM. Provenç. *ceremonia*, *cerimonia*; espagn. et ital. *ceremonia*; du latin *cærimoniam* ou *cærimonia* ou *ceremonia*; cette dernière orthographe serait la véritable, si l'étymologie probable qui tire ce mot du sanscrit *kar*, faire, avec un suffixe *mōn*, était assurée : la chose faite, c'est-à-dire la chose sacrée, la cérémonie. D'autre part, les auteurs latins ont indiqué pour étymologie la ville de *Cære* en Etrurie, où les Romains, lors de la prise de Romé par les Gaulois, déposèrent les objets sacrés de leur temple.

CÉRÉMONIEUX, EUSE (sé-ré-mo-ni-eù, eù-z'), adj. || 1<sup>o</sup> En parlant des personnes, plein de cérémonie. Il [le misanthrope] est civil et cérémonieux, LA BRUY. XI. || 2<sup>o</sup> En parlant des choses. Un ton cérémonieux. Des manières cérémonieuses. La parure cérémonieuse avec laquelle les femmes du peuple honorent le dimanche a quelque chose de grave, STAEL, Allem. Mœurs, I, 2.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Que s'il est question d'estre si cérémonieux pour le choix desdits metaux, je trouve le fer plus propre à telle operation qu'aucun autre, PARÉ, XV, 16. Ainsi voit-on comme les Egyptiens estoient cérémonieux, et grands idolâtres, id. Mummie, 4. J'ay aultresfois esté employé à consoler une dame vrayement affligée; la pluspart de leurs deuils sont artificiels et cérémonieux, MONT. III, 291.

— ÉTYM. *Cerimoniosus*, de *cærimonia*, cérémonie.

CÉRÈS (sé-rès'), s. f. || 1<sup>o</sup> Dans le polythéisme gréco-romain, déesse qui présidait aux moissons. Le blé, riche présent de la blonde Cérès, Trop touffu bien souvent épise les guérets, LA FONT. Fabl. IX, 11. Ou bien lorsque Cérès de froment se couronne, REGNIER, Sat. xv. || Fig. Le blé, la moisson. La blonde Cérès, les épis mûrs. || 2<sup>o</sup> Petite planète découverte en 1801 par Piazzi, astronome de Palerme, et qui fut la première de ce groupe aujourd'hui si nombreux de planètes tournant autour du soleil entre Mars et Jupiter; la révolution en est d'environ quatre ans et sept mois; ce nom lui a été donné pour

rappeler que la Sicile, anciennement comparée à Cérès, avait été le lieu de sa découverte. || 3<sup>o</sup> Ancien nom de la Vierge.

— ÉTYM. *Ceres*, déesse de la religion romaine, le même que l'osque *cerus*, sorte de génie; du sanscrit *kar*, faire : l'être divin qui fait, qui crée (comp. CRÉER).

CÉRF (sér : un cerf dix cors, dites : un sér dix cors; l'Académie ne dit rien sur la prononciation de ce mot, qui est loin d'être bien fixée; au singulier plusieurs font entendre l'*f*; Ménage écrivait *cér*, preuve que, de son temps, l'*f* ne se prononçait pas; quelques-uns veulent que l'*f* se fasse entendre seulement quand *cerf* est isolé ou final : le chien a forcé le sér; mais cette exception ne paraît pas fondée sur un véritable usage; au pluriel l'*f* ni l's ne se prononcent : les sér; l's ne se lie pas : les cerfs et les daims, dites les sér et les daims; cependant quelques-uns disent : les sér-z et les daims), s. m. || 1<sup>o</sup> Nom de genre d'un ruminant à cornes pleines ou osseuses, et caduques, rondes, ramifiées; et, en particulier, nom d'une bête sauvage de nos forêts, cerf commun (*cervus elaphus*, L.). Le bois ou la tête d'un cerf. Les andouillers de la tête d'un cerf. Lancer, détourner, courre, prendre le cerf. Être à la mort du cerf. Un cerf bien donné aux chiens est à demi pris. Le carnage du cerf se préparant aux chiens, ROTROU, Vencesl. I, 4. Dans le cristal d'une fontaine Un cerf se mirant autrefois louait la beauté de son bois Et ne pouvait qu'avec que peine Souffrir ses jambes de fuseaux, LA FONT. Fabl. VI, 9. Et nous conclumes tous d'attacher nos efforts Sur un cerf qu'un chacun nous disait cerf dix cors; Mais moi, mon jugement, sans qu'aux marques j'arrête, Fut qu'il n'était que cerf à sa seconde tête, MOL. Fach. II, 7. || Les petits se nomment faons, pendant un an entier; daguets, la seconde année; cerfs à leur première tête, pendant la troisième; cerfs à leur seconde et troisième tête, pendant la quatrième et la cinquième; cerfs à dix cors jeunement, pendant la sixième; cerfs à dix cors, pendant la septième; grands cerfs, à huit ans; et grands vieux cerfs, à neuf. Voy. TÊTE et CORS. || Familièrement. C'est un cerf, il court avec une très-grande rapidité. Il a des jambes de cerf, il a des jambes rapides ou minces comme celles du cerf. || Os de cœur de cerf, os qui, se trouvant dans le cœur du cerf, a été employé jadis dans les maladies du cœur, mais qui est tout à fait inerte. || Terme de blason. Cerf sommé, cerf ramé de 9, 10, 13 cors et quelquefois davantage. || Fig. Un cerf, un couard, un lâche. Je craindrais plus, disait un militaire, une armée de cerfs commandée par un lion, qu'une armée de lions commandée par un cerf. || 2<sup>o</sup> Terme de vétérinaire. Mal de cerf, nom vulgaire donné au tétanos chez le cheval, à cause de la roture de l'encolure. || 3<sup>o</sup> Parc aux cerfs, petite maison où Louis XV avait une espèce de sérial.

— HIST. xi<sup>e</sup> s. Si com li cers s'en va devant les chiens, Ch. de Rol. cxxxix. Les mains [ils] lui lient à courreies de cerf, ib. CCLXXII. [Il] met lui au poing de cerf le destre gant, ib. CCLXXX. || XII<sup>e</sup> s. Si com li cers fuit devant le levrier, Roncisv. 87. || XIII<sup>e</sup> s. Sur un bon chaceour [cheval] le cerf tant [il] parsuivi, Berte, CVIII. || XIV<sup>e</sup> s. Car un proverbe dit par vraie auctorité : Nature fait le cerf tracier au bois ramé, Guesclin, 20969. Le col estendu comme cerf en lande, Ménagier, I, 3. Quand le lion voit ou treuve un cerf ou une chievre salvage, ORESME, Eth. 93. || XVI<sup>e</sup> s. Au cerf la biere, au sanglier le miere [c'est-à-dire les plaies faites par le cerf sont mortelles; celles que fait le sanglier reclament le médecin; proverbe qu'on trouve aussi sous la forme : au cerf la biere, au sanglier le barbier], LE ROUX, Dict. comique. Sers comme cerf, ou fuy comme cerf, LE ROUX DE LINCY, Proverbes, t. I, p. 155.

— ÉTYM. Bourguig. *car*; provenc. *cerv*, *cer*; espagn. *ciervo*; ital. *cervo*; du latin *cervus*; comparer le bas-breton, *karō* ou *karv*, cerf; l'anc. haut-allem. *hir-uz*; allem. mod. *Hirsch*.

CERFEUIL (ser-feuill, ll mouillées), s. m. Plante potagère, à feuilles ressemblant à celles du persil, mais plus petites, et qui sert d'assaisonnement (*scandix cærefolium*, L.). || Cerfeuil musqué, nom vulgaire du *myrrhis odorant*, encore appelé cerfeuil d'Espagne, fougère musquée. || Cerfeuil sauvage, un des noms vulgaires du *cherophyllum sylvestre*, L., dit aussi persil d'âne.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Un chapel ot mis en son chief Qu'ert d'eschiantier! et de cerfeuil, Ren. 20987.

— ÉTYM. Saintonge et picard, *cherfeuil*; ital. *cerfoglio*; du latin *cærefolium*, de *χαρέφυλλον*, da *χαρέψειν*, se réjouir (comp. CHER), et *φύλλον*, feuille (voy. FEUILLE).

† CERFOUETTE (sér-fou-é-t'), s. f. Voy. SERFOUETTE.

CERF-VOLANT (sér-vô-lan), s. m. || 1° Un des noms vulgaires d'un gros insecte volant, le *lucane cerf* (coléoptères), ainsi nommé parce que ses grandes pinces ont été assimilées au bois du cerf; on le nomme aussi taureau volant, par une comparaison semblable des mêmes pinces aux cornes d'un taureau, et grand escarbot à cause de sa taille. || 2° Jouet d'enfant, en forme d'une grande raquette, fait de papier étendu sur des baguettes, qu'on fait enlever par le vent en le retenant par une ficelle. La tête du cerf-volant, pointe triangulaire qui est à l'extrémité supérieure du cerf-volant. Queue du cerf-volant, bout de ficelle garni d'intervalle en intervalle de morceaux de papier, et qui, placé à la partie inférieure du cerf-volant, est destiné à le maintenir droit. Pour décider si Sommonacodom avait joué au cerf-volant, volt. *Dial.* 22. Des écoliers s'amusaient à guider des cerfs-volants, J. J. ROUSS. *Ém.* II. Je revois les endroits où j'ai joué à la fossette et au cerf-volant; ces souvenirs me font plaisir, P. L. COUR. *Lett.* II, 95. || Fig. [La terre] cerf-volant dont la ficelle casse, Tourne en tombant, tourne et tombe toujours, BÉRANG. *Comète*. || En physique, cerf-volant électrique, cerf-volant maintenu par une corde entourée d'un fil métallique, et armé d'une pointe métallique pour soutirer l'électricité des nuages. || 3° Cuir tanné à forfait et dont le ventre a été ôté. || *Au plur.* Des cerfs-volants.

— HIST. XV° s. Deux petites cornes de cerf volant garnies au bout d'argent doré, DE LABORDE, *Émaux*, p. 198. Or vué il ne compter d'un songe qui lui [Charles VI] estoit advenu en celle saison, et sur quoi il s'ordonna de sa devise du cerf volant, FROISSART, II, II, 163. Au roy fut présent un cerf volant, au duc d'Orliens un blanc chisne [cygne], G. CHASTEL. *Chron. des ducs de Bourg.* I, 2.

— ÉTYM. *Cerf, volant.*

† CÉRIFÈRE (sé-ri-fè-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui produit de la cire.

— ÉTYM. *Cera* (voy. CIRE), et *ferre*, porter.

† CÉRINE (sé-ri-n'), s. f. Terme de chimie. Voy. CÉROTIQUE.

† CÉRINTHE (sé-rin-t'), s. f. Nom d'une plante de la famille des borraginées, dite aussi mélinet.

— ÉTYM. Latin *cerintha*.

† CÉRIQUE (sé-ri-k'), adj. Terme de chimie. Acide cérique, acide formé par l'action de l'acide nitrique sur la cire.

— ÉTYM. *Cera, cire.*

† CÉRIROSTRE (sé-ri-ro-str'), adj. Terme de zoologie. Qui a le bec garni d'une membrane cireuse.

— ÉTYM. *Cera, cire, et rostrum, bec.*

CERISAIE (sé-ri-zé), s. f. Lieu planté de cerisiers.

— HIST. Nom très-ancien d'une rue de Paris.

— ÉTYM. *Cerise.*

CERISE (sé-ri-z'), s. f. || 1° Fruit du cerisier; la peau en est rouge. || Rouge comme une cérise. Cette jeune fille a les joues rouges comme une cérise. || Terme de métallurgie. Rouge-cerise, rouge très-vif et un peu clair, qui est l'indice d'une très-haute température. Fer chauffé au rouge-cerise. || 2° Par extension, le fruit du cafetier. Du café en cerise. De nombreux esclaves s'empressent à recueillir la cerise du café, CHATEAUB. *Natch.* II, 65. || 3° Terme de vétérinaire. Cerises, petites excroissances charnues, de couleur rouge, qui s'élèvent de la surface des plaies de la sole de chair du cheval.

— HIST. XII° s. D'ire et de mautalent [il] rougit comme cerise, SAX. XXIII. || XIII° s. Blancheleur traînra [j'empoisonnerai] en pome ou en cerise, Berte, LXXVI. Moul i ot de bones cerises, Et plusors fruiz de maintes guises, Ren. 1285. || XVI° s. De beaux petit arcz pour tyrer des noyaulx de cerises contre les grues, RAB. *Pant.* IV, 7. En France on appelle cerise le fruit qu'en Languedoc on dit agriote, et la cerise de telle province est nommée en France guine.... S'en voient des grosses, moyennes, petites, rondes, longues, plates, refendues : des rouges, blanches, noires : des aigres, des douces : des molles, des dures.... La cerise ou agriote est plus aigre que douce, comme tirant son nom de là; au contraire la guine est plus douce que aigre.... La grosse agriote, ayant la queue courte, le noiau petit, estant de couleur rouge-brun, surpassé les autres en valeur.... Parmi les douces, paraissent pour les plus prisées les duracines, appelées aussi graftions, mot pris en Dauphiné pour toutes sortes de guines.... Merises sont guines presque sauvages et petites, tenans de l'amer dont elles portent le nom. Coeurs sont assés grosses, poinctues et fendues, ainsi dites à cause de leurs figure ressemblant, et en

leur chair et en leur noiau, aucunement le cœur d'une creature humaine, par aucuns, sans grande raison, appelées aussi cerises heaumées, et leurs arbres, heaumiers. Non plus pouvons-nous dire pourquoi d'autres cerises sont dites pinguerœaux, rodanes, greffions et semblables; très-bien des musquates, dont le goust rend raison de leur appellation; ces noms sont donnés aux guines, non aux agriotes, O. DE SERRES, 682. Le pigeon saul trouve les cerises amères, COTGRAVE. C'est folie de manger cerises avec son seigneur, ID. Faire d'une cerise trois morceaux, ID.

— ÉTYM. Provenç. *cereira, serisia*; catal. *cirera*; espagn. *cerezas*; portug. *cereja*; ital. *ciriegia*; mots dérivés, à l'aide d'un suffixe féminin, du latin *cerasus*, qui vient de *κέρασος*, dit ainsi de *Cerasus*, Cérasonte, ville du Pont d'où Lucullus rapporta le cerisier en Italie. Pline dit qu'un siècle après son importation en Italie, le cerisier avait déjà pénétré dans l'île de Bretagne.

† CERISETTE (se-ri-zé-t'), s. f. Cerise séchée, qui est à la cerise ce que le pruneau est à la prune. || Espèce de prune rouge.

— ÉTYM. Diminutif de *cerise*.

CERISIER (se-ri-zé; l'r ne se lie pas; au pluriel l's se lie : les se-ri-zé-z et les pruniers), s. m. Arbre de la famille des rosacées (*Prunus cerasus*, L.). || Bois de cerisier. Meubles en cerisier.

— HIST. XIII° s. Liement s'en vet et joiant Tant qu'il trova en un pendant Un cerisier trop bien chargié, Ren. 2524. || XVI° s. Les cerisiers et guiniers se delectent d'estre entés, O. DE SERRES, 683.

— ÉTYM. *Cerise.*

† CERISIN (se-ri-zin), s. m. Un des noms du serin.

— 1. CÉRITE (sé-ri-t'), s. f. Terme de minéralogie. Mine composée d'oxyde de cérium, de silice, et d'oxyde de fer.

— ÉTYM. *Κηρίτης*, sorte de pierre, de *κηρός*, cire.

— 2. CÉRITE (sé-ri-t'), s. f. Terme de zoologie. Genre de mollusques à pied court, à coquille tortillée.

— CÉRIUM (sé-ri-om'), s. m. Nom donné à un métal découvert en 1804 dans la cérite.

— ÉTYM. Nom dérivé de *Cérès*.

† CERMOISE (sér-moi-z'), s. f. Variété de tulipe.

CERNE (sér-n'), s. m. || 1° Cercle, rond qui entoure quelque chose. Faire, décrire, tracer un cerne. Il me faut leurs deux noms dans un cerne graver Pour rendre de tous points ma figure accomplie, RACAN, *Berg.* I, 2, *Polisthène*. || 2° Rond livide qui entoure les yeux battus ou une plaie en mauvais état. || 3° En termes d'eaux et forêts, se dit des cercles concentriques qu'offre la coupe d'un arbre. Un arbre a autant d'années que de cernes. || 4° Terme de chasse. Enceinte pour traquer le gibier. || 5° Terme de fauconnerie. Vol à grand cerne, vol des oiseaux qui vont haut et bas.

— HIST. XIV° s. Le cerne d'entour la prunelle de l'œil [de l'épervier], *Modus*, f° xcvi. || XV° s. Si les gouverne Et enivre du vin de sa taverne Amours, qui cloz les tient dedans son cerne, AL. CHART. *Débat des deux fort*. Premierement fit un cerne, plusieurs caractères et autres choses superstitieuses, MONSTR. I, 39. Le marchal, le quel, comme celui qui tenoit sa vie pour perdue et cher la vouloit vendre, avoit fait entour lui à force de coups si grand cerne de morts et d'abatus que nul ne l'osoit approcher pour le prendre, *Bouciq.* liv. I, p. 100, in 4°, Paris, 1620, dans LACURNE. || XVI° s. Et voyant que tous estoient dedans le cerne des cordes, soudain cria : tyre, tyre, RAB. *Pant.* II, 25. Environné d'un grand cerne de peuple, PARÉ, *Animaux*, 12. Et sans qu'il fallut que nostre cavalerie fist un grand cerne pour passer les fossez, nous les eussions combatis et peut estre defaits, MONTLUC, *Mém.* t. I, p. 174, dans LACURNE.

— ÉTYM. Espagn. *cercen*; portug. *cerce*; ital. *cercine*; du latin *circinus*, cercle, dérivé de *circus* (voy. CIRQUE). L'accent est en espagnol et en italien sur la première syllabe comme dans le latin *circinus*.

CERNÉ, ÉE (sér-né, née), part. passé. || 1° Marqué d'un cerne. Ses yeux caves, cernés par un silon d'azur, LAMART. *Joc.* V, 179. || Absolument. Yeux cernés, yeux battus. || 2° Entouré. L'attrouement cerné par les gendarmes.

CERNEAU (sér-nô), s. m. Moitié d'une noix, tirée de la coque avant la maturité. Faire, épucher, crier des cerneaux. || Vin de cerneaux, vin rosé bon à boire dans la saison des cerneaux, *Dict. de l'Acad.*

— HIST. XVI° s. Cerneaux sont viandes de seigneurs, et noix vieilles, viandes de laboureur, YVER, 644.

— ÉTYM. Berry, sarniau, noix; écerner des noix,

en tirer le cerneau quand elles sont vertes; ainsi dit de *cerne*, parce qu'on fait un *cerne* pour tirer le cerneau de la coquille.

† CERNEMENT (sér-ne-man), s. m. Action de cerner.

— ÉTYM. *Cerner*.

CERNER (sér-né), v. a. || 1° Entourer comme d'un cerne. Déjà des bois épais qui cernent les remparts La vaste profondeur cache vos étendards, VIENNET, Clov. III, 40. || 2° Par extension, investir, surveiller tout autour, de manière à empêcher de fuir, etc. La place, la maison fut cernée. Il fut immédiatement cerné par les assistants et désarmé. || Fig. Cerner quelqu'un, l'obséder, l'entourer de conseils, de gens apostés, le circonvenir. || 3° Enlever une bandelette circulaire. Cerner l'écorce d'un arbre. Vi-truve dit qu'avant d'abattre les arbres il faut les cerner par le pied jusque dans le cœur du bois, et les laisser ainsi sécher sur pied, BUFF. *Expér. sur les végét.* 2° mém. || 4° Détacher tout autour. Cerner des noix, en faire des cerneaux en les détachant de la coque. || En chirurgie, cerner une tumeur, la circonscrire tout entière par une incision, pour l'exirper. || Terme de jardinage. Cerner un arbre au pied, creuser tout autour pour l'enlever avec des racines ou pour y mettre du terreau tout autour. || 5° Se cerner, v. refl. Devenir cerné. Les yeux de cet enfant se cernent.

— HIST. XVI° s. Petitz demy couleaux, dont les petitz enfans cernent les noix, RAB. *Garg.* I, 27. Faut tout premierement cerner le nombril, PARÉ, I, 4. Les mains de ceux qui cernent les noix nouvelles en sont noircies pertinacement, ID. XXV, 46.

— ÉTYM. *Circinare*, de *circinus* (voy. CERNE); norm. *cēner*.

† CERNOIR (sér-noir), s. m. Espèce de serpette.

— HIST. XVI° s. De l'arbre d'un pressoir, [faire] le manche d'un cernoir [pour exprimer une décadence], COTGRAVE.

— ÉTYM. *Cerner*.

† CÉROÈNE ou CÉROINE (sé-ro-roi-n'), s. m. Terme de pharmacie. Emplâtre dont la cire fait la base, regardé comme résolutif et fondant. || On trouve aussi cirouène.

— HIST. XII° s. N'y ot emplastre, ne ciroine, Ne n'y ot nerfs, ne os ne voine, J. DE MEUNG, *Tr.* 334. || XVI° s. Cerouenne est une composition plus dure et solide que les onguens et plus molle que les emplasters, PARÉ, XXV, 27.

— ÉTYM. Bas-lat. *ceroneum*, de *κηρός*, cire (voy. ce mot).

† CÉROFFERAIRE (sé-ro-fé-ré-r'), s. m. Terme de liturgie, ancien synonyme d'acolyte. Celui qui porte les cierges.

— HIST. XVI° s. Exposant le nom d'acolythe, ceroferaire, CALV. *Instit.* 1480.

— ÉTYM. Bas-lat. *ceroferarius*, de *cera*, cire, et *ferre*, porter.

† CÉROGRAPHIE (sé-ro-gra-fie), s. f. Nom donné quelquefois à la peinture à l'encaustique.

— ÉTYM. *Κηρός*, cire, et *γράφειν*, peindre.

† CÉROÏDE (sé-ro-i-d'), adj. Terme didactique. Qui a l'apparence de la cire.

— ÉTYM. *Κηρός*, cire, et *εἶδος*, forme (voy. IDÉE).

† CÉROINE (sé-ro-roi-n'), s. m. Voy. CÉROENE.

† CÉROLEINE (sé-ro-lé-i-n'), s. f. Terme de chimie. Une des trois substances qui constituent la cire des abeilles.

— ÉTYM. *Cera*, cire, et *oleum*, huile (voy. HUILE).

† CÉROMANCIE (sé-ro-man-sie), s. f. Divination pratiquée en versant goutte à goutte, dans un vase plein d'eau, de la cire fondu.

— ÉTYM. *Κηρός*, cire, et *mancie*, suffixe.

† CÉROMANCHIEN (sé-ro-man-siin), s. m. Celui qui pratique la céromancie.

† CÉROMEL (sé-ro-mél), s. m. Terme de pharmacie. Mélange d'une partie de cire et de deux parties de miel qu'on employait autrefois au pansement des plaies et des ulcères.

— ÉTYM. *Cera*, cire, et *mel*, miel.

† CÉRON (sé-ron), s. m. Terme de commerce. Ballot couvert d'une peau de bœuf fraîche, dont le poil est en dedans. On dit aussi suron.

† CÉROPLASTIQUE (sé-ro-pla-sti-k'), s. f. Art de modeler en cire.

— ÉTYM. *Κηρός*, cire, et *πλαστική*.

† CÉROTIQUE (sé-ro-ti-k'), adj. Térme de chimie. Acide cérotique ou cérine, un des principes constitutifs de la cire.

— ÉTYM. *Κηρός*, cire.

† CÉROXYLE (sé-roksi-l'), s. m. Terme de botanique. Palmier qui produit de la cire.

— ÉTYM. *Κηρός*, cire, et *ξύλον*, bois

† CERRE (sè-r'), s. m. Espèce de chêne d'Europe.  
— ÉTYM. *Cerrus*, sorte de chêne.

CERTAIN, AINE (sèr-tin, tè-n'), adj. || 1° Qui ne peut manquer, faillir, tromper, en parlant des choses. Ce qui est certain. Il est certain que.... Je n'oserais donner pour certain que.... Tenir pour certain. Un espoir certain de salut. Je le sais de science certaine. Je mettrai en ses mains que je tenais certaines Quelque bien.... MOL. *L'Étour.* iv, 4. Quiconque est loup agisse en loup; C'est le plus certain de beaucoup, LA FONT. *Fabl.* iii, 3.... Quand le mal est certain, La plainte ni la peur ne changent le destin, ID. *ib.* viii, 42. On doit tenir pour certain que.... BOSS. *Hist.* ii, 40. Perfide, je te veux porter des coups certains, RAC. *Mithr.* iii, 6. Et ne devrait-on pas à des signes certains Reconnaître le cœur des perfides humains? ID. *Phèd.* iv, 2. Ce qu'il y a de certain dans la mort est un peu adouci par ce qui est incertain; c'est un indéfini dans le temps.... LA BRUY. xi. || En termes de peinture et de gravure, contours certains, contours bien dessinés et bien liés. || 2° Fixé à l'avance, déterminé, invariable. On se réunira à jour certain. Supposons, pour prendre un nombre certain, qu'il s'agisse de cent personnes. Ces marchandises n'ont pas de prix, de taux certain. Et le meilleur remède à son infirmité [de l'homme], C'est de choisir toujours un but certain à suivre, CORN. *Imit.* i, 49. || 3° En parlant des personnes, qui a la certitude de. Être certain de quelque chose. Bien certain que le gouvernement ferait la guerre. Je suis certain de m'exposer à deux reproches. Ils demandaient fort peu, certains que le secours Serait prêt dans quatre ou cinq jours, LA FONT. *Fabl.* vii, 3. || Terme d'ancienne pratique. Fondé de pouvoirs suffisants. Venir certain à l'audience. || 4° Un, quelque, d'une façon indéterminée, sans doute par antiphrase, puisque, de soi, certain a un sens tout contraire. Certaines gens pensaient. Un certain mal. Les murs étaient déjà élevés à une certaine hauteur. L'insolence de certains hommes. L'on voit de certaines gens qui rient également des choses ridicules et de celles qui ne le sont pas, LA BRUY. xi. Certain chagrin conçu dans l'esprit de la reine.... ROTROU, *Bélis.* iii, 5. Certain cuvier dont on fait certain conte En fera foi.... LA FONT. *le Cuv.* Les Levantins en leur légende Disent qu'un certain rat, las des soins d'ici-bas.... ID. *Fabl.* vii, 3. Certain ajustement, dites-vous, rend jolie, ID. *ib.* iv, 3. Certain loup aussi sot que le pêcheur fut sage, ID. *ib.* ix, 40. Il y a de certains impertinents au monde qui viennent prendre les gens pour ce qu'ils ne sont pas, MOL. *Méd. m. lui*, ii, 9. Il coûte moins à certains hommes de s'enrichir de mille vertus que de se corriger d'un seul défaut, LA BRUY. xi. Il y a, sans mentir, de certains mérites qui ne sont point faits pour être ensemble, de certaines vertus incompatibles, ID. v. || Certain, certaine, se met aussi avec un nom propre, non sans quelque nuance de dédain. Un certain Mazzaniello pêcheur fut le promoteur de l'insurrection de Naples. || En style de monitoires, de procès-verbaux, un certain quidam, certains quidams, pour désigner des personnes imparfaitement connues. || De même que, au singulier, on dit avec l'article, certain homme ou un certain homme; de même, au pluriel, on dit avec de ou sans *de*, certaines gens ou de certaines gens. On le dit même avec l'adjectif démonstratif *ces*. Ces certains savants-là peuvent, à les connaître, Valoir certaines gens que nous voyons paraître. — Oui, si l'on s'en rapporte à ces certains savants; Mais on n'en convient pas chez ces certaines gens, MOL. *F. sav.* iv, 3. || Dans le même sens, substantivement, au pluriel, quelques-uns. Certains prétendent que.... || 5° Il sert à atténuer, à restreindre ce qu'une expression a de trop absolu. Il jouit d'une certaine réputation. Je n'y vais pas sans une certaine crainte. Il y a dans quelques hommes une certaine médiocrité d'esprit qui contribue à les rendre sages, LA BRUY. xi. || Un certain âge, un âge déjà avancé. Cet homme est d'un certain âge. || Il est d'un certain mérite, il n'est pas sans mérite. Il est d'une certaine force au billard, il n'est pas sans quelque habileté à ce jeu. || Quand on est d'une certaine qualité; quand on est fait d'une certaine manière, etc. locutions qui se disent pour exprimer avec une sorte de réticence qu'on est de qualité, qu'on est bien fait, etc. Cette locution, qui est passée dans l'usage, est signalée par de Caillières, en 1690, comme une mauvaise façon de parler des gens de cour. || 6° S. m. Chose certaine. Quitter le certain pour l'incertain. Abandonner le certain. || Terme de banque. Monnaie prise pour terme de comparaison dans l'appréciation du taux du change; c'est le terme fixe; l'incertain est le terme qui varie. Londres donne

le certain. || 8° Pour certain, loc. adv. Assurément. Il ne l'a jamais, pour certain, CORN. *le Ment.* iv, 7. — REM. *Certain* change de signification suivant qu'il est devant ou après son substantif: certaines nouvelles, c'est: quelques nouvelles; des nouvelles certaines, c'est: des nouvelles qui ont de la certitude. Cependant Pascal a dit.: Taille-t-on vos avis à une certaine mesure? PASC. *Prov.* 2. Alors, pour *certain* comme pour *même*, l'usage n'avait pas encore attaché un sens différent aux deux positions avant ou après le substantif.

— SYN. CERTAIN, SÛR. En parlant des choses, certain exprime ce dont on ne peut pas douter; sûr exprime ce sur quoi on peut se fier. D'une nouvelle certaine, on ne peut douter; à une nouvelle sûre on se fie; la nouvelle est certaine, venant par une voie sûre. En parlant des personnes, la distinction est la même: une personne certaine est celle qui sait d'une façon indubitable; une personne sûre est celle en qui on peut se fier; à quoi il faut ajouter que, en ce sens, certain veut toujours un complément: certain de la nouvelle; et que sûr peut se dire absolument: un homme sûr.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Tant [j'] ai d'amor mon fin cuer esprouvé, Que jà sans lui n'aurai joie certaine, COUCI, xiv. À moi hair, dont si [je] la voi certaine, ib. 126. || XIII<sup>e</sup> s. Son errement [elle] lui conte, dont bien [elle] estoit certaine, AUD. LE BAST. *Romanc.* 11. Et Symons, et ses filles, chascuns ot cuer certain [en qui on peut se fier], Berte, XLVIII. [Ils envoyèrent] Un certain messager cui bien faisoit à croire, ib. LXVI. Soixante sols [il] cousta, un an a, en certain, ib. LXXIII. Il s'en deit faire certain par le recort des homes de la court qui furent là quant il garda son jor, ASS. DE JÉR. 90. À ce repondi li roys, que il leur commanderoit volentiers de touz ceulz dont en le feroit certain que il eussent tort, JOINV. 200. Il ne sceit pas ne n'est certains que il ait eu tele repentence que Dieu li ait pardonné, ID. 194. || XIV<sup>e</sup> s. Remettons et pardonnons par ces presentes, de certaine science, grace especial et de la puissance et auctorité royal dont nous usons, LETT. DE RÉMISSION EN 1358, dans *Bibl. des chartes*, 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 82. Le juge pourroit dire quant il li plairoit que il scet de certain que il n'est pas coupable, ORESME, *Eth.* 162. Pour certain il vault mieux, ID. VI (10). En commun parler nous assignon sapience es ars à ceulz qui sont les plus certains selon telz ars, ID. ib. 177. || XV<sup>e</sup> s. Jean Lyon savoit tout de certain que.... FROISS. II, II, 55. Et se mirent et establirent en trois aguets, afin que cil ne leur pussent mie eschapper; et vinrent les plusieurs et les plus certains sur un pas entre haies et buissons et là s'embucherent, ID. I, I, 108. Certain est que.... ID. I, I, 34. Quarante mil escus qui depuis, pour certain, leur furent rendus, COMM. V, 15. || XVI<sup>e</sup> s. Valant par chacun an en deniers certains... En moins de quatorze jours, il dilapida le revenu certain et incertain de sa chastellenye pour troys ans, RAB. *Pant.* III, 2. Ils esgarent ça et là les poures ames en speculations volages, plutost que les adresser à un certain but, CALV. *Instit.* 417. Certains Indiens.... MONT. I, 16. Il est certain que.... ID. I, 42. Prendre pour certain l'opposé de ce que dit le menteur, ID. I, 37. Le bien est certain et finy, le mal infiny et incertain, ID. ib. Fourni d'une contre-batterie d'enchantements certains à le preserver, ID. I, 94. Sans obligation à nul certain office, ID. I, 280. Laisser le certain pour prendre l'incertain, AMYOT, *Numa*, 9. Il rencontra lettres et messagers qui lui apportoient nouvelles certaines de la victoire, ID. P. *Am.* 41. Des memoires sans nom d'auteur certain, ID. ARIST. 7.

— ÉTYM. Provenç. *certan*; espagn. et ital. *certano*; tiré du latin *certus* (voy. CERTES), à l'aide du suffixe de dérivation *an*, comme si l'on avait dit *certanus*. *Certus* avait donné, dans l'ancien français, *Longin*, *Préface*.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Car tu sais bien certainement, LA CHARRETTE, 3206. Qu'encore i est [Durandal] pour voir [vrai] certainement, RONCIER. 106. Mais [je] ne sai pas encor certainement Quel guerredon ele me voudra rendre, COUCI, v. Il sout [sut] certainement,

TH. *le mart.* 105. || XIII<sup>e</sup> s. Devers Aussai [Alsace] suivi, sachiez certainement, Berte, XLVII. Et quant Blondiaus l'oï, si sot certainement que c'estoit ses sires, CHR. DE REIMS, 55. || XV<sup>e</sup> s. Il dist qu'il s'estoit levé [avait décampé], parce qu'il estoit certainement informé, COMM. IV, 4. || XVI<sup>e</sup> s. Mutius, ne le cognoisant pas certainement, n'osa demander lequel c'estoit, AMYOT, *Pub.* 33. Cette amitié que nous avons nourrie, tant que Dieu a voulu, entre nous, si entière et si parfaite que certainement il ne s'en lit gueres de pareilles, et entre nos hommes il ne s'en vœud aucune trace en usage, MONT. I, 207.

— ÉTYM. Bourguig. *cartaigneman*; provenç. *certanamen*; anc. catal. *certanament*; de *certaine*, et du suffixe *ment*.

† CERTEAU (sèr-tô), s. m. Variété de poire.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La vessie du fiel est de magnitude et figure d'une bien petite poire, vulgairement nommée de certeau, PARÉ, I, 9.

CERTES (sèr-t'), adv. Certainement, en vérité, à coup sûr. En quoi certes personne ne le surpassa jamais, VAUGELAS, dans BOUHOURS. Certes, messieurs, le barreau n'a vu que trop de ces malheureux, PATRU, *Plaidoyer*, dans BOUHOURS, NOUV. REM. Mais certes c'en est trop d'aller jusqu'à la joie, CORN. *Hor.* I, 4. Certes l'exemple est rare et digne de mémoire, ID. ib. IV, 2. Certes les chrétiens ont d'étranges manies, ID. *Poly.* IV, 5. Certes plus je médite, et moins je me figure Que vous m'osiez compter pour votre créature, RAC. *Brit.* I, 2.

— REM. On trouve peu d'exemples de *certes* écrit sans *s*; Ménage en rapporte un de Michel Marot: J'ai trouvé certe une chose bien rare Au cabinet de mon père Marot. En voici un de Molière: Cela certe est fâcheux.—Oui, plus qu'on ne peut dire, TART. IV, 5. Cette licence a été prise aussi par V. Hugo: Certe on peut parler de la sorte, Quand c'est au canon qu'on répond, Orient. 35.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Non ferez certes, dist li quens OLIVIERS, CH. DE ROL. XVIII || XII<sup>e</sup> s. Certes, dit Charles, trop avez mal talent, RONCIER. 44. Certes, dame, moult s'honneure Qui courtois est contre tort, COUCI, IV. Diex! tant avons esté preus par huiseuse [oisiveté]; Or verra on qui à certes ert [sera] preus, QUESNES, ROMANC. 94. Par Dieu, vassal, jel [je le] di pour vous gaber; Cuidiez-vous donc qu'à certes [je] le vous die? ib. 108. Certes, seigneur, dist-il, trop tost le saura on, SAX. XXV. || XIII<sup>e</sup> s. La royne me pria si à certes comme elle pot, JOINV. 174. || XV<sup>e</sup> s. La fille lui respond: Certes, mere, nenni, LOUIS XI, NOUV. XIV. Vous voyez bien que c'est à certes [pour tout de bon], quand de rechef s'est apparu l'ange vers moi, ID. ib. Chargeant à chacun, par exprès et bien à certes, qu'il ne faille pas à son heure assignée, ID. ib. XXXIV. || XVI<sup>e</sup> s. Aucuns personnages m'ont amiablement, mais acertes, adverty que.... M. DU BELLAY, 344. Socrates avoit seul mordu à certes au precepte de son Dieu: de se cognoistre, MONT. II, 62. J'en vaulx certes bien mieux, ID. II, 83. Il ne pouvoit croire qu'ils eussent parlé à certes [sérieusement] d'une si vaine matiere, ID. II, 230. Quand Platon escript selon soy, il ne prescrit rien à certes, ID. II, 244. Quand il vit qu'ilz parloient à certes, il leur monstra du doigt le camp des Romains, AMYOT, *Lucull.* 49. Elle luy respondit magnaniment certes, sans se troubler ny estonner, ID. DION, 25.

— ÉTYM. Provenç. et anc. espagn. *certas*; catal. *certes*. Il y avait l'ancien adjetif *cert*, dont *certas*, est le pluriel féminin. La locution complète est à *certes*, que l'on trouve en effet, et sous-entendu un substantif indéterminé féminin pluriel, comme *voies*, *manières*, *choses*; elle suppose une forme latine *a certis*; c'est pour cela que *certes* s'est toujours écrit avec une *s*, qui, comme on voit, n'est point un caprice d'orthographe et qui seule permet de comprendre comment *certes* a un sens adverbial. *Certus* est, par métathèse, pour *cretus*, participe passé de *cernere*, séparer, distinguer, le même que le grec *κρίνειν*, juger (voy. CRISE).

CERTIFICAT (sèr-ti-fi-kat), s. m. Acte par lequel un individu, un fonctionnaire, un corps constitué, rendent témoignage d'un fait qui est à leur connaissance. Le certificat est une déclaration lorsque celui qui le délivre y est intéressé. Donner, délivrer, prendre, produire un certificat. Certificat d'inscription, d'origine, de bonne vie et moeurs, de civisme, d'indigence, de résidence. Ce domestique a de bons certificats. Certificat de vie, certificat constatant l'existence d'un rentier. Certificat de capacité, attestation, délivrée dans les écoles de droit, de la capacité de ceux qui se destinent à la profession d'avoué. Certificat d'étude. || Familièrement,

assurance, garantie. La goutte est un certificat de vie. Vous serez sévèrement puni, je vous en donne mon certificat.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Quand les ambassadeurs de Portugal orient apporté certificats.... FROISS. II, III, 48. || xvi<sup>e</sup> s. Et n'oublierent aussy de retirer chacun ung certificat de leurs services, signé de la main du roy, CARL. V, 4. Ils avoient signé certificat à M. de Vieilleville, de ne marcher que pour le service du roy, ID. VIII, 35.

— ETYM. Latin *fictif certificatum*, du bas-latin *certificare*, de *certus*, certain, et du suffixe *ficare*, faire.

**CERTIFICATEUR** (sér-ti-fi-ka-teur). || 1<sup>o</sup> S. m. Terme de pratique et de commerce. Celui qui certifie une caution, une promesse, un billet. Certificateur de criées, celui qui attestait en justice la régularité des criées. || 2<sup>o</sup> Adj. Notaire certificateur, notaire choisi par l'Etat pour délivrer aux rentiers les certificats de vie.

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. J'ai eu juste crainte qu'on m'eust pris pour certificateur [approbateur] des enormites, d'AUB. Hist. III, 423.

— ETYM. Voy. CERTIFICAT.

+ **CERTIFICATIF, IVE** (sér-ti-fi-ka-tif, ti-v'), adj. Qui a la vertu de certifier.

— HIST. xvi<sup>e</sup> s. Que je ne partiros point sans une lettre certificative de sa parole, CARL. VII, 7.

— ETYM. Voy. CERTIFICATION.

**CERTIFICATION** (sér-ti-fi-ka-sion), s. f. || 1<sup>o</sup> Terme de palais. Assurance par écrit. Certification de caution, de criées. Vieilli. || 2<sup>o</sup> Terme de bourse. Certification des signatures, obligation du cédant et souvent des deux parties dans le transfert de certaines actions (particulièrement celles de chemins de fer), de faire certifier leurs signatures par un agent de change ou un des administrateurs de la compagnie.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Telles raisons ne font pas certification, ORESME, *Thèse de MEUNIER*. || XV<sup>e</sup> s. Quand le pape Clement et les cardinaux en eurent la certification, FROISS. III, IV, 40. || XVI<sup>e</sup> s. La circoncision leur estoit une certification et souvenance pour les confirmer en la promesse faite à Abraham, de la semence benite, CALV. *Institut.* 1043. Comme Eumenes en eust pris et emmené des chevaux autant qu'il voulut, et en eust envoyé une lettre patente de certification aux harassiers et escuyers qui en avaient la charge, AMYOT, *Eum.* 45.

— ETYM. Certifier.

**CERTIFIÉ, ÉE** (sér-ti-fi-é, ée), part. passé. Fait certifié par un témoin oculaire.

**CERTIFIER** (sér-ti-fi-é), v. a. || 1<sup>o</sup> Assurer qu'une chose est certaine. Je vous le certifie. Je vous certifie que.... Il certifia à son ami qu'il en était ainsi. || Autrefois ce verbe voulait le régime direct de la personne. Il me certifia du fait. Dieu certifie l'âme en tout ce qu'il convient, BOSSUET, *Lettr. abb.* 453. || 2<sup>o</sup> Terme de pratique. Certifier une caution, en répondre. Certifier des criées, en attester la régularité.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Si ne peüst-il pas le nombre Des grans contens [disputes] certefier, Tant seüst bien monteplier, *la Rose*, 12999. Et [que] nous [soyons] certifiés des noms des hommes que vous aurez fait adjorner, DU GANGE, assisa. Se le seignor viaut [veut] estre certifié que il ait son jor gardé si comme il doit, *Ass. de Jér.* 90. Certifier son essoine [excuse] au seignor et à la court qui ajorne les parties, ib. 97. || XIV<sup>e</sup> s. Et dès maintenant peut assez aparoir que la chose est science, mes toutevoies il en convient plus certifier, ORESME, *Eth.* 173. || XV<sup>e</sup> s. Faites apporter de grands mairins, nous vous certifions que par force on la pertuisera [l'abbaye] en plusieurs lieux, FROISS. I, I, 437. Car il n'eut, je vous certifie, Or ne argent de son poisson, VILLON, 4<sup>e</sup> repue, comment ils eurent du poisson. || XVI<sup>e</sup> s. Il cognoist bien que le printemps revient, Et aux fruits meurs l'automne il certifie : Voilà son art et sa philosophie, ST-GELAIS, 209. Les ministres sont ordonnez de Dieu comme tesmoins, et quasi comme pleiges, pour certifier les consciences de la remission des pechiez, CALV. *Inst.* 495. Il sera droitemment certifié, là où auparavant il estoit en doute, ID. ib. 497. Toutefois [César] estant par le chemin certifié qu'il [Caton] s'estoit lui mesme desfai de sa propre main, AMYOT, *César*, 70. Il le certifa de tout ce qu'il avoit veu et entendu, CARLOIX, IV, 23.

— ETYM. Provenç. et espagn. *certificar*; ital. *certificare*; bas-lat. *certificare*, du latin *certus*, certain (voy. CERTES), et *ficare*, fréquentatif de *faceré*, faire.

**CERTITUDE** (sér-ti-tu-d'), s. f. || 1<sup>o</sup> Qualité de ce qui est certain. Certitude morale, mathématique. L'histoire commence à avoir de la certitude, BOSS. Hist. I, 7. Il faut toujours compter avec la fortune

avant que de compter sur la certitude des félicités, HAMILT. *Gramm.* 40. M. Malouin trouvait, parmi les savants et les gens de lettres, des malades souvent peu disposés à croire à la certitude de la médecine; et peu de médecins en ont été aussi persuadés que lui, CONDORCET, *Malouin*. || De certitude, locut. *adverb.* Certainement, assurément. C'est moi qui suis Sosie enfin, de certitude, MOL. *Amph.* I, 2. || Terme de philosophie. Conviction qu'a l'esprit que les objets sont tels qu'il les conçoit. La question de la certitude. || 2<sup>o</sup> Stabilité. Il n'y a nulle certitude dans les choses du monde. || 3<sup>o</sup> Terme de graveur. Fermeté de main dans la conduite du burin.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Tellement que qui voudroit représenter la certitude de l'intérêt qu'a supporté chaque diocèse, pour raison d'icelle surcharge.... FROIMENTEAU, *Finances*, III<sup>e</sup> liv. p. 389. Sinon qu'on donne de fermes raisons pour la certitude d'un tel article, ID. ib. p. 394. Son dessein [de la philosophie] est de chercher la vérité, la science et la certitude, MONT. II, 230.

— ETYM. Provenc. *certetut*; catal. *certitut*; espagn. *certidumbre*; ital. *certitudine*; du latin *certitudinem*, de *certus*, certain (voy. CERTES). On disait dans l'ancien français *certaineté*, mot très-bon et à tort tombé en désuétude.

+ **CÉRULÉ, ÉE** (sé-ru-lé, lée), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a une teinte d'azur.

— ETYM. Le latin *cæruleus*, bleu.

+ **CÉRULINE** (sé-ru-li-n'), s. f. Terme de chimie. Bleu d'indigo soluble.

— ETYM. Voy. CÉRULÉ.

+ **CÉRULIPÉDE** (sé-ru-li-pè-d'), adj. Terme de zoologie. Qui a les pattes bleues.

— ETYM. Latin fictif *cærulipes*, de *cærulus*, bleu, et *pes*, pied.

+ **CÉRULIPENNE** (sé-ru-li-pè-n'), adj. Terme de zoologie. Qui a les ailes bleues.

— ETYM. Latin fictif *cærulipenna*, de *cærulus*, bleu, et *penna*, aile.

**CÉRUMEN** (sé-ru-mèn'), s. m. Terme de physiologie. Humeur onctueuse, épaisse, analogue à la cire, qui s'amasse dans le conduit auditif externe.

— ETYM. Bas-lat. *cerumen*, de *cera*, cire (voy. ce mot).

**CÉRUMINEUX, EUSE** (sé-ru-mi-neù, neù-z'), adj. Qui est relatif au cérumen. Glandes cérumineuses. Humeur cérumineuse.

— ETYM. *Cérumen*.

**CÉRUSE** (sé-ru-z'), s. f. Carbonate de plomb, de couleur blanche. Blanc de cérule. Leur visage refluit de cérule et de peauverte, RÉGNIER, *Sat.* IX. La coquette tendit ses lacs tous les matins, Et mettant la cérule et le plâtre en usage, Composa de sa main les fleurs de son visage, BOIL. *Epit.* IX. || Cérule native, nom donné par quelques minéralogistes au plomb blanc terreaux.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La maniere de faire le sel de cérule [acétate de plomb], c'est qu'il faut prendre de la cérule bien pulvérisée, et la mettre avec vinaigre distillé, PARÉ, xxv, 44. Poudre de cérule de Venise lavée en eau rose, ID. ib.

— ETYM. Provenç. *ceruza*; espagn. *cerusa*; ital. *cerussa*; du latin *cerussa*, cérule.

**CERVAISON** (sér-vé-zon), s. f. Temps de l'année où les cerfs sont gras, et qui est le plus propre à la chasse de ces animaux.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. À la nostre dame de mars commencent les appareils des cervoisons, Ménagier, II, 5.

— ETYM. Cerv.

**CERVEAU** (sér-vô), s. m. || 1<sup>o</sup> Masse de substance nerveuse qui occupe la cavité du crâne chez l'homme et les animaux vertébrés, et est un des principaux organes de la vie. Le cerveau est le centre des sensations et le siège des penchants, de l'intelligence et de la volonté. La substance, les ventricules, les membranes du cerveau. Transport au cerveau. Ce vin porte, monte au cerveau. Il faut que ce matin à force de trop boire il se soit troublé le cerveau, MOL. *Amph.* II, 4. || Rhume de cerveau, inflammation catarrhale de la membrane qui tapisse les fosses nasales, ainsi dit à cause d'une ancienne théorie qui supposait une communication entre les fosses nasales et le cerveau. Etre pris du cerveau, avoir le cerveau pris, avoir un rhume de cerveau. || En anatomie, plus particulièrement, et en distinguant le cerveau du cervelet, masse nerveuse qui s'étend du front aux fosses occipitales supérieures, et s'appuie en devant sur les voûtes orbitaires, en arrière sur les fosses moyennes de la base du crâne, et postérieurement sur la tente du cervelet. || 2<sup>o</sup> Fig. Tête, esprit, raison, intelligence. Cer-

veau étroit. Pauvre cerveau. Ce critique, changeant d'humeurs et de cerveau, RÉGNIER, *Sat.* v. Ce malheureux jaloux s'est blessé le cerveau, CORN. *le Ment.* I, 3. Un homme à fort petit cerveau, MOL. *le Dép.* v, 4. Ce galant homme a le cerveau blessé, ID. *l'Étour.* I, 4. Parbleu! dit le meunier, est bien fou du cerveau Qui prétend contenter tout le monde et son père, LA FONT. *Fabl.* III, 4. Il [Démocrite] y joint les atomes, Enfants d'un cerveau creux, invisibles fantômes, ID. *ib.* VIII, 26. Le courroux lui montant au cerveau, ID. *Rém.* On les traite de cerveaux faibles et blessés, boss. *Oraison*. Un prince dont le cerveau serait si malade, ID. *Avert.* 5. Paul IV avait le cerveau encore plus blessé que Charles-Quint, VOLT. *Mœurs*, 126. Ce Tellamed me paraît un peu blessé du cerveau, ID. *Dial.* xxix, 44. Il le crée, il le tire de son cerveau, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. Mon voisin, faible de cerveau, Ne boit jamais son vin sans eau, BÉRANG. *Deo grat.* || Se creuser le cerveau, méditer profondément. || Familièrement, s'alambiquer le cerveau, se fatiguer à des choses abstraites, trop subtiles. Un seigneur comme M. le marquis ne doit pas se dessécher le cerveau dans ces vaines études, VOLT. *Jeannot et Colin*. || Cerveau timbré, fêlé, mal timbré, malade, troublé, c'est-à-dire personne d'un esprit peu sain, dérangé. || Cerveau brûlé, personne emportée, extravagante. Voilà donc M. le duc d'Orléans livré à un homme de néant qu'il connaissait pleinement pour un cerveau brûlé, étroit et fougueux outre mesure, ST-SIM. dans le *Dict. de BOCHÉZ*. || Cerveau creux, un rêveur, un visionnaire. || 3<sup>o</sup> Les fondeurs appellent cerveau la partie supérieure ou le timbre de la cloche. || 4<sup>o</sup> Cerveau de mer ou de Neptune, sorte de polypier pierreux.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. De son cervel le temple [la tempe] en est rompt, CH. DE ROL. CXXXII. Du chef [il] lui a le cervel espandut, ID. CCLXXXIII. || XII<sup>e</sup> s. Ne li seyrerent pas del chief tut le chapel, Mais al carnail del frunt retint e à la pel, Que tut à descuvert veisiez le cervel, TH. LE MART. 45!. || XIII<sup>e</sup> s. Tant burent à lor volenté Qu'à Primaut le cervel bolut [devint bouillant], REN. 3151. || XVI<sup>e</sup> s. Le cerveau se mettra en resverye, et ne baillera sentiment es nerfz, ne mouvement es muscles, RAB. *Pant.* III, 3. Les cerveaux s'eschaufferont davantage, LANOUÉ, 606. Le cerveau est double, antérieur et postérieur.... le postérieur est nommé cerebelle, à raison de sa petitesse, et l'antérieur à raison de sa grandeur a retenu le nom du tout, à scavoir de cerveau, lequel est encore double, dexter et senestre, PARÉ, III, c. Chacun brasse et cabasse et le cerveau se casse, LE ROUX DE LINCY, *Proverbes*, t. II, p. 267.

— ETYM. Bourguig. *garvēa*; provenç. *cervel*, *servel*; catal. *cervell*; ital. *cervello*; bas-lat. *cervellus*; du latin *cerebellum*, diminutif de *cerebrum*. L'ancien français est : au singulier, nominatif *li cervels*, *li cerveax*, régime *le cervel*; au pluriel, nominatif *li cervel*, régime *les cervels*, *les cerveaux*.

+ **CERVEAUX** (sér-vô) ou **CERF-VA-AUX** (sér-va-ô). Terme de chasse. Cri par lequel on appuie les chiens chassant en crainte ou rapprochant.

**CERVELAS** (sér-ve-la; l's ne se lie que dans le parler soutenu : un sér-ve-la-z épicé), s. m. Espèce de grosse et courte saucisse remplie de chair salée et épicee. || Nom qu'on donnait à un instrument de musique à anche et à vent, ayant cinq pouces de long et huit trous.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Ung groz cervelat sauvage et farfel.... et trencha le cervelat en deux pieces; vray dieu que il estoit graz! RAB. *Pant.* IV, 41. Quant aux viandes d'Italie, je ne vous donnerai qu'un petit boucon de cervelat, H. EST. *Dialogue du français italicisé*, p. 297.

— ETYM. Ital. *cervellata*, ainsi dit, parce que sans doute on y faisait entrer de la *cervelle*. Le mot italien prouve que l'ancienne orthographe *cervelat* est préférable à *cervelas*. Le nez fait comme un cervelat, RÉGNIER, *Ép.* III.

**CERVELET** (sér-ve-lé; le t ne se lie pas), s. m. Terme d'anatomie. La partie postérieure de l'encéphale. Les esprits animaux se filtrent dans le cervellet, VOLT. *Oreilles*, 7.

— ETYM. Diminutif de *cerveau*, par l'ancienne forme *cervel*.

+ **CERVELIÈRE** (sér-ve-li-r'), s. f. Anciennement, sorte de casque ouvert.

— ETYM. *Cervelle*.

**CERVELLE** (sér-ve-l'), s. f. || 1<sup>o</sup> La substance du cerveau. La cervelle jaillit sur le pavé. Il s'est fait sauter, il s'est brûlé la cervelle d'un coup de pistolet. Belle tête [un buste], dit-il, mais de cervelle point; Combien de grands seigneurs sont bustes en ce point! LA FONT. *Fabl.* IV, 14. || Le soleil

lui a fait bouillir, lui a desséché la cervelle, se dit d'un homme qui est incommodé pour s'être exposé à la trop grande ardeur du soleil. || Terme de cuisine. Cerveau de certains animaux de boucherie. Des cervelles frites. || Par extension, cervelle de palmier, moelle bonne à manger que contiennent certains palmiers. || 2<sup>e</sup> Fig. Tête, esprit, fantaisie, raison. S'alambiquer la cervelle. Tête sans cervelle. C'est une bonne cervelle, c'est un homme de sens. Cervelle légère, évaporée, éventée. Mais pour dire le vrai, je n'en ai la cervelle, RÉGNIER, Sat. III. Passer pour esprit faible ou pour cervelle usée, CORN. le Ment. v, 3. On n'a point à louer les vers de messieurs tels, A donner de l'encens à madame une telle, Et de nos francs marquis essuyer la cervelle, MOL. Mis. III, 7. Jupin en a bientôt la cervelle rompue, LA FONT. Fabl. III, 4. Corrigez-vous, dira quelque sage cervelle, ID. ib. II, 14. Le vertueux Anselme à la sage cervelle, ID. Pet. chien. Elle eût à Job fait tourner la cervelle, ID. Belf. L'émotion lui tourna la cervelle, ID. Rem. Il croit régler le monde au gré de sa cervelle, BOIL. Sat. IX. Un faux Esculape à cervelle ignorante, ID. Poésies div. 7. Je ne puis arracher du creux de ma cervelle Que des vers plus forcés que ceux de la Pucelle, ID. Sat. VII. Je ne souffrirai point que l'amour lui fasse tourner la cervelle, REGNARD, la Sérén. 7. || Familièrement. Cela lui trotte depuis longtemps dans la cervelle, il en est préoccupé depuis longtemps. || Mettre, tenir en cervelle; en inquiétude, dans l'embarras. Et c'est cela qui me tient en cervelle, SCARR. Jodelet, I, 5. Ce dédit m'embarrasse et me tient en cervelle, REGNARD, Distrait, III, 11. || S'user la cervelle. L'amant, à force de rêver Sur les ordres nouveaux qu'il lui fallait trouver, Vit bientôt sa cervelle usée, LA FONT. Chose imposs. || Cervelle de lièvre qui se perd en courant, se dit d'un homme qui a mauvaise mémoire.

— SYN. CERVEAU, CERVELLE. Ces deux mots, étymologiquement identiques, ont pris cette nuance que cerveau est plutôt l'organe considéré en sa totalité, et cervelle plutôt la substance qui le compose.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Et la cervele lui chet as piez, CH. de Rol. civ. Par les oreilles fors se ist la cervele, ib. clxv. || XII<sup>e</sup> s. Sanc et cervelle [il] fait voler en l'herbage, Roncisv. 65. || XIII<sup>e</sup> s. Entre païens se fierent, moult en vont oiant, De sanc et de cervele va li ruissois courant, CH. d'Ant. I, 460. || XVI<sup>e</sup> s. Es ungs escarboilloyt la cervelle, es aultres rumpoyt bras et jambes, RAB. Garg. I, 27. Il fault frotter et limier nostre cervelle contre celle d'aultruy, MONT. I, 164. M. le mareschal d'Anville m'a dit aussi avoir esté en armes et en cervelle bonne partie de la nuit, ANOUE, 560. Il y a de trop bonnes cervelles au conseil du Roy pour donner les gens de bien en proye à cette canaille, D'AUB. Fæn. III, 20. Fonslebon d'un coup de pistolet defonsa la cervelle au comte d'Aigemont, ID. Hist. III, 234. Af-fin que le soldat ne devint poulon, et pour le tenir toujours en devoir et cervelle, il faisoit donner souvent des allarmes, CARLOIX, IX, 7.

— ÉTYM. Bourg. sarvelle; provenç. cervela, servela; du neutre pluriel cerebella, de cerebellum (voy. CERVEAU), transformé en nom singulier féminin; transformation qui n'est pas rare dans les langues romanes.

CERVICAL, ALE (sér-vi-kal, ka-l'), adj. Terme d'anatomie. Qui appartient à la nuque, à la partie postérieure du cou. Nerfs cervicaux. Région cervicale.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La septième distribution de la veine cave ascendante dite cervicale, va par les trous des apophyses transverses.... PARÉ, II, 45.

— ÉTYM. Cervix, cou.

† CERVICOBRANCHE (sér-vi-ko-bran-ch'), adj. Terme de zoologie. Qui porte des branchies au cou.

— ÉTYM. Cervix, cou, et branchies.

† CERVICORNE (sér-vi-kor-n'), adj. Terme d'entomologie. Qui a des antennes semblables à des cornes de cerf.

— ÉTYM. Cervus, cerf, et corne.

† CERVICULÉ, ÈE (sér-vi-ku-lé, lée), adj. Terme d'entomologie. Qui est en forme de petit cou.

— ÉTYM. Cervicula, diminutif de cervix, cou.

CERVIER (sér-vi-é), adj. Voy. LOUP-CERVIER.

— ÉTYM. Cervarius, du latin cervus (voy. CERF).

† CERVIN, INE (sér-vin, vi-n'), adj. Terme de zoologie. Qui ressemble au cerf. || S. m. Les cervins, la famille d'animaux dont le cerf est le type.

— ÉTYM. Le latin cervinus, de cervus (voy. CERF).

CERVOISE (sér-voi-z'), s. f. Nom ancien de la bière. Nulle liqueur au quina n'est contraire; L'onde insipide et la cervoise amère, Tout s'en imbibe.... LA FONT. Quinquina, II.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Nus cervoisiers ne puet ne ne doit faire cervoise fors de yaue et de grain, LIV. des mét. 29. Ne cervoise ne vin por boivre, Ren. 13018. || XVI<sup>e</sup> s. Ceux qui ont accoutumé de boire de la cervoise ou biere, le pourront faire, pourveu que la biere soit bonne, claire et deliée, PARÉ, XXIV, 23. Et de Ceres [ce breuvage] sera nommé cervoise, RONS. 684.

— ÉTYM. Provenc. cerveza; espagn. cervesa; portug. cerveja; ital. cervogia; de cervisia dans Pline; cervisa dans Marcellus, de Bordeaux; mot celtique: cornwall. coruf, coref; kymri, curw; bas-bret. kuf, autrefois koref.

CES (sè), pluriel de CE, CETTE, adj. démonst.

CÉSAR (sé-zar), s. m. || 1<sup>e</sup> Nom du célèbre romain qui conquit les Gaules, défit Pomée, et devint maître de la république romaine. C'est un César, se dit, à cause du renom militaire de Jules César, d'un homme d'une très-grande vaillance. Il est brave comme un César. || Il veut être César ou rien, se dit d'un homme qui hasarde tout, pour être tout ou rien. || Par plaisanterie. Ce chien.... Fut le premier César que la gent chienne ait eu, LA FONT. Fabl. VIII, 24. || 2<sup>e</sup> Nom commun à Jules César et aux onze premiers princes qui, héritiers de sa puissance, gouvernèrent après lui l'empire romain. Les douze Césars. Suétone a écrit la vie des douze Césars. Errant dans le palais, sans suite et sans escorte, La mère de César veille seule à sa porte, RAC. Brit. I, 4. || Titre donné par extension aux empereurs et princes romains après les douze premiers empereurs. Tel que sur son char Victorieux dans Rome entre notre César, CORN. Poly. I, 3. Et quoiqu'à ses Césars fidèle, obéissante.... RAC. Bér. II, 2. || Titre particulier des héritiers présomptifs de l'empire. C'est surtout à partir de Dioclétien que cette signification fut arrêtée; Dioclétien régla qu'il y aurait toujours deux empereurs et deux Césars; les empereurs s'appelaient Augustes et s'adjoignaient, sous le nom de Césars, des aides ou coadjuteurs qui devaient leur succéder. || Par extension, qualification des monarques qui ont le titre d'empereur. Une fille des Césars, une fille de la maison d'Autriche. Les prélats s'étaient donné la liberté de faire un César, VOLT. Mœurs, 54. || Proverbe. Il faut rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire: à chacun ce qui lui est dû.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Hardy comme un Cesar je suys à cette guerre Où l'on combat armé d'ung grand pot et d'ung verre, o. BASSEL. V. de Vire, 19.

— ÉTYM. Le latin Cæsar ou Cæso fut un surnom donné à des enfants que l'on tirait du sein de leur mère par une incision, dite plus tard césarienne, de cædere, couper, inciser.

† CÉSARIEN, IENNE (sé-za-riin, riè-n'), adj. || 1<sup>e</sup> Qui appartient à Jules César ou aux Césars. Famille césarienne. Troupes césariennes. || 2<sup>e</sup> S. m. Celui qui était partisan de César. Les Césariens et les Pompiéens.

— ÉTYM. Cæsarianus, de Cæsar.

CÉSARIENNE (sé-za-riè-n'), adj. f. Terme de chirurgie. Opération césarienne, incision pratiquée aux parois de l'abdomen et à celles de l'utérus pour extraire le fœtus.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. F. Rousset, en son livre de l'enfantement césarien, écrit que.... PARÉ, XVIII, 42.

— ÉTYM. César (voy. ce mot).

† CÉSARISME (sé-za-ri-sm'), s. f. Domination des Césars, c'est-à-dire des princes portés au gouvernement par la démocratie mais revêtus d'un pouvoir absolu. || Théorie de ceux qui pensent que cette forme de gouvernement est la meilleure. || Néologisme.

— ÉTYM. César.

† CÉSERON (sè-ze-ron). s. m. Un des noms vulgaires du pois chiche.

— ÉTYM. Dérivé du latin cicer, pois chiche.

† CÉSPITEUX, EUSE (sè-spi-teù, teù-z'), adj. Terme de botanique. Qui croît en touffes serrées. Se dit des feuilles ou des rameaux qui viennent sur un rhizome ou sur la base de tiges vivaces détruites annuellement.

— ÉTYM. Le latin cespes, touffe, gazon.

CESSANT, ANTE (sé-san, san-t'), adj. Qui cesse. Il faut exécuter cet ordre, tous empêchements cessants. Je viens, toute affaire cessante.... LA FONT. Fais. Pour me prier, toutes choses cessantes, d'aller voir ce chef-d'œuvre, SÉV. 272. De ces obscurités cessantes Tu verras sortir triomphantes Ma justice et ma liberté, LAMART. Méd. I, 8.

CESSATION (sè-sa-sion; en poésie, de quatre syllabes), s. f. Action de cesser. Cessation d'hostilités, de poursuites, de commerce, etc. Une cessation d'inquiétude, PASCH. dans COUSIN. La cessation de presque tout le commerce qui ne se fait plus que par

des contrebandiers, VOLT. Lett. d'Argental, 22 décembre 1766. || Cessation de payements, faillite.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. La remission ou cessation de tel mouvement, ORESME, Thèse de MEUNIER. || XVI<sup>e</sup> s. Vozey Plutarque au livre de la cessation des oracles, RAB. Pant. IV, 27. On accuse ma cessation en un temps où quasi tout le monde estoit convaincu de trop faire, MONT. IV, 172. Les consuls decernez la cessation de la justice, et surseance de tous affaires, ANYOT, Sylla, 48. La cessation de la sécheresse, ID. Numa, 23.

— ÉTYM. Provenç. cessatio; espagn. cessacion; ital. cessazione; du latin cessationem, de cessare (voy. CESSER).

CESSE (sè-s'), s. f. Fin, relâche. Mot qui tombe peu à peu hors de l'usage et qui n'est plus guère usité que dans les locutions: n'avoir pas de cesse, et sans cesse. Parler, travailler sans cesse. Il n'a ni repos ni cesse. Sa haine contre vous n'aurait jamais de cesse, TRISTAN, M. de Chrispe, II, 5. Ô cruauté du sort qui n'a jamais de cesse! RACAN, Berg. II, 2, Lisimandre. L'esprit [le démon] s'en va, n'a point de cesse Qu'il n'ait mis le fil sous la presse, LA FONT. Ch. imp. Point de cesse, point de relâche, ID. Fab. V, 6. Astre par qui vont avoir cesse Nos ténèbres,... MALH. III, 4.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Or sus, esprit, temps est que donne cesse À ta douleur et fascheuse tristesse, MAROT, I, 349. Je ne l'ay plus, par mort il a pris cesse, ID. II, 67. Ce pendant ma destresse Ne prendra fin ne cesse Que par vous sa maistresse, ST-GELAIS, 240.

— ÉTYM. Voy. CESSER. L'ancien français avait cessement et aussi ces.

CESSE, ÈE (sè-sé, sée), part. passé. Des poursuites judiciaires cessées par autorité supérieure. Où sont-ils ces maris? la race en est cessée, LA FONT. Coupe. La justice y était abolie, le négoce cessé, ST-SIM. 472, 17.

CESSER (sè-sé). || 1<sup>e</sup> V. n. Mettre fin à, ne pas continuer, être dans l'inaction. Je n'ai ni affaires ni loisir; je ne fais rien et je ne cesse jamais, BALZ. I, 300. Romains, souffrirez-vous qu'on vous immole un homme Sans qui Rome aujourd'hui cesserait d'être Rome? CORN. Hor. V, 3. Le bruit cesse, on se retire, LA FONT. Fabl. I, 9. Cessez donc de tenir un langage si vain, ID. ib. IV, 3. Il ne cesse de les rappeler à la pénitence, BOSS. Hist. II, 4. Cesse, cesse, et m'épargne un importun discours, RAC. Phèdre, IV, 2. Joas ne cessera jamais de vous aimer, IC Ath. IV, 4. Grand roi, cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire, BOIL. Ep. VIII. Cesse donc à mes yeux d'étailler un vain titre, ID. Lutr. II. Les orages Ont cessé de gronder sur ces heureux rivages, VOLT. Ériphe. II, 3. Le soleil se coucha ce jour-là à onze heures et se leva à deux, sans qu'on cessât de voir aussi clair qu'en plein midi, REGNARD, Voy. de Laponie, t. IV, p. 264. Ces bois ont repris leur verdure nouvelle; L'orage en est cessé, l'air en est éclairci, MALH. V, 25. || Faire cesser, mettre fin à. Faire cesser une querelle, les discordes, le tumulte, une révolte. La nuit fit cesser le combat. Le même arrêt invita l'archevêque à faire cesser lui-même le scandale, VOLT. Louis XV, 36. || 2<sup>e</sup> V. a. Ne pas continuer. Cesser tout effort. Cessons nos plaintes. Le généreux vainqueur a cessé le carnage, VOLT. Henr. VIII. La Sorbonne menaçait de cesser ses leçons; et le parlement, qui avait lui-même cessé ses fonctions plus importantes, ordonnait à la faculté de continuer les siennes, ID. Louis XV, 36. Vous avez cessé vos désordres, mais vous ne les avez pas expiés, MASS. Car. Petit nombre des élus.

— REM. 1. Cesser se conjugue avec l'auxiliaire avoir, quand on veut marquer un fait: les plaintes ont cessé au moment que vous entriez; avec l'auxiliaire être, quand on veut marquer un état qui persiste: les plaintes sont cessées depuis que vous êtes entré. Et du Dieu d'Israël les fêtes sont cessées, RAC. Esth. I, 1. || 2. D'après Chifflet, cesser, v. n. commençait de son temps à être employé activement. On trouvera à l'historique un exemple d'Amyot et un de Marguerite où cesser est verbe actif.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Gent païenor ne veulent cesser onque, CH. de Rol. CLXXXVII. || XIV<sup>e</sup> s. Mais quant l'amitié est dissolie et cessée vers aucun, ORESME, Eth. 265. En dormant l'ame repose et cesse de toutes les opérations selon lesquelles elle est dite ou bonne ou malvaise, ID. ib. 30. Karenlouet l'oÿ, lors a dit sans cesser: Seigneur, or du biau faire! il nous convient ouvrir, Guescl. 14970. || XV<sup>e</sup> s. Et en tua lui et sa compagnie, ains qu'ils cessassent, plus de trois cents, FROISS. I, I, 43. Et si tost qu'il en savoit en une ville, il ne cessoit jamais tant qu'il l'eust banni ou fait tuer sans deport, ID. I, I, 65. Quand ce cri fut repandu parmi l'ost, tous se cesserent, ID. II

II, 245. Il y eut plus de 600 chevaux qui toute la nuit ne cessèrent de trotter par la ville pour trouver logis, car personne ne vouloit les loger, JUV. DES URSINS, *Charles VI*, 1444. Je me veulx cesser de parler de faict d'angleterre, COMM. III, 7. || XVI<sup>e</sup> s. Cessent les armes, regnent les toges, RAB. *Pant.* III, 7. Il convient cesser du labeur et soi repousser, ID. ib. 45. Advenant le prince, cesse le magistrat, ID. ib. 47.... Ne que je cesse à louer ton haut nom, MAROT, I, 225. Il arreste la tempeste et la fait tenir coie, et fait cesser les vagues à ceux qui navigent, CALVIN, *Instit.* 140. Si la charrue cesse, et si la main rustique Oisive par les champs au labeur ne s'applique, DU BELLAY, VIII, 46, *verso*. Le très fort a commandé à la mer cesser ses ondes, MARG. *Lett.* 20. Elle ne cessa de me prescher et faire envers moy l'office de reconfort, ID. ib. Le duc envoya defendre à tous deux qu'ils ne passassent plus outre, ains qu'ils eussent à s'en cesser et deporter, M. DU BELLAY, 199. Il a cessé de vivre, MONT. I, 72. Ils ne cessent jusques au dernier soupir de les braver et desfier, ID. I, 244. Encore seroit-il raisonnable que vous cessissiez le combat pour l'amour de nous, AMYOT, *Rom.* 29. S'il y avoit aucun qui n'y prist point de plaisir, il falloit seulement qu'il priast l'autre de s'en abstenir, et incontinent il cessoit, ID. *Lyc.* 19.

— ÉTYM. Provenc. *cessar*, *sessar*; espagn. *cesar*; ital. *cessare*; du latin *cessare*, fréquentatif de *cedere* (voy. CÉDER).

† CESSIBILITÉ (sé-ssi-bi-li-té), s. f. Qualité d'une chose susceptible d'être cédeé.

— ÉTYM. *Cessible*.

CESSIBLE (sé-ssi-bl'), adj. Terme de jurisprudence. Qui peut être cédeé. Droit, pension cessible.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Retrait [droit de rachat] seigneurial et conventionnel est cessible; le lignager non, si ce n'est à un lignager, LOYSEL, 428.

— ÉTYM. Le latin *cedere* (voy. CÉDER), par l'intermédiaire du supin *cessum*.

CESSION (sé-sion), s. f. || 1<sup>e</sup> Action de céder à un autre quelque chose dont on est propriétaire, et spécialement une créance. Dans ce dernier sens, synonyme de transport. || 2<sup>e</sup> Cession de biens, abandon de ses biens par un débiteur à ses créanciers. Cession volontaire, cession acceptée par les créanciers. Cession judiciaire, cession autorisée par la justice quand elle admet le débiteur au bénéfice de cession, malgré les créanciers. Elle permet à ceux qui font cession de retenir leurs biens, PASC. *Prov.* 12. On met dans les finances un vieux prodigue, qui en sa jeunesse a fait cession de biens, BALZ. 2<sup>e</sup> *Disc. de la cour*. Il était obligé à faire cession de ses biens, boss. *Fr. d'Ass.* 1. Il fit sur-le-champ cession de biens, MONTESQ. *Espr.* II, 8.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Nulz debtors n'estoit receuz en la dictie ville à cession [de biens], *Ordonn. des Rois*, t. VII, p. 544 || XVI<sup>e</sup> s. Qui veut faire cession [abandon de biens pour rester libre], doit confesser la dette en jugement et en personne, LOYSEL, 681. L'on peut renoncer aux repits [en contractant], mais non au benefice de cession, ID. 682. Repits ou cession n'ont lieu en dettes privilégiées ou procedantes de dol ou de crime, ID. 683. Ils ne font point ces cessions et ces reculemens là pour reverence qu'ils leur portent, AMYOT, *Com. disc. le flatteur de l'ami*, 29.

— ÉTYM. Le latin *cessio*, de *cedere* (voy. ce mot).

CESSIONNAIRE (sé-sio-nè-r'), s. m. et f. || 1<sup>e</sup> Celui, celle qui accepte une cession, un transport. || 2<sup>e</sup> Quelquefois, par abus, celui qui a fait cession de ses biens. || 3<sup>e</sup> Terme de bourse. Celui qui reprend à une autre personne une action nominative.

— ÉTYM. *Cession*.

1. CESTE (sé-st'), s. m. Nom d'un gantelet de cuir souvent garni de plomb, qui servait aux anciens athlètes, pour combattre à coups de poings, dans les jeux publics. Le prix du ceste, le prix donné au vainqueur dans cette sorte de combat.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Pollux bon à combattre Aux cestes emploibés.... RONSARD, 847.

— ÉTYM. *Cæstus*, le même que *cesto* 2, malgré æ.

2. CESTE (sé-st'), s. m. Terme de mythologie. La ceinture de Vénus, et aussi celle de Junon.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Estimant que ce fust le vrai ceste tant celebre dont Venus conjoint les amants, YVER, 564. Cythere entroit au bain, et te voyant près d'elle, Son ceste eile te baillé afin de le garder, RONSARD, 277. Quand j'admire le ris de l'amour gracieux Et le ceste puissant de sa mere aux doux yeux, AM. JAMY, *Poësies*, p. 173, dans LACURNE.

— ÉTYM. *Kæstō*, piqué, bien piqué (sous-entendu iuāc, courroie), courroie bien piquée; de *xevtēv*,

piquer, à cause de l'instrument pointu qu'on emploie (voy. CENTRE).

† CESTOÏDE (sé-sto-i-d'), adj. Terme didactique. Qui a la forme d'un ruban, d'une ceinture. || Vers cestoïdes, ordre d'animaux de la classe des helminthes, caractérisés par un corps mou. Le *tænia* est un ver cestoïde.

— ÉTYM. *Kæstō* (voy. GESTE 2), et *ēdōc*, forme (voy. IDÉE).

† CESTREAU (sè-strô), s. m. Terme de botanique. Genre de plantes de la famille des solanées (*cestrum*).

— ÉTYM. Latin *cestrum*, sorte de marteau.

CÉSURE (sé-zu-r'), s. f. || 1<sup>e</sup> Dans la poésie latine, le vers hexamètre se divisant en deux parties inégales et impaires, l'une de cinq, et l'autre de sept temps (si la première avait sept temps, la seconde n'en avait que cinq), on appelait césure la première partie, considérée comme séparée du reste du vers; c'est dans ce sens qu'on la disait semi-quinaire ou semi-septenaire. || Dans les colléges, on nomme césure la syllabe qui termine un mot et commence un pied. || 2<sup>e</sup> Dans la poésie française, repos marqué dans le vers de dix syllabes après la quatrième, quelquefois, mais rarement, après la cinquième, et dans l'alexandrin après la sixième syllabe. La césure sépare les hémistiches. Ce vers n'a pas de césure.

— ÉTYM. *Cæsura*, coupure, césure, de *cædere* couper (voy. CÉSAR).

CET, adj. démonst. Voy. CE, adj. démonstratif.

CÉTACÉ, ÉE (sé-ta-sé, séé), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui appartient aux grands mammifères ayant la forme de poisson. Les animaux cétagés. || S. m. plur. Les cétagés, ordre de mammifères auquel appartiennent les baleines, les cachalots, les dauphins. C'est dans les régions du nord que vivent les puissants cétagés, CHATEAUB. *Génie*, I, vi, 4.

— REM. Autrefois on écrivait avec deux *e*, cétagée, même au masculin, pour se conformer à la finale latine *ceus*.

— ÉTYM. Latin *cete*, les gros poissons, pluriel neutre de forme grecque, de *κῆτη*, pluriel de *κῆτος*, gros poisson de mer.

CÉTÉRAC (sé-té-rak), s. m. Terme de botanique. Autrement doradille. Espèce de fougère médicinale dont les feuilles ont été préconisées comme pectorales (*asplenium ceterach*, L.).

— ÉTYM. Ital. *cetracca*, *citracca*; bas-lat. *cetrah*; bas-grec *κιταράκη*, *τὸ τετράγυματον*, dans Du Cange, qui dit que le mot est arabe.

† CÉTINE (sé-ti-n'), s. f. Terme de chimie. Principe immédiat, gras, qui constitue presque seul le blanc de baleine.

— ÉTYM. *Kῆτος*, baleine (voy. CÉTACÉ).

† CÉTOGRAPHIE (sé-to-gra-fie), s. f. Terme didactique. Description des cétagés.

— ÉTYM. *Kῆτος*, gros poisson de mer, et *γράφειν*, décrire.

† CÉTOINE (sé-toi-n'), s. f. Nom d'un genre de coléoptères dont une espèce, la cétoine dorée, est souvent mêlée par fraude aux cantharides, dont sa forme ramassée et ovalaire la rend facile à distinguer.

† CÉTOLOGIE (sé-to-lo-jie), s. f. Terme didactique. Histoire des cétagés.

— ÉTYM. *Kῆτος*, gros poisson de mer, et *λόγος*, traité.

† CÉTOLOGISTE (sé-to-lo-ji-st'), s. m. Naturaliste qui s'occupe de l'histoire des cétagés.

† CÉTRARINE (sé-tra-ri-n'), s. f. Terme de chimie. Matière amère trouvée dans le lichen d'Islande (*cetraria islandica*).

CETTE, adj. démonst. Voy. CE.

† CETTUI (sé-tui), adj. démonstr. masc. sing. Ce, cet. Il n'est plus usité; mais on le trouve encore dans le style marotique. Cettui me semble, à le voir, papimane, LA FONT. *Papef*. Cettui Richard était juge dans Pise, ID. *Mazet*. De cettui lieu beaux pères frequentaient, ID. *Mazet*. De cettui preux maints grands clercs ont escrit, LA BRUY, XIV. Cettui pays n'est pays de cogagne, VOLT. *Conte du Bourbier*.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Cestui prenderons nous, se n'en trouvons plus grant, RONCISV. 199. || XV<sup>e</sup> s. Car tous les autres ne nageoient que sous le vent de cestui, COMM. V, 4.

— ÉTYM. *Cestui* est le cas régime du pronom dont *cist*, *cest* est le nominatif, et répond à *ecce-istiū*, génitif de *ecce-iste*.

CEUX, plur. de CELUI. Voy. ce mot.

† CÉVADILLE (sé-va-di-l'), s. f. Terme de pharmacie. Fruite du *veratrum sabadilla*, L. qu'on emploie à l'extérieur pour détruire la vermine.

— ÉTYM. Espagn. *cebada*, poudre d'ellébore; sans doute par comparaison avec *cebada*, l'orge (voy. CÉVADE).

† CÉVADIQUE (sé-va-di-k'), adj. Terme de chimie. Acide cévadique ou sabadillique, acide retiré de la cévadille.

† CHABLAGE (cha-bla-j'), s. m. Surveillance qui était exercée par certains préposés, afin que les bateaux ne rencontraissent aucun obstacle au passage des ponts.

— ÉTYM. *Chableur*.

† 1. CHABLE (cha-bl'), s. m. Grossé corde passée dans une poulie pour soulever un fardeau.

— ÉTYM. Autre prononciation de *câble*.

† 2. CHABLE (cha-bl'), s. m. Nom, en quelques contrées, de la herse.

— ÉTYM. *Chable* en ce sens est pour *chaable*, ancien nom d'un engin et, particulièrement, d'un engin de guerre; bas-lat. *cadabula*, *quadabulum* (voy. CHABLIS 1), du grec *καταβολὴ*, action de renverser, *καταβάλλειν*, renverser, de *κατὰ*, en bas, et *βάλλειν*, lancer (voy. BALISTE).

† CHABLEAU (cha-blô), s. m. Longue corde pour tirer les bateaux.

— ÉTYM. *Chable* 1.

† 1. CHABLER (cha-blé), v. a. Terme de marine. Attacher un fardeau à un câble pour le haler. || Tordre plusieurs cordes en une.

— ÉTYM. *Chable* 1.

† 2. CHABLER (cha-blé), v. a. Terme rural. Chabler les noix, abattre les noix à coups de gaule.

— ÉTYM. Même radical que dans *chablis* 1.

† CHABLEUR (cha-bleur), s. m. Ancien titre d'officier. Officier de ville dont les fonctions consistaient à faire partir les coches d'eau, et à prendre des mesures pour leur sûreté dans les passages difficiles.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. A Meleun aura un chableur, appelle le chableur du pont de Meleun, DU CANGE, *chaablum*.

— ÉTYM. *Chable* 1, à cause du *chable* ou *câble* employé dans ces occasions.

1. CHABLIS (cha-bli), s. m. Terme d'eaux et forêts. Le chablis est le bois que la force du vent ou quelque orage abat dans les forêts.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Que soubz umbre de caable l'en ne face vente de chesnes, *Ordonn. des rois*, t. VII, p. 775. Caables ou arbres abatuz ou secz, ib. || XVI<sup>e</sup> s. Telles restrictions de lune n'ont lieu pour le bois-mort, ni pour le bois-chablis, qui est le presque abbatu par le vent, car on les peut prendre en tous temps, coupant à pied les arbres qui ont defailli, O. DE SERRES, 807.

— ÉTYM. Bas-lat. *cabricia*, *chaableium*, *caplim*, la coupe de bois; *capellus*, *capilum*; anc. franc. *aulcuns cables ou arbres abattus*; le bois nommé *caables*, DU CANGE, *cabulus*. Le chaple des espées, DU CANGE, *capulare*. Il y a dans ces mots deux radicaux: l'un avec un *b*, écrit *cable*, *cabricia* et mieux *caable*, vient de *quadabulum*, *chadabula*, sorte d'engin de guerre, propre à renverser, qui vient de *καταβολὴ* (voy. CHABLE 2) et auquel se rattache *ac-cabler*; et l'autre *caplim*, *chaple*, qui veut dire tailler, couper, et qui vient du latin *capulare*. frapper.

† 2. CHABLIS (cha-bli), s. m. Vin blanc renommé. Boire du chablis.

— ÉTYM. Nom de lieu. C'est à tort que plusieurs personnes prononcent et écrivent *Chablis*.

† CHABLOT (cha-bo), s. m. Terme de maçonnerie. Cordage.

— ÉTYM. Le même que *chableau*.

CHABOT (cha-bo), s. m. || 1<sup>e</sup> Espèce de poisson; appelé aussi meunier; ce sont des noms vulgaires de la *lotte goujon*. Ne faites.... présent ni don, Si ce n'est d'un chabot pour avoir un gardon, RÉGNIER, *Sat. XIII*. || On dit aussi cabot. Nous pêchions sur ce rivage des cabots, des polypes, BERN. DE S.-P. *Paul et Virg.* || 2<sup>e</sup> Terme de blason. Meuble d'armoiries qui représente un chabot en pal, la tête en haut montrant son dos. Pour leurs armes les Chabot ont toujours conservé leurs chabots en écartelure, ST-SIM. 166, 202.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Qui n'est pas graindres d'un cabot, DU CANGE, *cabos*. || XIV<sup>e</sup> s. Loches et chaveloz, à la sause verte, *Bibl. des Char.* 5<sup>e</sup> série, t. I, p. 283. || XVI<sup>e</sup> s. Sire, il te plaist trois poissons bien aymer: Premierement, le bienheureux dauphin : Et le

chabot qui noue en la grand mer [allusion aux armes de l'amiral Chabot], MAROT, III, 40. Les terroirs pierreux et sablonneux nourrissent les truites, chabots, cheviniaux.... o. DE SERRES, 425.

— ÉTYM. Dérivé, à l'aide du suffixe diminutif *ot*, de *chab* ou *cab*, tête (voy. CHEF).

† CHABOTTE (cha-ho-t'), s. f. Terme de serrurier. Masse de fonte dans laquelle on fixe les grosses enclosures.

CHABRAQUE (cha-bra-k'), s. f. Voy. SCHABRAQUE.

† CHABRILLOU (cha-bri-lou, ll mouillées), s. m. Nom d'un fromage de chèvre en Auvergne.

— ÉTYM. *Chèvre*, par *chabri* ou *cabri*.

† CHABUSSEAU (cha-bui-sô), s. m. Un des noms vulgaires de la chevanne, sorte de poisson.

CHACAL (cha-kal), s. m. Animal de la taille du renard, mais plus haut sur jambes, gris jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous, et vivant en troupe. À de longs intervalles on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals, VOLNEY, *Ruines*, ch. I. Là.... Grondent.... Le chacal, l'hyène rayée Et le léopard tacheté, v. HUGO, *Orient*, 27. || *Au plur.* Des chacals.

— ÉTYM. *Schakal*, mot turc.

CHA CONNE (cha-ko-n'), s. f. || 1<sup>e</sup> Air de danse très-étendu, à trois et quelquefois à quatre temps, qui servait de finale à un ballet ou à un opéra. La chaconne n'est plus en usage. Allons, cette chaconne en C sol ut, HAUTEROCHE, *Crispin mus.* I, 40. || Chaconne chantante, paroles sur un air de chaconne. Nous voudrions vous envoyer une chaconne et un écho, SÉVIGNE, 360. || 2<sup>e</sup> Danse sur un air de chaconne. Que font des menuets, des chaconnnes dans une tragédie? J. J. ROUSS. *Hél.* I, 23. || 3<sup>e</sup> Ruban que l'on portait sur la chemise.

— ÉTYM. Espagn. *chacona*, sorte de danse nationale, du basque *chocuna*, joli, gentil.

CHACUN, CHACUNE (cha-kun, cha-ku-n'); l'n ne se lie pas : chacun a ses passions, dites cha-kun a ses passions), *pronom distrib.* Chacun n'a pas de pluriel. || 1<sup>e</sup> Chaque personne, chaque chose. Chacun prit sa part. Chacun des assistants applaudit. Chacune de ces femmes. Chacun fut de l'avis de M. le doyen, LA FONT. *Fabl.* II, 2. Ils allaient [deux rats] de leur œuf manger chacun sa part, ID. ib. x, 4. Chacune avait sa brigue et de puissants suffrages, RAC. *Esth.* I, 4. Chacun se disputait la gloire de l'abattre, ID. *Andr.* v, 3. Ce n'est pas moi qui les ai mis chacun à leur place, MASS. *Vérité de la religion*. Quatre cent vingt-six ans après le déluge, comme les peuples marchaient chacun en sa voie, BOSS. *Hist.* I, 3. Tout cela agité, approfondi, discuté et disputé entre nous deux [le duc d'Orléans et moi] nous laissa chacun dans sa persuasion, ST-SIM. 521, 472. On se battait pour avoir le pillage du camp ennemi; après quoi le vainqueur et le vaincu se retiraient chacun dans sa ville, MONTESQ. *Rom.* I. Les abeilles, dans un lieu donné, tel qu'une ruche ou le creux d'un vieux arbre, bâtiennent chacune leur cellule, BUFF. *Abeilles*. Chacun des juges s'était adjugé le prix, en même temps que la plupart avaient accordé le second à Thémistocle, BARTHÉL. *Anach.* II<sup>e</sup> partie. Les nymphes n'étaient pas inutiles : elles préparaient les autres plaisirs, chacune selon son office, LA FONT. *Psyché*, I, p. 70. || 2<sup>e</sup> *Au masc.* d'une manière indéfinie, en parlant des hommes ou des femmes, toute personne, qui que ce soit, tout le monde, on. Chacun en parle. Chacun voit ceux [les maux] d'autrui d'un autre œil que les siens, CORN. *Hor.* III, 4. Chacun en liberté peut disposer du sien [bien], ID. *Cinna*, II, 4. Dans le temple voisin chacun cherche un asile, RAC. *Phèd.* V, 6. Comme un point de maturité que chacun cherchait en lui-même, FLECH. *le Tell*. Chacun est prosterné Devant les plus heureux ; sont-ils dans la misère, On les plaint tout au plus.... DESTOUCHES, *Dissip.* V, 45. Par les richesses, l'ambitieux se peut assouvir d'honneurs; le voluptueux, de plaisirs; chacun enfin, de ce qu'il demande, BOSS. *la Vallière*. || Familièrement, *au fém.* Sachacune, la femme avec qui un homme est uni. À voir chacun se joindre à sa chacune ici, J'ai des démanegeaisons de mariage aussi, MOL. *l'Étour.* V, 46. Nous suivons nos désirs, et, sans pudeur aucune, Chacun comme il lui plaît avecque sa chacune, LAFARE, *Réponse à une ball.* || 3<sup>e</sup> Un chacun, pour chacun, a vieilli. Un chacun doit mourir, et la Parque felonne De ce commun devoir ne dispense personne, GARNIER, *Antig.* III. Vous recevrez les vœux d'un chacun, BALZ. I, 497. Ce que fait un tout seul, tout un chacun le sache, REGNIER, *Éleg.* 2. Dans l'esprit d'un chacun je le tue aujourd'hui, MOL. *l'Étour.* II, 4. Hautement d'un chacun elles blâment la vie, ID.

Tart. I, 4. .... D'un chacun il doit être approuvé, ID. ib. II, 4. Un chacun est chaussé de son opinion, ID. *Ec. des Fem.* I, 4. Leur gloire est un flambeau qui éclaire aux yeux d'un chacun la honte de vos actions, ID. *Don Juan*, IV, 6. Voilà par sa mort un chacun satisfait, ID. ib. V, 7. Un chacun de ces dieux faisait un Christ à sa mode, BOSS. *Bonté*, 4. Il est vrai, à la lettre, d'un chacun de vous que vous allez être établis ou que vous l'êtes déjà pour édifier ou pour détruire, MASS. *Confér. Excell. du sacerd.* Trouveriez-vous le maître que vous servez avec tant de zèle et de valeur, équitable, si là-dessus la fidélité d'un chacun de vous lui devenait suspecte? ID. *Car. Inj. du monde*. Examinant la disposition d'un chacun, FLECHIER, *Serm.* II, 267. || Proverbes. Chacun pour soi, Dieu pour tous. || À chacun le sien ce n'est pas trop, c'est-à-dire il est juste qu'on rende à chacun ce qui lui appartient.

— REM. 1. Faut-il dire : ils ont pris chacun son chapeau; ils sont sortis chacun de son côté; ou bien, par le possessif du pluriel : ils ont pris chacun leur chapeau; ils sont sortis chacun de leur côté? L'un et l'autre se disent et sont corrects : quand on emploie *son*, on le fait rapporter à *chacun* en tant que chacun est distributif : ils ont pris, (savoir) chacun (a pris) son chapeau; *leur*, quand on l'emploie, se rapporte à *chacun*, en tant qu'il est collectif : ils ont pris leurs chapeaux, (savoir) chacun a pris le sien. À la première et à la seconde personne, *chacun* exige le possessif du pluriel : nous avons pris chacun notre chapeau; vous êtes partis chacun de votre côté. À la vérité il n'y a aucune incorrection grammaticale à dire : nous avons pris chacun son chapeau; vous êtes partis chacun de son côté; mais cette tournure est inusitée, JULLIEN. || 2. Chacun ne se met pas devant un nom au lieu de chaque; on ne dit pas : il sera payé par chacun an; mais on dit : il sera payé chaque année. Autrefois chacun s'employait avec un substantif. La nomination de douze officiers par chacun an, PERROT, *Tac.* 92. Qu'aussitôt que chacune sœur [des trois], LA FONT. *Fabl.* II, 20.

— HIST. IX<sup>e</sup> s. Et in cadhuna cosa, *Serment.* || XI<sup>e</sup> s. Pur chacun un dener, *Lois de Guill.* 6. Quant cascuns ert [sera] à son meilleur repaire, *Ch. de Rol.* IV. Chaucuns portout [portait] une branche d'olive, ib. XIV. Car chacun jour de mort il s'abandonne, ib. XXVIII. || XII<sup>e</sup> s. Chescuns huem [homme] est mençungiers, *Liber psalm.* p. 478. Chascuns est moult irez, *Roncisv.* 47. Plorent et crient chascuns de ses casez, ib. 48. Entre ses bras il prist chascun baron, ib. 98. Chascuns païens en baissa le menton, ib. 428. Et chascuns d'eus inclina à Mahon, ib. Dame, mar [je] vi le clair vis et la face Où rose et lis florissent chascun jour, *Couci*, XI. Las! chascuns chante, et je plor et soupir, ib. XIII. Chascuns plore sa terre et son païs, Quant il se part de ses coraus amis, ib. XXIV. Faites chascun baron en sa terre envoyer, *Saxons*, VI. || XIII<sup>e</sup> s. Chascuns i est couru la merveille esgarder, *Berte*, III. Et lui et ses deux fils chascun [le roi] fait chevalier, ib. CXXIX. || XV<sup>e</sup> s. Elle joue et rit à chascun, *Froiss. Esp. am.* Et avoient chascuns bannieres de leurs mestiers, ID. II, II, 493. Quatre cents marcs d'esterlins, à payer chascun en la ville de Bruges, ID. I, I, 27. Si se retrahit chacun vers leur ville, ID. I, I, 272. Chascun jour se menoit de petis marchez pour soustraire gens l'ung à l'autre, COMM. I, 9. Ils s'en allèrent chacun à sa chacune [chez soi], LOUIS XI, *Nouv. XXIX*. Et sur ce, s'en allèrent tous, chacun en sa chacune, ID. ib. XCVII. || XVI<sup>e</sup> s. Vien-ça chacun, je te veux faire entendre Et te monstrer la voye où tu dois tendre, MAROT, IV, 270. Justes humains, menez joie orendroit Chacun de vous, qui avez le cœur droit, Aussi un chacun et chacune, Ô Roy, t'honorera, ID. IV, 297. Obligez nous bailler par chascun an deux millions d'or, RAB. *Garg.* I, 50. Secondelement que nous appliquions chacun son esprit, tant qu'il sera possible, à penser aux œuvres de Dieu, CALV. *Instit.* 298. Quant nous disons que J. C. a été fait homme pour nous faire enfans de Dieu, cela ne s'estend pas à tout chacun, ID. ib. 364. Allons un chacun selon son petit pouvoir, ID. ib. 537. Il y a occasion de prier à chacune heure, ID. ib. 678. Voicy le carneau, menons chascun la sienne, Allons baller en masque, allons nous pourmener, DU BELLAY, VI, 32, *recto*. Si est chascun de nous à soymesmes tesmoing Combien la France doit de la guerre estre lasse, ID. ib. verso. Chascun peult penser comme il feut relevé, MONT. I, 39. Elles ont chascune des passions propres, ID. I, 97. Au vœu d'un chascun, ID. I, 444. Essayons de faire nostre debvoir, chascun de son costé, LABOËTIE, 164. Chascune de ces parts estoit telle, qu'elle pouvoit

rendre à son maître par chascun an 70 minots d'orge.... AMYOT, *Lyc.* 42. La ville de Corinthe reçoit une très glorieuse louange et benissement d'un chascun de delivrer ainsi la Sicile, ID. *Timol.* 33. Tout chascun s'embesoigna aux barricades, CARLOIX, V, 45.

— ÉTYM. *Chaque*, et *un*; bourguig. champenois et génev. *chécun*; Berry, *châcun*; picard *cacun*; Saintonge, *chaque d'yn*, *chaquyn*; provenç. *cascun*, quascun; ital. *ciascuno*.

† CHACUNIÈRE (cha-ku-niè-r'), s. f. Mot de plaisanterie signifiant la maison de chacun. Les filles s'en vont chacune à sa chacunière, SÉV. 475. — HIST. XVI<sup>e</sup> s. Toute la ville brusle; ainsi chascun s'en va à sa chacunière, RAB. *Pant.* II, 44. Usage ancien, que je trouve bon à refrescir, chascun en sa chacunière, MONT. I, 257.

— ÉTYM. *Chacun*.

† CHAFAUD (cha-fô), s. m. Terme de marine. Echafaud.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. A St-Denis, un chafault et parterre, Joustes très grans où l'or luit et habonde, E. DESCH. *Poësies mss.* f° 298, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. *ÉCHAFAUD*; bourguig. *chafaud*, grenier à foin.

† CHAFAUDIER (cha-fô-dié), s. m. Terme de pêche. Celui qui dresse les échafauds sur lesquels on fait sécher la morue.

— ÉTYM. *Chafaud*.

† CHAFÉE (cha-fée), s. f. Son qui reste quand l'amidonner a exprimé toute la farine du froment.

† CHAFF (chaf), s. m. Nom anglais donné au mélange, à parties égales, de paille et de foin coupés.

CHAFOUIN, INE (cha-fouin, foui-n'), s. m. et f. Celui, celle qui ressemble à une fouine, d'apparence grêle et sournoise. Petit chafouin. || Adj. Mine chafouine. L'abbé Dubois était un petit homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, ST-SIM. 390, 13.

— ÉTYM. Saintonge et Berry, *chat-fouin*, fouine, de *chat* et *fouine*.

† CHAGNOT (cha-gno), s. m. Terme de pêche. Squale glauque.

— ÉTYM. Le même que *cagnot*.

4. CHAGRIN (cha-grin), s. m. || 1<sup>e</sup> Cuir grenu fait d'ordinaire d'une peau de mulet où d'âne. Peau de chagrin. Etui de chagrin. Relier un livre en chagrin. C'est avec le cuir de l'âne que les Orientaux font le sagri que nous appelons chagrin, BUFF. Âne. || Fig. et familièrement. Avoir une peau de chagrin, avoir la peau rude, rugueuse. || 2<sup>e</sup> Espèce de squale dont la peau fort dure sert à faire une sorte de chagrin.

— ÉTYM. Ital. *zigrino*; vénit. *sagrin*; de *sagri*, nom turc du chagrin.

2. CHAGRIN (cha-grin), s. m. || 1<sup>e</sup> Déplaisir qui peut être causé, soit par une affliction, soit par un ennui, soit par une colère. Grand, profond, noir chagrin. Chagrin cuisant, mortel. De longs, de petits chagrins. Passer son chagrin, noyer son chagrin dans le vin. J'ai de l'ambition, et mon orgueil de reine Ne peut voir sans chagrin une autre souveraine, CORN. *Sert.* II, 4. S'il faut que cela soit, ce sera seulement pour venger le public du chagrin délicat de certaines gens, MOL. *Préf. Crit. de l'Ec. des Fem.* Dans vos brusques chagrins je ne puis vous comprendre, MOL. *Mis.* I, 6. Les querelles, procès, faim, soif et maladie Troublent-ils pas assez le repos de la vie, Sans s'aller, de surcroît, aviser sottement De se faire un chagrin qui n'a nul fondement, MOL. *Sganar.* 47. Grâce à Dieu, je passe les nuits Sans chagrin, quoique en solitude.... Un an se passe, et deux, avec inquiétude : Le chagrin vient ensuite, LA FONT. *Fabl.* VII, 5. Tant de façons mettaient Pierre en chagrin, ID. *Jum.* Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville, BOIL. *Ep.* VI. Le chagrin monte en croupe et galope avec lui, ID. ib. V. Jamais homme n'eut plus de chagrin que lui contre les tolérants, BOSS. *Avert.* 4. Ce mal de côté me donnait bien du chagrin, SÉV. 543. Vivez, philosophez avec vos amis; qu'ils égayent avec vous le chagrin secret de la vieillesse, VOLT. *Lett. Mme du Deffant*, 21 sept. 1765. || 2<sup>e</sup> Humeur qui s'inquiète ou se tourmente. Les hérétiques, curieux ou ignorants, ont été livrés aux raisonnements humains, à leur chagrin, à leurs passions particulières, BOSS. *Var.* 45. Quand il a raison, il ne faut pas lui donner de chagrin [le contrarier], SÉV. 557. J'ai, comme Bajazet, mon chagrin et mes soins, RAB. *Baj.* III, 6. Mais toi, dont la valeur d'Amurat oubliée Par de communs chagrins à mon sort s'est liée, ID. ib. IV, 7. Et jamais leurs chagrins [des sultans] ne nous laissent vieillir, ID. ib. I, 4. J'affectai les chagrins d'une injuste marâtre, ID. *Phèd.* I, 3. À la table d'Esther portez-vous ce

chagrin? ID. *Esth.* III, 2. Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres, Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres, RAC. *ib.* On a des chagrins contre son siècle et l'antiquité en profite, FONTEN. *Socr. et Mont.* || Proverbe. Cent heures de chagrin ne payent pas un sou de dettes, c'est-à-dire il vaut mieux s'évertuer que de se livrer à un chagrin inutile.

— SYN. CHAGRIN, TRISTESSE. Le chagrin est une souffrance de l'âme, souffrance causée par une peine quelconque, par une contrariété, un désappointement, une perte, etc. La tristesse est un état de l'âme que le chagrin peut produire, mais qui peut aussi se développer de soi-même et sans accident. La mort d'une personne chérie cause un violent chagrin et jette dans une profonde tristesse. La tristesse est l'opposé de la joie et de la gaieté; le chagrin n'a point d'opposé. Parce qu'elle est un état, la tristesse se dit des choses inanimées : la tristesse d'une harmonie, d'un site; parce qu'il est une souffrance, le chagrin ne se dit que des personnes.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Il faut laisser le chalgrin importun À tout le moins à la table buvant, BASS. XL. || XVI<sup>e</sup> s. Chagrym fait les gens aager bien tost, PALSGR. p. 418.

— ÉTYM. Bourguig. *chaigrin*. Ce mot est, comme on voit, nouveau dans la langue; on ne peut donc y apercevoir que le mot *chagrin*, peau rude et grevne, qui, employée pour frotter, polir, limér, est devenue, par métaphore, l'expression d'une peine qui ronge (voy. CHAGRIN 1). Le patois génois a *sagrindà*, ronger, et *sagrindse*, se ronger de colère; ce qui met sous les yeux le procédé mental qui, de *chagrin*, peau rude, a fait *chagrin*, peine morale.

3. CHAGRIN, INE (cha-grin, gri-n'), adj. Qui a du déplaisir, soit par une affliction actuelle, soit par une humeur habituelle. Vous paraissiez bien chagrin. Quel esprit chagrin! Sénèque, si chagrin d'ailleurs, a voulu aussi s'ébattre une fois en sa vie, BALZ. VI, *Lett.* 5. Je voudrais qu'il ne fût point chagrin contre vous tous, SÉV. 496. Âme chagrine, CORN. *Suréna*, I, 1. Tel a vécu pendant toute sa vie chagrin, emporté, avare.... LA BRUY. XI. La face de la raison, si je puis parler de la sorte, paraît trop sérieuse et trop chagrine, BOSS. *la Vallière*.

— REM. Chagrin, au masculin, suit son substantif : un vieillard chagrin; au féminin, il peut le précéder : la chagrine vieillesse.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Discorde haineuse Fait vie oultragouse.... Au cuer chagrineuse, Au corps perilleuse, AL. CHART. *Lai de paix*. Pauvreté chagrine, dolente, VILLON, *Grand testament*. En despit de nos voisins Gens trop chalgrins, BASS. XXXIX. || XVI<sup>e</sup> s. A Demosthenes fut reproché par ung chagrin, que ses oraisons sentoyent l'huile, RAB. *Garg.* I, *Prot.* Elles sont pensives et chagrineuses et fort desgoustées, PARÉ, XVIII, 64. L'or n'est pas seulement de nostre corps soigneux, Il est de nostre esprit : qui tant soit chagrineux, Despit, triste, pensif, resveur, melancholique.... RONS. 905. Je crois qu'il y a quelque art à distinguer les visages debonanaires des niais, les severes des rudes, les malicieus des chagrins, MONT. IV, 225.

— ÉTYM. Voy. le précédent.

CHAGRINANT, ANTE (cha-gri-nan, nan-t'), adj. Qui chagrine. Un homme chagrinant. Une nouvelle chagrinante. On ne veut point s'engager là-dessus en de chagrinantes recherches, BOURD. *Serm. Dim.* II, p. 24. D'un mal si chagrinant je sais bien le remède, HAUTEROCHE, *Crispin mus.* I, 42.

4. CHAGRINÉ, ÈE (cha-gri-né, née), part. passé de chagrinier 1. Peau chagrinée.

2. CHAGRINÉ, ÈE (cha-gri-né, née), part. passé de chagrinier 2. || 1<sup>o</sup> Affligé. Chagriné par des pertes d'argent. || 2<sup>o</sup> Tourmenté. Chagriné par des créanciers.

† CHAGRINEMENT (cha-gri-ne-man), adv. D'une façon chagrine. Je passe la vie à Paris chagrinement quelquefois, et quelquefois en espérance et en amusement, SÉV. dans le *Dict. de Poitevin*.

— ÉTYM. *Chagrine*, et le suffixe *ment*.

4. CHAGRINER (cha-gri-né), v. a. Préparer une peau de manière à la rendre grenue, à en faire du chagrin.

— ÉTYM. *Chagrin* 1.

2. CHAGRINER (cha-gri-né), v. a. || 1<sup>o</sup> Causer du chagrin. Cette perte le chagrine beaucoup. Il se plaît à chagrinier les gens. Son monsieur Trissotin me chagrine et m'assomme, MOL. *Fem. sav.* I, 3. Phèdre vous chagrine, et blesse votre vue, RAC. *Phèdre*, I, 1. Alexandre chercha tous les moyens de chagrinier Aristote, FÉN. *Arist.* || 2<sup>o</sup> Se chagrinier, v. réfl. Eprouver du chagrin. Il n'y a pas de quoi se tant chagri-

ner. Ne vous en chagrinez pas. Ils s'émeuvent soudain, soudain ils se chagrinent, Et ne gardent plus rien de leur première paix, CORN. *Imit.* I, 44.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. La condition la plus heureuse où ils sauroient estre les chagrine, les ennuye et les degouste, SULLY, dans le *Dict. de Docchez*.

— ÉTYM. CHAGRIN 2.

† CHAGRINIER (cha-gri-nié), s. m. Celui qui fabrique le chagrin.

— ÉTYM. *Chagriner* 1.

† CHAH ou SHAH (cha), s. m. Titre des rois de Perse.

— ÉTYM. Persan, *schā*, roi.

† CHAHUT (cha-u), s. f. Sorte de danse assez peu décence pour que la police l'interdise dans les lieux publics.

† CHAHUTER (cha-u-té), v. n. Danse la chahut.

† CHAI (chè), s. m. Magasin au ras du sol, tenant lieu de cave. Les chais servent surtout à emmagasiner l'eau-de-vie.

— ÉTYM. Bas-lat. *cayum, chayum*; le même que *quai* (voy. ce mot), par l'intermédiaire de la glose d'Isidore : *kai, cancellæ*, barreaux. *Chai, quai* a donc signifié tout ce qui renferme dans un enclos.

† CHAILLE (cha-l', ll mouillées), s. f. Un des noms vulgaires de la camomille romaine.

† CHAINAGE (chè-na-j'), s. m. || 1<sup>o</sup> Terme d'arpenteur. Opération qui consiste à mesurer une ligne droite sur le terrain avec la chaîne d'arpenteur. || 2<sup>o</sup> Terme d'architecture. Appareil intérieur, de bois ou de fer, qui soutient une construction en maçonnerie.

— ÉTYM. *Chain*.

† CHAINASSE (chè-na-s'), s. f. Terre argileuse mêlée de sable quartzeux.

CHAÎNE (chè-n'), s. f. || 1<sup>o</sup> Espèce de lien de métal, formé d'une suite d'anneaux. Chaîne de fer. Chaîne pesante. Chargé de chaînes. Retenir quelqu'un dans les chaînes. Briser ou rompre ses chaines. Chien à la chaîne. Mettre à la chaîne. Le peuple ferma les boutiques, tendit les chaînes par les rues, et fit des barricades, LA ROCH. *Mém.* 31. Léon IV fit éléver des tours, tendre des chaînes sur le Tibre, VOLT. *Mœurs*, 28. On le peint [l'Hercule gaulois] avec des chaînes qui lui sortent de la bouche, comme s'il eût entraîné les hommes par ses paroles, LA FONT. *Lettr.* XII. || Chaîne à la catalane, chaîne composée de plusieurs anneaux ronds ou elliptiques, en fer et doubles. Chaîne carrée, chaîne dont les anneaux sont de figure elliptique etployés en deux. Chaîne en gerbe, chaîne dont les maillons sont courbés comme un 8. Chaîne en S, chaîne dont les maillons ont la forme d'une S. || Chaîne à la Vaucanson ou chaîne sans fin, chaîne qui, tenant lieu de crémallière, fait tourner en même temps plusieurs roues ou poulies. || Chaîne d'arpenteur, chaîne d'une longueur connue qui sert, dans les opérations d'arpentage, à mesurer les distances sur le terrain. Cet instrument est formé de morceaux de gros fil de fer ou de cuivre coupés de même longueur, raccourcis en boucle à leurs extrémités, et réunis deux à deux par de petits anneaux; les chaînons extrêmes sont disposés de manière à former deux poignées par lesquelles on tient la chaîne tendue au-dessus du sol (voy. DÉCAMÈTRE). Il avait le coup d'œil presque aussi sûr que la chaîne d'un arpenteur, J. J. ROUSS. *Ém.* II. || Mesure de corde, ou faite d'anneaux métalliques, pour prendre la taille des animaux domestiques; mais elle est infidèle; on préfère la mesure dite potence. || Chaîne de port, la chatne, ou, par extension, l'estacade qui barre l'entrée d'un port. || Chaines d'aborde, longs crocs de fer que l'on lance dans les agrès d'un navire ennemi. || Huissiers à la chaîne, de la chaîne, huissiers du conseil du roi qui portaient à une chaîne d'or la médaille du roi. M. de Bouillon étant allé à Évreux, son fils y envoya un exploit par un huissier à la chaîne, ST-SIM. 59, 242. || Terme de joaillier. Chaîne de diamants, chaîne garnie de diamants. Chaîne de cou. Chaîne de montre, et, absolument, chaîne, chaîne à laquelle est suspendue la montre. || Terme d'horloger. Chaîne d'une montre, l'espèce de chaînette d'acier qui tend le grand ressort. || 2<sup>o</sup> Chaîne, la peine des galères et le convoi même des forçats conduits au bagne. Il fut condamné à la chaîne. La chaîne était escortée par un piquet de gendarmerie. C'est le conducteur de la chaîne, Ses captifs sont plus gais que lui, BÉRANG. *Indépend.* || 3<sup>o</sup> Fig. Servitude, captivité. Briser les chaînes des esclaves. Secouer ses chaînes. Rompre sa chaîne. Elle le retient par une douce chaîne. Un captif insolent d'avoir brisé sa chaîne, CORN. *Nic.* V, 9. Tandis que l'Orient, dans le lit de ses reines, Voit passer un esclave au sortir de ses chaînes,

RAC. *Bér.* II, 2. Ces religieux se consacrent à briser les chaînes des chrétiens, VOLT. *Mœurs*, 439. || Lien, engagement étroit. Brisez votre alliance et rompez-en la chaîne, CORN. *Hor.* II, 6. Du sang qui vous unit je sais l'étroite chaîne, RAC. *Andr.* I, 2. Je sais de quels serments je romps pour vous les chaînes, ID. *Andr.* III, 7. Et ces noms, ces respects, ces applaudissements, Deviennent pour Titus autant d'engagements Qui, le liant, seigneur, d'une honorable chaîne... ID. *Bér.* V, 2. Ah! si d'une autre chaîne il n'était point lié, ID. *Baj.* III, 7. Tant d'années étaient des chaînes qui me liaient à ces deux hommes, FÉN. *Tél.* XIII. Il est absurde que la volonté se donne des chaînes pour l'avenir, J. J. ROUSS. *Contr.* II, 4. Celle qui par la douceur, par un amour vrai et même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué [Louis XIV], VOLT. *Louis XIV*, 26. || Esclavage, sujétion, dépendance. Forcez, rompez, brisez de si honteuses chaînes, CORN. *Nic.* I, 2. Cette âme, d'avec soi tout à coup divisée, Reprend de ses remords la chaîne mal brisée, ID. *Sert.* I, 4. L'ambition, l'amour, l'avarice, la haine Tiennent comme un forçat son esprit à la chaîne, BOIL. *Sat.* VIII. Un voyage rompra toutes ces vilaines chaînes-là, SÉV. 42. Ne les a-t-il pas vus tous deux dans les chaînes de Mle du Boachet ? SÉV. 585. Hippolyte rendra ma chaîne plus légère, RAC. *Phèd.* II, 4. Tu vis mon désespoir; et tu m'as vu depuis Traîner de mers en mers ma chaîne et mes ennuis, ID. *Andr.* I, 4. Votre état est donc plutôt une irrésolution vague d'un cœur-agité, et qui craint de rompre ses chaînes, MASS. *Avent, Délai de convers.* Rompez des chaînes que je déteste, ID. *Carême, Motifs de conv.* Pour lui faciliter les moyens de rompre ses chaînes, ID. *Avent, Bonh. des Justes.* J'ai préparé la chaîne où tu mets les Romains, VOLT. *M. de César*, I, 4. Ils tiennent sous leurs pieds tout un peuple à la chaîne, ID. *Henr.* VII. Un sang nouveau bouillonne dans mes veines; Des douleurs et des ans j'ai dépouillé les chaînes, G. DELAVIG. *Paria*, V, 3. Sans me lasser de vos chaînes, J'invoquerai la liberté, BÉRANG. *Plus de pol.* Je rampe sous la chaîne Du plus modique emploi, ID. *Vocation.* Comme un taureau dans la plaine, Vous traînez après vous la chaîne De vos longues iniquités, LAMART. *Méd.* I, 30. Il est comptable à sa patrie Des dons qu'il tient de leur bonté [des ciels]; Cette influence souveraine N'est pour lui qu'une illustre chaîne Qui l'attache au bonheur d'autrui, J. B. ROUSS. *Odes*, IV, 7. || Etre rivé à sa chaîne, ne pouvoir se soustraire à la dépendance où l'on vit. || Bénir sa chaîne, se trouver heureux de la sujétion où l'on est, de l'attache qu'on a. || 4<sup>o</sup> Suite non interrompue d'objets semblables. La chaîne de montagnes qui borde l'Océan. Une chaîne d'étangs partage cette contrée. Le général disposa les postes de manière qu'ils fissent une chaîne continue. || 5<sup>o</sup> Suite de personnes disposées pour se transmettre quelque chose de main en main. Les manœuvres forment la chaîne pour transporter des matériaux. Il n'y avait pas assez de monde pour faire la chaîne, de la rivière au lieu de l'incendie. || En physique, chaîne électrique, suite de personnes qui se tiennent de façon à se transmettre une commotion électrique. || Terme de danse. On appelle chaînes en général les mouvements où les lignes décrites par les figurants s'entre-croisent, et où ceux-ci se donnent la main en passant, ce qui forme en effet une sorte de chaîne; la grande chaîne est celle qui se fait entre tous les danseurs d'une contredanse dans la figure d'un lacs d'amour; les cavaliers partent par leur droite, les dames par leur gauche ou réciproquement, et chacun donne alternativement la main droite ou la main gauche aux arrivants; on fait ainsi le tour entier. Les petites chaînes se font entre quatre figurants et le plus souvent avec les vis-à-vis, rarement sur les côtés. La chaîne des dames, la chaîne anglaise sont les principales des petites chaînes; elles exigent huit mesures. || Chaîne anglaise, pas composé où les deux couples vis-à-vis font un traversé, les dames passant au milieu, et occupent ainsi la place l'un de l'autre; après quoi les deux couples reviennent à leur place par un mouvement semblable. || Chaîne des dames, pas composé dans lequel les deux dames traversent et retraversent. Aux deux extrémités, elles trouvent d'abord le cavalier vis-à-vis, puis leur propre cavalier, qui leur donnent la main et font un dernier tour de main avec elles. || Demi-chaîne, même pas, dont on fait seulement la moitié. Demi-chaîne anglaise, les deux couples traversent seulement et ne retraversent pas. La demi-chaîne ne demande que quatre mesures. || 6<sup>o</sup> Enchaînement, continuité. La chaîne des causes. Je serais bien aise de faire voir toute

la chaîne des autres vérités, DESC. Méth. Cette preuve fera voir la chaîne entière de la tradition, BOSS. Déf. comm. Où est l'homme assez stupide pour ne pas voir la chaîne de tout cela ? J. J. ROUSS. Ém. I. S'il y a quelque chose de clair en métaphysique, c'est la chaîne de ce raisonnement, CHATEAUB. Génie, I, I, 4. Donc, ne présentez plus à mon cœur agité Ces immuables lois de la nécessité, Cette chaîne des corps, des esprits et des mondes, VOLT. Dés. de Lisbonne. || 7<sup>e</sup> Terme de tisserand. Les fils tendus sur les deux rouleaux du métier, et entre lesquels passe la trame. Ettofe à chaîne de coton et trame de laine. || Terme de maçon. Rangée de pierres de taille superposées pour donner de la solidité à un mur de petites pierres. || Rangée de gros cailloux espacés sur des chemins ferrés pour contenir la pierrière intermédiaire. || 8<sup>e</sup> Collection d'auteurs qui ont travaillé sur quelque partie de l'Écriture sainte. || 9<sup>e</sup> Chaîne à poil, chaîne de surcroît dans le velours.

— SYN. CHAÎNE, FERS. La différence entre ces deux mots, pris au sens de liens pour tenir captif, est que la chaîne est le mot propre, et que fers est, en cette acceptation, un mot poétique; aussi dit-on mettre un chien à la chaîne et non aux fers.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. En caïnes de fer, Ch. de Rol. CCLXXII. || XII<sup>e</sup> s. En deux chaaines [il] tenoit un grant lion, Roncis. 413. Ou il l'en amaint [ou qu'il l'amène] pris en chaîne ou en hart, Saxons, xix. || XIII<sup>e</sup> s. Dont vindrent les galies et pristrent le port par force et rompirent la chaene qui moult estoit fort, VILLEH. XLV. L'en apele drap nays, à Paris, le drap duquel la chaene et la tisture est tout d'un, Liv. des mét. 419. La belle chaane dorée Qui les quatre elemens enlace, la Rose, 1698. Les baillis à la fonde [bourse] et à la caenne [tribunal des contestations maritimes, ainsi dit de la chaîne du port], Hist. occid. des croisades, t. II, 475. Se puis trover François, ceste gent mal senée, Chascun el col aura caïne bien fermée, Puis les menrai à vous, à Baudas [Bagdad] la loée, Ch. d'Ant. v, 927. || XV<sup>e</sup> s. Une chayenne forte et de dure assemblée par ordre de pluseurs aneaulx joins et entretenant ensemble, CHR. DE PIS. Charles V, II, 4. || XVI<sup>e</sup> s. Pour porter au col, eut une chaisne d'or, RAB. Garg. I, 8. Tandis que tu as gardé le silence [dit Apelles à Megabysus], tu sembloies quelque grande chose à cause de tes chaisnes et de ta pompe, MONT. IV, 49.

— ÉTYM. Berry, châdaine, cordon, chaîne de vigne en espalier; picard, cagne, caine; provenç. et espagn. cadena; portug. cadea; ital. catena; du latin *catena*.

— SYN. CHAINÉ, ÉE (chê-né, née), adj. Qui est formé de parties attachées bout à bout. Câble chainé.

— CHAÎNER (chê-né), v. a. Terme d'arpenteur. Chainier une distance, la mesurer avec la chaîne d'arpenteur.

— ÉTYM. Chaîne.

CHAÎNETIER (chê-ne-tié), s. m. Ouvrier qui fait des agrafes et toutes sortes de petites chaînes.

— ÉTYM. Chaînette.

CHAÎNETTE (chê-ne-té), s. f. || 1<sup>e</sup> Petite chaîne. La chaînette d'une hride. || 2<sup>e</sup> Terme de mathématiques. Chaînette ou funiculaire, la courbe que la pesanteur fait décrire à toute corde ou chaîne suspendue par les deux extrémités. Déterminer l'équation de la chaînette. En ce temps-là, le problème de la chaînette, qu'il avait proposé, faisait beaucoup de bruit parmi les grands géomètres; c'est la courbure que doit prendre une chaîne attachée fixement par les deux extrémités, également pesante en toutes ses parties et dont chaque partie est tirée en embas par son propre poids et en même temps retenue par les points fixes, FONTEN. Bernoulli. || Terme d'architecture. Voûte dont la courbe est celle d'une chaîne suspendue par les deux bouts. || 3<sup>e</sup> Point de chaînette, point de couture ou point noué qui sert à rabattre une couture et qui a l'apparence d'une chaîne. || Broderie en point de chaînette, points rentrant l'un dans l'autre en forme de lacs continu. || 4<sup>e</sup> La partie du harnais des chevaux de carrosse qui sert à soutenir le timon et à le reculer. || 5<sup>e</sup> Terme d'imprimerie. Gouttière au bas d'un tympan. || 6<sup>e</sup> Terme militaire. Troupe de soldats rangés en cercle et garantissant ceux qui sont chargés de fourrager.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Li lormier de Paris pueent taillier et faire taillier leur renes, leur chenetes, leur poitrails, et toutes choses qui à leur mestier appartiennent, Liv. des mét. 223. || XIV<sup>e</sup> s. Et si tenoit une herminette Trop gracieuse et trop doucette À une chainette d'or fin, MACHAULT, p. 46. Un demy ceint d'or, qui fut à la royne Jeanne de Bourbon, assis sur un tissu noir, ouquel a une chainette à façon

de fleurs de lis, DE LA BORDE, Émaux. Et [le faucon] yra pasturer, tout lié d'une cordelle ou chainette, Modus, I<sup>e</sup> LXXIV. || XVI<sup>e</sup> s. Une medaille pendante à une chaisnette d'or, CARLOIX, VIII, 26.

— ÉTYM. Diminutif de chaîne.

† CHAÎNEUR (chê-neur), s. m. Terme d'arpenteur. On nomme chaineurs les hommes que l'on emploie à mesurer les distances avec la chaîne. Quand l'arpenteur prend part lui-même à l'opération, celui qui l'aide est nommé porte-chaîne. Par suite, dans un chaînage on donne souvent le nom de chaineur à celi-là seul des deux manœuvres portant la chaîne qui est le plus intelligent et qui dirige l'autre, ce dernier n'étant alors que porte-chaîne.

— ÉTYM. Chainier.

CHAÎNON (chê-non), s. m. || 1<sup>e</sup> Anneau d'une chaîne. || Fig. Il y a des chainons si déliés qu'on craint qu'ils ne se rompent, VOLT. Lett. Prusse, 16. Le passé, le présent, l'avenir lient tous les membres de cette société des chainons de la loi naturelle, DIDEROT, Réfl. s. l'esp. || 2<sup>e</sup> Bride qui embrasse les queues des tenailles. || 3<sup>e</sup> Terme de géologie. Elévation de terrains qui sont en diminutif ce qu'est une chaîne de montagnes. || 4<sup>e</sup> Terme de marine. Anneau d'un câble-chaîne; on dit plus souvent maillon. || La portion d'un câble-chaîne comprise entre deux manilles (30 mètres environ).

— SYN. MAILLE, CHAÎNON. Le chainon est l'anneau, de diverses figures, qui entre dans la composition d'une chaîne; la maille, quand elle est de métal, est l'anneau, de diverses figures aussi, qui entre dans la composition d'un tissu: les mailles d'une cotte d'arme.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Et si lui mettent ou col un caignon, Ch. de Rol. CXXXV. || XIII<sup>e</sup> s. Et fu pendus à un gibet tout nuef, et à [un] caignon tout nuef, que la corde ne rompit, Chr. de Rains, 173. || XVI<sup>e</sup> s. Nous avons un certain nombre de syllabes en chacun genre de poème, par lesquelles, comme par chainons, le vers françois lié et enchainé.... DUBELLAY, I, 29, verso. Une chaîne, de laquelle les petits chainons d'or estoient distingués de perles et pierres de toutes couleurs, YVER, 533.

— ÉTYM. Chaîne.

† CHAINTRE (chin-tré), s. m. Nom, dans quelques endroits, de portions de terrain un peu creuses qu'on laisse aux extrémités des champs pour servir d'égout. || Lieu mis en réserve pour le pâturage des bestiaux et défendu au moyen de quelque clôture.

— ÉTYM. Autre prononciation de ceintre.

4. CHAIR (chér), s. f. || 1<sup>e</sup> Toutes les parties molles du corps de l'homme et des animaux, et plus particulièrement la partie rouge des muscles. Recevoir une blessure dans les chairs. Mais je n'ai plus trouvé qu'un horrible mélange D'os et de chairs meurtris et traînés dans la fange, RAC. Ath. II, 5. || En chair et en os, la personne elle-même. On le disait au fond d'un précipice; mais le voilà en chair et en os. || Entre cuir et chair, au-dessous de la peau: il éprouvait des élancements entre cuir et chair; et figurément, en soi-même: il s'impatientait entre cuir et chair. || Être en chair, avoir de l'embonpoint, avoir la chair ferme; se dit aussi du cheval et autres animaux. || En chirurgie, on appelle chairs indistinctement les parties molles qu'on traverse avec l'instrument tranchant. || Terme de pathologie. Substance molle qu'on observe dans les solutions de continuité, formée principalement par les bourgeons vasculaires. Chairs baveuses, excroissances de chair. || Familièrement. C'est une masse, une grosse masse de chair, se dit d'une personne lourde de corps et d'esprit, ou seulement très-grosse. || Vendeur de chair humaine, racoleur, agent pour le remplacement militaire, et aussi celui qui fait métier de prostituer des femmes. || Chair à canon, les troupes que l'on expose sans ménagement aux coups de l'ennemi. || 2<sup>e</sup> L'apparence extérieure, la peau. Avoir la chair douce, rude, blanche. || Avoir la chair fraîche, avoir un frais coloris. || Avoir la chair courte, avoir la peau sujette à se gercer. || Chair de poule, l'aspect que présente la peau lorsqu'il impression du froid y détermine des asperités dues à la saillie des bulbes des poils, ce qui la fait ressembler à la peau d'une poule plumée. || Fig. Cela fait venir la chair de poule, cela excite la frayeur, l'horreur. || 3<sup>e</sup> La viande des animaux terrestres et des oiseaux considérée comme aliment. Chair de bœuf, de mouton. Chair crue, cuite, dure, tendre, fine, courte, longue, salée, fraîche. Vendredi chair ne mangeras. Chair blanche, le veau, la volaille, etc. par opposition au mouton, chevreuil, lièvre, etc. De cette double proie L'oiseau se donne au cœur joie, ayant de cette façon à souper chair et poisson, LA FONT.

Fabl. IV, 44. || Chair à saucisse, chair de porc hachée qu'on met dans les saucisses et dans d'autres mets.

|| Hacher menu comme chair à pâté, mettre en pièces, couper par morceaux. || Fig. Sentir la chair fraîche, se dit des désirs amoureux qu'excite la présence d'une personne, et aussi, d'une façon générale, de tout ce qui peut exciter le désir du gain, l'intérêt, la curiosité. La Marans arriva, elle sentait la chair fraîche, SÉV. 35. || 4<sup>e</sup> La partie blanche ou rougeâtre, mais de nature musculeuse, que l'on mange dans les poissons. Le saumon à la chair fine et ferme. || 5<sup>e</sup> On nomme aussi chair, le parenchyme, la partie succulente de certains fruits: c'est le sarracupe. La chair de la pêche, du melon, de l'abricot. || 6<sup>e</sup> La nature humaine, considérée en opposition à la nature spirituelle. Le verbe s'est fait chair. La résurrection de la chair. Ou s'il y a des dieux, ils ont le cœur de chair, RÉGNIER, Élég. III. Fils de cette sainte veuve plus selon l'esprit que selon la chair, BOSS. OR. 9. La multitude adore des divinités de chair et de sang, FÉN. XVII, 240. Les âmes timides veulent s'appuyer sur un bras de chair ou sur la force de leur sagesse, ID. XVIII, 450. Ce n'est pas un bras de chair qui l'a conservée, MASS. Carrême, Vérité de la religion. Le reproche que fait Jésus-Christ à ses parents selon la chair, MASS. Carrême, Salut. Vous nous défendez dans vos écritures de nous faire un bras de chair, FLÉCHIER, Tur. Dieu brise le bras de chair qui les appuyait, ID. Le Tell. Honteux attachements de la chair et du monde, CORN. Polyeucte, IV, 2. Ceux qui vivaient selon la chair, BOSS. Hist. I, 4. Si la chair et le sang, se troublant aujourd'hui, Ont trop de part aux pleurs que je répands pour lui, RAC. Ath. I, 2. De la chair corrompue éteindre en nous les feux, ID. Hymnes. On voit tous les jours les amateurs du monde tomber avec leurs protecteurs, et avec ces appuis de chair et de sang en qui ils mettaient une vaine confiance, MASS. Myst. Purific. Soumission. Nous allons triompher de la chair et du démon, ID. Carrême, Jeûne. De la chair et du sang réprimez les murmures, C. DELAVIGNE, Paria, II, 4. S. Jérôme charge ses épaules d'un lourd fardeau, pour dompter une chair révoltée, CHATEAUBR. Génie, II, III, 8. || En termes d'Écriture, toute chair, l'ensemble des êtres vivants, homme et animaux. Hors des heures de louange, toute chair est ici en silence devant le Seigneur, FÉN. XVII, 264. La multitude l'empêche-t-elle d'exterminer toute chair au temps du déluge? MASS. Car. Petit nombre des élus. || Le mariage ne fait qu'une chair de l'homme et de la femme. || C'est la chair de sa chair, c'est l'objet de ses plus vives affections, c'est un autre lui-même. || La chair, la concupiscence charnelle. L'œuvre de la chair, l'œuvre de chair, la conjonction charnelle. L'aiguillon de la chair. Le péché de la chair, le péché d'impureté. Le péché de la chair tentait l'humanité, RÉGNIER, Sat. I. Vous êtes donc bien tendre à la tentation; Et la chair sur vos sens fait grande impression, MOL. Tart. III, 2. || Être de chair, avoir des faiblesses humaines, et particulièrement des faiblesses amoureuses. Filles du sang royal ne se déclarent guères; Tout se passe en leur cœur; cela les fâche bien: Car elles sont de chair ainsi que les bergères, LA FONT. Fianc. Vous considérerez, en regardant votre air, Que l'on n'est pas aveugle et qu'un homme est de chair, MOL. Tart. III, 3. || 7<sup>e</sup> S. f. plur. Dans les arts, toute imitation de la chair de l'homme. Les chairs sont mal rendues dans ce tableau. Ce sculpteur traite bien les chairs, ses chairs sont belles. || Au singulier, telle partie est belle de chair. || Couleur de chair, rouge pâle qui approche de la couleur de la chair de l'homme. Un maillot couleur de chair. || 8<sup>e</sup> En termes de fauconnerie, l'oiseau est bien à la chair, lorsqu'il chasse bien. || 9<sup>e</sup> Terme de tanneur, côté de la peau opposé à celui où se trouve le poil. || 10<sup>e</sup> En termes de forge, le fer a de la chair quand la cassure en est inégale et paraît d'un brun noirâtre. || 11<sup>e</sup> Terme de minéralogie. Chair fossile, espèce d'amiante à feuilles épais et solides. || 12<sup>e</sup> Chair à dame, espèce de poire peu estimée. || Proverbes. La chair nourrit la chair, c'est-à-dire la viande est le meilleur aliment. || Il n'est ni chair ni poisson, se dit d'un homme d'un caractère indécis, qui flotte entre deux partis. || Jeune chair et vieux poisson, c'est-à-dire il faut manger les animaux quand ils sont jeunes, et les poissons quand ils sont vieux. En vérité, mon compère, vous faites bien mentir le proverbe: jeune chair et vieux poisson; car, n'étant qu'un jeune brochet, vous avez une fermeté que les plus vieux esturgeons n'ont pas, voit. Lett. 143. || Il n'y a point de belle chair près des os, c'est-à-dire une personne maigre n'est jamais belle. || L'esprit est

prompt et la chair est faible, se dit des bonnes résolutions qui sont promptement conçues, mais que l'on tient difficilement.

— SYN. VIANDE, CHAIR. La viande est la chair préparée dans la boucherie ou dans la cuisine pour la nourriture de l'homme ou des animaux. La chair n'a subi aucune préparation et est l'animal lui-même tel qu'il est après avoir été tué. Les animaux carnivores se nourrissent de chair; l'homme mange de la viande.

— HIST. xi<sup>e</sup> s. En [pour cela] deit hom perdre du sang et de la char, *Ch. de Rol.* lxxxvi. L'haubert [il] lui rompt entresques à la charn, *ib.* xciv. As chars vives, *ib.* cxxiv. [Je] ne vous lairrai por [par crainte de] nul home de char, *ib.* clvii. || xii<sup>e</sup> s. De mautalent [il] a la car tressuée, *Roncisv.* 52. Dex le garit [préserva] qu'en char [il] nel put toucher, *ib.* 63. Chascuns se doit enforcier De dieu servir, jà n'i soit li talens. Et la char vaincre et plagier, *Quesnes, Romanc.* 96. [Je ferai] La char oindre de miel, et lecher à mes ours, *Saxons,* xxvii. Mes fiz que je ai engendré de ma charn me quiet occire, *Rois,* 479. || xiii<sup>e</sup> s. [Féru] Si angoisseusement que la char en fut bloc [bleue], *Berte,* xxxiii. Ne pain, ne char, ne vin, ne gastiaux, ne biscuit, *ib.* xxxvi. Atant le lairons du roi Richart qui fu mors sans hoir de sa char, *Chr. de Rains,* 33. Je ne laissai hui à l'ostel Ne pain, ne vin, ne car, ne sel, *Ren.* 20586. Nus homs ne se devroit jà prendre à fame qui sa char veut vendre, *la Rose,* 4580.... S'ot la char tendre, Qu'en [on] la li peüst toute fendre à une petitete ronce, *ib.* 843. Et les chars salées, pour ce que il ne mangoient point de porc, *JOINV.* 237. La maladie de l'ost estoit telle que la char de nos jambes sechoit toute, *id.* 236. || xiv<sup>e</sup> s. Mais estre batuz et feruz, ce leur est grant peine et grant douleur se il sont sensibles et se il ont char, *ORESME, Eth.* 89. Chars légères sont de bonne digestion et saines, *id. ib.* 180. || xv<sup>e</sup> s. Et pourvurent ledit chasteau de vins, de farines, de chairs et de toutes autres pourveances, *FROISS.* I, I, 253. Il est grand et long et fort et de gros membres, sans estre trop chargé de chair, *id.* II, III, 40. En char crue mon cuer ne se delecte, Oublions tout le viel gouvernement, *CH. D'ORL. Bal.* 425. Mon mari a, que je crois, Par ma foy! Le gozier de chair salée, Car il ne peut respirer Ne durer Se sa gorge n'est mouillée, *OL. BASS, V. de Vir.* 36. A ung jour de char [un jour gras], *Bibl. des chartes,* 4<sup>e</sup> série, t. IV, p. 373. || xvi<sup>e</sup> s. A qui le poisson seroit plus appetissant que la chair, *MONT.* I, 228. En chair et en os [en personne], *id.* III, 309. Et issoit de toute sa personne une odeur fort souëfve tellement que les habillemens qui touchoient à sa chair en estoient comme tous perfumezy, *AMYOT, Alea.* 6. Chair et semence de courge, *PARÉ, XXI,* 3. Toute chair n'est pas venaison, *LEROUX DE LINCY, Proverb.* t. II, p. 492. Jamais ne demeure chair à la boucherie, *id. ib.*

— ÉTYM. Berry, bourguig. picard et wallon, *char*; namurois, *chau*; provenç. *carn*; espagn. et ital. *carne*; du latin *carnem*, accusatif de *caro*, qui tient au grec *κρέας*, à l'ancien haut-allem. *kréo*, génit. *kréwes*; irland. *carna*.

† 2. CHAIR (chèr), s. m. Coussinet, en termes de chemin de fer.

— ÉTYM. Angl. *chair*, coussinet, chaise; l'anglais *chair* est le français *chaise* (voy. ce mot).

CHAIRE (chèr-r'), s. f. || 1<sup>e</sup> Siège élevé d'où l'on parle, enseigne ou commande, et, particulièrement, espèce de tribune à vaisseau d'où le prêtre adresse la parole aux assistants. Chaire de bois, de marbre, sculptée, etc. Ce mandement fut lu en chaire dans toutes les églises. Ce qui obliga le curé de monter en chaire, *PASC. Prov.* 45. Ils ne montent pas dans les chaires pour y faire de vains discours, boss. *Par. de Dieu*, 4. Si nous sommes soigneux de former des prêtres que Louis puisse choisir pour remplir nos chaires, *boss. le Tellier*. Ce que cette chaire, ce que ces autels, ce que l'Évangile que j'annonce, et l'exemple du grand ministre dont je célèbre les vertus, m'oblige à recommander plus que toutes choses, c'est les droits sacrés de l'Église, *id. ib.* Les autres [prêtres] à l'État rendus plus nécessaires, Ont éclairé l'Église, ont monté dans les chaires, *VOLT. Henr.* V. || La chaire évangélique ou la chaire de vérité, la chaire où l'on prêche l'Évangile. A présent que je suis assis dans la chaire de Jésus-Christ et des apôtres, et que vous m'écoutez avec attention, *boss. la Vallière*. || Être assis dans la chaire de mensonge, de pestilence, etc. professer l'hérésie. Lucifer assis dans sa chaire infernale, *BOIL. Sat.* XII. Vous, malheureux, assis dans la chaire empestée où le mensonge règne et répand son poison, *RAC. Ath.* III, 4.

Des femmes de la société, de graves philosophes avaient des chaires d'incredulité, *CHATEAUB. Génie*, I, 4. || L'éloquence de la chaire, nom générique qui comprend toutes les sortes de discours qui sont ou peuvent être prononcés dans les églises, savoir : les panégyriques, les oraisons funèbres, les sermons, les prêches, les conférences, etc. || Fig. La prédication. Les orateurs de la chaire. Avec quel succès le grand art de la chaire est cultivé à Genève, *J. J. ROUSS. Dédic.* || 2<sup>e</sup> Tribune où siège un professeur dans les écoles publiques. Le professeur est en chaire. || Fig. L'enseignement même ou la place du professeur. Une chaire de littérature française. Ce professeur a obtenu la chaire qu'il désirait. Le peuple ne donne ni chaises, ni pensions, ni places d'académie, *J. J. ROUSS. Em. v.* Le rhéteur Eumène tenait à Rome une chaire d'éloquence, *CHATEAUB. Mart.* 445. || 3<sup>e</sup> Siège qu'a l'évêque au haut du chœur. L'évêque, étant dans la chaire, donna la bénédiction au peuple. Les évêques à qui ils avaient laissé une chaire, *boss. Hist.* II, 43. || Fig. La chaire apostolique, la chaire de saint Pierre, la chaire d'unité, termes qui désignent le siège apostolique, la papauté. || 4<sup>e</sup> Chaire curule, ou, absolument, chaire, chaise curule. Des chaises, des licteurs, des faisceaux, *J. J. ROUSS. Em. IV.* || 5<sup>e</sup> Terme de marine. Grand bateau plat pour charger et décharger les vaisseaux.

— REM. 1. Du temps de Vaugelas, l'identité de chaire et de chaise (voy. CHAISE) était encore si présente qu'il indique les cas où il faut se servir de l'un ou de l'autre. Aujourd'hui l'emploi de ces deux mots, qui sont le même mot différemment prononcé, est tellement spécifié qu'il n'y a plus lieu à aucune remarque de ce genre. || 2. Th. Corneille dit : « J'ai vu plusieurs ouvrages de poésie où l'on faisait rimer chaire avec affaire; ce qui marque qu'il y a des provinces où l'on prononce ce mot comme le féminin de l'adjectif cher. D'autres le font rimer avec guerre, ce qui est mal, quoique la prononciation de chaire en approche davantage. » Ces nuances n'existent plus pour notre oreille; et chaire rime avec affaire, chère et guerre.

— HIST. xii<sup>e</sup> s. Le povre [il] sache [tire] del fevrier, od les princes le fait sedeir; chaere de glorie li fait aveir, *Rois*, 7. || xiii<sup>e</sup> s. Cil qui ci est en une chaiere entre nous, *VILLEH. LXVII*. Un riche chevalier estoit mort, et li avoit l'en fet une grant fosse large en terre, et l'avoit l'en assis moult noblement et paré en une chaere, *JOINV.* 266. || xv<sup>e</sup> s. Respondit tantost messire Guillaume de Fermiton et dit : Dites à Jean de Chastel-Morant qu'il s'en voise reposer un petit en sa chaiere, *FROISS.* II, II, 84. Le duc de Berry, frere du roy, presidoit assis en chaire, *COMM.* I, 8. Ladicta demoiselle estoit en sa chaire et le duc de Cleves à costé d'elle, *id. v.*, 44. || xvi<sup>e</sup> s. S'eslançant d'une chaire où elle estoit assise, *MONT.* III, 181.

— ÉTYM. Saintonge, Berry et norm. *chaire*, chaise; bourguig. *chéire*, chaise; picard, *cahiere*, *cahielle*, *kielle*, chaise; wallon, *chèire*, chaise; namurois, *chèière*, chaise; rouchi, *caière*, *kèière*, chaise; provenç. *cadera*, *cadeira*; catal. *cadira*; anc. espagn. *cadera*; portug. *cadeira*; ital. *cattedra*; du latin *cathedra*, siège, du grec *καθέδρα*, de *καθ-*, *κατά*, sur, et *έδρα*, siège, dont le radical est le même que le radical latin *sed* dans *sed-ere* (voy. SEOIR). Plusieurs patois ont conservé des formes analogues à la forme ancienne *chaere*, c'est-à-dire non contractée; *chaere*, dans les anciens textes, était toujours de trois syllabes.

† CHAIS, s. m. Voy. CHAI. Mauvaise orthographe; c'est celle du pluriel.

CHAISE (chèr-z'), s. f. || 1<sup>e</sup> Siège à dossier et ordinaire sans bras. Chaise de bois, de paille, de rotin. Chaise rembourrée. Prendre, donner, avancer une chaise. Loueuse de chaises. Chaise à bras pour les enfants. Alidor assis dans sa chaise, Médisant du ciel à son aise, Peut bien médire aussi de moi; Je ris de ses contes frivoles; On sait fort bien que ses paroles Ne sont pas articles de foi, *BOIL. Epigr.* XIII. || Chaise de choeur, ancien nom de ce qu'en nomme aujourd'hui stalle. || Chaise longue, sorte de lit ou de canapé qui n'a de dossier qu'à un bout. || Chaise percée, ou, simplement, chaise, siège garni d'un vase pour les besoins naturels. Et pour prix de sa peine au grand vent dispersée Vont ses papiers servir à la chaise percée, *RÉGNIER, Sat.* II. Sidrac assura que [le principe de tout] c'était la chaise percée, *VOLT. Oreilles*, 7. || 2<sup>e</sup> Sorte de siège fermé et couvert où l'on se fait porter par deux hommes. Chaise à porteurs. Porteur de chaise. Il va en chaise. Allez, ôtez votre chaise d'ici, *MOL. Préc.* 9 Je me suis

vu arrêter comme je sortais de ma chaise, *HAMILT. Gramm.* 7. Antigonos fit présent à Bion d'une chaise, afin qu'il le pût suivre quand il voudrait, *FÉN. BION.* || Porter en chaise, se dit de deux personnes qui entrelacent leurs mains pour en porter une troisième sur leurs mains ainsi entrelacées. || 3<sup>e</sup> Voiture de voyage à deux ou quatre roues, trainée par un ou plusieurs chevaux. Chaise de poste. Chaise roulanante. Mon fils s'en va demain en chaise, *SÉV.* 345. || 4<sup>e</sup> Chaise ou chaire curule, siège d'ivoire des principaux magistrats de la république romaine. Les deux chaises d'ivoire ont reçu les édiles, *v. HUGO, Odes*, IV, 44. || 5<sup>e</sup> Terme d'architecture. Charpente formée de quatre grosses pièces, sur laquelle on établit la cage d'un clocher, d'un campanile, d'un moulin à vent. || Bâti de bois qui soutient la cage d'un moulin. || 6<sup>e</sup> Partie de la roue du coutelier. || Bâti de bois pour exhausser une chèvre, une grue. || Table qui supporte la poêle lorsqu'on fait les bougies filées. || 7<sup>e</sup> Terme de marine. Large sangle disposée en un siège mobile pour les gabiers ou voiliers. || Chaise marine, sorte de siège disposé de manière à affranchir du roulis et du tangage. || 8<sup>e</sup> Terme de fief. En partage de fief noble, nom des quatre arpents de terre qui environnent de plus près le château.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Une chayze de fer qui estoit garnie de veloux, *DE LABORDE, Émaux*, p. 200. Une chayze de Florance, *id. ib.* Une chayze de bois d'ouvrage de Naples, *id. ib.* Celuy qui vuide ma chaise perçée, *MONT.* I, 328. Elle passa un lacet de sa robe dans l'un bras de sa chaise, *id. III, 152*. Porté sur des brancards d'or, et assis dans une chaise d'or, *id. IV, 26*.

— ÉTYM. *Chaise* est une prononciation vicieuse du mot *chaire* (voy. CHAISE). Dans le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, le peuple de Paris, en beaucoup de mots, remplaçait le son de l'*r* par celui du *z*, et cette faute, acceptée par l'usage, a fini par faire deux mots de *chaire* et *chaise*, avec une acceptation différente. Mais pendant longtemps l'usage ne les a pas séparés, Molière a dit *chaise* pour *chaire*: Les savants ne sont bons que pour prêcher en chaise, *Fem. sav.* V, 3. Régnier, *chaise* pour *chaise*: Et chacun en son rang Se met en une chaise, *Sat.* X. Après sa mort on donna sa chaise [chaise] au jeune Gronovius, p. 448, *Ménagiana*.

† CHAISIER (chèz-ié), s. m. Ouvrier qui fait des chaises.

— ÉTYM. *Chaise*.

† CHAISIÈRE (chèz-zìè-r'), s. f. Loueuse de chaises à l'église (dans les provinces du Nord).

— ÉTYM. *Chaise*.

CHAKO (cha-ko), s. m. Voy. SHAKO.

† CHALAN (cha-lan), s. m. Voy. CHALAND 2.

1. CHALAND, ANDE (cha-lan, lan-d'), s. m. et f. || 1<sup>e</sup> Acheteur, pratique. Ce marchand a beaucoup de chalands, de bons chalands. Il perd ses chalands. || Quelquefois, simplement, acheteur. Faire venir les chalands. || 2<sup>e</sup> Par extension, client, et toute personne qui en recherche une autre, s'attache à elle, entretient avec elle des rapports habituels. Cette femme est un fort bon parti, elle ne manquera pas de chalands. Savez-vous bien qu'elle est assez sotte? Cela n'attire point les chalands, *SÉV.* 309. Cache ton corps sous un habit funeste; Ton lit, Margot, a perdu ses chalands; Et tu n'es plus qu'un misérable reste Des premiers temps et des premiers galants, *MAINARD*, dans *RICHELET*. || Familièrement. C'est un chaland [une connaissance] dont je ne me soucie guère. Nous ne serons pas longtemps chalands [en bons rapports], si vous vous conduisez ainsi. || 3<sup>e</sup> Se disait d'une sorte de pain assez blanc et très-massif. Mais retournons à table où l'éclanche [de mouton]... Des dents et du chaland séparent la querelle, *RÉGNIER, Sat.* X. || Adjectivement, pain chaland. Ce pain était ainsi nommé, parce qu'il était le pain ordinaire des chalands d'un boulanger.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Reis, se tu es enuinz [oint], cuirune d'or portant, Ne deiz estre en orgueil, mais en bien reluissant, A tun peuple deiz estre e chiefs e lur [leur] chalan, *Th. le mart.* 30. || XV<sup>e</sup> s. Gauzier le camus, qui estoit accompagné de dix autres compagnons accointés et chalans de la dite Tassine.... DU CANGE, *chelandium*. || XVI<sup>e</sup> s. Pain chalan, o. DE SERRES, 824. Outre celles qu'ils entretenoient en leurs maisons, ils avoient leurs chalandes [maîtresses] par tous les endroits de la ville, *H. EST. Apol. d'Hérod* p. 58, dans *LACURNE*.

— ÉTYM. Espagn. *chalán*; de *chaland*, sorte de bateau (voy. CHALAND 2); le *chaland*, qui achète, étant comparé au *chaland*, bateau, qui va chercher les marchandises pour les apporter au rivage, au quai, au marché (comp. BARGUIGNER). Dans le

passage de *Thomas le martyr*, *chiefs et chalant* signifient chef et associé, comme le prouve l'emploi de *chalandise* dans un texte de Froissart cité plus loin. Enfin, dans le parler de Loudéac (Côtes-du-Nord), *chalant* signifie gouttière, conduit pour l'eau, peut-être par quelque assimilation avec *chalant*, bateau.

2. **CHALAND** (*cha-lan*; le *d* ne se lie jamais) ou, suivant les dictionnaires de marine, **CHALAN**, *s. m.* || 1<sup>e</sup> Terme de navigation fluviale. Grand bateau plat, pour le transport des marchandises. Les chalands qui font les transports entre le Havre et Paris. || 2<sup>e</sup> Terme de marine. Allège à fond plat tirant très peu d'eau.

— HIST. xi<sup>e</sup> s. Il n'i a barge ne dromond ne chalant, *Ch. de Rol.* clxxvi. || xii<sup>e</sup> s. Tis les porz sunt guaitier e de jur e de nuit, Qu'il n'i puisse passer od plain chalant u vuit, *Th. le mart.* 63. || xiii<sup>e</sup> s. Et li consaus [conseil] fu tex que l'empereres Henris s'en iroit au rivage et enteroit en un chalant, *VILLEH.* clxx. Lors se part de Jherusalem, Puis s'en entra en un chalan; Le flum passa, el bois en vint, *RUTEB.* II, 420. Chascuns puet ce faire, ausint comme il puet mener son chalant par le flueve, *Liv. de just.* 64. Parmi le bras saint Jore Hatins les a menés, Et trovent les chalans garnis et conreeés, *Ch. d'Ant.* II, 322. || xv<sup>e</sup> s. Grand plenté de nefis et de chalans, *FROISS.* I, 1, 261.

— ÉTYM. Anc. catal. *xelandrin*; bas-lat. *chelandinum*, *chelindrus*, *salandra*, *calannus*; bas-grec *χελάνδιον*. Origine inconnue. Diez propose, par assimilation, *χέλυδρος*, tortue de mer, serpent de mer. Il y a bien, dans le bas-latini, *calones*, barques portant le bois aux soldats; on pourrait accepter ce changement d'*on* en *an*; mais d'où viendrait le *t* ou *d* de *chalant* ou *chaland* dans les plus anciennes formes?

† **CHALANDEAU** (*cha-lan-dô*) ou **CHALANDOU** (*cha-lan-dou*), *s. m.* Terme de marin. Marin chargé de la conduite des chalands: ce qui est devenu un terme de mépris.

— ÉTYM. *Chaland* 2.

**CHALANDISE** (*cha-lan-di-z'*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Affluence de chalands, vogue. L'enseigne fait la chalandise, *LA FONT.* *Fabl.* VII, 15. Pour attirer du peuple et de la chalandise, *BOURSAULT*, *És. à la cour*, I, 5. Je voudrais parfois qu'il n'y eût que moi de femme au monde.— Vous auriez de la chalandise, *REGNARD*, *la Coq.* III, 5. || 2<sup>e</sup> Les relations habituelles qui constituent le chaland; le chaland lui-même. Vous êtes trop cher; vous n'aurez pas ma chalandise. Ce marchand a perdu toutes ses anciennes chalandises. Il n'a que de bonnes chalandises. Oui, toute notre marchandise Ne saurait dignement payer L'honneur de votre chalandise, *BENSERADE*, *Ballet de la nuit*, dans *RICHELET*. Si j'étois que de vous, je chasserois bien cette chalandise-là, *Francion*, *Liv. V*, p. 184. || On dit aujourd'hui ordinairement pratique.

— HIST. xv<sup>e</sup> s. Or me cuidai trop bien parfaire Pour prendre aillours ma calandise; Si me mis en la marchandise, *FROISS.* *Buisson de jonece*. Seigneurs, nous vous disons pour le mieux que vous n'ayez nulle accointance ni chalandise à ceux de Flandre, *id. II*, II, 172. || xvi<sup>e</sup> s. Au lieu que les marchands prient les plus belles, celles-cy laides prient les marchands de prendre et acheter de leurs denrées, qu'elles leur laissent pour rien et à vil prix; car le plus souvent leur donnent de l'argent pour s'accoster de leurs chalandises, *BRANT*. *Dames gal.* t. I, p. 220, dans *LACURNE*. Il eut peur de perdre sa chalandise, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 289, dans *LACURNE*. Ainsi faisoyent aucuns chirurgiens de Grece les operations de leur art sur des eschaffauds à la vue des passants, pour en acquerir plus de pratique et de chalandise, *MONT.* IV, 173.

† **CHALASIE** (*ka-la-zie*), *s. f.* Terme de chirurgie. Séparation partielle de la cornée d'avec la sclérotique.

— ÉTYM. *Xαλαστις*, relâchement.

**CHALASTIQUE** (*ka-la-sti-k'*), *adj.* Terme de médecine. Se dit des médicaments qu'on croit propres à relâcher les parties.

— ÉTYM. *Xαλαστικός*, relâchant, de *χαλᾶν*, relâcher (voy. CALER).

† **CHALAZE** (*ka-la-z'*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Terme de botanique. Le point qui répond, sur la tunique interne d'une graine, à l'insertion du cordon ombilical ou cordon par où la nourriture arrive à la graine. || 2<sup>e</sup> Terme d'anatomie. Nom du point germinatif dans l'œuf, et, par extension, de deux cordons qui maintiennent le jaune suspendu dans l'œuf d'oiseau.

— ÉTYM. *Xαλαζα*, grêle; ce point de la graine étant comparé à un grêlon.

† **CHALAZÉ**, **ÉE** (*ka-la-zé*, *zée*), *adj.* Terme de botanique. Qui est muni d'une chalaze.

† **CHALAZIFÈRE** (*ka-la-zif-è-r'*), *adj.* Mot hybride pour lequel il vaut mieux dire chalazophore (voy. ce mot).

† **CHALAZION** (*ka-la-zion*), *s. m.* Terme d'anatomie. Tumeur, aussi appelée chalaze, grêle ou grêlon, du bord libre des paupières, de la grosseur d'un grain de millet ou d'un haricot.

— ÉTYM. *Xαλαζίον*, grêlon, de *χαλαζα*, grêle.

† **CHALAZOPHORE** (*ka-la-zo-fo-r'*), *adj.* Terme d'anatomie. Membrane chalazophore, membrane privée de vaisseaux que la première couche du blanc de l'œuf d'oiseau produit en se condensant et s'appliquant sur la surface du jaune.

— ÉTYM. Grec fictif *χαλαζοφόρος*, de *χαλαζα*, chalaze, et *φόρος*, qui porte.

† **CHALCÉDOINE** (*kal-sé-doi-n'*), *s. f.* Voy. CALCÉDOINE.

† **CHALCIDIQUE** (*kal-si-di-k'*), *s. m.* Terme d'archéologie. Sorte de vaste portique où l'on pouvait se promener et qui s'adjoignait aux basiliques.

— ÉTYM. *Chalcidicum*, ainsi dit d'un édifice de la ville de Chalcis, dans l'île d'Eubée.

† **CHALCITE** (*kal-si-t'*), *s. f.* Ancien nom d'un minéral de cuivre, le sulfate de cuivre.

— ÉTYM. *Χαλκίτης*, de *χαλκός*, cuivre.

**CHALCOGRAPHE** (*kal-ko-gra-f'*), *s. m.* Graveur en airain; tout graveur sur métaux.

— ÉTYM. *Χαλκός*, airain, et *γράφειν*, graver (voy. GRAPHIQUE).

**CHALCOGRAPHIE** (*kal-ko-gra-fie*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> L'art du chalcographe. Synonyme de gravure en taille douce. || 2<sup>e</sup> L'atelier, l'établissement même où l'on exerce cet art. || 3<sup>e</sup> Nom d'une collection de gravures. La chalcographie du musée du Louvre, recueil composé de toutes les gravures dont le musée possède les planches. || Catalogue des planches gravées composant le fonds de la chalcographie, et dont les épreuves se vendent dans cet établissement, au musée du Louvre. || La chalcographie apostolique, l'imprimerie papale.

— ÉTYM. *Chalcographie*.

† **CHALCOGRAPHIQUE** (*kal-ko-gra-fi-k'*), *adj.* Qui se rapporte à la chalcographie.

**CHALDAÏQUE** (*kal-da-i-k'*), *adj.* Qui appartient aux Chaldéens, ancien peuple de la Babylonie. La langue chaldaïque. Les juifs apprirent la langue chaldaïque fort approchante de la leur, *boss. Hist.* I, 8. || S. m. Le chaldaïque, la langue chaldaïque.

— ÉTYM. Voy. CHALDÉEN.

† **CHALDAÏSME** (*kal-da-i-sm'*), *s. m.* Locution propre au chaldéen.

**CHALDEEN**, **ENNE** (*kal-de-in*, *è-n'*), *s. m.* et *f.* || 1<sup>e</sup> Nom d'un ancien peuple habitant la Babylonie. || 2<sup>e</sup> S. m. Le chaldéen, la langue chaldaïque. Les juifs d'Egypte et de Grèce oublièrent non-seulement leur ancienne langue, qui était l'hébreu, mais encore le chaldéen que la captivité leur avait appris, *boss. Hist.* I, 8. || 3<sup>e</sup> Nom des prêtres astrologues de Babylone. || 4<sup>e</sup> Nom des nestoriains d'Orient.

— ÉTYM. *Chaldæus*, *χαλδαιος*.

**CHÂLE** (*châ-l'*), *s. m.* || 1<sup>e</sup> Longue pièce d'étoffe que les Orientaux emploient diversement dans leur vêtement, et spécialement en turban. Mon équipage consistait en un tapis, une pipe et quelques châles pour m'envelopper la tête, *CHATEAUB.* *Itin.* 31. || 2<sup>e</sup> Grande pièce d'étoffe carrée, ou en carré long double, qui se plie en biais une pointe sur l'autre, ordinairement dans le genre des châles de l'Orient, et que les femmes portent sur les épaules. Châle uni. Châle broché. Châle de soie. Châle de cachemire. Châle à grandes palmes. Châle long. Châle boiteux, châle Carré ou châle long qui n'a de palme ou de bordure qu'à un bout. Châle de l'Inde. Châle français, châle fait en France et imitant le châle de l'Inde. Châle barlong (voy. BARLONG). Déjà sa main [de Lisette] à l'étroite fenêtre, Suspend son châle en guise de rideau, *BÉRANG.* *Grenier*.

— ÉTYM. Portug. *xales*; de l'arabe *schâl*, vêtement de laine plus ou moins fine dont les hommes et les femmes en Orient se couvrent la tête, les reins et les épaules.

† **CHALE** (*cha-l'*), *s. f.* Pile de bois, dans les salines.

— ÉTYM. Il y a dans le bas-latini *calo*, sabot. Est-ce l'étymologie, par assimilation?

**CHALET** (*cha-lè*; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire; au pluriel *l's* se lie: des cha-lè-z agréables; chalets rime avec traits, succès, paix, etc.), *s. m.* || 1<sup>e</sup> Cabane de paysan suisse où se font les fromages, et où les vaches s'abritent l'été dans les montagnes; et par extension, maison de paysan suisse. Vous ne pouvez non plus rester sous ce chalet, *LAM. Joc.* II, 73. Des colonnes de fumée bleue

et légère montaient dans l'ombre et annonçaient le parc ou les chalets des abeilles [au mont Hymette] *CHATEAUB.* *Itin.* 205. || 2<sup>e</sup> Maison de plaisance construite dans le goût des chalets suisses. Le lac d'Enghien est entouré d'élégants chalets.

— ÉTYM. Scheler le tire du mot fictif *chaslet*, dimin. de *casa*, case. Je suis plus porté à y voir une contraction de *castelletum*, petit castel.

**CHALEUR** (*cha-leur*), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Qualité de ce qui est chaud; sensation produite par un corps chaud. Vive, forte, douce chaleur. La chaleur du feu, du soleil, du corps. Il tombe sur son lit sans chaleur et sans vie, *RAC. Brit.* v, 5. Et que tes vains secours cessent de rappeler Un reste de chaleur tout prêt à s'exhaler, *in. Phèd.* I, 3. || Chaleur animale, la température propre à chaque espèce d'animal. || 2<sup>e</sup> La température produite par l'action du soleil. Chaleur dévorante, étouffante, tropicale. Durant les grandes chaleurs. Nous avons eu des chaleurs excessives, *sév.* 289. Il leur dispense avec mesure Et la chaleur des jours et la fraîcheur des nuits, *RAC. Ath.* I, 4. Il sommeille accablé par la chaleur du jour, *c. DELAVIGNE*, *Vépr. sicil.* IV, 3. Je me sens ranimé par de douces chaleurs; J'y foule les gazons, j'y marche sur les fleurs, *ST-LAMBERT*, *Saisons*, *hiver*. || 3<sup>e</sup> Sentiment pénible de chaleur qui accompagne certains états de malaise, de maladie. La chaleur de la fièvre. Une chaleur d'entrailles, de tête. Il lui monte des chaleurs suffocantes. Des chaleurs l'empêchaient de pouvoir sommeiller, *MOL. Tart.* I, 5. || Fig. et familièrement, chaleur de foie ou de sang, mouvement de colère prompt et passager. Vous avez raison en tout ce que vous dites; mais ce sont chaleurs de sang dont parfois on n'est pas le maître, *MOL. Am. méd.* III, 4. || 4<sup>e</sup> Fig. Ardeur, feu, zèle, véhémence. La chaleur de l'âge. La chaleur des passions. Dans la chaleur de la guerre. Toute la chaleur du débat se réunit sur un seul point. On débattit avec chaleur dans le sénat si.... Ils prennent la chose avec trop de chaleur. Quel est celui qui, dans la chaleur de la victoire, considère le nombre des ennemis? *VAUGEL. Q. C.* liv. III, ch. 44, dans *RICHELET*. Et si cette chaleur n'est bientôt apaisée, Jamais sédition ne fut plus disposée.... *ROTROU*, *Vencesl.* V, 8. Il donne chaleur à la besogne par sa présence; il anime les ouvriers par sa mine, par sa voix, *BALZ. le Prince*, 16. Je ne veux point douter que sa vertu romaine N'embrasse avec chaleur l'intérêt de la reine, *CORN. Nicom.* I, 4. Seigneur, vous pardonnez aux chaleurs de son âge, *id. ib.* II, 3. Et dans ce même jour, Rome en votre présence Avec chaleur pour lui presse mon alliance, *id. ib.* III, 4. Pardonnez à ce peuple un peu trop de chaleur Qu'à sa compassion a donné mon malheur, *id. ib.* V, 10. C'est d'un nouveau chrétien la première chaleur, *id. Poly.* III, 3. Sire, dans la chaleur d'un premier mouvement Un cœur si généreux se rend malaisément, *id. Cid*, II, 7. Madame, croyez-moi, vous serez excusable D'avoir moins de chaleur contre un objet aimable, *id. ib.* III, 3. La reine avec chaleur saurait vous y servir, *id. Sert.* IV, 3. Déjà les deux armées D'une égale chaleur au combat animées, *id. Hor.* I, 4. Vous pardonnerez donc ces chaleurs indiscrettes, *id. Rod.* IV, 6. La chaleur qu'ils ont pour les intérêts du ciel, *MOL. Tart. Préf.* Et que par la chaleur de montrer ses ouvrages On s'expose à jouer de mauvais personnages, *id. Mis.* I, 2. J'ai un degré de chaleur moins que vous pour la belle-sœur, *sév.* 392. J'ai peut-être avec trop de chaleur Rabaissé ses présents ou blâmé sa douleur, *RAC. Bér.* II, 5. D'un coupable transport écoutant la chaleur, *id. ib.* I, 2. Du zèle qui pour toi l'enflamme et le dévore La chaleur se répand du couchant à l'aurore, *id. Esth. Prol.* Et, de moi-même Aristarque incommodé, À vous pour suivre épouser mes chaleurs, J. J. ROUSS. *Ep. aux Muses*, I, 4. || Chaleur du style, qualité d'un style passionné, et qui fait partager à l'auditeur la passion de l'orateur. || Concupiscence. Certes, je ne sais pas quelle chaleur vous monte; Mais à convoiter, moi, je ne suis pas si prompte, *MOL. Tart.* III, 2. || 5<sup>e</sup> Désir des femelles de certains animaux pour le mâle. Être en chaleur. Temps de la chaleur des truies. Devenir en chaleur. || 6<sup>e</sup> Terme de vétérinaire. Un des noms de la maladie du sang chez les bêtes à laine. || Proverbe. Couvrez-vous, la chaleur vous est bonne, se dit à ceux qui, par incivilité, mettent leur chapeau à contre-temps.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. En droit midi esteit, si fasseit grant chalor, *Rou.*, 4627. Pour la calor qui l'aloit apro chant, *Roncisv.* 452. || XIII<sup>e</sup> s. Li jors fu biaus et clairs, et la caure est levée, *Ch. d'Ant.* I, 316. Caure en froidure, *MÄTZNER*, p. 66. La caurre du jour, *PH*

**MOUSKES**, *Chron.* 10195. Tantost li assoaja la maladie, et la chalor [fièvre] le laissa, *Hist. occid. des croisades*, t. II, p. 180. Et se ce n'estoit, nulz biens ne venroient ou pais pour la grand chaleur du soleil qui ardroit tout, *JOINV.* 220. || XIV<sup>e</sup> s. Si comme la vertu du feu c'est chaleur par quoy il est bon en sa nature ou espece et par quoy il fait bien son operacion naturel, *ORESME*, *Eth.* 43. || XVI<sup>e</sup> s. [Un vieux cheval qui voyant une jument] revient à ses importuns hennissements et à ses chaleurs furieuses, *MONT.* III, 3.

— **ÉTYM.** Picard, *caleur*; provenç. et espagn. *calor*; ital. *calore*; du latin *calorem*. La forme *caleur* est digne de remarque : elle provient du nominatif latin *cálor* avec l'accent sur *ca*, tandis que *chaleur* provient du régime *calbrem* avec l'accent sur *lo*. C'est peut-être le seul exemple, dans les noms en *or* tels que *calor*, où les deux cas du latin soient restés dans le vieux français.

† **CHALEUREUSEMENT** (*cha-leu-reù-ze-man*), *adv.* D'une manière chaleureuse. Vous avez pris chaleureusement son parti.

— **HIST.** XIV<sup>e</sup> s. En ladite miellée qui estoit menée chaleureusement et sans aguet, *DU CANGE*, *aventurierius*.

— **ÉTYM.** *Chaleureuse*, et le suffixe *ment*.

**CHALEUREUX, EUSE** (*cha-leu-reù, reù-z'*), *adj.* || 1<sup>o</sup> Qui a beaucoup de chaleur naturelle, se dit des personnes et est peu usité en ce sens. À cet âge on n'est plus guère chaleureux. Quoi ! en vêtements d'été, par un tel froid; vous êtes donc bien chaleureux. || 2<sup>o</sup> Fig. Il parla d'un ton chaleureux. Il nous fit un chaleureux accueil, nous adressa quelques paroles chaleureuses. C'est une âme chaleureuse. De chaleur vient chaleureux ou chaloureaux; il se passe, bien que ce fût une richesse pour la langue, *LA BRUY.* XIV. || Depuis *La Bruyère*, chaleureux a repris faveur.

— **HIST.** XIV<sup>e</sup> s. Paroles chaleureuses, *DU CANGE*, *calidameya*. || XV<sup>e</sup> s. Tremblant de froid en manoir chalereux, *CH. D'ORL.* *Bal.* 142. || XVI<sup>e</sup> s. La malignité de l'air, que le vent austral a causée par son humidité chaleureuse, *PARÉ*, IX, 2<sup>o</sup> disc. En ce mois chaleureux de juing où nous sommes, *CARLOIX*, VII, 10. Celuy qui a la fiebvre semble chaleureux, *AMYOT*, *Cor.* 32. Une chaleur ou complexion chaleureuse, *MONT.* II, 289.

— **ÉTYM.** *Chaleur*; gènev. *chaloureaux*.

**CHALIT** (*châ-li*; le *t* ne se lie pas dans le parler ordinaire), *s. m.* Bois de lit. Chalit de noyer, de fer. Je vis Castillon sans meubles, avec un chalit et un capucin, et qui en voulait prendre l'habit, *ST-SIM.* 334, 139. Mais, montant sur son chalit, Il rencontra dans son lit Une concubine; C'était Proserpine, *SEDAINE*, *la Tentation de S. Antoine*.

— **HIST.** XII<sup>e</sup> s. Quant veneit que li jurs ert en la nuit plongiez, E li liz saint Thomas esteit apareilliez, Desus un chaelit qui tut esteit quiriez [garni de cuir], D'une culite purpointe, d'un poi d'estraim junchiez E de chiers linges dras [linges dras, toiles de lin] e blancs e deliez, *Th. le mart.* 104. || XIII<sup>e</sup> s. Car el lit où ele se couche, N'a il ne chaelit ne couche, Ains gist en fiens et en ordure, *RUTEB.* II, 34. || XV<sup>e</sup> s. Esquelles maisons avoit gentes salles, chambres, garderobes, charlistz, *Jeh. de Saintré*, 54. Les chalitz des lictz dorez, *COMM.* VII, 15. Et lors prennent le lit et le chalit tout ensemble entre leurs bras, *Guy de Warwick, roman en prose*. Si ensevelirent incontinent le corps du Seigneur, et le mirent en ung chaalit couvert d'un poile roye, *DE LA BORDERE*, *Émaux*, p. 198. Pour achatter de la paille pour mettre ès chaliz de monseigneur [le duc d'Orléans], pour ce que les gens du Roy en avoient osté les pailles, *ID. ib.*

— **ÉTYM.** Picard, *calit*; Saintonge, *chalosse*, *chalut*; espagn. *cadalecho*, lit de branches d'arbre; ital. *cataletto*, litière, cercueil, lit de parade; bas-lat. *cadeletus*; de *catar*, voir, regarder (voy. *CATAFALQUE*), et *lit*. Le sens propre est lit de parade, et puis toute espèce de bois de lit. Dans l'ancien français, *chaa-lit* ou *chae-lit* (de trois syllabes), *chaa* ou *chae* répond à *cata*. L'accent circonflexe de *châlit* est la trace de la contraction de *chaa* ou *chae* en *cha*.

**CHALOIR** (*cha-loir*). Verbe vieilli, qui n'est plus employé, dit l'Académie, qu'à la 3<sup>e</sup> personne du singulier du présent de l'indicatif et impersonnellement. Cependant on pourrait étendre cet emploi au futur : il chaudra; au conditionnel : il chaudrait; à l'infinitif : il ne peut chaloir, il ne doit chaloir; et au subjonctif présent : qu'il chaille. Dans l'ancienne langue chaloir avait tous ses temps : il chalait, il chalut, il a chalu, *v. n.* Etre d'im-

portance, causer du souci. Il ne me chaut de cela. Il ne vous en chaut, n'est-ce pas? Que tout s'y pervertisse, il ne m'en chaut d'un double, *RÉGNIER*, *Sat.* VI. Or il ne me chaudrait .... Qu'ils fissent à leurs frais messieurs les intendants, *ID. ib.* x. Il ne vous doit chaloir ni de qui, ni combien, *ID. Sat.* XIII. J'en suis d'avais, non pourtant qu'il m'en chaille, *LA FONT*. *Gageure*. Car quant à moi, du plaisir ne me chaut, À moins qu'il soit mêlé d'un peu de peine, *ID. ib.* Allez, il ne m'en chaut, *SCARRON*, *D. Japhet*, III, 20. Soit de bond soit de volée, que nous en chaut-il, pourvu que nous prenions la ville de gloire [le paradis]? *PASC. Prov.* 9. || Régnier a fait de chaloir un verbe réfléchi : Je ne me veux chaloir du lieu, grand ou petit, *Ep.* II.

— **HIST.** X<sup>e</sup> s. Dont [ce dont] lei [à elle] nonque chielt, *Eulalie*. || XI<sup>e</sup> s. Ne lui chalt, sire, de quel mort nous mourions, *Ch. de Rol.* xv. De ce cui calt? *ib.* cviii. || XII<sup>e</sup> s. Beaux sire Guenes, ne vous chaut esmaier, *Roncis.* 185. E bien as hui mustred que rien ne te chalt de tes cunestables ne de tes hommes, *Rois*, 191. || XIII<sup>e</sup> s. Il ne chalot, à ceus qui l'ost voloient depescier, del meilleur ne del peieur, mais que li ost se departist, *VILLEH.* LXXXIX. Et sachies que il i avoit assés de ciaus [ceux] qui bien vousisent que li corans [le courant] emmenast les vais-siaus contreval le bras ou li vens, ne leur chausist comment l'aventure avenist, *ID. ciii.* Moi ne chaut qu'on en fasce, mais qu'elle soit tuée, *Berte*, XVI. Mal fustes conseillée, tant vous en a chalu, *ib.* li. Ou se d'espargnier ne li chaut, Ains viengnen li froit et li chaut.... *la Rose*, 5033. Més de povreté ne vous chaille, Fors de penser, comment qu'il aille, Comment la porrés eschever, *ib.* 809. Ne lor chaut gueres qui le sache, *ib.* 7785. Car il ne pot caloir li quix [le quel] perde, *BEAUM.* LXIII, 8. Li cuers avariscieus acquiert ne li caut comment, et ne pot estre assasiés d'avoir, *ID. 24.* || XIV<sup>e</sup> s. Et ceulz qui ont receu le bien, il ne leur chaut, se il ne rendent graces ou retrubucion, *ORESME*, *Eth.* 273. || XV<sup>e</sup> s. Il ne peut chaloir, dit le duc d'Anjou; j'ai dit et juré que jamais ne partirai de ci; si aurai le chastel à ma volonté, *FROISS.* II, II, 44. Et du faict du roy d'Angleterre ne leur chalot, au demourant, comment il en allast, *COMM.* IV, 7. || XVI<sup>e</sup> s. C'estoient païens, auxquels il chalot autant de J. C. que de celui qui n'avoit jamais esté, *CALV.* *Instit.* 155. Pre-nons le cas, quant à eux, qu'il ne leur en chaille, *ID. ib.* 226. Ils seront si empeschés à leur profit particuliér, qu'il ne leur chaudra guere de leur office, *ID. ib.* 272. Que chault-il quand ce soit? *MONT.* I, 83. Que vous chault-il de l'avoir perdue? *ID. I.*, 85. Il ne peut chaloir de quelle religion soit mon medecin, *ID. I.*, 218. Pourveu qu'il soit gentil compagnon, la guerre qui confond toutes choses, fait qu'il ne peut chaloir de quelque lieu il soit, *AMYOT*, *Fab.* 43. Il estoit si deshonté, qu'il ne luy chalot d'estre vituperé, *ID. Alc.* 20. Sainsin estoit, toute peine fatale Me seroit douce, et ne me chaudroit pas, *RONS.* 25.... Ne luy chalut de mon corps perissant, *ID. 182*.... Mais peu se chaillant d'eux, *ID. 746*.

— **ÉTYM.** Provenç. et anc. espagn. *caler*; ital. *calere*; du latin *calere*, proprement être chaud (voy. *CHALEUR*), et de là désirer.

1. **CHALON** (*cha-lon*), *s. m.* Terme de pêche. Grand filet qu'on traîne dans les rivières entre deux bateaux.

— **HIST.** XIV<sup>e</sup> s. Comme ils se furent mis en un chalon ou bateau, lequel ils trouverent en la rivière de Mayne, *DU CANGE*, *chelandium*.

— **ÉTYM.** *Chalon*, bateau, se rattache peut-être au bas-latin *calones*, barques portant le bois aux soldats (voy. *CHALAND* 2); mais *chalon*, filet, est-il le même?

† 2. **CHALON** (*cha-lon*), *s. m.* Terme de commerce. Sorte d'étoffe de laine.

**CHALOUE** (*cha-lou-p*), *s. f.* || 1<sup>o</sup> Petit bâtiment à voile et à rames, non poncé, que l'on emmène pour le service d'un grand vaisseau. Chaloupe de pêche. On arma, on mit à la mer la chaloupe. Je m'embarquai dans la chaloupe du bâtiment, *CHATEAUBR.* *Itin.* 23. || Chaloupe canonnière, petit bâtiment à fond plat et portant du canon. || Double chaloupe, grande chaloupe pontée. || 2<sup>o</sup> Chaloupe cannelée, nom, parmi les marchands, de la coquille de l'argonaute.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. Les assiegez envoyèrent une chaloupe les convier de terrir, *D'AUB.* *Hist.* I, 499.

— **ÉTYM.** Espagn. *chalupa*; ital. *scialuppa*; du hollandais *sloop*; danois, *sluppe*; d'où l'anglais *shallow* et *sloop*.

† **CHALOPIER** (*cha-lou-pié*), *s. m.* Terme de marine. Matelot qui fait partie de l'équipage d'une chaloupe.

† **CHALUF** (*cha-luf*), *s. m.* Voy. *CHALUT*.

**CHALUMEAU** (*cha-lu-mô*), *s. m.* || 1<sup>o</sup> Tuyau de paille, de roseau, et, par extension, de métal, etc. Humer un liquide, souffler une bulle de savon avec un chalumeau. || Le chalumeau d'or dont se sert le pape à la communion. La distribution du sang de Notre Seigneur se faisait avec un petit tuyau ou chalumeau d'or, *BOUTEROU*, *Traité des monnaies*, p. 383. || Terme de botanique. Nom des tiges simples, herbacées, sans nœuds, et plus ou moins fistuleuses. || 2<sup>o</sup> Tube de laiton dont les émailleurs et les chimistes se servent pour diriger, au moyen d'un courant d'air, la flamme d'une lampe ou d'une chandelle sur l'objet qu'ils veulent fondre ou soumettre à une forte chaleur. || 3<sup>o</sup> Instrument de musique pastorale qui n'était dans l'origine qu'un roseau percé de plusieurs trous. Tircis, je n'ose écouter ton chalumeau Sous l'ormeau, Car on en cause Déjà dans notre hameau, *Vieille chanson rappelée par J. J. ROUSS.* *Conf.* I. || En poésie, se dit des flûtes et autres instruments d'une musique champêtre. Vien-drai-je en une églogue, entouré de troupeaux, Au milieu de Paris enfier mes chalumeaux? *BOIL.* *Sat.* IX. Quand la renommée eut annoncé le départ de Lycon, les bergers dans leur douleur brisaient leurs chalumeaux, *FÉN.* XIX, 67. Ainsi le dieu des bois enflait ses chalumeaux, *VOLT.* *Disc.* 5. Ses révolutions [d'Israël] sont tour à tour racontées avec la trompette, la lyre, le chalumeau, *CHATEAUB.* *Génie*, II, VI, 2. À peine la musette et l'humble chalumeau Out rassemblé le soir les galants du hameau, *ST-LAMBERT*, *Saisons, hiver*. || 4<sup>o</sup> En musique, se dit des tuyaux qui s'adaptent au corps de la musette. || Le registre le plus grave de la clarinette. || 5<sup>o</sup> Terme de chasse. Petite branche que l'on frotte de glu pour prendre les petits oiseaux.

— **HIST.** XII<sup>e</sup> s. Cinq jougleres od lui [il] menoit, Flahutieles et calimiaux, *Lai d'Ignaires*. || XIII<sup>e</sup> s. Flahustes, timbre et calimiel, *Renart*, t. IV, p. 166. Là peüssiez oir mil calimels cantant, *Notices et extraits des bibles de Suède* par *GEFFROY*, p. 44. || XV<sup>e</sup> s. Et si emportons nos freteaus, Nos muses et nos calimeaus, *FROISS.* *Pastourelle*. || XVI<sup>e</sup> s. .... Faisoit sonner chalumeaux, cornemuses, *MAROT*, I, 166.

— **ÉTYM.** Picard, *calumieu*; bourguig. *charle-mine*, *s. f.*; provenç. *calamel*, *caramel*, *calmeilh*; espagn. *caramillo*; du latin *calamellus*, diminutif de *calamus* (voy. *CHAUME*). L'ancien français est : au singulier, nominatif *chalemels*, au régime *chalemel*; au pluriel, nominatif *chalemel*, régime *chalemels*.

† **CHALUMET** (*cha-lu-mè*), *s. m.* Bout d'une pipe.

— **ÉTYM.** *Chalumeau*.

† **CHALUT** (*cha-lu*), *s. m.* Terme de pêche. Nom d'un filet en forme de chausse que l'on traîne avec une drague.

— **ÉTYM.** Serait-ce une forme provinciale de *châlit* (voy. ce mot, à l'étyologie), le filet étant ainsi dit par une vague assimilation à un *châlit*?

† **CHALUTER** (*cha-lu-té*), *v. n.* Terme de pêche. Traîner un chalut sur le fond de l'eau.

— **ÉTYM.** *Chalut*.

**CHALYBÉ**, *ÉE* (*ka-li-bé*, *bée*), *adj.* Terme de pharmacie. Qui contient de l'acier ou du fer. Vin chalybé. Eau chalybée.

— **ÉTYM.** Le latin *chalybs*, fer trempé, acier, de *χάλυψ*, de *Χάλυβες*, nom d'une nation sur le Pont qui passait pour avoir découvert l'acier.

† **CHAM** (*kan*). Voy. *KAN*.

**CHAMADE** (*cha-ma-d'*), *s. f.* || 1<sup>o</sup> Signal militaire, qui se donne avec le tambour ou la trompette, pour avertir qu'on veut traîner avec l'ennemi. Le onzième [jour] de tranchée ouverte, la chamade fut battue, et la capitulation telle à peu près que les assiégés la désirèrent, *ST-SIM.* I, 26. || Fig. Battre la chamade, se rendre, céder. Je me mis sur nouveaux frais à presser la place, jusqu'à ce qu'enfin la señora Mencia battit la chamade, *LESAGE*, *Gil Blas*, VIII, 10. || 2<sup>o</sup> Batterie de tambour pour attirer les curieux, en termes de bateleur.

— **HIST.** XVI<sup>e</sup> s. St Gelais fit faire quelques chamades à son trompette, et puis l'envoya parler aux capitaines, si glorieusement, qu'ils se rendirent, *D'AUB.* *Hist.* II, 433. Le duc, ayant chassé le tambour qui avoit fait la chamade, ne répondit que menaces à leurs promesses, *ID. ib.* III, 118. Les chamades et salves de tant de chiormes, de sorte qu'il n'estoit pas possible d'ouyr un plus grand bruit, *CARLOIX*, I, 36. Il print ung trompette.... et la chamaide faicte, on demanda ce qu'il vouloit, *ID. III*, 21. Après que la trompette eust commencé la chamade de bien loing, on leur ouvrit fort courtoisement, *ID. IV*, 16.

— ÉTYM. Portug. *chamada*; de *chamar*, appeler, du latin *clamare* (voy. CLAMEUR); ital. *chiama*, de *chiamare*.

† CHAMÆROPS (*ka-mè-rops'*), s. m. Terme de botanique. Nom d'un genre de palmiers de petite taille (*chamærops humilis*).

— ÉTYM. Χαμάτη, à terre, et πωπές, broussaille.

† CHAMAILLARD (*cha-ma-lar*, *ll* mouillées), s. m. Celui qui est disposé à se chamailler.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Le suppliant estoit à ung bois appellé le bois Chamaillart, situé près la ville de Nyort, DU GANGE, *boscairare*.

— ÉTYM. *Chamailler*.

† CHAMAILLE (*cha-mâ-ll'*, *ll* mouillées), s. f. Dispute où l'on se chamailler.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Recommençans leurs chamaillles, tant plus le centaure s'efforçoit de fraper celuy du dragon, et tant plus se scavoit dextrement desmarcher et eviter ses pesans et horribles coups, *Don Flores de Grece*, 1<sup>e</sup> CLVII, dans LACURNE.

— ÉTYM. Voy. CHAMAILLER.

CHAMAILLER (*cha-mâ-llé*, *ll* mouillées, et non *cha-mâ-yé*), v. n. || 1<sup>e</sup> Se battre, et aussi avoir une dispute bruyante. Pour moi je n'aime point à combattre de paroles, j'aime mieux chamailler avec de bonnes armes, et montrer de vrais effets, *Franction*, I. VII, p. 275. Nous irions bien armés; et, si quelqu'un nous gronde, Nous nous chamaillerons.... — Moi chamailler! bon Dieu! suis-je un Roland, mon maître? MOL. *Dép. amour*. v. 1. Ces trois dieux sur lui chamaillèrent, SCARRON, *Gigantom*. ch. V. || Fig. Chamailler des dents, manger beaucoup, bâfrer d'importance. .... Ce sont de ces gens Qui ne craignent personne et chamaillent des dents, Et qui d'un ennemi se défont fort en hâte S'il leur dura aussi peu que fait un lièvre en pâtre, HAUTEROCHE, *Nobles de prov.* I., 9. || 2<sup>e</sup> Se chamailler, v. réfl. .... Que les vautours plus ne se chamaillèrent, LA FONT. *Fab.* VII, 8. Nos gardes se chamailleront, J. J. ROUSS. *Ém.* IV. La garde et les amours Se chamaillent toujours, BÉRANG. M<sup>e</sup> *Grégoire*. || Mot familier.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Enfin, après avoir bien chamaillé l'un contre l'autre, Bertrand fit un dernier effort, Mém. s. *Dug.* 5. Puis, les lances rompues, meirent la main aux espées, et soy chamaillèrent l'ung l'autre si brusquement que leurs espées vollerent en pieces, RAB. *la Sciom*. Ils brisent les portes avec beaucoup de bruit; ils arrivent dans la grandrue, chamaillent les portes de la ville, D'AUB. *Hist.* II, 422. Ainsi ces Boreans [fils de Borée] à grands coups d'alumelles Chamaillotent sur le chef, sur les flancs, sur les ailes [des Harpies], RONSARD, 843.

— ÉTYM. Picard, *se camailier*. M. Maury le tire de *Camulus*, nom du dieu de la guerre chez les Gaulois, en gaélique, *camh*, puissance, *cam*, combat, *cama*, brave. Mais les intermédiaires manquent, et le mot ne paraît pas ancien dans la langue; aussi la dérivation la plus plausible est de *camail* ou *chamail*, armure de tête: frapper sur le camail, d'où se battre.

CHAMAILLIS (*cha-mâ-lli*, *ll* mouillées, et non *cha-mâ-yi*), s. m. || 1<sup>e</sup> Combat. Un carnage rapide, un ardent chamaillis Fait voir autant de morts qu'il fait voir d'assailis, BRÉBEUF, *Phars.* vii. || Vieilli en ce sens. || Ancien terme militaire. Espèce de joute en champ clos où tous les combattants se confondaient en frappant à droite et à gauche. || 2<sup>e</sup> En langage familier, mêlée, combat où l'on chamaille; dispute bruyante. Chamaillis entre les cochers, et quelques injures; Mme d'Elboeuf, la tête à la portière, criant qu'on fit reculer, ST-SIM. 243, 244. Ce chamaillis de cent propos croisés Ressemble aux vents l'un à l'autre opposés, VOLT. *Ep.* 64.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Le chamaillis fut grand de part et d'autre, Mém. s. *Dug.* 43.

— ÉTYM. *Chamailier*.

† CHAMAN (*cha-man*), s. m. Nom de prêtres bouddhistes chez les tribus qui occupent le nord de l'Asie.

— ÉTYM. Corruption du mot sanscrit *sramanas*, ascète.

† CHAMANISME (*cha-ma-ni-sm'*), s. m. Religion et pratiques des chamans.

† CHAMARAS (*cha-ma-râ*), s. m. Terme de botanique. Germandrée aquatique. On trouve aussi chamaire.

— ÉTYM. *Chamædrys*, de χαμαιδρος, germandrée.

† CHAMARRE (*cha-ma-r'*), s. f. Nom ancien de ce que nous nommons aujourd'hui simarre, et que Victor Hugo a employé dans le sens de broderies, ornements: Fût-il tout harnaché d'ordres et de chamarres, RUY BLAS, I, 2.

— ÉTYM. Voy. SIMARRE.

CHAMARRÉ, ÉE (*cha-ma-ré*, rée), *paré*, passé. || 1<sup>e</sup> Garni de rubans et semblables objets. Des laquais chamarrés de livrées, HAMILT. *Gramm.* 41. Les valets, troupe chamarrée, Troquant aujourd'hui leur livrée, BÉRANG. *Vieux hab.* Chamarré de vieux oripeaux, Ce roi, grand avaleur d'impôts, Marche entouré de ses fidèles, ID. *Ch. le Simple*. Qu'il voit de toutes parts les hommes bigarrés, Les uns gris, les uns noirs, les autres chamarrés, BOIL. *Sat.* IV. || 2<sup>e</sup> Fig. Style chamarré. Discours chamarré de grec et de latin: Chamarrée de tendresse et d'admiration, SÉV. 277. Comédie toute chamarrée des beaux endroits de la musique de l'Opéra, SÉV. 404.

CHAMARRER (*cha-ma-ré*), v. a. || 1<sup>e</sup> Garnir de passements, dentelles, galons, bandes de velours, etc. Chamarrer un habit, un meuble. De chamarrer leurs lances des couleurs de chaque Dulcinée, HAMILT. *Gramm.* 4. || 2<sup>e</sup> Arranger avec des ornements de mauvais goût. Peut-on chamarrer de la sorte ses vêtements? || 3<sup>e</sup> Fig. et familièrement. Chamarrer quelqu'un, le chamarrer de ridicules, l'en couvrir. Le prince de Conti me conta la retraite du roi, et, malgré ma jeunesse, la chamarra bien, parce qu'il ne se défait pas de moi, ST-SIM. 41, 428. || 4<sup>e</sup> Se chamarrer, v. réfl. Se couvrir ridiculement d'ornements de mauvais goût.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Fontanelle aucune ne restera au fond du terroir, que par les tranchées, dont l'auréa environné et chamarré de tous costés, les sources ne se ramassent en une, O. DE SERRES, 758.

— ÉTYM. *Chamarre*.

CHAMARRURE (*cha-ma-ru-r'*), s. f. || 1<sup>e</sup> Manière de chamarrer; ornements dont on chamarre. De son orgueil ses habits se sentaient; Force brillants sur sa robe éclataient, La chamarrure avec la broderie, LA FONT. *Court.* || Ne se dit plus guère que par moquerie. || 2<sup>e</sup> Fig. Propos critiques, sarcasmes. La cabale se jeta sur une partie de paume faite si peu à propos; et là-dessus toutes les chamarrures les plus indécentes, ST-SIM. 243, 426.

— ÉTYM. *Chamarrer*.

CHAMBELLAGE (*chan-bè-la-j'*), s. m. Terme de jurisprudence féodale. Droit qui se payait, dans certaines mutations, aux seigneurs féodaux.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Les enfants ne doivent coutumier que bouche et mains, avec le droit de chambellage, qui est du par tous, LOYSEL, 560. Droit de chambellage est une pièce d'or due au chambellan du seigneur, à la disposition du vassal, ID. 562.

— ÉTYM. Voy. CHAMBELLAN.

CHAMBELLAN (*chan-bè-lan*), s. m. || 1<sup>e</sup> Titre, chez les princes, des gentilshommes qui servent dans la chambre. Grand chambellan, le premier officier de la chambre du monarque. Il avait l'honneur d'être chambellan de la reine, HAMILT. *Gramm.* 8. || La clef de chambellan, la fonction de chambellan, dont la clef est l'insigne. || 2<sup>e</sup> La table dont le grand chambellan faisait les honneurs aux courtisans que traitait le roi. Aller dîner au chambellan. || 3<sup>e</sup> Chambellan ordinaire du roi, titre que portait le prévôt de Paris. || Grand chambellan, surintendant des finances du pape. || Chambellan du sacré collège, cardinal qui administre les revenus du sacré collège.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Girart de Nivelle et Mengiers Dervi chambellanc le roi de Navarre, DU GANGE, *accensare*. Cis estoit chamberlens au conte Baudoin, VILLEH. LV. Et lors il dit à Jehan Sarrazin son chamberlain, que il li baillast la lettre que il li avoit commandée, JOINV. 200. Nous entrames en son pavillon, et son chamberlanc nous vint à l'encontre pour ce que nous alissiens belement, ID. 218. || XIV<sup>e</sup> s. Et aussi comme si elle fust serve prise en bataille, Appius la donna à son sergent et à son chamberlain, BERCHEURE, 1<sup>e</sup> 69, verso. || XV<sup>e</sup> s. Ses chamberlans et ses varlets qui dorment en sa chambre et qui le veillent, FROISS. II, III, 14. || XVI<sup>e</sup> s. Après eux se mit l'Empereur accompagné seulement de six de ses chamberlans, M. DU BELLAY, 343.

— ÉTYM. Provenç. *camarlenc*, *chamarlenc*; espagn. *camarlenço*; portug. *camerlenço*; ital. *camarlingo*; de l'anc. haut-allem. *chamarline*, allem. mod. *Kämmerling*, de *Kammer*, chambre (voy. CHAMBRE): l'officier de la chambre. La syllabe *linc*, qui est germanique, prouve que, bien que l'allemand *Kammer* provienne du latin, cependant le dérivé *chambellan* et autres formes a été emprunté par les langues romanes aux idiomes germaniques.

† CHAMBELLANIE (*chan-bè-la-nie*), s. f. Par plaisanterie, dignité de chambellan. Je n'ai point reçu la lettre par laquelle vous me faisiez part de votre chambellanie, VOLT. *Lett. Albergati*, 1<sup>e</sup> octobre 1767.

— ÉTYM. *Chambellan*

† CHAMBERTIN (*chan-bèr-tin*), s. m. Vin de Bourgogne très-recherché. C'est, dites-vous, du chambertin? — On dit que c'est du chambertin. — Oui vraiment, c'est du très-bon vin; Mais est-ce bien du chambertin? J'en veux goûter encor pour en être certain, le Nouveau seigneur de village, sc. 3. J'avais de l'encens à leur vendre. Après un coup de chambertin, BÉRANG. *Guérison*.

— ÉTYM. Nom d'un cru en Bourgogne.

CHAMBOURIN (*chan-bou-rin*), s. m. Espèce de pierre qui sert à faire le faux cristal. || Sorte de verre qui est de couleur verte et très-commun.

† CHAMBRAGE (*chan-bra-j'*), s. m. ou CHAMBRAIE (*chan-bré*), s. f. Terme de marine. Charpente au pied du mât de beaupré dans un grand bâtiment.

CHAMBRANLE (*chan-bran-l'*), s. m. Nom qu'on donne aux bordures ou encadrements dès trois côtés d'une cheminée, d'une porte, d'une fenêtre. La manière de faire les portes et leurs chambranles est telle qu'il faut premièrement convenir de quel genre on les veut; car il y a trois sortes de portes, la dorique, l'ionique et l'attique, PERRAULT, *Vitrue*, IV, 6. || Chambranle à cru, chambranle qui porte sur l'aire du parquet ou sur l'appui de la croisée sans plinthe.

— ÉTYM. Ancienne orthographe, *chambransle*. On trouve dans l'ancien français *cambray* pour voûte, et dans le bas-latin *camera* pour boiserie. Mais est-ce là l'origine de *chambranle*?

CHAMBRE (*chan-br'*), s. f. || 1<sup>e</sup> Une pièce d'une maison, et principalement celle qui est affectée à l'usage particulier d'une personne, pour y coucher, travailler. Chambre à coucher, de parade, parquette, carrelée, haute, basse, en galetas, à feu, vide. Meubles, robe, pot de chambre. Et seule dans ma chambre enfermant mes regrets, CORN. *Poly.* II, 2. De princes égorgés la chambre était remplie, RAC. *Ath.* I, 2. || Chambre, pièce isolée qui se loue et qu'on dit par opposition à appartement, boutique, cabinet. Chambre meublée, garnie, à louer. || Travailler en chambre, se dit d'un ouvrier qui travaille chez lui sans avoir de boutique. || Garder la chambre, ne pas sortir de chez soi. Je gardais la chambre, boss. *Lett. abb.* 41. Il y a quatre jours qu'il fait un orage continual; toutes nos allées sont noyées; nos charpentiers gardent la chambre, SÉV. 85. Il a gardé plus de quinze jours sa chambre, ID. 395. Un mal subit qui le force à garder le lit.... — Garder le lit, Basile! il a bien fait d'envoyer; je vais le voir à l'instant. — Quand je dis le lit, monsieur, c'est la chambre que j'entends, BEAUMARCHAIS, *Barbier de Sév.* III, 2. || Valet de chambre, femme de chambre, homme, femme attachés au service personnel. Mettre à la chambre, faire valet de chambre, femme de chambre. C'est une fille que j'ai mise à la chambre, MOL. *Comtesse*, 4. || Familièrement, mettre une fille en chambre, louer un logement pour y retirer et l'entretenir. || Fig. et familièrement, mettre, tenir quelqu'un en chambre, l'obséder, le circonvenir pour le retenir au jeu et le duper, etc. || Pièce où un homme se livre à ses occupations de bureau ou d'esprit. Aujourd'hui on dit cabinet. Soit que dans la chambre il médite, MALH. II, 3. Une haute capacité qu'ils doivent à la chambre et au loisir d'une mauvaise fortune, LA BRUY. XI. || Chambre noire, pièce non éclairée, et aussi dans les monastères, pièce sombre pour mettre en pénitence, ou pour se recueillir dans la retraite. || Chambre, dans le sens d'étage, inusité aujourd'hui. Ils [les savants] sont toujours logés à la troisième chambre, Vêtus au mois de juin comme au mois de décembre, LA FONT. *Fab.* VIII, 49. || Terme d'ancienne législation. Chambre étoffée, meubles attribués à une femme après la mort de son mari. || 2<sup>e</sup> Musique de chambre, celle qui est faite pour être jouée dans les salons, à la différence de la musique d'église ou de théâtre qui doit être exécutée devant une assistance très-nombreuse et déploie par conséquent des ressources bien plus étendues. La musique de chambre comprend les morceaux de chant à une, deux, trois ou quatre voix, avec ou sans accompagnement, et plus spécialement encore les morceaux de musique instrumentale où les parties ne sont pas doublées; tels sont les duos, trios, quatuors, quintettes, etc. tandis que les symphonies et les concertos, avec accompagnement d'orchestre, où il y a de dix à vingt premiers violons, autant de seconds, autant de basses, etc. sont des pièces de concert et non de la musique de chambre. Avant l'invention de l'opéra, la musique se divisait en musique d'église ou sacrée et en musique de chambre. Il y avait encore celle qui servait à la danse, et l'on dansait généralement aux sons de chansons rythmées

que les Italiens appelaient *ballate*. Nous avions en France les *chansons à danser*; celles-ci étaient des espèces de rondes avec un refrain que l'on répétait après chaque couplet. La musique de chambre se composait d'abord de madrigaux ou de chansons à 4, 5, 6 voix, quelquefois même davantage; chaque partie était écrite ou imprimée sur de petits cahiers que l'on distribuait aux exécutants suivant le caractère de leurs voix; les madrigaux et les chansons se chantaient souvent à la fin des repas. Plus tard, et avant que l'on écrivit de la musique uniquement destinée aux instruments, ceux-ci jouaient seuls les diverses parties destinées aux voix ou les doublaient, suivant leur diapason; c'est pourquoi sur certains recueils de madrigaux imprimés en Italie au XVI<sup>e</sup> siècle on trouve ces paroles: *da suonare e da cantare*, pour jouer et pour chanter. Un peu avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, la *cantate* fut inventée; les cantates étaient des espèces de scènes détachées dans lesquelles se succédaient des récitatifs et des airs; elles étaient écrites pour une voix avec une basse chiffrée ou non chiffrée, qui servait pour l'accompagnement du clavecin; il y en avait aussi à deux voix. Les cantates de Porpora et d'Alexandre Scarlatti ont joué d'une grande célébrité; celles de Clérambault ont eu de la vogue en France au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle; mais depuis longtemps ce genre de composition a cessé d'être en usage. Aujourd'hui on entend généralement par musique de chambre celle qui est exprimée par la définition mise en tête de l'article, *Note de M. FARRENC sur l'histoire de la musique de chambre*. || 3<sup>e</sup> La chambre, pris absolument, signifie la chambre du roi, et par extension, les officiers de la chambre. Huissier, musique de la chambre. La chambre est entrée. Vous savez bien qui vous nommerez à la place de Visconti; ce fut un noble, un vicomte, un gentilhomme de la chambre, p. L. COUR. I, 126. || Maître de chambre, premier officier de la maison du pape ou d'un cardinal. || 4<sup>e</sup> Dans les vaisseaux, certains espaces où couchent les principaux officiers, où se tient le conseil, etc. La chambre du capitaine. La chambre des passagers. || 5<sup>e</sup> Assemblée qui entre en partage de la puissance législative. Il y avait sous la monarchie constitutionnelle la chambre des pairs et la chambre des députés. Dans les états généraux, le clergé, la noblesse et le tiers état formaient trois chambres. Convoyer, dissoudre une chambre. Siéger à la chambre. Chambre des représentants. Chambre des seigneurs. || En Angleterre, chambre des communes ou chambre basse, assemblée des députés des comtés et des bourgs, qui représente la petite noblesse et le corps du peuple. Chambre haute ou chambre des pairs, assemblée des pairs anglais. || Chambre étoilée, en Angleterre, juridiction tirée, pour les accusations politiques, de la chambre des lords. || 6<sup>e</sup> Lieu où se réunit une assemblée qui porte le nom de chambre. || Chambre du conseil, pièce où les juges se retirent pour délibérer; et, par suite, l'assemblée du tribunal qui statue sans publicité sur certaines affaires. || 7<sup>e</sup> Nom de diverses juridictions spécifiées par une seconde désignation. Chambres de l'édit ou mi-parties, chambres instituées par l'édit de Nantes et composées par moitié de catholiques et de protestants. Chambre des comptes, chambre qui a été remplacée par la cour des comptes. Chambre de justice ou chambre ardente, commission nommée pour connaître des malversations de deniers publics, etc. Plus anciennement, on nommait chambre ardente deux tribunaux qui prononçaient la peine du feu, l'un dans les cas d'hérésie, l'autre dans les crimes d'empoisonnement. Chambre aux deniers, bureau qui tenait la comptabilité de la bouche du roi. || Chambre ecclésiastique, chambre qui connaissait des dîmes. || Chambre apostolique, juridiction romaine où se traitent les affaires qui regardent le trésor et le domaine du pape. || Chambre impériale, cour de justice qui se tenait à Wezlar, depuis la ruine de Spire, et où l'on jugeait, par appel, tous les différends des princes et des villes de l'empire germanique. || Nom des sections de certains tribunaux. Chambres de la cour de cassation, des cours d'appel. Chambre d'accusation. Chambre civile. Chambre correctionnelle. Chambres réunies, réunion de toutes les sections (ou de plusieurs) d'une cour. Président de chambre. Chambre des vacations, chambre installée pour fonctionner en place des diverses chambres pendant les vacances. || Les chambres des anciens parlements. Les présidents et doyens des conseillers de chaque chambre furent avertis de se trouver chez eux le 5 mai, st-sim. 20, 237. || Grand'chambre ou chambre du plaidoyer, première et principale chambre de chaque parlement où se tenaient les lits de justice. || 8<sup>e</sup> Nom

d'assemblées chargées de la discipline d'un corps, ou réunies en vue de certains intérêts. Chambre de commerce, d'assurance. Chambre des notaires, des avoués, des huissiers, des commissaires priseurs. Chambre syndicale, littéraire. || 9<sup>e</sup> En quelques villes on nomme chambre ce qu'à Paris on nomme cercle. || Chambre de rhétorique, au XV<sup>e</sup> siècle, dans les Pays-Bas, réunion de personnes pour se livrer à des travaux littéraires. || 10<sup>e</sup> En termes d'optique, chambre noire, obscure (voy. NOIR, adj.), chambre claire (voy. CAMERA LUCIDA). || 11<sup>e</sup> Vide, cavité. Il se forme souvent des chambres à la fonte quand la matière coule mal; le tir en produit aussi quelquefois dans les bouches à feu. Qu'ils se fassent montrer les deux chambres ou concavités qui y sont [dans le cœur], DESC. Méth. 5. || Chambre d'un mortier, d'un obusier, d'une mine, la cavité où se met la charge. || Fig. En jouant sur le sens de chambre et de vide. Il y a bien des chambres à louer dans sa tête, il est un peu fou. || Terme d'anatomie. Chambre antérieure de l'œil, l'espace compris entre la cornée et la partie antérieure de l'iris; chambre postérieure, l'espace compris entre la partie postérieure de l'iris et la face antérieure du cristallin. || Terme de ponts et chaussées. Chambre des portes, la partie d'une écluse dans laquelle les portes se meuvent. || Chambre de plomb, vaste pièce dans laquelle on fabrique l'acide sulfurique. || Chambre de vapeur, espace compris entre la paroi supérieure de la chaudière et la surface du liquide. || 12<sup>e</sup> Vide qu'on pratique dans une selle, un bât ou un collier de cheval. || Ouverture à la base d'une enclume. || Fente du peigne du tisserand par où passent deux fils. || Creux dans la verge de plomb où le vitrier insère les carreaux de vitre. || 13<sup>e</sup> Terme de chasse. Endroit de la forêt où le cerf se repose pendant le jour. || Sorte de piège à loups.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. E si alcous [quelqu'un] est apelez [accusé] de muster [moutier] fruisser [froisser, enfoncer] u de chambre.... Lois de Guill. 17. Et Angleterre que il teneit sa cambre [province], Ch. de Rol. CLXIX. [Il] Fait soi porter en sa cambre volitive, ib. CLXXXIV. || XII<sup>e</sup> s. Dedenz sa chambre qui ert [était] peinte à gerons, Roncisv. 146. [Elle] Qui m'a nourrie en sa chambre pavée, ib. 161. En une chambre peinte de diverse color, ib. 198. En sa chambre ert li reis od ses plus privez druz, Th. le mart. 36. Langres est chambre [province ou ville directement soumise au souverain] l'empereur Pepin, Garin, dans DU CANGE, camera. || XIII<sup>e</sup> s. Maison pour hosteller, chambre à voute, ne salle, Berthe, XXVII. Et li droghemant monte à mont par une fausse poterne et vint en la cambre la roine qui l'attendoit, Chron. de Rains, 5. Li tiers cas, si est si comme s'auncuns, qui ne soit pas mes sires, brise mes huces ou mes cambres, BEAUM. XXXIX, 79. Deffense est fete que por dete on ne voist penre en cambre à dame, ne damoiselle ne de feme qui gise d'enfant, ib. LIV, 7. Et sachiez que un vieil Sarrazin chevalier qui estoit en la galée, le portoit aus chambres privées à son col, JOINV. 241. Et pour la fort menuison [dyssenterrerie] que il avoit, li convint coper le lons de ses braies toutes les foiz que il descendoit pour aller à la chambre [latrine], ib. 237. Encore en parlerons-nous, de cette journée, es chambres des dames, ib. 228. || XIV<sup>e</sup> s. Chambre coye ou courtoise [latrines], DU CANGE, camera. || XV<sup>e</sup> s. .... Et si Courtray nostre chambre [district], FROISS. II, II, 56. [Le roi Charles de France] tout quoi estoit en ses chambres et en ses deduits, ID. II, II, 45. Par foi et serment et sur deux millions de florins à la chambre du pape, ib. I, I, 95. [Yvain] fut, tant que le roi Philippe de France vesquit, des enfans [pages] de sa chambre, ID. II, II, 30. Assené [assigné] de une rente et revenue par an sur la chambre des comptes, ID. II, III, 26. Las! la chambre de ma pensée De grant plaisirne reluira, CH. D'ORL. Ball. 44. Il sembla aux dessus dits que la bombarde ne s'estoit pas bien chargée de toute la poudre qui mise et boutée avoit esté dedens la chambre d'icelle, J. DE TROYES, Chr. 1478. Ung prieuré ou chambre d'abbé dependant de la dite abbaye, DU CANGE, camera. || XVI<sup>e</sup> s. Puis [le petit Gargantua] les passant par une autre grant salle, les mena à sa chambre [au haut de la maison], RAB. Garg. I, 42. En ycelluy estoient 9332 chambres, chacune garnie de arriere chambre, cabinet, garde-robe, chapelle et yssue en une grande salle, ID. ib. I, 53. L'un de ses valets de chambre, AMYOT, Lucull. 31. L'homme de chambre de M. de Lansac le jeune, PARÉ, Introd. 24. Il observera les bestes, leurs reparies et gistes, licts, chambres, reposées, bauges et tanieres, o. DE SERRES, 993. Vides chambres sont femmes folles [c'est-à-dire la pauvreté fait

que les femmes se livrent au désordre]. LEROUX DE LINCY, PROV. t. II, p. 459.

— ÉTYM. Picard, *cambe*, *cambre*; provenc. *cambra*; espagn. *camara*; ital. *camera*; allem. *Kammer*; du latin *camera* ou *camara*, où l'accent est sur *ca*, tout voûté, du grec *xapópa*, voûte.

CHAMBRE, ÈE (cham-bré, brée), adj. || 1<sup>e</sup> En parlant des pièces d'artillerie, qui a des chambres. || 2<sup>e</sup> En termes de zoologie, coquilles chambrées, coquilles qui présentent plusieurs cavités séparées les unes des autres par des cloisons.

— ÉTYM. *Chambre*.

CHAMBREE (chan-brée), s. f. || 1<sup>e</sup> Tout ce que contient une chambre. || Un certain nombre d'ouvriers ou d'autres personnes qui couchent dans une même chambre. Comme j'étais de chambrée avec lui, nous nous étions liés de préférence, J. J. ROUSS. Conf. V. Les grandes chambrées des jeunes LACÉDÉMONIENS n'étaient que des écoles de l'amitié, BERN. DE S.-P. Harm. VII, *De l'amitié*. || Certain nombre de soldats qui logent ensemble. Le maréchal ferrant de la compagnie où il était se trouva de sa chambrée, ST-SIM. 446, 3. Les soldats ne disposerent, à quatre sous par jour, que de 73 livres, et ils vivent gaiement en s'associant par chambrées, VOLT. *l'Homme aux 40 écus, entretien avec un géomètre*. || 2<sup>e</sup> La quantité de spectateurs que tient un théâtre, et la recette qu'il fait pour une représentation. Bonne, faible chambrée. Si vous pouvez donner quatre ou cinq représentations de la pièce avant la fin du carême, je vous conseille de ne pas perdre ces quatre ou cinq bonnes chambrées, VOLT. Lett. le Kain, 2 mars 1767. || 3<sup>e</sup> Se dit des différentes profondeurs d'une carrière d'ardoise.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Il l'interroqua premierement combien ils estoient logez ensemble par chaque chambrée, AMYOT, *Lucull.* 47.

— ÉTYM. *Chambre*.

CHAMBRELAN (chan-bre-lan), s. m. Ouvrier en chambre. || Locataire qui n'occupe qu'une chambre. || Mot populaire et peu usité.

— ÉTYM. Le même que *chambellan*.

CHAMBRER (chan-bré), v. n. || 1<sup>e</sup> Être de la même chambrée; habiter la même chambre. Plus de subordination entre Gil Blas et son secrétaire; plus de façons entre eux; ils chambrèrent ensemble, et n'eurent qu'un lit et qu'une table, LE SAGE, *Gil Blas*, IX, 8. || 2<sup>e</sup> Terme de vénérerie. En parlant du cerf, se reposer pendant le jour. || 3<sup>e</sup> V. a. Terme de sellier Faire de petits creux dans une selle et en tirer la bourse, quand le cheval est blessé. || 4<sup>e</sup> Mettre en une chambre, diviser par ordre une assemblée. On vous a dit, on l'a dit au public, on en a fait une espèce de cri d'alarme contre ma motion, qu'elle tendait à chambrer les états généraux, à autoriser la distinction des ordres, MIRAB. Collect. I, p. 249. || 5<sup>e</sup> Chambrer quelqu'un, l'obséder, le circonvenir pour le retenir au jeu. || Familièrement, prendre quelqu'un à part pour le chapitrer ou le catéchiser. || 6<sup>e</sup> Se chambrer, v. réfl. En termes d'artillerie, une pièce se chambre quand par le battement du boulet il s'y forme des creux qui bientôt la mettent hors de service.

— ÉTYM. *Chambre*.

+ CHAMBRERIE (chan-bre-rie), s. f. Office d'économie dans certains chapitres ou monastères. || Juridiction attachée à l'ancien office de grand chambrier de France.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Frere Jehan de la Noue, chambrier de l'abbaye de St-Benoist sur Loire, procureur de la justice de la chambrerie du dit saint Benoist, Coustumier gén. t. I, p. 980.

— ÉTYM. *Chambre*.

CHAMBRETTE (chan-brè-t'), s. f. Petite chambre. Les solitaires de Martaigne ont quatre chambrettes, un petit jardin et une petite chapelle chacun, ST-SIM. I, 32. Tu veux fuir de ma chambrette. Pour courir je ne sais où, BÉRANG. *Chatte*.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Tut le plus del del ert en un suen oratur Dedenz une chambrette où faireit sun labur, E fermout l'uis sur sei.... Th. le mart. 101. || XIII<sup>e</sup> s. Il n'i a chambrette petite Qui ne soit si bien ramonee Que jà poudre n'i ert trovée, Voie de paradis, dans RUTEB. t. II, p. 334. || XV<sup>e</sup> s. Il descend de sa chambre si cellement, qu'il fust dedans la chambrette où la meschine blutoit, sans qu'elle onques en sceust rien, LOUIS XI, Nouv. XVII. || XVI<sup>e</sup> s. Si y eut un de ceulx que l'on avoit condamnez, beau jeune enfant, qui fut emmené en une petite chambrette par l'un des plus grands garsons, AMYOT, C. d'Utiq. 4.

— ÉTYM. Diminutif de *chambre*; bourguig. *chambrette*.

CHAMBRIER (cham-bri-é), s. m. || 1<sup>e</sup> Certain

officier claustral dans quelques monastères rentés et dans queques chapitres. || 2<sup>e</sup> Grand chambrier, grand officier de la couronne qui avait l'intendance de la chambre du roi, etc. Ces Conflans se prétendent issus de la maison de Brienne si connue par son antiquité, ses grands fiefs, ses connétables, ses chambriers, ST-SIM. 329, 59. || 3<sup>e</sup> Grand chambrier, un conseiller de la grand'chambre du parlement. La torture à laquelle de vieux grands chambriers appliquent si légèrement les innocents comme les coupables, VOLT. Lett. Servan, 27 sept. 1769. M. l'abbé d'Espagnac arriva trop tard [pour une représentation]; il eût été agréable d'avoir un grand chambrier pour spectateur, ID. Lett. Mme d'Argental, 25 oct. 1760.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Et le vent de par lou roy li mestre chamberier lou roy, Liv. des mét. 195. Li tainturier qui demeurent en la terre du chamberier, ib. 138. || XVI<sup>e</sup> s. Le roy ouit un chambrier du Grand-Seigneur, venu pour reconfirmer leur amitié, D'AUB. Hist. I, 206. Et se payent propines grosses aux huissiers, chambriers, protonotaire [du pape], M. DU BELLAY, 174.

— ETYM. Provenc. *cambrier*, *camarier*; catal. *camarer*; espagn. *camerero*; ital. *cameriere*; bas-lat. *camerarius*, de *camera* (voy. CHAMBRE).

CHAMBIÈRE (chan-bri-è-r'), s. f. || 1<sup>e</sup> Femme attachée au service de la personne et des chambres. On dit maintenant femme de chambre. Il était une vieille ayant deux chambrières: Elles filaient si bien.... LA FONT. Fabl. V, 6. || 2<sup>e</sup> Terme de manège. Fouet léger à long manche, employé dans les manèges; c'est une aide plutôt qu'un instrument de punition. || 3<sup>e</sup> Morceau de bois attaché par un anneau sous une charrette et qui sert à la soutenir droite quand elle est sans chevaux. || 4<sup>e</sup> Sorte de chandelier en usage chez les charrons et autres ouvriers. || Outil de maréchal pour arranger le fer et le charbon dans le feu. || Bâton attaché près de l'établi du tréfleur. || Petit ruban avec lequel la fileuse tient sa queue attachée devant elle. || 5<sup>e</sup> Terme de marine. Espèce de crampe servant aux chantiers de la maturité. || Petit cordage pour serrer les voiles d'étai et d'artimon.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. E pris ourent, en terre de Israel, une pulcele petite; e cele esteit chamberiere la femme Naaman, Rois, 364. La dame après muntad, e cinc chambereres od sei menad, ib. 402. Et la chamberiere ki portiere eret et lo frument purgivet, dormit, Job, 444. || XIII<sup>e</sup> s. De lui se departit la male chamberiere, Berte, XI. La chamberiere ne li serjant au marchant de la marchandise devant dite ne pueent ne ne doivent partir aveuc aucun marchant des choses desus dites, Liv. des mét. 449. Mespris avez en tel maniere, Qu'en vos en tient à chamberiere Qui communaus est as garcons, Ren. 42856. || XV<sup>e</sup> s. Icelle basse [servante] ou chamberiere du dit prestre, du CANGE, *audibilis*. Et fut [la princesse] de ses valetz et chambrieres prise entre leurs bras, et apportée bas par une poterne sur le rivage, FROISS. II, II, 442. Femme doit dedans ordonner La maison, bestail gouverner, Les chamberieres, les sergents Restraindre, reslargir ses gens Selon les temps, selon leur peine, E. DESCH. Poésies mss. f° 528, dans LACURNE. De tout estat soit bas ou hault, Venez-y qu'il n'y ait deffaul, Venez-y varletz, chamberieres, VILLON, Repues fr. || XVI<sup>e</sup> s. Il n'est souper que de marchantz, regoubillonner [sorte de repas] que de chambrieres, RAB. Pant. IV, 46. La femme de Phocion qui va tousjours avec une chambrière seule par la ville, ANYOT, Phoc. 28.. Il y eut tuerie sur les prestres et leurs chambrieres, qui firent la principalle déffense, D'AUB. Hist. I, 345. Les pauvres amoureux et passionnés rendent leur ame martyree, obeissant et chambrière à leur concupiscence et desir, PARÉ, IV, Préf. Quant au reste de sa maison, c'estoit une règle inviolable que ny luy mesme, ny ma mere ny valet ny chambrière ne parloient en ma compagnie qu'autant de mots latins que chacun avoit appris pour jargonner avec moi, MONT. I, 494.

— ETYM. *Chambrier*; bourguig. *chambleire*, *chambeire*; provenc. *camariera*.

— CHAMBRILLON (chan-bri-lion, ll mouillées), s. f. Petite servante dont les gages sont peu élevés. Souffriras-tu toujours que je ne paraisse qu'un torchon au prix d'elle, et qu'êtant en sa compagnie l'on me prenne pour sa chambrillon, Francion, liv. II, p. 60. || Mot populaire.

— ETYM. *Chambre*.

— CHAMBRULE (chan-bru-l'), s. m. Terme rural. Le charbon, maladie qui attaque les moissons.

— ETYM. *Champ*, et *brûler*.

CHAME (ka-me), s. f. Terme d'histoire naturelle.

Genre de coquilles marines bivalves, comprenant beaucoup d'espèces.

— ETYM. *Chama*, de χάμη.

CHAMEAU (cha-mô), s. m. || 1<sup>e</sup> Quadrupède ruminant haut de jambes, qui a le cou fort long, et une ou deux bosses sur le dos. Le chameau bactrien, qui a deux bosses et est dit vulgairement chameau; il est répandu dans toute la Bactriane ainsi qu'en Tartarie et en Chine. Le chameau dromadaire, nommé vulgairement dromadaire, et ayant une seule bosse. Le premier qui vit un chameau s'enfuit à cet objet nouveau; Le second approcha; le troisième osa faire un licou pour le dromadaire, LA FONT. Fabl. IV, 40. Vois l'homme en Mahomet, juge avec moi ton maître; Tu verras de chameaux un grossier conducteur.... VOLT. Fanat. I, 4. || Poil de chameau, poil dont on se sert pour différents ouvrages. || Terme d'injure, populaire et très-bas. Va, grand chameau. || 2<sup>e</sup> Chameau du Pérou, lama. || Chameau de rivière, pélican. || 3<sup>e</sup> Terme de marine. Sorte de grande caisse qu'on place sous le flanc d'un navire pour le porter et le soutenir au-dessus de l'eau, dans certaines occasions. Demi-chameau, se dit quelquefois de chacun des deux pontons qui composent un chameau complet.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Set cenz camelz et mil autours muez, Ch. de Rol. III. || XII<sup>e</sup> s. Muls et chevaux, et chamels, Roncisv. 21. Li bon chamel gisent en sa contrée, ib. 41. Et sa posessions fut set milhiers de berbiz et trois milhiers de chamois, Job, 495. || XIII<sup>e</sup> s. Li chameus siet joste le roy, Moult fu en la cort chier tenuz, Ren. 8422. Il sont jà entré en ma terre, Et si les conduit li chameus, ib. 26429. Donques ont lor gaaing coilli et asamblé; Cinc cens et mil camel i furent conquesté, Estre [outre] muls et somiers qui pas ne sont nombré, Ch. d'Ant. VIII, 1510. || XV<sup>e</sup> s. Ils estoient rafreschis souvent de nouvelles pourveances, car on leur amenoit à sommes et à cameaux, FROISS. III, IV, 45.

— ETYM. Picard, *cameau*; provenc. *camel*; espagn. *camello*; ital. *cammello*; du latin *camelus*, de καμηλος, de l'arabe *djamal*. Dans l'ancien français, le nominatif singulier est *li chameau* ou *chamaus* ou *chameus*, et le régime singulier *le chameau*.

— CHAMÉCISSE (ka-mé-si-s'), s. m. Terme de botanique. Nom du lierre terrestre (*glechoma hederaea*, L.).

— ETYM. Χαμαικήσσος, de χαμαι, à terre, et κίσσος, lierre.

— CHAMELÉE (cha-me-lée), s. f. Charge d'un chameau.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Ele fist charger vingt chameées d'aigue rose, Hist. occid. des croisades, t. II, p. 403.

— ETYM. *Chameau*.

CHAMELIER (cha-me-lié); l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie: des cha-me-li-z adroits), s. m. Conducteur de chameaux. J'entendis le cri du chamelier qui conduisait une caravane éloignée, CHATEAUB. Itin. II, 34.

— ETYM. *Camelarius*, de *camelus*, chameau.

— CHAMELLE (cha-mè-l'), s. f. La femelle du chameau. D'autres.... Faisaient jaillir des mamelles De leurs dociles chamelles Un lait blanc sous leurs doigts noirs, v. HUGO, Orient. 4.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Es nés [navire] entrent, drecsent la voile, Si s'en tornent, fors la chamoille, Ren. 26606.

— ETYM. *Chameau*.

— CHAMÉLON (cha-mé-lon), s. m. Le petit du chameau.

— CHAMITE (ka-mi-t'), s. m. Nom des anciens Egyptiens. Se dit aussi des descendants de Cham.

— ETYM. *Cham*, nom de l'Egypte.

CHAMOIS (cha-moi'; l's se lie: un cha-moi-z agile), s. m. || 1<sup>e</sup> Ruminant à cornes creuses, de la taille d'une grande chèvre, à pelage brun, dont la peau et la chair sont recherchées. || 2<sup>e</sup> La peau corroyée du chamois. Gants de chamois. || Couleur chamois, couleur jaune clair. || Passer au chamois, mettre en presse, dans une peau de chamois, des cendres métalliques d'où l'on veut extraire le mercure. || 3<sup>e</sup> Anciennement, un homme qui ne quitte point son régiment pour venir faire sa cour et qui est uniquement occupé de son métier. Locution prise de ce que les vieux officiers de cavalerie, qui ne quittent point leurs troupes, portent des vestes et des chausses de chamois, DE CAILLIÈRES, 1690.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Grans chaperons et cornette à viliers, Peaulx de chameulx, et draps fors et entiers; Garnissez-vous avant qu'iver vous fier [frappe], E. DESCH. Poésies mss. f° 234, dans LACURNE. || XVI<sup>e</sup> s. Le jesuite ne tarda gueres à estre au logis du ministre, qu'il trouva vestu de chamois, D'AUB. Hist. III, 23.

— ETYM. Espagn. *camuza*, *gamuza*; portug. *camuca*, *camurça*; ital. *camozza*, *camoscio*; d'auht-allemand. *gam-z*, allemand. mod. *Gemse*. *Chameulx*, qui est dans E. Deschamps, ferait croire qu'il a confondu *chamois* et *chameau*; mais les formes des langues romanes ne permettent aucun rapprochement étymologique entre ces deux mots.

— CHAMOISER (cha-moi-zé), v. a. Préparer une peau à la façon de la peau de chamois.

— ETYM. *Chamois*. Il y a, dans l'ancien français, *camosser*, qui veut dire battre, frapper, et qui est sans doute le même mot.

CHAMOISERIE (cha-moi-ze-rie), s. f. Lieu où l'on prépare les peaux de chamois. || La marchandise que prépare le chamoiseur. Commerce de chamoiserie.

— ETYM. *Chamoiser*.

CHAMOISEUR (cha-moi-ze-ur), s. m. Ouvrier qui prépare les peaux de chamois.

— ETYM. *Chamoiser*.

1. CHAMP (chan; prononciation qui est celle qu'au XVI<sup>e</sup> siècle Palsgrave indique, p. 24; le p ne se lie jamais: un champ aride, dites: un chan aride; au pluriel l's se lie: des chan-z arides), s. m. || 1<sup>e</sup> Espace ouvert et plat. Du haut du Pic du Midi un champ immense s'étend devant les yeux. || Champ de foire, l'emplacement où se tient une foire. || Champ de course, espace où se font des courses de chevaux. || Champ du repos, cimetière. || Champ de Mars, lieu, à Rome, consacré à des exercices militaires et à des réunions populaires. Le peuple au champ de Mars nomme les magistrats, RAC. Brit. I, 2. || Aujourd'hui, champ de Mars, lieu destiné à faire manœuvrer des troupes. || Champ de mars, de mai, assemblées que tenaient en mars ou en mai les rois francs pour régler les affaires de l'Etat. || Champs Elysées, Elysiens ou Elyséens, séjour des âmes heureuses, selon les païens. || 2<sup>e</sup> Pièce de terre labourable. Petit champ. Champs cultivés. Champ fertile, stérile, labouré, fumé, ensemencé, moissonné. Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'ouï: Creusez, fouillez, bêchez, LA FONT. Fabl. V, 9. Si le possesseur de ces champs vient.... Le possesseur du champ vient avecque son fils: Ces blés sont mûrs, dit-il, ID. ib. IV, 22. Le lièvre et la perdrix, concitoyens d'un champ, Vivaient dans un état, ce semble, assez tranquille, ID. ib. V, 17. Tel qu'un ruisseau docile Va rendre tout un champ fertile, RAC. Esth. II, 9. || Fig. Nous devons l'apologue à l'ancienne Grèce: Mais ce champ ne se peut tellement moissonner, Que les derniers venus n'y trouvent à glaner, LA FONT. Fabl. III, 4. Le champ de la nature ne peut s'épuiser, et l'on y trouve toujours des moissons nouvelles, CHATEAUB. Génie, I, V, 4. || 3<sup>e</sup> Au plur. La campagne en général. Maison des champs. Travaux des champs. Vie des champs. Un homme des champs. Mener les bêtes aux champs. Aller aux champs, en parlant des troupeaux. Chemin qui va à travers champs. Quand on les envoie à leurs maisons des champs, PASC. Div. 2. Votre maître de musique est allé aux champs, et voilà une personne qu'il envoie à sa place, MOL. Mal. im. II, 4. L'innocence des champs est-elle votre fait? LA FONT. Fabl. VII, 2. Autrefois le rat de ville Invita le rat des champs, ID. ib. I, 9. Tigres dans les forêts, alouettes aux champs, ID. ib. IV, 22. Mangez ce grain, et croyez-moi. Les oiseaux se moquent d'elle: Ils trouvaient aux champs trop de quoi, LA FONT. Fabl. I, 8. || D'après de Caillière, en 1690: Je m'en vais aux champs; Il est à sa maison des champs, étaient des façons de parler bourgeois. Mais les meilleurs auteurs s'en servaient de son temps, et l'usage les a conservées. || Être aux champs et à la ville, être logé de façon à jouir des agréments de la campagne. || Fig. Avoir, donner, prendre la clef des champs, avoir la liberté de s'en aller, la donner, la prendre. || Avoir un œil aux champs et l'autre à la ville, veiller à tout. || Poétiquement, les champs, un pays, un canton. Un autre vous dirait que dans les champs troyens Nos deux pères sans nous formèrent ces liens, RAC. Andr. IV, 5. Ô rives du Jourdain, ô champs aimés des cieux, ID. Esth. I, 2. Ô fortuné séjour, ô champs aimés des cieux! Que pour jamais foulant vos prés délicieux, Ne puis-je ici fixer ma course vagabonde, Et, connu de vous seuls, ignorer tout le monde! boî. Ep. VI. || En plein champ, au milieu de la campagne, loin de toute habitation. || À travers champs ou à travers les champs, en s'écartant de la route battue ou du chemin frayé pour aller plus directement à son but, en traversant les champs. Aller à travers champs, LA BRUY. VI. || Fig. À travers champs, sans ménagement, en désordre, ou par des

voies détournées du droit chemin. D'un certain maister le rat tenait ces choses, Et les disait à travers champs, LA FONT. *Fabl.* VIII, 9. || Se sauver à travers champs, essayer d'échapper par des subterfuges à une question pressante. || Familièrement. Courir les champs, errer dans la campagne. || Fig. Quitter son logis, errer de lieux en lieux. Mme de Mazarin court les champs de son côté, sév. 240. Et dans un autre sens figuré, être compromis. Son honneur? ah! il y a longtemps qu'il court les champs. || Fou à courir les champs, réellement fou. || Fig. et familièrement. Être aux champs, être en colère ou en grande perplexité. Un rien le met aux champs. Il se met aux champs pour rien. Voilà M. le duc aux champs et le roi en colère qui voulut savoir qui était du souper, ST-SIM. 42, 248. || 4<sup>e</sup> Terme militaire. Battre aux champs, battre la marche, ou pour rendre les honneurs. Quand le duc d'Anjou [roi d'Espagne] sortait ou rentrait, la garde battait aux champs, ST-SIM. 83, 83. || Fig. Battre aux champs, prendre la campagne. L'armée est assez forte Pour faire corps et battre aux champs, LA FONT. *Coupe*. || 5<sup>e</sup> Le lieu où se livre une bataille. Champ de bataille. Quitter le champ de bataille. Mourir ou rester sur le champ de bataille. Laissant le champ libre à l'ennemi. Le prince au champ de Mars, Chaque jour, chaque instant, s'offre à mille hasards, CORN. *Héracl.* I, 4. Dans ton champ de bataille, aux yeux de ton armée, ID. *Rod.* IV, 4. Toi qui connais ce peuple et sais qu'aux champs de Mars Lâchement d'une femme il suit les étendards, ID. ib. II, 2. Quel champ couvert de morts me condamne au silence? RAC. *Iphigén.* IV, 4. Qu'il me tarde déjà d'être au champ de la gloire, D'aller aux ennemis arracher la victoire! REGNARD, *Folies amour.* III, 40. Un guerrier expirant au champ d'honneur, dans la force de l'âge, peut être superbe [en statue], CHATEAUB. *Génie*, III, I, 5. || Fig. et familièrement. Il prend, il choisit bien son champ de bataille, il prend ses avantages. Il reste toujours maître du champ de bataille, il a toujours le dessus dans un débat. Dans le même sens, le champ de bataille lui est demeuré. || 6<sup>e</sup> Champ ou champ clos, lice, lieu fermé de barrières, soit pour les duels judiciaires, soit pour les tournois. Ouvrir le champ, y admettre les combattants. Faites ouvrir le champ, vous voyez l'assailant, CORN. *Cid*, IV, 5. Les deux généraux et les deux armées semblaient avoir voulu se renfermer dans des bois et dans des marais pour décider leur querelle comme deux braves en champ clos, BOSS. *Louis de Bourbon*. Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus, VOLTAIRE, *Mœurs*, 407. || Prendre du champ, prendre de l'espace, de l'élan. Ils prirent du champ, et coururent l'un sur l'autre avec furie, CHATEAUBR. *Dern. des Abenc.* 485. || Fig. et familièrement. Avoir encore du champ devant soi, avoir des ressources, le temps, les moyens de se tirer d'affaire, n'être pas encore au moment critique. || Être à bout de champ, n'avoir plus de ressources. || 7<sup>e</sup> Tout théâtre où il se débat quelque chose. Sans entrer dans le champ j'attends que l'on m'assaille, REGNARD, *Ép.* II. Viens combattre en champ clos aux joutes du barreau, BOILEAU, *Lutr.* VI. Je laisse aux plus hardis l'honneur de la carrière, Et regarde le champ assis sur la barrière, ID. *Ép.* I. Ouvrir sur cette table un champ au lansquenet, ID. *Sat.* X. Je vous fermais le champ où vous voulez courir, RAC. *Iph.* IV, 6. || 8<sup>e</sup> Espace libre, carrière, sujet. Le champ de la gloire. Un champ où l'éloquence puisse se déployer. Un vaste champ s'ouvre à votre activité. Le champ est ouvert aux soupçons. Laisser le champ libre à l'injure. Ils me laissent le champ libre pour faire ce qui me plaît, sév. 68. .... Par quel caprice Laissez-vous un champ libre à votre accusatrice? RAC. *Phèd.* V, 4. Sylla.... N'a fait qu'ouvrir le champ à César et Pompée, CORN. *Cinna*, II, 4. Vous avez le champ libre, MOL. *Mis.* III, 5. Et laissent un champ libre à leur persévérence, ID. *Fâch.* II, 4. Et l'aigreur de la dame à ces sortes d'outrages Dont la plaint doucement le complaisant témoin, Est un champ à pousser les choses assez loin, ID. *Ec. des maris*, I, 6. Voilà un beau champ ouvert aux catholiques, BOSS. *Var.* 45. Voilà un champ bien ample pour exercer un cœur, sév. 236. Et si l'effet enfin suivant mon espérance Eût ouvert un champ libre à ma reconnaissance, RAC. *Baj.* V, 4. Puisse le ciel.... Ouvrir un champ plus noble à ce cœur excité, ID. *Iph.* I, 2. Le champ vous est ouvert, ID. *Plaid.* II, 9. Il a bien moins de champ que nous pour comparer et pour combiner, DIDER. *Lettr. sur les aveugl.* La Trinité ouvre un champ immense d'études philosophiques, CHATEAUB. *Génie*, I, 3. En morale et en histoire, on tourne

dans le champ étroit de la vérité, CHATEAUB. *Génie*, III, III, 3. || 9<sup>e</sup> L'étendue qu'embrasse une lunette d'approche, etc. Tâchez de mettre ces deux objets dans le champ de la lunette. Tout ce qui regarde l'augmentation des objets, les ouvertures qu'il faut laisser aux lunettes, le champ qu'on peut leur donner, FONTEN. *Hartsoeker*. || 10<sup>e</sup> Terme de peinture et de gravure. Le fond d'une toile et d'un cuivre d'attente, où l'art n'a encore rien tracé. || Terme de blason. Le fond de l'écu, qui est chargé des diverses pièces dont se composent les armoiries. Ses armes sont un lion d'or en champ d'azur. || Terme d'architecture. L'espace qui reste autour d'un cadre; le fond d'un ornement, d'un compartiment. || 11<sup>e</sup> Terme d'art militaire. Champ de feu, espace que parcourt un projectile lancé par une arme à feu. || Champ de lumière, excavation oblongue pratiquée sur une bouche à feu autour du point où aboutit la lumière. || 12<sup>e</sup> Le milieu d'un peigne qui a deux rangées de dents. || 13<sup>e</sup> Sur-le-champ, locut. adv. Aussitôt, sans délai. Parler sur-le-champ, sans préparation. Être forcé de prendre sa résolution sur-le-champ. Exécuter les ordres sur-le-champ. Et s'il m'eût voulu perdre, il l'eût fait sur-le-champ, MAIRET, *Sophon.* I, 4. Je voulais sur-le-champ congédier l'armée, RAC. *Iph.* I, 4. || Sur-le-champ que, aussitôt que. L'aveuglement sur Vaudemont fut tel qu'il eut, sur-le-champ qu'il le demanda, le régiment d'Espinchal, ST-SIM. 420, 66. Locution hors d'usage et qui ne se trouve peut-être que dans St-Simon. || 14<sup>e</sup> À tout bout de champ, à chaque bout de champ, locut. adv. et familière. À chaque instant, à tout propos. Or il ne me chaudrait, insensés ou prudents, Qu'ils fissent à leurs frais messieurs les intendants à chaque bout de champ.... REGNIER, *Sat.* x. À chaque bout de champ vous mentez comme un diable, CORN. *le Ment.* III, 6. Ils lui faisaient à tout bout de champ des contes, HAMILT. *Gramm.* 44. Je m'arrête vraiment à tout bout de champ; ici, j'y suis depuis huit jours, et ne sais encore quand j'en partirai, P. L. COUR. II, 63. || Proverbe. Il y a assez de champ pour faire glane, c'est-à-dire il y a assez de besogne pour tout le monde, ou bien il y a de quoi contenter tout le monde.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Tant riches reis morz et vaincu en champ, Ch. de Rol. XL. Li quens Rolans au champ est repaire, ib. CXXXIX. Averons-nous la victoire du champ? ib. CCCLVI. || XII<sup>e</sup> s. Servez le bien, l'onor dou camp aurez, Roncisv. 41. Encore en sont li champ ensanglanitez, ib. 94. Tantque Dex voille, duchamp aions l'honor, ib. 108. L'erbe du camp qui ert verte et delgée [menue], ib. 137. Vous jurerez premiers de ce camp [champ clos] arrami, ib. 192. Tuit en [de chevaliers] seront couvert li champ et li larri, SAXONS, XXIV. Tuz suls entra en champ cumme bons champion, Th. le mart. 38. E tut cil qui laburent el champ nostre seigneur, ib. 73. || XIII<sup>e</sup> s. Li jours estoit biaus et li cans si plains [uni] que il n'i avoit fosse ne mont ne val, II. DE VAL. V. Car fors à estre as chans mout durement [elle] convoite, Berte, XXIX. Li tans est tix que perilleuse coze est d'aler as cans, BEAUM. IX, 8. Quant tuites ces cozes dessus dictes seront fetes, cil qui se combatent doivent estre mis el camp de la bataille, ID. LXIV, 44. || XIV<sup>e</sup> s. Aucun peut vouloir que en un champ de bataille celui ait vittoire, qui faint estre champion, ORESME, Eth. 64. || XV<sup>e</sup> s. Et se partirent un samedi [les soudoyers] et aussi ceux du castel et de la malemaison, et se trouverent tous sur les champs, FROISS. I, I, 400. Si monta au plutost qu'il put sur fleur de coursier et prit les champs, ID. I, I, 403.... Qu'ils fussent forts et puissants de resister contre les François qui y tenoient les champs, ID. I, I, 245. Je vous en appelle de champ et veez ci mon gage, ID. II, II, 46. Et incontinent mist ses gens d'armes aux champs, COMM. I, 2. || XVI<sup>e</sup> s. Loin de penser à lui donner la clef des champs, Mém. sur du Guescl. 7. Sur le champ, MONT. I, 44. Avoir la clef des champs, ID. I, 425. Le vray champ et subject de l'imposture sont les choses incognues, ID. I, 247. Il faut qu'il y en ait un [penchant] à qui le champ demeure, ID. I, 269. Tel en camp clos, qu'en une bataille, ID. II, 7. En ce qui concerne les combats, les conseils se prennent ordinairement sur le champ [sur les lieux], LANOUÉ, 436. L'armée de terre se mettrot aux champs, ID. 440. La fortune luy favorisa en ce combat, de maniere qu'il desfict le Gaulois, et le despouilla sur le champ [sur place], AMYOT, Num. 22. Fabius s'en prit à rire, et luy respondit sur le champ, ID. Fab. 47. Il avoit combattu vingt et trois fois en camp clos, ID. P. Am. 53. Je bus, dit-il, mes armoiries. — Et bien, Monsieur, quel en est le camp? D'AUB. Fœn. IV, 7. Ce fut aux ministres à desploier leur eloquence,

et se servir d'une nouvelle qui arriva sur ce champ, assavoir que.... ID. Hist. II, 277. Nombre superficiel quarré qui peut estre appelé champ; quarré de quarré, que nous appelons champ de champ, ET. DE LA ROCHE, Arismetique, I<sup>e</sup> 42. Mieux vaut un bon temps qu'un bon champ, LE ROUX DE LINCY, Prov. t. I, p. 61. Bois ont oreilles, et champs œillets [yeux], COTGRAVE.

— ÉTYM. Picard, camp; nivernais, samp; proveng. camp, cambo; espagn. et ital. campo; du latin campus, de même radical que le grec καπνός, jardin.

2. CHAMP (chan), s. m. || 1<sup>e</sup> La partie la plus étroite d'une pièce de bois, d'une brique. || 2<sup>e</sup> De champ, locut. adv. Sur le côté étroit. Mettre une solive de champ. Des briques sont posées de champ, quand le sens de leur largeur est vertical et celui de leur longueur horizontal; dans le cas contraire elles sont debout, et enfin de plat, si ces deux sens sont horizontaux. || Roue de champ, se dit en mécanique, de toute roue, horizontale ou non, dont le plan est perpendiculaire à la direction des dents; ainsi quand la roue est verticale, les dents sont horizontales, LEGOARANT.

— REM. Champ, comme on le verra à l'étymologie, est une très-vicieuse orthographe qui rend la locution inintelligible, et qui est provenue d'une confusion de sons. C'est chant qu'il faut écrire; et l'Académie devrait rectifier cette grosse faute de l'usage.

— ÉTYM. Norm. de cant, de côté; wallon, can, le côté, mète one brike so s'can, mettre une brique de champ; ancien français, cant, côté; espagn. et ital. canto (voy. CANTON): mettre de chant, c'est mettre sur le côté. Comparez DÉCANTER.

† 4. CHAMPAGNE (chan-pa-gn'), s. f. || 1<sup>e</sup> Province de France qui produit un vin blanc et mousseux très-renommé. Aurions-nous des hôtes plus doux, Si l'Allemagne entrat chez nous? J'aime mieux les Turcs en campagne Que de voir nos vins de Champagne Profanés par des Allemands, LA FONT. Lett. XXIII. On a planté plus de vignes et on les a mieux travaillées: on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant, tels que ceux de Champagne, VOLT. Louis XIV, 30. || 2<sup>e</sup> S. m. Le champagne, le vin de Champagne. Le champagne est un vin factice qui s'est fait d'abord avec le vin de la Champagne, plus propre en raison de sa légèreté à être travaillé de la sorte, mais qui a été imité en Bourgogne et ailleurs. Je vide gentiment mes deux bouteilles. — Peste! — Oui vraiment, du champagne encor, sans qu'il en reste, REGNARD, Fol. amour. III, 4. Rien qu'à voir mousser le champagne, BÉRANG. Deo gratias. Il faut déboucher le champagne, afin que la glace le saisisse.... Je donnais des conseils à cet imbécile de Joseph, pour glacer le vin de Champagne à point, BAYARD et DE-WAILLY, le Mari à la campagne, II, 2. || Champagne frappé, celui qu'on refroidit vivement à l'aide de la glace pilée mise autour de la bouteille, au moment de le boire. Ah! c'est qu'ici, tu vois, pas de contrainte, pas de mines renfrognées; de la gaieté et du plaisir à discréation; frappez le champagne, passez le punch, commencez la valse, et vive la liberté! BAYARD et DE WAILLY, le Mari à la campagne, II, 6.

— ÉTYM. Champagne, province de France, ainsi nommée de ce qu'elle est une plaine (voy. CAMPAGNE).

† 2. CHAMPAGNE (chan-pa-gn'), s. f. Terme de teinturier. Cercle de fer, garni d'un filet, empêchant les étoffes de toucher au fond de la cuve à pastel.

† 3. CHAMPAGNE (chan-pa-gn'), s. m. Terme du blason de France. L'espace, en bas, du tiers de l'écu.

CHAMPART (chan-par; le t ne se lie pas), s. m. Terme de jurisprudence féodale. Une certaine portion des fruits que le seigneur percevait sur l'héritage donné à sens. Dites aux femmes ce que c'est que fiefs, rentes, dîmes inféodées, droit de champart, lods et ventes, FÉN. XVII, 404. Les autres [contributions] se lèvent en espèces lors de la récolte à une certaine quotité, plus ou moins, selon la quantité des gerbes que la terre donne; et c'est ce qu'on appelle champart ou agrier, VAUBAN, Dime, 71.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Ventes de vilenages de cans à champart poent bien qeoir [tomber] en pris de terre, BEAUM. XXVII, 24. || XVI<sup>e</sup> s. Qui tient terres sujettes à champart n'en peut lever la desblée sans appeler le seigneur, sur peine de l'amende, LOYSEL, 644. Terres tenues en fief ne doivent champart, ID. 546.

— ÉTYM. Campi pars, de campus, champ, et pars, partie (voy. PART, s. f.).

CHAMPARTÉ, ÉE (chan-par-té, tée), part. passé. Gerbes champartées.

CHAMPARTER (chan-par-té), v. a. Terme de

jurisprudence féodale. Exercer le droit de champart. Champarter un champ.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Bertoult qui fu en sa meson, Saut pur veoir que ce estoit Qui ses gelines chanpartoit, *Ren.* 5042. Cil ne fet pas de son campart ce qu'il doit, qui emporte ses garbes, anchois qu'elles soient campartées, *BEAUM.* XXX, 29. Pierres si camparta à un sien tenant une piece de terre, *ib.* XXX, 32.

— ÉTYM. *Champart*.

**CHAMPARTEUR** (chan-par-teur), *s. m.* Terme de jurisprudence féodale. Celui qui levait le champart au nom du seigneur.

— ÉTYM. *Champarter*.

† **CHAMPE**, *EE* (chan-pé, pée), *adj.* Terme de blason. Le fond de l'écu se nommant champ, champé se dit de la qualité du champ.

† **CHAMPEAGE** (chan-pé-a-j), *s. m.* Droit que quelques communes ont encore de faire paître leurs bestiaux sur des terrains vagues.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Pasturage et champeage de bestes, en héritage d'autrui qui n'est clos ne deffensable, n'acquiert droit de possession ne prescription sans titre valable, *Coustumier génér.* t. II, p. 263.

— ÉTYM. *Champ*. Il y avait autrefois le verbe *champayer*. Les habitants des villes et villages peuvent mener et faire mener leurs bestes grosses et menues champayer et pasturer es lieux de vaine pasture, *Coustumier génér.* t. I, p. 210.

**CHAMPEAUX** (chan-pô), *s. m. plur.* Prés, prairies. Nous montons dans la forêt, nous parcourons les champeaux, *J. J. ROUSS. Em.* III. || Ce mot tombe en désuétude.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. A toutes bestes sont prohibez les prez champaux dès les premiers jours de fevrier, et les prez en fonds de riviere dès le premier jour de mars, *Coustumier génér.* t. II, p. 662.

— ÉTYM. La locution entière est *prés champeaux* ou mieux *champaux*, près des champs, par opposition aux prés de rivière; de *campalis*, qui appartient aux champs, de *campus*, champ. On voit par là que ce mot ne peut avoir de singulier; ou du moins ce singulier serait *champal*.

† **CHAMPELURE** (chan-pe-lu-r'), *s. f.* Voy. CHAMPLURE 2.

† **CHAMPER** (chan-pé), **CHAMPESER** (chan-pe-zé), *v. a.* Jeter le bois sur la grille dans une saline.

**CHAMPETRE** (chan-pé-tr'), *adj.* Qui appartient, qui a rapport aux champs; qui est dans les champs, loin des villes. Vie, site, musique champêtre. Les divinités champêtres des païens. La table où l'on servit le champêtre repas, *LA FONT. Phil. et Bau.* Les moines s'étaient proposé pour modèle de leur

vie celle de ces ouvriers champêtres qui gagnent leur vie par le travail, *FÉN. XVII*, 401. Ce vieillard au héros.... offre un festin champêtre, *voyt. Henr. I.* Elle [une jeune fille] brille surtout dans nos champêtres jeux, *ib. Scythes*, I, 4. Tout cela donne à cette maison un air plus champêtre, plus vivant, plus animé, plus gai, *J. J. ROUSS. Hél.* IV, 10. Il était si naturel d'opposer les mœurs champêtres aux mœurs de la cour, *VOLT. Lett. d'Argental*, 19 déc. 1766. Ô muses, vous savez.... Si mon cœur dévorait vos champêtres histoires, Cet âge d'or si cher à vos doctes mémoires, *A. CHÉN. Éleg. XIV.* || Garde champêtre, garde préposé à la police des campagnes.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Qui ad aver campestre, *Lois de Guill.* 18. || XIII<sup>e</sup> s. Aucun uzage sunt es bones viles de mesonner et de plusors autres cozes, qui ne sunt pas es viles campestres, *BEAUM. XXIV*, 22. || XIV<sup>e</sup> s. Lieux dessers de coustivelement champestre, *BERGHEURE*, f° 52, verso. || XV<sup>e</sup> s. Le mareschal s'en alla à Botun, qui est une grosse ville champestre, qui tost fut pillée, *BOUCQ. II*, 21. Ils virent bien six mille Liegeois partant de leur ost et bataille, lesquels s'en alloient moult legerement, fuyant vers une ville champestre, *MONSTREL. I*, 50. || XVI<sup>e</sup> s. Une vie champestre et rustique, *AMYOT. Arist. et Caton*, 2. Herbes campestres, cichorée, buglosse et semblables autres, *O. DE SERRES*, 336. Visitants l'isle, ils remarquoient les terres mieux cultivées et maisons champrestres mieux gouvernées, *MONT. II*, 9.

— ÉTYM. Provenc. espagn. et ital. *campestre*; du latin *campestris*, de *campus* (voy. CHAMP).

† **CHAMPEUR** (chan-peur), *s. m.* Ouvrier qui chape dans une saline.

— ÉTYM. *Champer*.

† **CHAMPI, ISSE** (chan-pi, pi-s'), *adj.* Un enfant champi, une fille champisse, et substantivement, un champi, une champisse, un enfant trouvé. Mot du Poitou, de l'Angoumois, de la Saintonge et du Berry, remis, car il est ancien, dans l'usage littéraire par un roman moderne et une pièce de théâtre.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. Le quel Dousset respondit inju-

rieusement au dit Remea qu'il avoit faussement menti comme mauvais champis filz de moine, du *CANGE*, *campenses*. Jehan appela le dit Jordaniel fils de champisse, *ib.* || XV<sup>e</sup> s. Les quelx vindrent contre les filz et varlets du supplicant, en les appellant champizl, *ib.* Champis qui vaut autant à dire que filz de prestre ou d'un homme et femme non mariez, *ib.* || XVI<sup>e</sup> s. Qu'eust-il dit de voir son fils de champis capitaine, de capitaine prince souverain? *D'AUB. Conf. I*, 10.

— ÉTYM. Saintonge, *champis*, au féminin *champise*; de *campilis* (comme le prouve la forme *champil*), du latin *campus*, champ: enfant trouvé dans les champs.

**CHAMPIGNON** (chan-pi-gnon), *s. m.* || 1<sup>e</sup> Terme de botanique. Nom de plantes cryptogames, formant une classe qui renferme une infinité de genres et d'espèces, les unes bonnes à manger, les autres très-malfaisantes et causant souvent la mort quand on en mange par imprudence. Le pied, le chapeau d'un champignon. Une couche, un manivéau, un plat de champignons. Champignons véneneux. || Blanc de champignon, assemblage de petits filets blancs à l'aide desquels les jardiniers reproduisent les champignons. || 2<sup>e</sup> Fig. Il est venu en une nuit comme un champignon, c'est-à-dire il a fait fortune en peu de temps. Ou ces docles mignons Naissent en une nuit comme des champignons, *REGNIER. Sat. II*. Il y a fort peu de temps qu'il est dans la comédie: on ne devient pas comédien comme un champignon, *SCARR. Rom. com. V*. Jamais je n'avais pensé à une place qui ne devait être remplie que dans cinq ans, mais ces champignons de fortune prenaient leurs mesures de loin, *ST-SIM. 242, 234*. || On dit aussi d'un enfant qui grandit vite et se porte bien, il vient comme un champignon. || 3<sup>e</sup> Terme de pathologie. Excroissance molle et fongueuse qui se forme, en certains cas, sur des surfaces mises à nu. || Terme de vétérinaire. Squirre du cordon testiculaire après la castration du cheval par casseaux. || Maladie à laquelle les chiens sont sujets. || 4<sup>e</sup> Support en forme de champignon pour des chapeaux et bonnets de femme, perruques, etc. || 5<sup>e</sup> Renflement spongieux qui se forme à une mèche qui brûle mal. || 6<sup>e</sup> Bouton, embout de métal d'un fourreau. Comme Cambyse sauta sur le cheval, du fourreau de son sabre tombe le champignon, le sabre le blesse à la cuisse, *P. L. COUR. II*, 179. || Rond de tôle à l'extrémité d'une cheminée ou d'un tuyau. || 7<sup>e</sup> Sorte de jet d'eau peu élevé. || 8<sup>e</sup> Champignon de mer, nom vulgaire de plusieurs corps que l'on trouve sur le bord de la mer.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Campagneus sont de maintes manières, et il en a qui font les gens soudainement morir, *ALEBRANT*, f° 61. || XIV<sup>e</sup> s. Champignons d'une nuit sont les meilleurs et sont petits et vermeils dedans, clos dessus, *Ménagier*, II, 5.

— ÉTYM. Ital. *campignuolo*; l'ancien français et l'italien, qui sont les mêmes, viennent d'un bas-latin *campinolius*; le français moderne d'un bas-latin *campinio*, de *campus*, champ: qui vient dans les lieux champêtres.

† **CHAMPIGNONNIÈRE** (chan-pi-gno-niè-r'), *s. f.* Couche de fumier préparée pour faire venir des champignons bons à manger. On accommode des champignonnières dans des caves.

— ÉTYM. *Champignon*.

**CHAMPION** (chan-pi-on), *s. m.* || 1<sup>e</sup> Celui qui combattait en champ clos. || Celui qui soutenait en champ clos une querelle judiciaire pour son compte ou pour celui d'autrui. Ceux qui ne pouvaient combattre de leur personne fournissaient des champions. || En Angleterre, champion du roi, homme armé de toutes pièces, qui entre à cheval dans la grande salle de Westminster, et qui défie par la bouche d'un héraut quiconque oserait contester le droit du roi à la couronne. || 2<sup>e</sup> Par extension, tout homme qui combat sur un champ de bataille. Les seuls champions qui pussent tenir devant les chevaliers de France étaient les chevaliers d'Angleterre, *CHATEAUB. Génie*, IV, v, 4. || Par plaisanterie, tout homme qui se bat. Tandis que coups de poing trottaient, Et que nos champions songeaient à se défendre, *LA FONT. Fabl. I*, 18. Aussitôt contre Evrard vingt champions s'élancent, *BOIL. Lutrin*, v. || Ironiquement, c'est un vaillant champion, c'est un homme peu courageux. || Molière a employé ce mot au féminin: Tous venaient sur mes pas, hors les deux championnes, Qui du combat encor remettaient leurs personnes.... *L'Étour. V*, 14. || 3<sup>e</sup> Fig. Défenseur. Il fut un des plus fermes champions de la foi.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Contre païens [il] fut tout tens

campions, *Ch. de Rol. CLXIII*. || XII<sup>e</sup> s. Amors tencon et bataille Vers son champion a prise, *dans HOLLAND*, p. 228. Charles i a son champion mené, *Rois. 190*. Le rei [il] i ad trové od ses priyez druguns, Evesques, e abez, e cuntes, e baruns; Tuz suls entra en champ cumme bons champiuns, *Th. le mart. 38*. Il eslir par tut les bons champiuns e la forte bachelerie, *Rois. 52*. || XIII<sup>e</sup> s. Li sires touz puissans fu champions à nos ancessours contre Pharaon, *Psautier*, f° 182. Il resamble le mauvais champion qui se clame vaincu sans mehanier, *Bibl des chartes*, 4<sup>e</sup> série, t. v, p. 324. Trois champions sont moult failli Et bien ont deservi à batre, S'il ne pueent le quart abatre, *la Rose*, 19960. Et li aucun louoient champions en tele maniere que il se devoient combatre en toutes quereles qu'il aroient à faire, *BEAUM. XXXVIII*, 15. Mais deboutés seroit de son tesmoynage et li champions aroit le poing copé, se le [la] bataille estoit par champion, *ib. VI*, 16. En sa main tint l'espée o le poing [poignée] de laiton, Son escu embracié à loi de champion; Iluecques se deffent à guise de lion, *Ch. d'Ant. VIII*, 1440. Oh com glorieux champion, *J. DE MEUNG. Tr. 1178*. || XIV<sup>e</sup> s. Et aussi comme un champion bien aprins contre un ignorant ou ydiot, *ORESME. Eth. 85*. Et se aucun veult monstrer à un autre comment champions se doivent combatre, *ib. 62*. || XV<sup>e</sup> s. Ha! noble contrée de François! ce n'est mie de maintenant que tes vaillans champions se monstrent hardis et fiers entre toutes les nations du monde, *BOUCQ. I*, 24. || XVI<sup>e</sup> s. Le champion et la championne furent tout un temps à se battre si vertueusement que.... DESPER. *Contes*, LXV.

— ÉTYM. Provenc. *campion*; espagn. *campeón*; portug. *campeão*; ital. *campione*; bas-lat. *campio*, de *campus*, champ du combat.

† **CHAMPLÉ**, *EE* (chan-plé, plée), *adj.* Attaqué de la champlure. Les vignes sont champlées.

† **CHAMPLEVER** (chan-le-vé), *v. a.* Terme de métier. Pratiquer une rainure dans une plaque de métal. || Abaisser le champ d'une pièce à la hauteur qu'il doit avoir pour y incruster une autre pièce. || Creuser et découvrir au burin un figure dessinée sur un morceau d'acier.

† 1. **CHAMPLURE** (chan-plur'), *s. f.* Terme rural. Gelée, pendant l'hiver, des germes, des bourgeons de la vigne qui doivent s'épanouir au printemps, bien distincte de la gelée ordinaire de la vigne qui arrive au mois d'avril ou de mai, en ceci que la gelée d'avril n'altère pas la santé du végétal, tandis que la champlure l'altère.

† 2. **CHAMPLURE** (chan-plu-r') ou **CHAMPLURE**, *s. f.* Terme de métier. Trou pratiqué au bas d'un tonneau ou d'un baquet. || Robinet d'un tonneau qu'on a mis en perce (Normandie).

— ÉTYM. Corruption de *chantepleure*.

† **CHAMPONIER** (chan-po-nié), *s. m.* Voy. CLAMPONIER.

— ÉTYM. Altération de *clamponier*.

† **CHAMSIN** ou **KHAMSIN** (kam'-sin'), *s. m.* Vent d'Egypte qui souffle pendant cinquante jours, vingt-cinq jours avant l'équinoxe du printemps et autant après.

— ÉTYM. Arabe, *chamsin*, cinquante.

**CHANCE** (chan-s'), *s. f.* || 1<sup>e</sup> Façon d'advenir, suivant des conditions qui ne nous sont pas connues. La chance des armes. Nous en courrons la chance. J'abandonne à leur chance et mes sens et mon âme; Qu'ils aillent où Dieu sait, chacun de leur côté, *LA MART. Harm. IV*, 14. || Pousser sa chance, suivre sa fortune, tenir bon. Il a poussé sa chance, *MOL. l'Étour. III*, 1. || Rompre la chance, faire manquer une affaire. Au hasard du succès sacrifices des soins; Et s'il poursuit encore à rompre notre chance, J'y consens, ôtez-lui toute notre assistance, *MOL. l'Étour. III*, 1. || Rompre la chance, se dit à l'écarté lorsqu'un joueur ayant gagné plusieurs fois de suite, un nouvel adversaire lui est opposé pour changer la fortune du jeu. || Conter sa chance, conter l'aventure qu'on a eue, conter son sort. Lui conter sa chance, *MOL. Ec. des maris*, III, 2. Il fut trouver son cousin, lui conta sa chance, bonne chance! c'est-à-dire je souhaite que vous réussissiez. || 2<sup>e</sup> Absolument et abusivement, heureux hasard, bonne fortune. Il aura de la chance s'il s'en tire. Je n'ai pas de chance au jeu. Quelle chance de vous rencontrer! Poursuivez pendant que vous êtes en chance. Pauvres gens, ils n'ont vraiment pas de chance. Je finis, et je vous souhaite une victoire très-complète, Chance à tous jeux, de la santé, *LA FONT. Lettres*, xxiii. || 3<sup>e</sup> La probabilité qu'il y a qu'une chose arrivé ou non. En jetant en l'air une pièce de monnaie, il y a autant de chance

pour qu'elle tombe sur pile que sur face. Les chances de mort aux différents Ages. Il n'a aucune chance de salut. Calculer les chances. On met ainsi presque toutes les chances contre soi, J. J. ROUSS. *Contr.* III, 6. || En mathématiques, la théorie des chances, le calcul des probabilités. || 4<sup>e</sup> Sorte de jeu de dés. Ils jouaient à la chance à deux dés; HAMILT. *Gram.* II. || Fig. La chance tourne, a tourné, c'est-à-dire les dés tournent, ont tourné, les choses changent, ont changé de face. Ah! mon pauvre garçon, la chance a bien tourné! Pourrais-tu de mon sort deviner l'injustice? MOL. *l'Étour.* II, 7. Que si d'un sort fâcheux la maligne inconstance Vient, par un coup fâcheux, faire tourner la chance, BOIL. *Sat.* IV. || Fig. C'en est fait pour jamais, la chance en est jetée, RÉGNIER. *Éleg.* 2. || Donner la chance, livrer la chance; livrer chance, se dit quand le joueur, qui tient le cornet, nomme le point qu'il veut avoir en sa faveur. || Fig. Le duc de Chèvreuse livrait chance à tout le monde [provoquait] en plein salon et y disputait contre tout venant, ST-SIM. 238, 476. || 5<sup>e</sup> Terme de métier. Pot de terre dans lequel on blanchit les épingle de fer.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Tornée lor est la cheance Du dé en perte et mescheance, *Hist. de France en vers à la suite du roman de Fauvel*, ms. n° 6842, f° 72, dans LACURNE; du mot dé. Fors que Gentillesce sa fille, Cousine a prochainé cheance [a chance prochaine pour sa cousine]; Tant la tient fortune en balance, *la Rosé*, 6592. Nus deicier ne puet ne ne doit fere ne acheter dez ploumez, quelque chance que il doiment [donnent], de quoi qu'il soient ploumez, soit de vif ou de plons, *Livre des mét.* 182. || XIV<sup>e</sup> s. ... Point de plus vaillant homme, Ne qui plus de victoires, pour vigueur, pour cheance, Heüst [eut]: quar douze fois [il] vainquit le roi de France, *Girart de Ross.* v. 278. || XV<sup>e</sup> s. Quand il cognoist qu'en hasart gisst sa chance, CH. D'ORT. *Rondeau*, p. 288. || XVI<sup>e</sup> s. Je pose sus le bout de la table en mon cabinet tous les sacs du dessendeur, et lui livre chance premierement [je jette les dés pour lui], RAB. *Pant.* III, 37. Là [il] jouoyt à la blanche, à la chance à trois dez, à la table... m. *Garg.* I, 22. Maintenant la chance est tellement tournée, qu'ils sont devenus cousins des rois et des empereurs, CALVIN, *Instit.* 949. J'aime mieulx me resoudre à quelque party que ce soit, aprez que la chance est livrée [le sort jeté, l'affaire engagée], MONT. III, 47. Mais si la chance tourne... ID. IV, 63. Ce fut lui qui livra de chance [donna le signal, commença], en criant, haut les bras, D'AUB. *Hist.* II, 393. Ce petit combat livra de chance, et resveilla les uns et les autres à la guerre, de laquelle on doutoit auparavant, ID. ib. II, 433. Il avoit le jour précédent gaigné six mille escus à la chance à trois dez, CARLOIX, III, 20. J'ay joué comme aux dés mon cœur et mes amours; Arriere bien ou mal, la chance en est jettée, RONS. 229. Il n'est chance qui ne retourne, LE ROUX DE LINCY, *Prov.* II, 314.

— ÉTYM. Picard, *cince*; anc. franç. *cheance*, du part, *cheant*, de *choir*. Provenc. *cazensa*; ital. *cadenza*; bas-lat. *cadentia*, du latin *cadens*, tombant, de *cadere*, choir (voy. *CHOIR*); comparez CADENCE.

+ CHANCEAU (chan-sô), s. m. Terme d'architecture. Nom des barreaux d'une grille qui ferme une enceinte.

— HIST. XV<sup>e</sup> s. Les collateurs sont tenus à l'entretenement du chœur et chanceaux [cancels] des églises paroissiales, *Nouveau coustumier général*, t. II, p. 49.

— ÉTYM. Autre forme de *cancel*.

CHANCEL (chan-sé), s. m. Voy. CANCEL.

+ CHANCELADE (chan-se-la-d'). Chanceladins ou chanoines réguliers de la Chancelade, chanoines de l'abbaye de Notre-Dame de Chancelade à une lieue environ de Périgueux, établis en 1128 et suivant la règle de Saint-Augustin.

+ CHANCELADIN (chan-se-la-din), s. m. Voy. CHANCELADE.

CHANCELANT, ANTE (chan-se-lan, lan-t'), adj. || 1<sup>e</sup> Qui chancelle. Il sent ses genoux chancelants, FÉN. *Tel.* XVIII. Et d'un pas chancelant marche vers son vainqueur, VOLT. *Alz.* I, 4. Et lorsque, tout fumant d'une vineuse haleine, Sur vos pieds chancelants vous vous tenez à peine, REGNARD, *Distrait*, I, 6. || Qui n'est pas solide, en parlant des choses. Un pont chancelant. || 2<sup>e</sup> Fig. Santé, foi chancelante. Multitude déjà tout ébranlée et chancelante, VAUGEL. *Q. C.* liv. III, dans RICHELET. Il croit que le climat, en dépit de la guerre, Pourra prêter l'épaule au monde chancelant, CORN. *Mort de P.* I, 4. Courroux chancelant, ID. *Sertor.* III, 4. J'ai trouvé son courroux chancelant, incertain, RAG. *Ath.* III, 3. A combien

de familles de gentilshommes presque chancelantes n'a-t-il pas tendu des mains charitables? MASS. *Villeroy*. Dans ces vives terres les villes chancelantes, N'osant lui résister [à César], n'osant le recevoir, BRÉBEUF, *Phars.* II. J'entends un prêtre saint dont la voix chancelante Dit la prière des tombeaux, V. HUGO, *Odes*, I, 7.

CHANCELER (chan-se-lé; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie: les chan-se-lié-z et les magistrats), s. m. || 1<sup>e</sup> Avant la Révolution, premier officier de la couronne en ce qui regarde la justice, chef de tous les conseils du roi, et garde du sceau royal. On ne dépossédait point un chancelier, on lui donnait quelquefois un garde des sceaux. Le chancelier de France était président-né du grand conseil. La charge de chancelier vaqua, et toute la France la destinait à un ministre si zélé pour la justice, BOSS. *le Tell*. Les chanceliers n'étaient pas nobles par leur charge, ils avaient besoin de lettres d'anoblissement, VOLT. *Lett. Damilaville*, 13 févr. 1763. || Celui qui gardait les sceaux des princes de la maison royale. Le chancelier de la reine, de Monsieur. || 2<sup>e</sup> Celui qui, dans certains consulats, a la garde du sceau et la tenue des registres. || 3<sup>e</sup> Celui qui administre les biens d'un corps, d'un ordre militaire. Le grand chancelier de la Légion d'honneur. || Les ordres de Malte, du Saint-Esprit, de St-Lazare avaient leurs chanceliers. || 4<sup>e</sup> Chancelier de l'Académie française, celui qui gardait le sceau, et qui aujourd'hui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur. || 5<sup>e</sup> Dans l'ancienne Université, il y avait deux chanceliers, celui qui était établi dans la cathédrale, et appartenait au corps du chapitre; de là venait que les bonnets et les degrés de docteurs en théologie étaient pris au logis de l'évêque; et celui qui était pour les actes et appartenait à Ste-Geneviève. || Il y a eu aussi pendant longtemps dans l'Université moderne un chancelier qui délivrait les diplômes. || 6<sup>e</sup> En parlant de chanoines, l'ecclésiastique qui a les sceaux du chapitre. || 7<sup>e</sup> Chancelier de l'échiquier, un des juges de la cour de l'échiquier ou des finances d'Angleterre. || 8<sup>e</sup> Chancelier de justice, le chef de la justice dans certains Etats d'Allemagne.

— SYN: CHANCELER, VACILLER. Chanceler se dit d'une personne ou d'une chose qui penche, déca et delà, parce qu'elle n'est pas ferme, solide; et menace de tomber. Vaciller veut dire simplement aller déca et delà, sans qu'il y ait nécessairement pour cela menace de tomber. Dans un tremblement de terre, le sol vacille, mais ne chancelle pas; au contraire un ivrogne ne vacille pas, mais il chancelle. Au figuré, une résolution qui vacille est une résolution qui n'est pas fixe; une résolution qui chancelle est une résolution qui n'est pas ferme. Un témoin vacille dans sa déposition, quand il sait mal les faits; il chancelle dans sa déposition, quand il n'a pas le courage ou la volonté de les maintenir.

— HIST. XI<sup>e</sup> s. Son petit pas [il] s'en torne cancelant, CH. DE ROL. CLXII. Charles canceler, por peu qu'il n'est cheut, ib. CCLXII. || XII<sup>e</sup> s. Charles chancelle, mout pert de sa vertu, RONCISV. 445. Sur un char fist on metre l'arche Deu et covrir; Li bœuf en chancelerent, l'arche voleit châir, TH. LE MART. 75. Li prelat deiyent estre li plus esperital; Ne deivent chanceler pur riens de lur estal, ib. 74. Et ce nos mostrat bien cele arche del Testament ki s'inclinat cant [quand] li bœuf scancelhievent [chancelaient], JOB, 475. || XIII<sup>e</sup> s. Si chancele qu'à poi ne chiet, REN. 44906. Du tout defailloit ses durtes, Fiebles et vains tremble et chancele, Fuir s'en volt, honte l'apele, LA ROSE, 45615. Hal rois de France, rois de France, La loi, la foi et la creance Va presque toute chancelant, RUTEB. 93. Puisque justice cloce, et drois pent et encline, Et verités canceller, et loiautés decline, ID. 233. Je sui sor ferme pierre assise; La pierre esgrume et fent et brise, Et je chancelle, ID. 78. Et fichoit chascun son pel [pieu], si qu'il ne povoit chanceler ne croler, J. DE MEUNG, VÉGÈCE, I, 44. || XIV<sup>e</sup> s. Par vertu le bouta, et de coer si très grant Qu'il le fist cancheler; et en che cancelant, Trouva derrière lui une pierre pesant, Si que li enfes va tout parmi tresbusquant, BAUD. DE SÉB. IX, 288. Qu'il ne face l'onour de maintes [femmes] canceller, GIRART DE ROSS. PROT. || XV<sup>e</sup> s. Ainsi leur eut-il en convenit par sa creance, de quoi il chancela, et detria puis assez.... FROISS. I, I, 63. Ne feroient ja au roy d'Angleterre chose qui peust briser n'entamer ne chanceler, par quelque voye que ce soit; les alliances qui estoient jurées, escriptes et scellées entre France et Castille, ID. liv. III, p. 317, dans LACURNE. || XVI<sup>e</sup> s. Ma voix tremble, et ma langue chancelle, Mon cœur se pasme, et le sang me tressaut, RONS. 474. Et comme yvre d'amour tout le corps me chancelle, ID. 222. Bien poussé longuement chancelle, COTGRAVE. Il vaut mieux tresbuscher une fois que tous jours chanceler, ID.

— ÉTYM. Provenc. *canceler*, *chancelar*. Diez le tire de *chance*, qui veut dire proprement action de tomber; mais il y a une difficulté insurmontable, c'est que, le mot étant très-ancien, si la dérivation était telle, on le trouverait écrit en quatre syllabes, *cheanceler*, *chaanceler*. Il faut donc en revenir à la forme même, qui est le latin *cancellare*. La forme vraie et claire est *eschanceler*; qui est dans Job (*sancelhievent*): sortir des barreaux, d'où chanceler. Elle s'est confondue avec *chanceler*, latin *cancellare*; rayer, faire des raies; et, figurément, n'aller pas droit.

CHANCELIER (chan-se-lié; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie: les chan-se-lié-z et les magistrats), s. m. || 1<sup>e</sup> Avant la Révolution, premier officier de la couronne en ce qui regarde la justice, chef de tous les conseils du roi, et garde du sceau royal. On ne dépossédait point un chancelier, on lui donnait quelquefois un garde des sceaux. Le chancelier de France était président-né du grand conseil. La charge de chancelier vaqua, et toute la France la destinait à un ministre si zélé pour la justice, BOSS. *le Tell*. Les chanceliers n'étaient pas nobles par leur charge, ils avaient besoin de lettres d'anoblissement, VOLT. *Lett. Damilaville*, 13 févr. 1763. || Celui qui gardait les sceaux des princes de la maison royale. Le chancelier de la reine, de Monsieur. || 2<sup>e</sup> Celui qui, dans certains consulats, a la garde du sceau et la tenue des registres. || 3<sup>e</sup> Celui qui administre les biens d'un corps, d'un ordre militaire. Le grand chancelier de la Légion d'honneur. || Les ordres de Malte, du Saint-Esprit, de St-Lazare avaient leurs chanceliers. || 4<sup>e</sup> Chancelier de l'Académie française, celui qui gardait le sceau, et qui aujourd'hui remplit les fonctions de président en l'absence du directeur. || 5<sup>e</sup> Dans l'ancienne Université, il y avait deux chanceliers, celui qui était établi dans la cathédrale, et appartenait au corps du chapitre; de là venait que les bonnets et les degrés de docteurs en théologie étaient pris au logis de l'évêque; et celui qui était pour les actes et appartenait à Ste-Geneviève. || Il y a eu aussi pendant longtemps dans l'Université moderne un chancelier qui délivrait les diplômes. || 6<sup>e</sup> En parlant de chanoines, l'ecclésiastique qui a les sceaux du chapitre. || 7<sup>e</sup> Chancelier de l'échiquier, un des juges de la cour de l'échiquier ou des finances d'Angleterre. || 8<sup>e</sup> Chancelier de justice, le chef de la justice dans certains Etats d'Allemagne.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Ne volt uncore pas li reis à tant suffrir; Ains volt de lui, eo dit, ses acutes oïr; Quant sis chanceliers fu, de quanque ot à baillir, TH. LE MART. 33. || XIII<sup>e</sup> s. A itant ont laissé ceste raison ester, Son canceller a fait Corbarans apeler, Qui li devoit ses chartres et ses briés saeler, CH. D'ANT. VII, 133.

— ÉTYM. Provenç. *canceller*, *chancelier*; catal. *caceller*; anc. espagn. *canceller*, *canciller*; espagn. mod. *cancillario*; portug. *chanceller*, *cancellario*; ital. *cancelliere*; de *cancellarius*, huissier d'un tribunal, scribe, greffier, ainsi dit de ce qu'il se tenait *ad cancellios* (voy. CANCEL), aux barreaux qui séparaient les juges de l'assistance.

CHANCELIÈRE (chan-se-lié-r'), s. f. || 1<sup>e</sup> La femme du chancelier. || 2<sup>e</sup> Petit meuble chaudem fourré, disposé pour qu'une personne assise y puisse tenir les pieds à couvert du froid.

— ÉTYM. *Chancelier*.

CHANCELEMENT (chan-sé-le-man), s. m. Mouvement de ce qui chancelle. Le chancellement d'un homme ivre.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Chancellement, ROB. ESTIENNE, Dict.

— ÉTYM. *Chancelier*.

CHANCELLERIE (chan-sé-le-rie), s. f. || 1<sup>e</sup> Lieu où l'on scelle du sceau du prince, de l'Etat, etc. les actes pour lesquels est requise cette formalité. La chancellerie du consulat. || 2<sup>e</sup> Les bureaux, l'administration qui dirige un chancelier; et par extension, l'hôtel même où réside un chancelier. || 3<sup>e</sup> Style de chancellerie, style consacré dans les actes qui émanent de la chancellerie. La morgue impériale est telle qu'elle refuse encore la majesté au roi dans les lettres qu'on appelle de chancellerie, c'est-à-dire, qui commencent par les titres de très-haut, etc. et sont contre-signées, ST-SIMON, 67, 107. || 4<sup>e</sup> Autrefois, la grande chancellerie, celle où l'on scellait avec le grand sceau du roi gardé par le chancelier et qui avait autorité dans toute la France; la petite chancellerie, celle qui était tenue par un maître des requêtes ou par un autre officier, où l'on scellait avec un petit sceau, et qui n'avait autorité que dans le ressort du parlement où elle était établie. || Aujourd'hui, grande chancellerie, l'administration de la Légion d'honneur. || 5<sup>e</sup> Chancellerie de l'Université, office du chancelier de l'Université. || 6<sup>e</sup> Chancellerie romaine, lieu à Rome où l'on délivre toutes les expéditions de la cour de Rome.

— ÉTYM. *Chancelier*; provenc. *cancellaria*; catal. *cancelleria*; espagn. *cancilleria*; ital. *cancelleria*.

CHANCEUX, EUSE (chan-sé-u, sé-u-z'), adj. || 1<sup>e</sup> En parlant des choses, soumis au caprice du hasard, qui dépend de la chance, des chances. C'est une affaire très-chanceuse, mais il faut bien risquer quelque chose. || 2<sup>e</sup> Que la chance sert à

souhait, qui est en bonheur, ou, ironiquement, qui n'a que de mauvaises chances. Il s'est allé servir là d'un homme bien chanceux, MOL. *G. Dand.* II, 4. Au bout des deux souhaits, étant aussi chanceux qu'ils étaient, et que sont tous ceux qui souhaitent toujours.... LA FONT. *Fabl.* VII, 6. Peu chanceux, et vous et moi, Nous n'avons eu de nos vies, Moi, l'encolure d'un roi, Ni vous celle, en bonne foi, D'un homme à deux abbayes, ID. *Lettres*, XX. Te voilà bien chanceuse d'être femme d'un prince, J. J. ROUSS. *Hél.* IV, 43. Il est vrai que je suis bien chanceux d'avoir cette chambre-ci, P. L. COUR. *Lett.* II, 483. Je quittai les bords de la rivière pour les côtés du lac, et je ne fus pas plus chanceux [dans mes recherches botaniques], CHATEAUP. *Voy.* Am. 385.

— HIST. XVI<sup>e</sup> S. Chanceux, OUDIN.

— ÉTYM. *Chance*; picard, *chanceleus*, *chêceleus*.

CHANCI, IE (chan-si, sie), part. passé. || 1<sup>o</sup> Moisi. Pain chanci. || 2<sup>o</sup> S. m. Terme de jardinier. Fumier dans lequel s'est développé du blanc de champignon. || Terme de salines. Charbon éteint.

CHANCIR (chan-sir), v. n. || 1<sup>o</sup> Moisir, se gâter par l'humidité. Ces jambons chancissent, commencent à chancir. || Terme de jardinage. Commencer à blanchir, en parlant du fumier et des racines des arbres. || 2<sup>o</sup> Se chancir, v. refl. Même sens. Ces confitures sont mal couvertes, elles se chanciront.

— REM. Chancir, v. n., se conjugue avec l'auxiliaire *avoir* quand on veut marquer l'action : ces jambons ont chanci; avec l'auxiliaire *être* quand on veut marquer l'état : ces jambons sont chancis.

— HIST. XVI<sup>e</sup> S. Et ne faut pas mettre ton ostéotomie seiche [squelette] en lieu remulge ny humide, de paour que lesdits os ne se chancissent et noircissent, PARÉ, IV, *chap. compl.*.... Qui fait que ladite escorce, encore qu'elle fust toute recente, se chancit et pourrit, ID. XVI, 7. Un grain d'orge, non trop sec, ny humide et chancy, ID. XXV, 24. Chacun tient que du froment vert, chanci, ridé et leger, proviert l'ivroie, o. DE SERRES, 404.

— ÉTYM. Norm. *chanir*; Berry, *chenorir*, *chenousir*, *chamir*, *chandir*, *channir*; provenç. et catal. *canuzir*, blanchir. *Chanir*, *chandir* et *chamir*, plus altérés, viennent de *canire* pour *canere*, être blanc; *chenorir*, *chenousir*, *canuzir*, viennent de *canutire*, dérivé de *canutus*, blanc (voy. CHENU); *chancir* vient aussi de *canutire*, par contraction.

CHANCISSURE (chan-si-su-r'), s. f. Moisissure. Ôter la chancissure de dessus un pâté.

— HIST. XVI<sup>e</sup> S. Un tonneau vieil et se perdant de moisissure, chancisseur et autre puantise, o. DE SERRES, 205.

— ÉTYM. *Chancir*.

CHANCRE (chan-kr'), s. m. || 1<sup>o</sup> Petit ulcère qui a de la tendance à s'étendre et à ronger les parties environnantes. Elle se résolut enfin de le détromper [R. Lulle amoureux], en lui découvrant, de l'aveu ou même du conseil de son mari, un chancre horrible qu'elle avait au sein, à la mamelle gauche, qui la dévorait peu à peu, PEROQUET, *Vie de R. Lulle*, p. 6. || Fig. et populairement. Manger comme un chancre, manger excessivement, comme le chancre qui dévore toujours. || Fig. Vice, fléau, plaie qui ruine, qui détruit. Ces affaires ne furent rien en comparaison d'une autre dont l'entreprise donna lieu à la plus grande plaie que la pairie put recevoir et qui en devint la lèpre et le chancre, ST-SIM. 20, 234. À ce trait, on reconnaît bien le chancre rongeur de Rome sur les Etats qui s'en laissent subjuguer, ID. 454, 60. || 2<sup>o</sup> Terme de médecine. Ulcère vénérien primitif. || 3<sup>o</sup> Terme de vétérinaire. Ulcération qui se forme sur la membrane muqueuse des narines du cheval affecté de la morve. || Chancre de la langue, ou glossanthrax, ou chancre volant, le charbon, lorsqu'il a son siège sur cet organe. || 4<sup>o</sup> Terme de botanique. Chancre des arbres, maladie des arbres, consistant dans la formation d'espèces d'ulcères qui détruisent de proche en proche l'écorce et le bois. || Fig. Des dents.... Où le chancre et la rouille en monceaux s'amassait, RÉGNIER, *Sat.* X. || 5<sup>o</sup> Terme de fauconnerie. Espèce de tarte qui s'attache au gosier et à la partie inférieure du bec d'un faucon.

— HIST. XIV<sup>e</sup> S. Si ung faulcon a cancre dedens le bec, MODUS, f. xcii, verso. || XV<sup>e</sup> S. En chancre et fix [fics, excroissances] et en ces ords cuveaux où nourrisses essangent leur drappeaux.... Soient frites ces langues venimeuses, VILLON, *Ball.* || XVI<sup>e</sup> S. Amputer les excroissances, comme loupes, verrues, polypes, chancres, et autres chairs superflues, PARÉ, *Introd.* 24. Cancer est une tumeur qui ressemble à un chancre de mer, ID. ib. 24. Ceste tumeur a pris le nom de chancre, parce qu'elle ressemble

beaucoup au poisson appelé chancre, ID. V, 24. Le vulgaire appelle ceste maladie [l'état saburrel des nouveau-nés] le chancre blanc, ID. XVIII, 47. Te vienne le chancre, H. EST. *Apol. d'Hérod.* p. 429, dans LACURNE. Sa playe se pourrissait de chancre, *Nuits de Straparole*, t. II, p. 28, dans LACURNE.

— ÉTYM. Provenc. *canc*; ital. *granchio*, *grancio*, *cancro*, *canchero*; du latin *cancer*, grec *καρκίνος* (voy. CANCER et CANCRE).

CHANCREUX, EUSE (chan-kreū, kreū-z'), adj. De la nature du chancre, du cancer; ou qui est attaqué de chancre. Arbre chancieux.

— HIST. XVI<sup>e</sup> S. Ulceres corrosives et chancieuses, PARÉ, V, 19.

— ÉTYM. *Chancre*; provenc. *cancros*; espagn. *canceroso*; portug. *cancroso*; ital. *canceroso*.

† CHANCROÏDE (chan-kro-i-d'), s. m. Terme de médecine. Nom donné au chancre vénérien non infectant.

— ÉTYM. *Chancre*, et *σδος*, forme (voy. IDÉE).

CHANDELEUR (chan-de-leur), s. f. Fête de la Présentation de Jésus au temple, et de la Purification de la vierge, où les assistants portent et font bénir des cierges, chandelles de cire. À la Chandeleur les jours s'allongent sensiblement. Le soleil n'est auprès d'elle qu'un cierge de la Chandeleur, RÉGNIER, *Mac.* || Proverbes. À la Chandeleur, grande douleur, c'est-à-dire en ce temps-là il fait quelquefois un froid très-vif. || Étrennes d'honneur durent jusqu'à la Chandeleur.

— HIST. XIII<sup>e</sup> S. Nostre dame chandeleur, VILLEH. XXXIV. Et fu ja de l'iver grant partie passée et entour la chandelor estoit et prochoit li caresmes, ID. C. C'est à savoir, à la mi-aoust, à la septembresche, à la chandeleur et en mars, *Liv. des mét.* 244. || XV<sup>e</sup> S. Une feste ou assemblée d'une chandeleur, DU GANGE, *candela*.

— ÉTYM. Picard *candeleur*; provenç. et anc. espagn. *candelor*; du génitif pluriel *candelorum* ou plutôt, avec transposition de genre, *candelorum*: *festum candelorum*, la feste chandeleur; *nostra domina candelorum*, nostre dame chandeleur. Quelques génitifs pluriels latins étaient restés dans le français et le provençal: la geste francor, *gesta Francorum*; la gent païenor, *gens paganorum*.

4. CHANDELIER, ÈRE (chan-de-lié, è-r'), s. m. et f. Celui, celle qui fait et vend de la chandelle. J'aime mieux qu'Emile ait des yeux au bout de ses doigts que dans la boutique d'un chandelier [qu'il ait l'habitude d'aller sans lumière dans l'obscurité], J. J. ROUSS. *Em.* II.

— HIST. XIII<sup>e</sup> S. Quiconques veut estre chandeliers de suif à Paris, estre le puet, pour tañ qu'il ait esté au mestier à Paris ou ailleurs, *Liv. des mét.* 461. || XVI<sup>e</sup> S. Tout ainsi que le chandelier trempant sa meiche par plusieurs fois dans le suif, il en fait une grosse chandelle, PARÉ, XV, 35.

— ÉTYM. *Chandelle*; provenç. *candelier*; anc. espagn. *candelero*.

2. CHANDELIER (chan-de-lié; l'r ne se lie jamais; au pluriel l's se lie : les chan-de-lié-z et les chandelles), s. m. || 1<sup>o</sup> Ustensile qui sert à tenir et hausser la chandelle, la bougie, les cierges. Chandelier de bois, de cuivre, d'argent. Branches de chandelier. || En termes de jeu, mettre au chandelier, mettre de l'argent pour les frais. || Aux petits jeux, embrasser le dessous du chandelier, embrasser une dame sur la tête de qui on a mis le chandelier. || Chandelier d'église, grand chandelier qu'on met sur les gradins de l'autel et sur lequel on fixe les cierges pour éclairer durant le service. || 2<sup>o</sup> Dans l'écriture sainte, mettre la lumière sur le chandelier, synonyme de ne pas la mettre sous le boisseau, c'est-à-dire rendre les vérités publiques. || Fig. Dans le style de la chaire, le chandelier, une haute position. Ceux dont l'Eglise a besoin sur le chandelier, BOSS. *Lettres*, 89. Plus il allait être élevé sur le chandelier, plus.... ID. *Relat.* Jésus-Christ les a mis sur le chandelier pour éclairer la maison de Dieu, ID. *Polit.* Ne cherchait-on pas autrefois parmi les solitaires ceux qu'on voulait éléver sur le chandelier de l'Eglise? FEN. XXI, 400. || Cette locution a passé du style de la chaire dans le langage familier. Etre sur le chandelier, être en vue, dans une haute position. || 3<sup>o</sup> Dans le langage de la galanterie, chandelier est le nom de ceux qu'on a mieux nommés paravents, et que l'on rend l'objet de la jalouse du mari, lorsque c'est un autre qui courtise la femme. Alfred de Musset a fait une pièce intitulée *le Chandelier*. || 4<sup>o</sup> Terme d'art militaire. Chandeliers de tranchée ou de blinde, pieux plantés dans des madriers pour couvrir les sapeurs. || 5<sup>o</sup> Terme de marine. Sorte de support de fer ou de bois, à une ou deux branches.

Chandelier de bastingage. Chandelier de pierrier. || 6<sup>o</sup> Terme de jardinage. Faire le chandelier, couper toutes les petites branches nouvelles qui sont sur les plus grosses. || 7<sup>o</sup> Chandelier de jauge. Bâton à l'usage du faïencier. || 8<sup>o</sup> Terme de vénérie. Porter le chandelier, se dit d'un vieux cerf qui a le haut de la tête large et creux. || 9<sup>o</sup> Petit pilier de terre au milieu d'un fourneau à cuire les pipes. || Garde-corps de machine sur les bateaux à vapeur. || 10<sup>o</sup> Chandelier d'eau, espèce de jet d'eau ou fontaine dont le jet est élevé sur un pied portant un petit bassin, et qui ne diffère du champignon qu'en ce qu'il ne fait point nappe.

— HIST. XIII<sup>e</sup> S. Que nous chandelliers de cuivre ne soient faiz de pieces soudées pour metre sus table, *Liv. des mét.* 404. Li abes prent une maque Qui moult estoit grande et cornue, Et le prieur un chandelier, *Ren.* 6955. || XIV<sup>e</sup> S. Six chandeliers d'argent, en maniere d'un olifant, portant un chastel assis sur une terace esmailliée de vert, pesant environ quatre vingt deux marcs d'argent, LABORDE, *Émaux*, p. 202. || XVI<sup>e</sup> S. Il s'adressa à ceutu-ci duquel nous parlons, qui estoit prest comme un chandelier, B. DESPER. *Contes*, XXIV. Au plus fol le chandelier, PROVERBE, GENIN, *Récrat.* t. II, p. 235.

— ÉTYM. *Chandelle*; provenç. *candelier*, *candalar*; espagn. *candelero*; ital. *candelliere*.

CHANDELLE (chan-de-l'), s. f. || 1<sup>o</sup> Petit flambeau de suif, de cire ou de quelque autre matière grasse et combustible. || En particulier, flambeau de suif, par opposition aux flambeaux de cire ou d'autre matière. Ne brûler que de la chandelle. Une livre, un paquet de chandelles. Chandelle des quatre, des six à la livre; ou chandelle de quatre, de six. Chandelle bénite. Eteindre, souffler la chandelle. Cette chandelle n'éclaire pas, coule. Un boule de chandelle. Je bats le fusil, j'allume la chandelle, J. J. ROUSS. *Em.* II. Sous Frédéric II [Barberousse] la bougie était inconnue et la chandelle un luxe, VOLT. *Mœurs*, 81. || Moucher la chandelle, retrancher avec les mouchettes la partie de la mèche qui est brûlée et qui empêche la lumière; et figurément, remplir des fonctions tout à fait subalternes. Molière était, lui, chef de sa troupe; moi, je moucher les chandelles, P. L. COUR. *Lett.* I, 224. || Moucher la chandelle, comme le diable moucher sa mère, c'est-à-dire l'éteindre en coupant la mèche trop bas. || Moucher une chandelle à 25 pas, tirer très-bien le pistolet. || À la chandelle, à la lumière, par opposition à la locution au grand jour. J'avais résolu de ne les faire voir qu'à la chandelle [au théâtre], MOL. *Préf. des Préc.* Mlle de l'Étoile fit encore mieux la malade à la chandelle, qu'elle ne l'avait fait dans l'obscurité, SCARR. *Rom. com.* II, 42. Ce qui paraît d'une couleur au soleil, paraît d'une autre à la chandelle, FEN. *Pyrrhon*. || À chandelle éteinte, le temps que dure une chandelle pour se consumer. || En droit ecclésiastique, excommunication à chandelles éteintes, lorsqu'on donnait au pécheur la durée d'une chandelle pour se repentir. || Terme d'ancienne pratique. Donner à chandelle éteinte, adjuger dans une adjudication où l'on pouvait surenchérir tant que brûlait une chandelle. || Familièrement. Ses yeux brillent comme des chandelles, il a les yeux très-brillants. || Voir des chandelles, voir mille chandelles, apercevoir, à l'occasion d'un grand coup, d'un choc violent, ou même d'un éblouissement, des lueurs phosphorescentes. || Populairement. Ses cheveux frisent comme des paquets de chandelle, c'est-à-dire ne frisent pas du tout. || Se brûler, venir se brûler à la chandelle, courir étourdiment à sa perte, se jeter dans le péril en cherchant follement le plaisir. Je vous connais, objets doux et puissants; Plus ne m'irai brûler à la chandelle, LA FONT. *Diable*. || Économie de bouts de chandelle, économie sordide ou mal entendue, qui ne porte que sur les petites choses. Fleury excellait aux ménages de collège et de séminaire, et, qu'on me pardonne ce mot bas, au ménage des bouts de chandelle, ST-SIM. 506, 458. || Le jeu ne vaut pas la chandelle, cela ne vaut pas la peine, les frais qu'on ferait. Et le jeu, comme on dit, n'en vaut pas les chandelles, CORN. *le Ment.* I, 4. || Brûler la chandelle par les deux bouts, se livrer à des dépenses, à des excès ruineux, extravagants, dont les conséquences sont doublement funestes. Ils brûlaient la chandelle par les deux bouts, LESAGE, *Gil Blas*, VII, 45. || La chandelle brûle, le temps presse. || C'est une chandelle qui s'éteint, se dit d'un vieillard, d'un malade qui finit doucement. || Tenir la chandelle, assister et se prêter à une turpitude ou à une chose dans laquelle on est dupé. Se dit particulièrement de complaisances honteuses pour un

commerce de galanterie. || 2<sup>e</sup> Chandelle donnée en offrande à l'église ou consacrée. || Il doit une belle chandelle à Dieu, il est échappé comme par miracle d'un grand péril. || Il vous doit une belle chandelle, vous l'avez tiré d'un mauvais pas. || Fig. Donner une chandelle à Dieu et une au diable, se ménerger entre deux partis opposés, caresser amis et ennemis. || Il est réduit à la chandelle bénite, se dit d'une personne à l'agonie. || Chandelle des Rois, grosse chandelle enjolivée que les chandeliers donnaient le jour des Rois à leurs pratiques. || Habit bariolé comme la chandelle des Rois, bigarré de plusieurs couleurs. || 3<sup>e</sup> Bois de chandelle, nom collectif de plusieurs végétaux résineux employés comme torches. || 4<sup>e</sup> Chandelle de glace, eau glacée qui pend des toits des maisons, des gouttières, des arbres. || 5<sup>e</sup> Chandelle romaine, pièce d'artifice en forme de grosse chandelle, qui lance en brûlant des étoiles d'un vif éclat. || 6<sup>e</sup> Pièce de bois ou de fer placée verticalement pour servir d'étai dans une construction. || Terme d'imprimerie. Longue pièce de bois pour empêcher la presse de varier. || Terme de marine. Accore de construction, quand il n'excède pas un mètre. || Proverbes. La chandelle qui va devant éclaire mieux que celle qui va derrière, c'est-à-dire on se conduit mal, quand, au lieu de faire du bien pendant la vie, on remet à faire ses libéralités dans son testament. || Apportez-lui un bout de chandelle pour trouver ce qu'il veut dire, sc dit d'une personne qui a beaucoup de peine à s'expliquer. || C'est un bon enfant, il ne mange pas la chandelle, c'est un bon enfant si l'on veut, mais je n'en saurais dire aucun bien. || À chaque saint sa chandelle, il faut ménager et gagner tous ceux dont on a besoin.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Où feu n'eüst ou chandele alumée, *Roncisv.* 456. Einsi fu sainte iglise honnie et violée; Ne matines, ne vespres, messe n'i fu chantée, Ne Deus n'i fu servi, ne chandelle allumée, *Th. le mart.* 453. De Jesu-Crist il seient, fait-il, trestuit mal dit. Dunc a geté à val, quant il out cel mot dit, Desur le pavement la candeille en defit, *ib.* 432....et les chandoiles mises Es chandeliers, toutes esprises, *la Charrette*, 937. || XIII<sup>e</sup> s. [Elle] a pris une chandele, qu'on [car on] n'i poot veir, *Berte*, 1XXXVII. De son lit saut toz estordiz, Si a une chandoile prise, Au feu en vient, si l'a esprise, *Ren.* 344....À chandele cust [coud] la pucele, En un bliaut ma damoiselle, *Lai del desiré*. Sire Renart, ne vas anuit, Il lors avesprera assez; Mes ces chandees alumez, *Ren.* 21294....La lune, Envers qui les autres estoiles Resemblient petites chandoiles, *la Rose*, 4002. Moult est fox qui tel chose esperne [épargne], C'est la chandele en la lanterne, *la Rose*, 7448. || XIV<sup>e</sup> s. Ce fut la nuit à la chandelle, La bataille y fu moult belle, *Le livre du bon Jeh.* 44. Pour dix livres de chandelle de bœuf à veillier de nuict, *DE LABORDE*, *Émaux*, p. 202. Pour chandelle de cire et de suif, *DE LABORDE*, *Émaux*, p. 202. || XV<sup>e</sup> s. Ainsi furent-ils trois jours et trois nuits sans pain, sans vin, sans chandelle, *FROISS.* I, I, 39. Qui eust esté à Bruges eust vu comment on estoit soigneux de mettre biscuits en sacs, de mettre blés, chandelles de sieu [suif], chandelles de cire, *id.* II, III, 35. Ycelluy avoit en sa chapelle une chandoile ardent qui estoit divisée en vingt-quatre parties, *CHR. DE PISAN*, *Charles V*, I, 16. Mais quant ce vint au fait de la despense, il restraingnit eufs, chandelle et moutarde, *E. DESCHAMPS*, *Adm. de l'hôte du Pr.* Et puis quant on a l'esguillon Et qu'on se sent de l'estincelle, On fait comme le papillon Qui se brusle à la chandelle, *COQUILL.* *Enq. de la simple et de la rusée*. || XVI<sup>e</sup> s. On mettra [dedans le canal] une chandelle de cire, ou une verge de plomb, *PARE*, XV, 43. Et que de sa vie il ne fera la guerre en son royaume, ny contre ses subjects; car c'estoit se battre soy-mesme et brusler la chandelle par les deux bouts, *CARLOIX*, X, 4. Les autres poëtes ne sont que les naquets de ce brave Virgile, non pas Horace mesmes, si ce n'est en quelques unes de ses odes.... Le reste ne vaut pas la chandelle, *RONS.* 584. Ainsi qu'on voit faillir sans cire une chandelle, *id.* 797. Qui ne peut mettre au chef d'un sainte chandelle, Au moins la mette aux pieds, et qui aux pieds sacrez Ne la peut mettre, au moins qu'il la mette aux degrés, *id.* 867. La cire se blanchit, pour, ainsi subtilisée, en faire de la bougie, des chandelles pour l'estude, les banquets et autres gentillesses, *O. DE SERRES*, 452. Autrement le jeu ne vaudroit pas la chandelle, *id.* 464. Le jeu ne vaut pas la chandelle: il y a moins de mal souvent à perdre sa vigne qu'à la plaider, *MONT.* III, 47. Nous preferons l'art à la nature, nous fermions en

plein midi les fenêtres, et allumons les chandelles, *CHARRON*, *Sagesse*, II, 3. La chandelle esclare chacun et allume, et soy-mesme se detruit, font et consume, *LEROUX DE LINCY*, *Prov.* t. II, p. 323. — ÉTYM. Franc-comtois et bourguig. *chandoile*; picard, *candeille*, *candoille*, *candelle*; provenc. espagn. et ital. *candela*; portug. *candeia*; du latin *candela*, de *candere*, être ardent (comp. *CANDEUR*), et le même que *canière*, être blanc (voy. *CHANCIR* et *CHENU*). + CHANDELLERIE (chan-dè-le-rie), s. f. Lieu où l'on fait des chandelles. || Boutique où l'on en vend. — ÉTYM. *Chandelle*. + CHANE (cha-n'), s. f. Outil pour souder. + CHANEE (cha-née), s. f. Cannelure du métier à tisser la soie. || Gouttière qui conduit l'eau sur la roue du moulin à papier. + CHANELETTE (cha-ne-lè-t'), s. f. Terme de papeterie. Petite chanée. CHANFREIN (chan-frin), s. m. || 1<sup>e</sup> La pièce d'armure qui couvrait le devant de la tête du cheval. Les chevaux furent bardés de fer, leur tête fut armée de chanfreins, *VOLT. Mœurs*, 38. || 2<sup>e</sup> Partie antérieure de la tête du cheval, qui s'étend depuis les yeux jusqu'aux naseaux. || Partie comprise entre le bas du front et le museau dans les mammifères. || Bouquet de plumes qui garnit la tête des chevaux de parade. || Parties de cuir ou d'étoffe qui couvrent le chanfrein du cheval. || 3<sup>e</sup> Terme de zoologie. Bouquet de plumes effilées, rudes et dirigées d'avant en arrière, qui garnit la base du bec de quelques oiseaux. || 4<sup>e</sup> Terme d'architecture. Petite surface qu'on forme en abattant une arête. Abattre en chanfrein, mettre hors d'équerre l'arête d'une barre. || Sorte d'ornement qu'on nomme aussi nacelle. || 5<sup>e</sup> Petit creux en cône que l'horloger pratique dans une pièce de métal.

— HIST. XIV<sup>e</sup> s. .... La selle estoit si noble et si dorée, De pierres precieuses entour avironnée; Et li chanfrains estoit de telle euvre estorée, *Guesclin*, 8828. || XV<sup>e</sup> s. Ung chanfrain de cheval sur velours noir, de fil d'or de broture, garny de huit grans tables de balays et d'un gros cabochon de balay et cent et douze perles branlans, *DE LABORDE*, *Émaux*, p. 204. Et sur leurs testes chacun ung tres bel chanfrain d'acier bien garny de très belles plumes d'os-trusse, *Jehan de Saintré*, 27. Vourentiers frappoit aux chanfrains D'ung cheval, quant venoit en joute, Ou droit à la queue sans double, *VILLON*, *Arch. de Bagn.* || XVI<sup>e</sup> s. Adoncques dresserent un grand boys, on quel pendirent une selle d'armes, ung chanfrain de cheval... *RAB. Pant.* II, 27. Le cheval qui aura la liste ou raie blanche qui lui descendre par la face ou chanfrain sans toucher aux sourcils ni arriver jusques au museau, *O. DE SERRES*, 302.

— ÉTYM. Bas-lat. *chamus*, frein; espagn. *cama*, barre du mors; du latin *camus*, frein, qui est le grec *καμός*, et de *frein*: sorte de réduplication où un mot moins connu est déterminé et expliqué par un mot plus connu.

+ CHANFREINDRE (chan-frin-dr'), v. a. Voy. *CHANREINER*.

CHANFREINÉ, ÉE (chan-frè-né, née), part. passé: CHANFREINER (chan-frè-né), v. a. Terme d'architecture. Abattre l'arête d'une pierre, d'une pièce de bois, pour former un chanfrein.

— ÉTYM. *Chanfrein*.

+ CHANFRER (chan-fré), v. a. Terme de métier. Voy. *CHAMPLEVER*.

CHANGE (chan-j'), s. m. || 1<sup>e</sup> Succession de choses diverses ou d'états divers. La faim se renouvelle au change des viandes, *RÉGNIER*, *Sat.* x. Ô que nos fortunes prospères Ont un change bien apparent, *MALH.* II, 3. C'est elle et non pas lui qui fait sentir au monde Le change des saisons, *id.* v, 25. || 2<sup>e</sup> Changement d'affections. J'aime le change, à la bonne heure, *LA FONT. Pâté*. En amour le change est assez doux, *MOL. Psy.* IV, 2. Mon cœur court-il au change? *id. F. sav.* IV, 2. Quoi! vous appelez crime un change raisonnable? *CORN. Hor.* I, 2. Mon honneur offensé sur moi-même se venge, Et vous m'osez pousser à la honte du change [inconstance], *id. Cid*, III, 6. || 3<sup>e</sup> Troc d'une chose contre une autre. Vous auriez sans doute perdu au change, *BALZ.* VI, *Lett.* 2. Ma perte n'est pour vous qu'un change avantageux, *CORN. Poly.* V, 2. || Ce qu'on donne pour une autre chose, ce qui peut remplacer, équivaloir; et figurément, la pareille. C'est ce qu'on peut donner pour change Au songe dont vous me parlez, *MOL. Amph.* II, 2. Fille qui n'eût de quoi rendre le change, *LA FONT. Maz.* Je voudrais.... savoir comment.... Caliste en use et lui rendre le change, *id. Coupe*. Un nouveau galant qui survient lui rend le change, *LA BRUY.* III.

Rendre le change à quelqu'un, signifie aussi lui faire une réplique ingénieuse ou vive. || 4<sup>e</sup> Toute négociation relative à la vente ou à l'échange des matières d'or ou d'argent, soit monnayées, soit en lingots, ainsi que de tous les papiers représentant une valeur métallique. Change de monnaie. Bureau de change. Combien vous a-t-on pris pour le change de votre billet? || Le prix que prend le changeur. Quel est le change des billets de banque? || Lieu où l'on change la monnaie, l'or pour de l'argent, etc. Aller au change. Le pont au Change à Paris, ainsi dit parce que les changeurs y logeaient. || Payer comme au change, payer sur-le-champ. || S'est dit autrefois de la bourse, du lieu destiné aux réunions des négociants. || 5<sup>e</sup> Terme de banque, toute négociation par laquelle on cède, moyennant un prix convenu, à un tiers, des fonds qu'on possède dans un endroit autre que celui où se fait l'opération. Le change est une manière de remettre de l'argent d'un lieu à un autre, par une lettre qui en indique le payement, et qui se nomme lettre de change. Une bonne lettre de change bien acceptée, *SÉV.* 295. || La lettre de change est aussi une sorte de billet dont le non-payement entraîne la contrainte par corps. || Agent de change, fonctionnaire ministériel nommé par le gouvernement pour attribuer à la négociation des rentes, des effets publics, des actions de banque, de tout papier commerçable enfin, le caractère de l'authenticité. Charge d'agent de change. Moitié, quart d'agent de change, personne qui est intéressée pour moitié, pour quart dans les affaires d'un agent de change à qui elle a fourni la moitié ou le quart de ses fonds. || Le prix que prend le banquier pour l'argent qu'il fait remettre. Le change d'ici à Londres, sur Londres, est à tant pour cent, est haut, bas, au pair, désavantageux. Coter le change, en marquer le taux. || 6<sup>e</sup> Le profit, l'intérêt de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. Prendre à change. Rare en ce sens. || 7<sup>e</sup> Terme de vénérie. Substitution d'une nouvelle bête à celle qui a été lancée d'abord. La bête donne le change, en fait lever une autre à sa place. Les chiens prennent le change, tournent au change, quittent la bête lancée pour la nouvelle. Les chiens gardent le change, ne tournent pas au change. Que de raisonnements pour conserver ses jours! Le retour sur ses pas, les malices, les tours, Et le change et cent stratagèmes, *LA FONT. Fab.* x, 1. || Fig. En me donnant le change attirer mon courroux, *CORN. Suréna*, IV, 4. Ne parlons point ici du Tage ni du Gange, Je connais ma portée et ne prends point le change, *id. M. de Pomp.* II, 3. À cet amour naissant il faut donner le change, *MOL. l'Étour.* I, 9. Je sais l'affaire et ne prends point le change, *id. Tartufe*, IV, 3. Je crois voir Annibal qui, pressé des Romains, Met leur chef en défaut, ou leur donne le change, *LA FONT. Fables*, XII, 23. Il donne le change aux théologiens, *boss. 2<sup>e</sup> écrit*. Il fit le plaisir pour donner le change à ses hôtes, *HAMILT. Gramm.* 4. Ils se donnent sans cesse le change à eux-mêmes, *MASS. Carême, Doutes*. De peur que les passions ne lui fissent prendre le change, *id. Carême, Avenir*. Le monde ne prend pas le change sur vos sentiments, *id. Carême, Pardon*. Elle s'est humiliée d'avoir pris si grossièrement le change sur ses intérêts éternels, *id. Carême, Inconst.* Si l'Évangile renfermait les moindres obscurités favorables aux passions, c'étaient sans doute ces premiers disciples qui devaient y prendre le change, *id. Carême, Aventur. de la loi*. Sous prétexte d'un pèlerinage qui ne fit prendre le change à personne, *VOLTAIRE. Louis XIV*, 47. Il exhorte Polybe à donner le change à sa douleur, *DIDER. Claude*. || 8<sup>e</sup> Terme de fauconnerie. Empêcher le faucon d'aller au change, l'empêcher de quitter l'oiseau qu'il chasse pour en prendre un autre.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Pour un des nostres cinq des païens prenez; Ci a bon change; Dex en soit aorez, *Roncisv.* 402. || XIII<sup>e</sup> s. Se tu as le [la] fort monnoie, multeplie par canje tant saus [sous] com tu vels cangier, *Comput*, f° 22. Se marchant font change de chevaus li uns à l'autre bout à bout, riens ne doivent de tonlieu, *Liv. des mét.* 316. Car il en eust eu grant raençon ou change d'aucun gentilhomme, *Chron. de Rains*, 96. Certes, moult ai fait mauvès change, Quant si vers moi vous truis [trouvez] estrange, Que ge plus aim que riens qui vive, *la Rose*, 46669. Por ce que li monde se change Plus sovent que denier à change, *RUTEB.* 218. Se li drapiers ne t'en veut croire, Si t'en reva droit à la foire, Et va au change, *id.* 28. De ce change se souffrisent moult bien li pelerin, se Diex vousist, *VILLEH.* xxix. || XIV<sup>e</sup> s. Se ton faulcon va ou [au] change et il prend coulon ou cornaille ou autre oyse de change,

*Modus*, l. LXXXV, verso. || xv<sup>e</sup> s. .... Change est paradis à l'argent. Car il a là tous ses déduits. Ses bons jours, ses bonnes nuits; La est frotes et estriées. Lavés et bien appareillés, FROISS. *Le dit dou florin*. En ung seul lieu aimera fermement, Sans point querir ou désirer le change, CH. d'ORL. 40. Et je te promets que ayant que il soit gueres de jour, tu me verras aller par entre les changes de Genes, BOUCIQ. III, 22. || xvi<sup>e</sup> s. À Rome fut baillée grande somme d'argent au change, pour cette opinion de nostre ruine, MONT. I, 44. Cela m'a emporté hors de mon propos; mais il y a du proufit au change, ID. III, 107. C'est un vilain desreglement qui pousse si souvent les femmes au change, ID. III, 370. C'est un meschant: ayons en un bon en change, ID. IV, 83. Quelqu'un, pensant faire du plaisant.... Mais Dionysius luy rendit son change plaisamment, car il lui dit.... AMYOT, *Timot.* 22.

— ETYM. Provenç. *camge, camje* (voy. CHANGER). CHANGÉ, ÉÉ (chan-jé, jée), part. passé. || 1<sup>e</sup> Echangé. De l'or changé pour de l'argent. || 2<sup>e</sup> Remplacé par un autre. Ses vêtements qui étaient mouillés, ayant été changés. || 3<sup>e</sup> Métamorphosé. Les compagnons d'Ulysse changés en bêtes par Circé. || 4<sup>e</sup> Qui a éprouvé un changement, modifié, altéré. Tout est changé. Situation changée. Visage changé. À la fin des siècles on verra toute la nature changée faire paraître un monde nouveau pour les élus, BOSS. *la Vallière*. Pompée à cet échec n'ayant que trop senti Que les destins changés ont quitté son parti, BREBEUF, *Phars.* VII. Un cœur jeune encore dans un corps changé et effacé, MASS. *Avent, sermon du 3<sup>e</sup> dim.* || Dont la physionomie a subi un changement en mal. J'ai quelquefois des rêveries dans ces bois, d'une telle noirceur que j'en reviens plus changée que d'un accès de fièvre, SEV. 57. || 5<sup>e</sup> Dont les dispositions d'esprit sont changées. Tant il est changé! Je ne suis nullement changé à son égard. Vous me voyez bien changé de ce que j'étais ce matin, MOL. *Don Juan*, IV, 9. Je serais bien changée et d'amie et de courage, CORN. *Nic.* III, 1.

† CHANGEABLE (chan-ja-bl'), adj. Qui peut être changé.

— HIST. XIII<sup>e</sup> s. Li cens a non reguliers por ce qu'il maine l'omme droit comme li riule [la règle], ne n'est onques canjable, *Comput*, f° 4.

— ETYM. Changer. CHANGEANT, ANTE (chan-jan, jan-t'), adj. Qui éprouve un changement, qui présente des changements. Etoffe changeante, étoffe dont les nuances varient suivant les expositions. Temps changeants. Caractères changeants. Ce qui nous rend si changeants dans nos amitiés, c'est qu'il est difficile de connaître les qualités de l'âme, et facile de connaître celles de l'esprit, LA ROCHEF. *Max.* 80. Notre désir changeant suit la course de l'âge, THÉOPHILE, *Sat.* I. Outre le rapport que nous avons du côté du corps avec la nature changeante et mortelle, BOSS. *Duch. d'Orl.* La mort ne l'a point changée, si ce n'est qu'une immortelle beauté a pris la place d'une beauté changeante et mortelle, ID. *Marie-Thérèse*. Quel fruit lui en revint-il, sinon de connaître par expérience le faible des grands politiques, leurs volontés changeantes ou leurs paroles trompeuses? ID. *Anne de Gonz.* Mais, si je ne l'ai pas, ce titre qui l'enchanté, Seigneur, à qui tient-il qu'à son humeur changeante? CORN. *Pulch.* II, 4. [Les pigeons] Au cou changeant, au cœur tendre et fidèle, LA FONT. *Fab.* VII, 8. Qui peut nommer de certaines couleurs changeantes et qui sont diverses selon les divers jours dont on les regarde? LA BRUY. VIII. La conscience est la plus changeante des règles, VAUVEN. *Max. CXXXIII*. Sur nos débris Albion nous déifie, Mais les destins et les flots sont changeants, BÉRANG. *Dieu des b. gens*. Comme les écailles d'un lézard changeant, V. HUGO, *Orient*. || Terme d'astronomie. Étoile changeante, et, substantivement, une changeante, étoile qui change périodiquement d'aspect, comme l'étoile Algol qui passe de la 2<sup>e</sup> à la 4<sup>e</sup> grandeur dans un espace de 2 jours 20 heures 49 minutes. La changeante de la Baleine. Les changeantes du Cygne. On observe des variations périodiques dans l'intensité de la lumière de plusieurs étoiles que l'on nomme pour cela changeantes, LAPLACE, *Expos.* I, 43. || Terme de zoologie. Dont le pelage varie suivant les saisons. Reptiles changeants, nom d'un genre de sauriens.

— HIST. XVI<sup>e</sup> s. Les poumons sont de couleur changeant, entre rouge et paille, PARÉ, II, 9.

CHANGEMENT (chan-je-man), s. m. Action de changer; état, transformation de ce qui change ou est changé. Changement de domicile, d'état, de vie, de conduite. Il s'opère de singuliers changements.

Sans qu'il se passe un seul changement en lui, RASC. *Prop.* 45. Un changement d'avis, quand la raison en presse, N'est pas une action contraire à la sagesse, ROTROU, *Antig.* iv, 6. Cet heureux changement rend mon bonheur parfait, CORN. *Poly.* v, 6. Le bruit éclatant. Qu'aux changements de rois pousse un peuple inconstant, ID. *M. de Pomp.* v, 4. Cette âme inaccessible aux changements divers, BREBEUF. *Phars.* II. Elles firent un grand changement dans les mœurs, BOSS. *Hist.* II, 1. Admirez donc avec nous ces grands changements de la main de Dieu, ID. *la Vallière*. Tout est vanité sous le soleil, c'est-à-dire, tout ce qui est mesuré par les années, tout ce qui est emporté par la rapidité du temps; sortez du temps et du changement, aspirez à l'éternité; la vanité ne vous tiendra plus asservis, ID. *Duch. d'Orl.* Tant que nous sommes détenus dans cette demeure mortelle, nous vivons assujettis aux changements, parce que, si vous me permettez de parler ainsi, c'est la loi du pays que nous habitons.... Mais aussitôt qu'on cesse pour nous de compter les heures et de mesurer notre vie par les jours et par les années, sortis des figures qui passent et des ombres qui disparaissent, nous arrirons au règne de la vérité où nous sommes affranchis de la loi des changements, ID. ib. On s'étonne de ce qu'il n'y a presque jamais de changement dans le gouvernement des princes d'Orient; d'où vient cela, si ce n'est de ce qu'il est tyrannique et affreux? MONTESQ. *Lett. pers.* 103. Les hommes, dans une demeure si sujette aux changements [la terre], ID. ib. 113. || Terme de théâtre. Changement de décoration; et fig. changement dans la face des affaires. || Changement à vue, changement de décoration qui s'opère par des machines sous les yeux du spectateur, sans qu'on ait à baisser la toile. || Terme de chemin de fer. Changement de voie, action de faire passer un train d'une voie sur une autre, || Terme de manège. Changement de main, passage du cheval par une ligne diagonale commençant à la sortie du coin qui mène au grand côté du manège et finissant à l'autre extrémité. || Terme de danse. Changement de jambe, temps qui consiste à s'enlever légèrement de terre en faisant passer en avant la jambe qui, dans la position précédente, se trouvait derrière. || Terme militaire. Changement de direction, changement d'une troupe en marche, changement de front, changement d'une troupe en bataille || Proverbes. Changement de temps, entretien de sot, c'est-à-dire mettre la conversation sur le beau ou vilain temps est d'une personne qui ne sait que dire. || Changement de propos réjouit l'homme, il est bon de parler de choses diverses.

— SYN. CHANGEMENT, MUTATION, VARIATION. Termes qui s'appliquent à tout ce qui altère et modifie. Le premier et le second marquent le passage d'un état à un autre, et il ne faut qu'un de ces passages pour avoir changé; le troisième marque le passage rapide par plusieurs états, et c'est cette succession d'états différents qui fait la variation. Quant à changement et à mutation, ils ne diffèrent que parce qu'ils ne sont pas du même style; changement est du langage général; mutation est d'un langage plus didactique. L'histoire nous fait assister aux changements des empires; elle nous enseigne les lois des mutations que subissent progressivement les sociétés.

— HIST. XII<sup>e</sup> s. Li tuen enemi reppuverent le changeant de tun crist, *Liber psal.* p. 134. || XV<sup>e</sup> s. Vous prendrez bien garde au changement de son visage, quand vous parlerez à lui, BOUCIQ. III, 16. || XVI<sup>e</sup> s. Il n'y a autre fin de changement et de mutation en l'homme que celle de l'estre, AMYOT, *Flamin.* 45.

— ETYM. Changer. Génev. *sangement*; bourguig. *chaingeman*; provenç. *cambiamen*; anc. catal. *cambiamen*; espagn. *cambiamiento*; ital. *cambiamento*.

CHANGER (chan-jé); le g prend un e après lui devant a ou o: nous changeons, je changeais), v. a. || 1<sup>e</sup> Céder une chose pour une autre, prendre en échange. Changer son habit pour celui d'un autre. Changer du vin contre de l'huile. Il y a des maladies qui viennent de ce qu'on change un bon air contre un mauvais, MONTESQ. *Lett. pers.* 134. || Fig. Changer son cheval borgne contre un aveugle, changer une mauvaise chose pour une pire. || 2<sup>e</sup> Donner un billet, une pièce, pour avoir de la monnaie. Je n'ai qu'un billet, que de l'or; il faut que je le change pour vous payer. Changer une pièce de cinq francs en petites pièces, en sous. || Absolument. Il faut que je change, j'ai besoin de petite monnaie. || 3<sup>e</sup> Remplacer un objet par un autre, prendre un autre, quitter pour un autre; placer ailleurs. Changer le certain pour l'incertain. Dans sa vieillesse il changea certaines choses à sa doctrine. Il changea sa résidence. L'os est changé de place. Il faut changer les aiguilles de

main. || 4<sup>e</sup> Modifier une personne, une chose, la rendre différente de ce qu'elle était. Changer ses habitudes. Il n'y a rien à changer à cette disposition. Cela change bien les affaires. Mais nous pouvons changer un destin si funeste, CORN. *Cinna*, I, 3. Puisqu'il change mon cœur, il veut changer l'Etat, ID. ib. v, 3. Alexandre allait à Jérusalem, résolu de se venger; mais il fut changé à la vue du souverain pontife qui vint au-devant de lui avec les sacrificeurs, BOSS. *Hist.* I, 59. Vois ces sphères de feu, ces globes de lumière, Rien n'interrompt leur course ou change leur carrière, BREBEUF, *Phars.* II. La résolution qu'avait prise M. le cardinal d'aller sur le Rhône a été changée sur ce qu'il vit ayant-hier un bateau chargé de soldats qui courut très-grand hasard de se perdre, VOIT. *Lett.* 127. Un moment a changé ce courage inflexible, RAC. *Esth.* II, 9. Mais, croyez qu'en mourant mon cœur n'est point changé, VOLT. *Catil.* v, 7. Il agit secrètement dans les coeurs par son Saint-Esprit, il les change, il les renouvelé, BOSS. *la Vallière*. Un de ces esprits remuants et audacieux qui semblent être nés pour changer le monde, ID. *Reine d'Anglet*. Tienne qui voudra pour sentence Que les honneurs changent les mœurs; Je crois pour moi que les honneurs Mettent les mœurs en évidence, PONS (de Verdun), *Poésies*. || 5<sup>e</sup> Convertir en. Circé changea en bêtes les compagnons d'Ulysse. Changer le reproche en éloge, la discussion en dispute. .... Et vous allez au temple Y changer l'allégresse en un deuil sans pareil, CORN. *Rodog.* v, 5. Une condition meilleure Change en des noces ces transports, LA FONT. *Fab.* VI, 21. L'intempérance des hommes change en poisons mortels les aliments destinés à conserver leur vie, FÉN. *Tél.* XVII. Qui changera mes yeux en deux sources de larmes. Pour pleurer ton malheur? RAC. *Athal.* III, 7. L'audace d'une femme arrêtant ce concours En des jours ténébreux a changé ces beaux jours, ID. ib. I, 4. L'adulation change en source de vices des penchants qui étaient en eux [les grands] des espérances de vertu, MASS. *Petit carême, Tentations*. || Changer à est dans cette phrase consacrée: Dans le sacrement de l'eucharistie le pain est changé au corps de Notre-Seigneur. Cette tourture se trouve aussi dans la poésie et dans la prose élégée. Et qu'il ait, sans espoir d'être mieux à la cour, à son long balandran changé son manteau court, REGNIER, *Sat.* XIV. Cependant l'humble toit devient temple, et ses murs Changent leur frêle enduit aux marbres les plus durs, LA FONT. *Phil. et Bau.* Peut-être avant la nuit, l'heureuse Bérénice Change le nom de reine au nom d'imperatrice, RAC. *Bér.* I, 3. Et des rois les plus grands m'offrit-on le pouvoir, Je n'y changerais pas le bien de vous avoir, MOL. *Mélic.* II, 3. Je changerais mon sort au sort d'un braconnier, V. HUGO, *M. Delorme*, IV, 6. || Bosquet, dans la même phrase, après avoir employé en, a employé à: Leur félicité [des anges] fut changée en la triste consolation de se faire des compagnons dans leur misère, et leurs bienheureux exercices au misérable emploi de tenter les hommes, BOSS. dans GIRAUT-DUVIVIER. || 6<sup>e</sup> Changez ce malade, cet enfant, changez les draps, la chemise, les vêtements de ce malade, de cet enfant || 7<sup>e</sup> Terme de manège. Changer un cheval, tourne ou porter sa tête d'une main à l'autre. || 8<sup>e</sup> Terme de marine. Changer la barre du gouvernail, la faire passer de tribord à bâbord, et réciproquement. || 9<sup>e</sup> V. n. Avec la préposition de, au propre et au figuré, quitter une chose pour une autre. Changez d'habits avec moi. Il changea de ton, de résolution. Est-il donc yrati, madame? et changeons-nous de sort? CORN. *Héracl.* v, 8. On peut changer d'amant, mais non changer d'époux, ID. *Hor.* I, 3. On change avec le temps d'âme, d'yeux et de cœur, ID. *Agés.* V, 8. J'ai changé de couleur, je me suis écriée, ID. *Nicom.* I, 5. Plusieurs se sont trouvés qui, d'écharpe changeant, Aux dangers, ainsi qu'elle, ont souvent fait la figure, LA FONT. *Fab.* II, 5. Vous vous troublez, madame, et changez de visage, RAC. *Brit.* II, 3. Pyrrhus m'a reconnu, mais sans changer de face, ID. *Andr.* V, 3. Il changera de mœurs en changeant de fortune, VOIT. *M. de César*, I, 4. || Fig. et familièrement. Changer de batterie, recourir à de nouveaux moyens. || Fig. Changer de note, changer de façon d'agir ou de parler. Je te ferai changer de note, chien de philosophe enragé! MOL. *Mar. f. sc.* 8. Leur ennemi changea de note, Sur la robe du dieu fit tomber une crotte: Le dieu, la secouant, jeta les œufs à bas, LA FONT. *Fab.* II, 8. || Absolument, faire un troc. Oh! je ne saurai plus, dit-elle, y résister; Changeons, ma soeur l'araignée, LA FONT. *Fab.* III, 8. || Terme de manège.